



ICAPE HOLDING

Société anonyme au capital de 3.235.272,80 euros
Siège social : 33, avenue du Général Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses
515 130 037 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, 33, avenue du Général Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (<https://www.icape-finance.com/fr/>).

| | |
|---|-----------|
| <i>AVERTISSEMENT</i> | 6 |
| <i>PERSONNE RESPONSABLE</i> | 8 |
| <i>MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL</i> | 8 |
| <i>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE</i> | 9 |
| 1. Raison sociale et nom commercial de la Société | 9 |
| 2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société | 9 |
| 3. Date de constitution et durée | 9 |
| 4. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités | 9 |
| 5. Contrôleurs légaux des comptes | 9 |
| 6. Franchissements de seuils statutaires (article 9 des statuts) | 10 |
| <i>RAPPORT DE GESTION</i> | 11 |
| 1. PRESENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITES | 11 |
| 1.1. Présentation générale | 11 |
| 1.2. Organigramme du Groupe | 13 |
| 1.3. Description des activités de la Société et du Groupe | 15 |
| 2. FAITS MARQUANTS | 18 |
| 2.1 Faits significatifs de l'exercice | 18 |
| 2.2 Evénements significatifs postérieurs au 31 décembre 2023 | 24 |
| 3. RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DU GROUPE | 25 |
| 3.1 Segmentation | 26 |
| 3.2 Base de préparation des comptes consolidés | 26 |
| 3.3 Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe | 26 |
| 3.4 Note méthodologique sur les principaux postes du compte de résultat et les indicateurs | 28 |
| 3.5 Exposé des résultats consolidés du Groupe pour l'exercice 2023 | 33 |
| 3.6 Exposé de la trésorerie et des capitaux propres | 39 |
| 3.7 Facteurs affectant la comparabilité des comptes consolidés | 50 |
| 4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE-MERE (ICAPE HOLDING SA) | 51 |
| 4.1 Présentation des résultats de la Société | 51 |
| 4.2 Affectation du résultat | 52 |
| 4.3 Proposition de dividende | 52 |
| 4.4 Rappel des dividendes distribués | 53 |
| 4.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices | 54 |
| 4.6 Dépenses non-déductibles fiscalement | 54 |
| 4.7 Activités en matière de recherche et de développement | 54 |
| 4.8 Informations sur les délais de paiement | 55 |
| 4.9 Prêts inter-entreprises | 55 |
| 4.10 Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie | 55 |
| 4.11 Injonctions ou sanctions pécuniaires prononcées par l'Autorité de la concurrence pour pratiques anticoncurrentielles | 55 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 5. | EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR | 56 |
| 5.1 | Principales tendances depuis la fin du dernier exercice | 56 |
| 5.2 | La poursuite de la stratégie du Groupe | 56 |
| 5.3 | Perspectives d'avenir et objectifs | 58 |
| 6. | PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES | 62 |
| 6.1 | Risque lié aux systèmes informatiques* | 63 |
| 6.2 | Risque de liquidité* | 64 |
| 7. | FILIALES ET PARTICIPATIONS | 67 |
| 7.1 | Présentation générale | 67 |
| 7.2 | Prises de participations significatives | 69 |
| 7.3 | Résultats des filiales et participations | 69 |
| 8. | INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL | 72 |
| 8.1 | Répartition du capital et des droits de vote | 72 |
| 8.2 | Contrôle de la Société et action de concert | 72 |
| 8.3 | Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2023 | 73 |
| 8.4 | Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions | 74 |
| 8.5 | Droits de vote | 75 |
| 8.6 | Auto-contrôle | 75 |
| 8.7 | Actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce) | 75 |
| 8.8 | Participation des salariés au capital | 77 |
| 8.9 | Plans d'attribution d'actions gratuites | 77 |
| 8.10 | Options de souscription d'actions | 77 |
| 8.11 | Etat récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et dirigeants et personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels | 78 |
| 8.12 | Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la Concurrence pour pratiques anti-concurrentielles (article L. 464-2 du Code de commerce) | 78 |
| 8.13 | Participations croisées, aliénation de participation croisée | 78 |
| 8.14 | Éléments relatifs aux ajustements des options de souscription ou d'achat d'actions ou des valeurs mobilières composées | 78 |
| | RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 79 |
| 1. | INFORMATIONS CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION | 79 |
| 1.1 | Composition du conseil d'administration | 79 |
| 1.2 | Profil, expérience et expertise des membres du conseil d'administration et censeurs | 82 |
| 1.3 | Renseignements personnels concernant les membres du conseil d'administration et censeurs | 91 |
| 1.4 | Nationalité des membres du conseil d'administration | 93 |
| 1.5 | Membres indépendants du conseil d'administration | 93 |
| 1.6 | Les censeurs | 96 |
| 1.7 | Représentation équilibrée des femmes et des hommes | 96 |
| 1.8 | Déclarations relatives aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants mandataires sociaux | 96 |
| 1.9 | Situation des mandats des administrateurs | 97 |
| 1.10 | Proposition de nouveaux administrateurs | 97 |
| 1.11 | Compte-rendu de l'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice | 98 |
| 1.12 | Rémunération et avantages | 98 |

| | | |
|-----------|--|-------------------|
| 2. | INFORMATIONS CONCERNANT LA DIRECTION GENERALE | 100 |
| 2.1 | Composition de la direction générale | 100 |
| 2.2 | Rémunération et avantages | 101 |
| 3. | FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION | 103 |
| 3.1 | Informations sur les comités du conseil d'administration | 103 |
| 3.2 | Règlement intérieur | 114 |
| 3.3 | Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur | 114 |
| 3.4 | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale | 116 |
| 3.5 | Plan de formation des membres du conseil | 117 |
| 3.6 | Parité au sein du Groupe | 117 |
| 4. | CONVENTIONS REGLEMENTEES ET PARTIES LIEES | 118 |
| 4.1 | Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2023 | 118 |
| 4.2 | Conventions dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2023 | 119 |
| 4.3 | Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées | 120 |
| 5. | CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES | 126 |
| 5.1 | Politique d'assurance | 126 |
| 5.2 | Politique de gestion des risques | 126 |
| 5.3 | Le contrôle interne | 127 |
| 6. | TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL | 128 |
| | <i>DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE</i> | <i>131</i> |
| 1. | PRESENTATION DU GROUPE ICAPE | 131 |
| 1.1 | Le Groupe ICAPE | 131 |
| 1.2 | Modèle d'affaires | 133 |
| 1.3 | Relations avec les parties prenantes | 134 |
| 1.4 | Gouvernance RSE | 134 |
| 2. | PRINCIPAUX RISQUES, POLITIQUES ET RESULTATS RSE | 136 |
| 2.1 | Cartographie des 5 principaux risques bruts identifiés | 136 |
| 2.2 | Identification des risques significatifs, politiques et indicateurs clés de performance associés | 138 |
| 3. | INFORMATIONS SUR LES PRATIQUES DES AFFAIRES | 147 |
| 3.1 | Introduction à l'éthique des affaires | 147 |
| 3.2 | Risque éthique et droits de l'Homme | 148 |
| 3.3 | Risque de corruption | 149 |
| 4. | INFORMATIONS SOCIALES | 152 |
| 4.1 | Introduction aux risques sociaux | 152 |
| 4.2 | Risque de diversité et d'égalité de traitement | 153 |
| 4.3 | Risque d'attraction et de rétention des talents | 156 |
| 4.4 | Risques de climat social interne | 159 |
| 4.5 | Risques de santé sécurité au travail | 160 |
| 4.6 | Risques de conditions de travail inadéquates | 161 |
| 5. | INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES | 163 |
| 5.1 | Introduction aux risques environnementaux | 163 |
| 5.2 | Risque de pollution | 164 |

| | | |
|-----------|--|------------|
| 5.3 | Risque d'atténuation insuffisante au changement climatique | 166 |
| 5.4 | Risque de consommation de ressources sensibles | 168 |
| 5.5 | Adaptation au changement climatique | 170 |
| 5.6 | Gestion environnementale sur l'usine TRAX en Afrique du Sud | 170 |
| 6. | INFORMATIONS SOCIETALES | 172 |
| 6.1 | Introduction aux risques sociétaux | 172 |
| 6.2 | Risque de gestion RSE des fournisseurs | 172 |
| 6.3 | Risque des attentes RSE et de la gestion client | 174 |
| 6.4 | Risque des données confidentielles clients | 176 |
| 6.5 | Risque des engagements sociétaux | 177 |
| 7. | BILAN DES DONNEES | 180 |
| 8. | NOTE METHODOLOGIQUE | 183 |
| 9. | RAPPORT DE L'ORGANISME DE VERIFICATION | 187 |
| | COMPTES CONSOLIDES | 195 |
| 1. | ETATS FINANCIERS CONSOLIDES | 195 |
| 2. | PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION | 206 |
| 3. | NOTE SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE | 215 |
| 4. | NOTE SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE L'ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE | 222 |
| 5. | NOTE SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE | 238 |
| 6. | AUTRES NOTES | 238 |
| 7. | LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES | 241 |
| 8. | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES | 243 |
| | COMPTES SOCIAUX | 249 |
| 1. | COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023 | 249 |
| 2. | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX | 263 |
| | RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE | 269 |

AVERTISSEMENT

Dans le présent rapport financier annuel, et sauf indication contraire :

- le terme « Rapport financier annuel » désigne le présent rapport financier annuel ;
- les termes « Société » ou « Icape Holding » désignent la société Icape Holding dont le siège social est situé 33 avenue du Général Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 515 130 037 ;
- le terme « Groupe » ou « Groupe Icape » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société ainsi que ses filiales et participations directes et indirectes ;
- le terme « Prospectus » désigne le prospectus établi par la Société pour les besoins de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, approuvé par l'AMF le 21 juin 2022 sous le numéro 22-229, lequel est composé (i) du document d'enregistrement de la Société, approuvé par l'AMF le 19 avril 2022 sous le numéro I.22-008 (le « Document d'enregistrement »), (ii) du supplément au document d'enregistrement de la Société, approuvé par l'AMF le 21 juin 2022 sous le numéro I.22-028 (le « Supplément au Document d'enregistrement »), (iii) de la note d'opération (la « Note d'Opération ») et (iv) du résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération) (le « Résumé »).

Déclarations et informations prospectives

Le Rapport financier annuel contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pourrait » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

Ces informations sont mentionnées dans différents chapitres du Rapport financier annuel et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant, notamment, le marché dans lequel il évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les déclarations et informations prospectives mentionnées dans le Rapport financier annuel sont données uniquement à la date du Rapport financier annuel.

Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Il ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la section 6 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel, avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du présent rapport, pourraient avoir un effet défavorable significatif.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données financières) et pourcentages présentés dans le Rapport financier annuel ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Rapport financier annuel peuvent présenter des écarts non significatifs par rapport à ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

Sites Internet et liens hypertextes

Les références à tout site Internet et les contenus des liens hypertextes du Rapport financier annuel ne font pas partie du Rapport financier annuel.

PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. ».

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 5 avril 2024,

Monsieur Yann Duigou, Directeur Général.

MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL

« Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

La crise du marché des composants durant la pandémie, la pénurie de conteneurs, et divers autres facteurs avaient poussé les industriels à augmenter leurs commandes pour se prémunir d'éventuelles pénuries. Après la pandémie, 2023 a été une année de baisse d'activité générale pour le marché mondial des PCB, en grande partie due à ce surstockage et au ralentissement de l'économie. Malgré cette conjoncture adverse, nous parvenons à clôturer l'exercice 2023 en enregistrant un taux de marge opérationnelle courante en amélioration. Cette performance, qui traduit le déploiement des synergies d'achat issues des acquisitions réalisées depuis 2021, s'observe également au niveau opérationnel grâce à notre politique de stricte maîtrise des coûts. Nos principaux indicateurs financiers affichent ainsi des progressions notables, preuve de l'adaptabilité et de la résilience de notre modèle. Différents signes nous font constater que la baisse d'activité semble terminée et nous entendons ainsi réactiver en 2024 la dynamique de croissance tout en poursuivant l'amélioration de sa rentabilité, notamment en intensifiant la rationalisation des coûts d'exploitation généraux. Les efforts du Groupe porteront également sur la poursuite de l'amélioration du BFR pour renforcer la génération de trésorerie. Par ailleurs, nous avons enregistré en 2023 un nombre croissant de nouvelles références, soutien pour notre croissance future. Sur ces bases solides, nous sommes en mesure de réitérer l'ensemble de nos objectifs de croissance et de rentabilité. »

Monsieur Yann Duigou, Directeur Général de la Société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

1. Raison sociale et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est « Icape Holding ».

Le Groupe se présente généralement sous le nom commercial « Groupe Icape » ou « Icape Group » en anglais.

2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 515 130 037.

Son numéro LEI est 969500SMJNIR6M3A8D61.

3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation le 30 septembre 2009, sauf dissolution anticipée ou prorogation conformément aux lois applicables et aux statuts de la Société.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

4. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est situé 33 avenue du Général Leclerc – 92260 Fontenay-aux-Roses.

À la date du Rapport financier annuel, la Société a la forme de société anonyme à conseil d'administration de droit français.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Adresse : 33 avenue du Général Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses

Téléphone : +33 1 58 18 39 10

L'adresse du site Internet de la Société est : <https://www.icafe-group.com/>

Les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du Rapport financier annuel.

5. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG S.A.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

Représenté par Monsieur Rémi Toulemonde

Tour Eqho

2 avenue Gambetta

92066 Paris La Défense Cedex

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 25 décembre 2020, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

BM&A SAS

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Représenté par Monsieur Eric Seyvos

11 rue Laborde

75008 Paris

Nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 30 juin 2022, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Commissaires aux comptes suppléants

Néant

6. Franchissements de seuils statutaires (article 9 des statuts)

Sans préjudice des dispositions légales applicables :

- (i) Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, une fraction du capital ou des droits de vote de la Société égale ou supérieure (i) à 1 % ou (ii) à tout multiple de ce pourcentage jusqu'au seuil de 4 % (inclus), ou (iii) aux seuils légaux prévus par la réglementation pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de quatre (4) jours de bourse à compter de la date du franchissement de l'un de ces seuils, ou par tout autre moyen équivalent pour les actionnaires résidents hors de France.
- (ii) Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.
- (iii) Pour la détermination des seuils en capital et en droits de vote dont le franchissement est à déclarer au titre des paragraphes précédents, il est fait application des règles définies par les articles L. 233-7 et L. 233-9 du Code de commerce et les dispositions du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.
- (iv) En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées du droit de vote si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 5 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la Société, dans les conditions visées à l'article L. 233-7 VI du Code de commerce. En cas de régularisation, les droits de vote correspondants ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi ou la réglementation en vigueur.

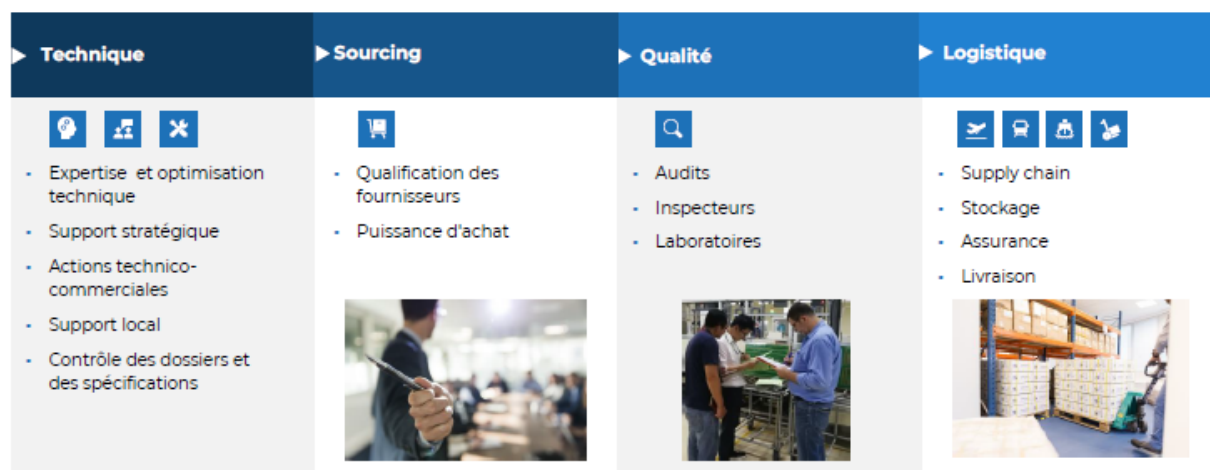
RAPPORT DE GESTION

1. PRESENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITES

1.1. Présentation générale

Créé en 1999, le Groupe Icape est devenu l'un des principaux acteurs mondiaux de la distribution de cartes de circuits imprimés en petits et moyens volumes, composants essentiels de l'industrie électronique, utilisés dans et par la grande majorité des secteurs de fabrication de produits à usage quotidien, comme l'industrie, les télécommunications, l'automobile, les objets connectés, la domotique, l'e-mobilité, le médical, l'énergie, le multimédia, l'informatique, etc.

Son activité principale consiste à fournir à ses clients un service complet, clé en main, de distribution de circuits imprimés (« *one-stop-shop* »). Le Groupe Icape intervient ainsi en tant qu'interlocuteur unique pour le compte de ses clients (acquéreurs des circuits imprimés et sous-traitants électroniques), en prenant en charge l'ensemble de la chaîne de distribution, comprenant notamment la sélection et le contrôle qualité du fournisseur, le suivi de la production, l'optimisation des prix, le support et l'assistance en ingénierie et conception, le contrôle des dossiers de fabrication, la mise en place des solutions logistiques et de stockage, la livraison ainsi que la gestion des commandes.



Avec 646 salariés au 31 décembre 2023 et une présence dans 22 pays assurée par 35 filiales dont 2 bureaux de services en Chine¹, le Groupe Icape réalise au 31 décembre 2023 un chiffre d'affaires consolidé de 179,5 millions d'euros, contre 219,6 millions d'euros en 2022, et compte plus de 3.600 clients au 31 décembre 2023.

Dans un environnement concurrentiel très fragmenté, le Groupe Icape a construit au fil des années une organisation mondiale structurée sur le marché de la distribution de circuits imprimés, disposant en particulier en Chine d'un bureau de services figurant, à la connaissance de la Société, parmi les plus importants bureaux d'approvisionnement et de *sourcing* au monde pour les circuits imprimés, regroupant 258 collaborateurs au 31 décembre 2023 répartis en six structures, et capable, grâce à ses caractéristiques, de se positionner comme l'un des acteurs majeurs de la consolidation en cours et à venir de ce secteur

¹ Les deux bureaux de services en Chine recouvrent les équipes du Groupe (i) implantées en Chine, (ii) employées par la filiale du Groupe Icape Dongguan Electronic, et (iii) dont l'activité principale est dédiée à la fourniture aux filiales du Groupe, par l'intermédiaire des deux GIE du Groupe (groupements d'intérêt économique), de services communs tels que les services achats, *sourcing*, support technique, ingénierie, contrôle qualité, logistique, gestion de commandes et établissement des devis.

d'activité.

La distribution de circuits imprimés (« activité ICAPE ») est l'activité principale du Groupe et représente 83% de son chiffre d'affaires en 2023. Cette activité regroupe : (i) la distribution de circuits imprimés en petits et moyens volumes, avec une grande diversité de produits et des délais de fabrication standards (4 à 5 semaines) (« activité HMLV »), (ii) l'activité express de circuits imprimés dédiée aux petites quantités et aux prototypes fabriqués en délai restreint (délai moyen de fabrication de 5 jours) avec une livraison express (48 heures) (« activité IQTS ») et (iii) la fabrication de circuits imprimés en interne. L'activité HMLV constitue l'essentiel de l'activité ICAPE et le cœur du périmètre « circuits imprimés » du Groupe, les autres activités représentant encore une part marginale du chiffre d'affaires du Groupe mais en progression.

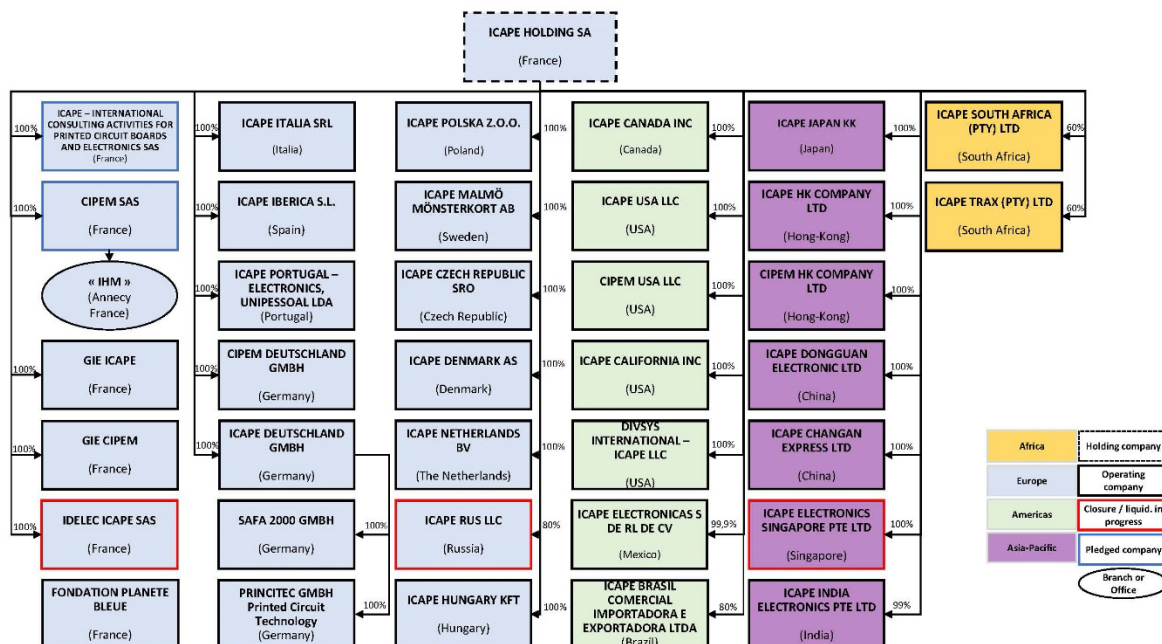
Si l'activité ICAPE constitue son activité principale, le Groupe a diversifié sa gamme de services et produits avec la distribution de pièces électromécaniques sur-mesure (« activité CIPEM ») qui représente environ 17% du chiffre d'affaires du Groupe. Cette diversification des services et produits proposés par le Groupe a pour objectif d'adresser un nombre croissant de clients et d'augmenter les revenus générés auprès de la base de clientèle existante du Groupe.

Après 20 ans de croissance organique annuelle moyenne de 19,1%², le Groupe Icape souhaite aujourd'hui combiner son modèle de croissance organique à une politique de croissance externe, *via* des acquisitions de taille modérée (*i.e.*, dont le chiffre d'affaires est en général inférieur à 20 millions d'euros), bien implantées commercialement et localement, qui complètent la couverture géographique mondiale du Groupe et qui présentent des synergies avec ce dernier, dans une perspective de croissance organique soutenue des acquisitions post-intégration. En 2023, sur la base de sa nouvelle stratégie de croissance externe et avec l'appui de son service interne d'acquisitions (« M&A »), le Groupe a ainsi réalisé 7 acquisitions. Cette stratégie s'inscrit dans un contexte de consolidation du secteur entamée depuis plusieurs années et accentuée par la pandémie mondiale de COVID-19, laquelle a fragilisé les acteurs de la distribution de circuits imprimés ne bénéficiant pas, comme le Groupe Icape, de présence permanente et stable en Chine.

² Taux de croissance annuel composé (TCAC) du Groupe sur la période 2001-2021, calculé sur la base du chiffre d'affaires du Groupe en 2021 hors acquisitions.

1.2. Organigramme du Groupe

L'organigramme ci-dessous présente l'organisation juridique de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2023. Les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages de détention du capital social.



Notes sur l'organigramme :

ICAPE India : Cette filiale est détenue à 0,0002 % par M. Sameerasimha Jayasimha, directeur de la filiale.

ICAPE Mexico : Cette filiale est détenue à hauteur de 0,002 % par M. Maximiliano Ignacio Royo Rojas, directeur de la filiale.

ICAPE Brazil : Cette filiale est détenue à hauteur de 20% par M. Paulo Eduardo Vandsberg de França.

ICAPE RUS : Cette filiale est détenue à hauteur de 20 % par Mme. Natalia Vadimovna Tarnavskaya, sales manager au sein de la filiale.

ICAPE South Africa : Cette filiale est détenue à hauteur de 20 % par M. Daniel Lee Dock (directeur de la filiale) et à hauteur de 20% par M. Iegsan Khan (ancien directeur de la filiale).

ICAPE Trax : Cette filiale est détenue à hauteur de 20 % par M. Daniel Lee Dock (directeur de la filiale) et à hauteur de 20% par M. Iegsan Khan (ancien directeur de la filiale).

IDELEC ICAPE SAS a été fusionnée dans ICAPE – INTERNATIONAL CONSULTING ACTIVITIES FOR PRINTED CIRCUIT BOARDS AND ELECTRONICS le 31 janvier 2024.

Le Groupe dispose aujourd'hui d'une organisation structurée et agile, qui repose sur une répartition précise des rôles et fonctions destinée à assurer une efficacité optimale, adaptée à la poursuite de la croissance organique du Groupe et à l'absorption de nouvelles cibles dans le cadre de sa stratégie de croissance externe.

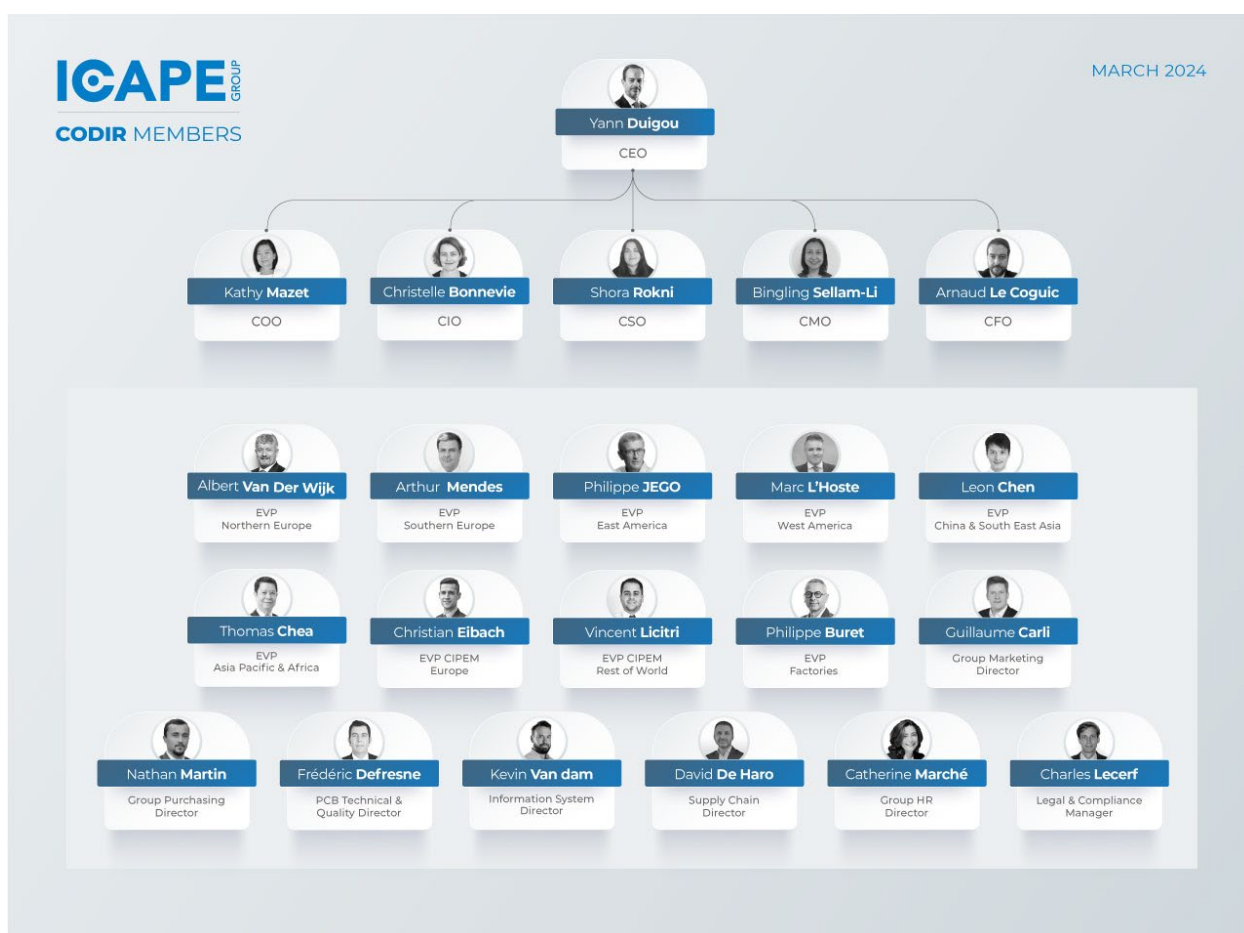
La définition de la stratégie du Groupe est assurée par le conseil d'administration de la Société, organe collégial créé le 30 juin 2021 à l'occasion de la transformation de la Société en société anonyme. Le conseil d'administration est présidé par le fondateur du Groupe, M. Thierry Ballenghien, et regroupe dix administrateurs expérimentés et trois censeurs, dont neuf experts des circuits imprimés. Le conseil d'administration comprend également trois administrateurs indépendants.

L'équipe de direction a également été renforcée en 2023 avec (i) la désignation, aux côtés du nouveau directeur général de la Société (M. Yann Duigou), de deux nouveaux directeurs généraux adjoints respectivement chargés des finances et de l'administration (M. Arnaud Le Coguic, CFO) et des opérations commerciales et marketing (Mme Bingling Li Sellam, CMO) et (ii) l'extension des missions confiées à Mme Shora Rokni, directrice générale adjointe, dont le périmètre recouvre désormais la stratégie

d'acquisitions et d'intégration (Mme Shora Rokni, CSO).

Le conseil d'administration et l'équipe de direction assurent une cohérence dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie pour l'ensemble du Groupe. La cohérence et la garantie de l'expertise métiers du Groupe est assurée par un groupe de neuf experts techniques « circuits imprimés », dont chacun est spécialisé dans une catégorie de technologies. La cohérence de la gestion du risque, du contrôle interne et de l'application de la politique RSE du Groupe est quant à elle assurée par une équipe composée de 6 personnes couvrant les trois piliers, à savoir la gouvernance, l'environnement et le social.

Le Groupe dispose d'un comité exécutif de 23 personnes, dont neuf *executive vice-presidents* répartis par zones géographiques, en charge notamment de (i) superviser et assister les directeurs opérationnels des filiales de leur zone et (ii) identifier et sélectionner avec ces directeurs opérationnels, leurs réseaux et les équipes commerciales locales, les cibles potentielles pour des acquisitions futures.



Les directeurs opérationnels des filiales du Groupe, lesquelles fonctionnent en centres de profits³, animent quant à eux les ingénieurs commerciaux du Groupe et les activités commerciales dans chaque pays. Ils sont appuyés par deux groupements d'intérêt économique (GIE) dont les principales fonctions (achats, *sourcing*, support technique, ingénierie, contrôle qualité, logistique, gestion de commandes et établissement des devis) sont

³ L'ensemble des filiales du Groupe fonctionnent en centres de profits, à l'exception des filiales Icape India Electronics, Icape Electronics Singapore et Icape California.

assurées par les deux bureaux de services en Chine (ICAPE et CIPEM). Les activités commerciales du Groupe sont ainsi assurées localement sur l'ensemble des territoires sur lesquels le Groupe est présent, au plus près des fournisseurs et clients du Groupe.

Le service achats et *sourcing* du Groupe occupe également une place centrale dans le fonctionnement du Groupe, puisqu'il est chargé de la gestion des fournisseurs pour l'ensemble des filiales du Groupe : identification et qualification des meilleurs fournisseurs, établissement et mise à jour, après validation par la direction générale, des matrices de fournisseurs par produits et par technologies, suivi des fournisseurs et du respect de leurs engagements, vérification du respect par l'ensemble du Groupe des préconisations du service achats, réalisation des *benchmarks* réguliers pour évaluer la compétitivité du Groupe et celle de ses concurrents, etc.

1.3. Description des activités de la Société et du Groupe

1.3.1. Une présence établie dans les principales zones géographiques du marché mondial des circuits imprimés

Le Groupe Icape, par son implantation géographique, a créé une plateforme mondiale pour accompagner ses clients partout dans le monde.

Le Groupe emploie ainsi 646 collaborateurs répartis dans 35 filiales commerciales dont deux bureaux de services en Chine. En 2023, le Groupe a livré ses produits à plus de 3.600 clients et dispose d'une présence locale dans 22 pays ainsi que de réseaux de fournisseurs comprenant 77 fournisseurs qualifiés, homologués et suivis (dont 27 pour l'activité ICAPE et 50 pour l'activité CIPEM), en évolution constante afin de pouvoir proposer aux clients des fournisseurs toujours plus compétitifs et axés sur la qualité. Le Groupe dispose d'une organisation logistique complète et structurée, comprenant onze plateformes logistiques / centres de stockage, positionnés localement sur tous les continents. Il propose également à ses clients une offre de livraison express de circuits imprimés et de pièces techniques combinée à des sites d'e-commerce, et détient deux laboratoires d'analyse, de contrôle qualité et de tests en Chine et aux États-Unis.

1.3.2. Une large gamme de produits et de services couplés à un savoir-faire et une expertise de premier plan

Appuyé par un groupe d'experts des circuits imprimés, le Groupe fournit à ses clients une gamme complète de services de distribution de circuits imprimés (« *one-stop-shop* »), comprenant (i) le support technique et technologique, (ii) les services ingénierie et de contrôle des dossiers de fabrication, (iii) la sélection des fournisseurs et la constitution de réseaux, (iv) les négociations commerciales et la puissance d'achat, (v) le contrôle de la qualité, les audits et inspecteurs locaux, (vi) la gestion de la logistique, de la consolidation⁴ et des stockages, (vii) la gestion des commandes locales en Chine, (viii) les services devis, (ix) le service commercial de proximité et (x) deux sites de e-commerce.

Le Groupe se distingue ainsi de ses concurrents par la gamme étendue de services, de produits et de technologies qu'il propose à ses clients, que l'on peut rassembler en deux grandes familles :

- (i) la distribution de circuits imprimés de toutes technologies (activités HMLV et IQTS) : simple face, double face, multicouches, haute densité, flexible, métal, flex-rigide, téflon, etc., l'activité HMLV constituant le cœur de l'activité du Groupe ;
- (ii) la distribution de pièces électromécaniques sur plan (activités CIPEM) : câbles, connecteurs, claviers, batteries, chargeurs, pièces plastiques, pièces métal, transformateurs, télécommandes, assemblages

⁴ La consolidation des livraisons permet de rassembler les commandes de plusieurs clients en un seul envoi et de leur faire ainsi bénéficier de prix de transport plus compétitifs.

électroniques, boîtes, LED, LCD, etc., qui viennent enrichir l'offre de produits du Groupe.

Le succès commercial du Groupe Icape repose sur les piliers suivants : (i) une équipe techniquement expérimentée, un savoir-faire et une expertise reconnus, (ii) la confiance de ses clients et fournisseurs, basée sur la constance des principes fondamentaux et éthiques de son équipe de direction depuis sa création, (iii) une forte implantation en Chine, le plus grand producteur mondial de circuits imprimés, idéalement située dans le Guangdong et dans le Jiangxi, (iv) des services complets et en particulier la garantie de la qualité, (v) une logistique performante et en particulier la garantie des livraisons dans les délais, (vi) la compétitivité des prix, (vii) un accompagnement partout dans le monde, (viii) la réactivité des équipes locales à la fois côté clients et côté fournisseurs, (ix) la diversité des produits disponibles, en particulier grâce à l'activité CIPEM.

1.3.3. Un positionnement stratégique dans la chaîne de valeur d'approvisionnement de circuits imprimés tant pour ses clients que pour ses fournisseurs

Le Groupe Icape est un prestataire de services à forte valeur ajoutée faisant le lien entre des clients dans le monde entier et des fournisseurs principalement basés en Chine : d'un côté, des bureaux de services en Chine et des fournisseurs chinois, sélectionnés, contrôlés et suivis par les équipes du Groupe ; de l'autre, des ingénieurs technico-commerciaux et des filiales commerciales qui accompagnent et conseillent des clients dans le monde entier, en sécurisant leurs approvisionnements grâce à un important maillage commercial local et international.

Pour ses clients, le Groupe offre une gamme complète de services, avec un accès simple à toutes les gammes de circuits imprimés à des prix compétitifs, tout en assurant le contrôle de la qualité et de la logistique. L'amplitude de la gamme des services proposés par le Groupe lui permet de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur et d'offrir à ses clients l'opportunité de :

- (i) réduire les coûts associés au *sourcing* (recherche des fournisseurs), l'approvisionnement (commande des pièces), l'optimisation de la chaîne logistique, l'ingénierie, le contrôle des fournisseurs (audits et inspections), le contrôle qualité, les assurances, le support technique, les formations techniques, les stockages locaux, etc., services que le Groupe mutualise au bénéfice de ses clients, leur permettant ainsi d'optimiser leurs dépenses en circuits imprimés et de concentrer les efforts de leurs équipes achats sur d'autres composants ou matières premières ;
- (ii) bénéficier de conditions de prix et de paiements favorables, grâce à la position d'agrégateur de commandes des clients du Groupe Icape, ainsi qu'à ses relations de confiance et de longue durée avec ses fournisseurs ;
- (iii) raccourcir significativement les délais de commercialisation (« *time to market* ») de ses clients, grâce à un important réseau de fournisseurs et les solutions logistiques mises en place par le Groupe ;
- (iv) bénéficier de processus de contrôle de conformité et de contrôle qualité, avec notamment les audits physiques et virtuels des usines, le contrôle complet de chaque dossier par le service d'ingénierie, l'organisation de l'assurance qualité, les contrôles qualité dans les usines des fournisseurs, les laboratoires d'analyse, de contrôle qualité et de tests en Chine, les tests de vieillissement et cycles thermiques pour homologations et contrôles de fiabilité.

Pour ses fournisseurs, le Groupe Icape intervient également en qualité d'intermédiaire créateur de valeur ajoutée, leur permettant :

- (i) d'atteindre des clients dans le monde entier sans avoir à mettre en place une organisation commerciale mondiale coûteuse et de se concentrer sur les activités de production ;
- (ii) de sécuriser leur relation avec le client final en minimisant le risque de litiges et les retards ou défauts de paiement de clients sans surcoût, en s'appuyant sur la réputation du Groupe Icape ;
- (iii) de recevoir des dossiers clairs (caractéristiques techniques des circuits imprimés commandés, etc.) grâce au service ingénierie du Groupe Icape et de limiter ainsi les mauvaises fabrications et les malentendus avec les clients ;
- (iv) de connaître les besoins des clients partout dans le monde par une meilleure communication et grâce à une aide commerciale multilingue locale apportée par le Groupe ; et
- (v) d'agréger des volumes de commandes importants sur le segment HMLV (*High Mix Low Volume*) et d'optimiser les activités de production et de logistique des fournisseurs.



2. FAITS MARQUANTS

2.1 Faits significatifs de l'exercice

2.1.1 Acquisitions

Dans le cadre de l'accélération de sa stratégie de croissance externe, le Groupe a procédé au cours de l'exercice 2023 à plusieurs acquisitions.

- (i) Le 15 février 2023, le Groupe a acquis, via la société Icape Holding, 100% du capital de la société Fimor Electronics, fabricant français de solutions d'interface homme-machine et distributeur de pièces techniques sur-mesure, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 6,2 millions d'euros en 2022 et disposant d'une base de 350 clients actifs, majoritairement issus des secteurs de l'industrie médicale, de l'industrie automobile, des hautes technologies ou encore des télécommunications. Anciennement filiale à 100% du groupe Fimor, la société Fimor Electronics est spécialisée dans le négoce de pièces techniques sur-mesure, activité qui représentait 80% de son chiffre d'affaires lors de l'acquisition. La société dispose également d'une usine spécialisée dans la fabrication de solutions d'interface homme-machine, constituant la seconde activité de la Société et générant 20% de son chiffre d'affaires annuel.

L'acquisition de Fimor Electronics a pour objectif de consolider le positionnement du Groupe sur le marché des pièces électromécaniques « sur-mesure » et enrichit l'offre de produits de son entité Cipem. Le Groupe entend également bénéficier des synergies commerciales et d'achat existantes avec Fimor Electronics pour renforcer sa croissance sur le marché des pièces techniques, et poursuivre avec cette acquisition sa stratégie industrielle en se dotant d'une nouvelle usine en Europe, qui sera dédiée à une production locale à destination de secteurs industriels à forte valeur ajoutée.

L'intégration de cette acquisition aux comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été réalisée à compter du 1^{er} janvier 2023.

- (ii) Le 26 mai 2023, le Groupe a acquis, via sa filiale Icape Deutschland, les actifs du distributeur allemand de circuit imprimés Heissenberger Leiterplattentechnik (HLT). Basé dans le Land du Bade-Wurtemberg, reconnu pour son bassin industriel spécialisé dans la construction automobile, HLT couvre les besoins en circuits imprimés d'une cinquantaine de clients renommés. Disposant d'un réseau de 6 fournisseurs stratégiques et de capacités logistiques propres, HLT assure une gamme de services à haute valeur ajoutée sur des segments aussi divers que l'automobile, la domotique, les télécommunications, l'aérospatial ou encore l'industrie médicale. HLT se positionne ainsi sur des marchés en demande d'une grande diversité de produits sur de petits et moyens volumes (« High-Mix Low-Volume »). HLT a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 4,1 millions d'euros.

Au travers de son portefeuille clients diversifié et sa localisation stratégique, HLT présente un potentiel avancé de synergies avec la filiale allemande du Groupe. Le Groupe renforce par cette acquisition sa position d'acteur de premier plan sur l'un des marchés majeurs pour la distribution de circuits imprimés, en Europe et dans le monde.

Le portefeuille de fournisseurs et la plateforme logistique d'HLT viennent également consolider et optimiser le réseau mondial structuré par le Groupe, offrant un potentiel de création de valeur important.

L'intégration de cette acquisition aux comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été réalisée à compter du 1^{er} juin 2023.

- (iii) Le 12 septembre 2023, le Groupe a acquis, via sa filiale Icape Deutschland, l'intégralité des titres de la société Princitec. Située près de Düsseldorf, société Princitec assure depuis 2004 l'ensemble des services liés à la distribution de circuits imprimés, sur le plan technique, du *sourcing* et de la qualité. Bénéficiant d'un réseau de 11 distributeurs aussi bien asiatiques qu'européens, la société Princitec bénéficie d'une capacité de commercialisation importante pour répondre dans des délais très courts aux besoins d'une grande diversité d'industries grâce notamment à sa large variété de produits. Avec une base de 35 clients actifs principalement localisés en Allemagne, la société Princitec a généré un chiffre d'affaires de 6,5 millions en 2022.

Avec cette acquisition, le Groupe a pour objectif d'activer un potentiel de synergies important tout en poursuivant la diversification de son *sourcing*, confortant ainsi sa capacité logistique unique à livrer à temps, partout dans le monde et au meilleur coût. Après l'acquisition des actifs de la société HLT, cette nouvelle acquisition renforce aussi le positionnement du Groupe sur le marché allemand, principal marché du circuit imprimé en Europe.

L'intégration de cette acquisition aux comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été réalisée à compter du 1^{er} septembre 2023.

- (iv) Le 29 septembre 2023, le Groupe a acquis, via sa filiale Icape USA LLC, les actifs opérationnels des sociétés américaines PCB Solutions, Ustek Incorporated et Nujay Technologies Inc.

Les trois sociétés dont les actifs ont été acquis sont spécialisées dans le négoce de circuits imprimés aux Etats-Unis depuis plus de vingt ans. PCB Solutions et Ustek Incorporated comptent également une activité de négoce de pièces techniques, représentant pour la première 10% de son activité et pour la seconde près de 30% de celle-ci. Au total, les trois sociétés couvrent les besoins d'un portefeuille de plus de 180 clients nord-américains, issus d'une importante variété d'industries, allant de la conception de matériel médical au secteur automobile. En 2022, ces trois sociétés ont généré un chiffre d'affaires annuel net cumulé de plus de 5 millions de dollars.

Implanté aux Etats-Unis via sa filiale Icape USA pour la distribution de circuits imprimés et sa filiale CIPEM USA pour les services liés aux pièces techniques, le Groupe renforce significativement sa présence sur ce marché majeur en acquérant une solide base de clients industriels ainsi que de nouveaux canaux de distribution, notamment locaux. Les différentes localisations de ces nouvelles structures (dans l'Ohio, en Californie et dans l'Utah) permettent par ailleurs de quadriller l'ensemble du territoire américain. A l'instar des acquisitions précédemment réalisées, et en cohérence avec la stratégie de croissance externe du Groupe, ces actifs présentent un fort potentiel en termes de synergies d'achat et commerciales avec les filiales locales du Groupe et bénéficient d'un niveau de rentabilité élevé.

L'intégration de cette acquisition aux comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été réalisée à compter du 1^{er} octobre 2023.

- (v) Le 24 novembre 2023, le Groupe a acquis, via sa filiale Cipem Deutschland, l'intégralité des actifs de la société allemande Bordan Electronic Consult, fournisseur spécialisé dans la conception de pièces techniques « sur-mesure ».

Bordan Electronic Consult développe depuis 2002 une gamme de services axée sur la distribution de pièces techniques auprès d'une trentaine de clients majoritairement basés en Allemagne. Grâce à des partenariats de *sourcing* solides, Bordan Electronic Consult propose à ses clients un large éventail de produits, dont près de 80% sont réalisés sur mesure. En 2022, la société a généré un chiffre d'affaires de 0,9 million.

Le Groupe concrétise via cette opération l'implantation en Allemagne de son activité CIPEM, dédiée à la distribution de pièces techniques « sur-mesure », consolidant par la même occasion sa position d'expert technologique sur ce marché stratégique. Les partenariats de long-terme conclus par Bordan Electronic Consult permettront de diversifier le *sourcing* du Groupe avec des fournisseurs basés à la fois en Allemagne, au Japon et à Taïwan. L'intégration de ce nouvel actif au sein du Groupe devrait également générer un potentiel de synergies d'achat, de coûts et commerciales à court et moyen terme.

L'intégration de cette acquisition aux comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été réalisée à compter du 1^{er} décembre 2023.

L'ensemble des acquisitions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été financées intégralement en numéraire, au moyen des fonds décrits ci-dessous :

- (i) l'acquisition de la société française Fimor Electronics a été réalisée au moyen des fonds issus de la ligne de croissance externe intégralement tirée le 31 janvier 2023 auprès de l'ancien syndicat bancaire (voir §2.1.4 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel) ;
- (ii) l'acquisition des actifs opérationnels de la société allemande HLT a été réalisée au moyen des fonds propres du Groupe ;
- (iii) l'acquisition de la société allemande Princitec a été réalisée au moyen des fonds issus du prêt conclu le 13 septembre 2023 avec Crédit Industriel et Commercial (voir §2.1.4 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel) ;
- (iv) l'acquisition des actifs opérationnels des sociétés américaines PCB Solutions, Ustek Incorporated et Nujay Technologies Inc a été réalisée au moyen des fonds issus du prêt conclu le 22 juin 2023 avec BPI France (voir §2.1.4 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel) ;
- (v) l'acquisition des actifs de la société allemande Bordan Electronic Consult a été réalisée au moyen des fonds propres du Groupe.

2.1.2 Renforcement de la gouvernance du Groupe

En juin 2023, le Groupe a décidé de renforcer sa gouvernance globale à l'occasion de la désignation de Monsieur Yann Duigou au poste de directeur général de la Société en remplacement de Monsieur Cyril Calvignac, avec :

- (i) l'extension du périmètre confié à Madame Shora Rokni, directrice générale adjointe en charge de la stratégie d'acquisitions et d'intégration (*Chief Strategy Officer*) ;
- (ii) la nomination de Monsieur Arnaud Le Coguic au poste de directeur général adjoint en charge des services administratifs et financiers (*Chief Financial Officer*) ;
- (iii) la nomination de Madame Bingling Li Sellam au poste de directrice générale adjointe en charge opérations commerciales et marketing du Groupe (*Chief Marketing Officer*), en remplacement de Monsieur Yann Duigou.

La direction générale peut également compter sur Madame Christelle Bonnevie, directrice générale adjointe de la Société en charge du développement industriel (*Chief Industrial Officer*) et Madame Kathy Mazet, directrice générale adjointe de la Société en charge des opérations (*Chief Operating Officer*).

Yann Duigou, âgé de 61 ans, qui était auparavant *Chief Marketing Officer* du Groupe, dispose de plus de trente années d'expérience au sein de l'industrie électronique et des circuits imprimés. Avant de rejoindre le Groupe en 2017 en qualité de directeur en charge du *e-commerce*, il a occupé différents postes exécutifs au sein du groupe électronique CIRE, dont les fonctions de directeur d'usines, puis directeur général pendant dix ans, de 2002 à 2012. Yann Duigou est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion (ISG Paris). Il est également administrateur de la société Icape Holding.

Ce renforcement de la direction générale du Groupe, qui se compose ainsi d'un directeur général épaulé de cinq directeurs généraux adjoints, vise à donner au Groupe les moyens de poursuivre les objectifs ambitieux fixés lors de notre introduction en bourse, avec un management expérimenté, composé d'experts de l'industrie du circuit imprimé.

Ce renforcement de la gouvernance s'est également traduit au sein du conseil d'administration de la Société avec :

- (i) la nomination par cooptation en juin 2023 de M. Thomas Chea comme administrateur, en remplacement de M. Calvignac, nomination qui devra être ratifiée par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, et
- (ii) la nomination pour une durée de 3 ans, en juin 2023 de Monsieur Arthur Mendes et Madame Bingling Li Sellam en qualité de censeurs au sein du conseil d'administration.

2.1.3 Création d'un comité RSE

Le 28 mars 2023, le conseil d'administration de la Société a décidé de modifier son règlement intérieur, afin notamment de l'harmoniser avec les recommandations du Code de gouvernance d'entreprise Middlednext et de créer un Comité RSE autonome et de plein exercice.

La responsabilité sociétale des entreprises faisant partie intégrante de la stratégie du Groupe, le comité RSE était auparavant intégré au comité stratégie, acquisitions et RSE de la Société. Afin de se conformer aux recommandations du Code Middlednext et compte tenu de l'importance que le Groupe attache aux sujets se rapportant à la responsabilité sociétale des entreprises, le conseil d'administration a cependant décidé de créer en son sein un comité RSE autonome, présidé par un administrateur indépendant, dont les prérogatives sont plus amplement décrites au §3.1.4 du Chapitre « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* » du Rapport financier annuel.

La modification du règlement intérieur du conseil d'administration a également été l'occasion d'harmoniser l'ensemble des critères d'indépendance des administrateurs avec ceux préconisés par le Code Middlednext.

2.1.4 Financement

Le 20 décembre 2023, le Groupe a mis en place avec succès un nouveau financement bancaire auprès d'un syndicat composé de 9 banques européennes, destiné à refinancer son endettement existant et à bénéficier d'une nouvelle ligne de croissance externe. Les ressources additionnelles octroyées vont ainsi permettre au Groupe de renforcer sa dynamique d'acquisitions à court et à moyen terme conformément à sa stratégie de croissance externe.

Le syndicat bancaire était constitué de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France (en qualité d'agent, d'agent des sûretés et de coordinateur), Banque Palatine, Banque Populaire Rives de Paris et HSBC Continental Europe (en qualité d'arrangeurs) et Banque Palatine, Banque Populaire Rives de Paris, BNP Paribas, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, Crédit Industriel et Commercial, Crédit Lyonnais, HSBC Continental Europe, Landesbank Saar et FCT Tikehau Novo 2020 (en qualité de prêteurs).

Ce nouveau financement est constitué :

- (i) d'un prêt de refinancement (le « **Prêt de Refinancement** ») d'un montant total de 21 millions d'euros, divisé en 3 tranches, avec une 1^{ère} tranche d'un montant de 15,3 millions d'euros amortissable sur 6 ans, une 2^{ème} tranche d'un montant de 2,7 millions d'euros d'une durée de 6,5 ans amortissable *in fine*, et une 3^{ème} tranche d'un montant de 3 millions d'euros d'une durée de 7 ans amortissable *in fine* ; ce Prêt de Refinancement a été intégralement utilisé aux fins de rembourser l'endettement existant au titre du contrat de crédits qui avait été conclu par la Société le 24 novembre 2022 avec l'ancien syndicat bancaire composé d'un prêt de refinancement d'un montant en principal initial de 12,8 millions d'euros et une ligne de croissance externe intégralement tirée le 31 janvier 2023 d'un montant total en principal de 10 millions ;
- (ii) d'une ligne de crédit de croissance externe confirmée d'un montant maximum de 20 millions d'euros, divisée en deux tranches avec une 1^{ère} tranche de 17 millions d'euros amortissable sur 6 ans et une 2^{ème} tranche de 3 millions d'euros d'une durée de 6,5 ans amortissable *in fine* ;
- (iii) sous réserve de confirmation préalable par le syndicat bancaire, une ouverture d'une ligne de crédit de croissance externe d'un montant maximum de 20 millions d'euros.

En application du contrat de crédits conclu avec le syndicat bancaire, la Société est soumise à l'obligation de respecter un ratio de levier financier (*ratio levier senior*) sur les comptes consolidés (dettes financières nettes⁵ par rapport à l'EBITDA consolidé).

Par ailleurs, le nantissement, au profit de l'ancien syndicat bancaire du Groupe composé de BNP Paribas, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, HSBC Continental Europe et Société Générale, de l'intégralité des titres des filiales Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards, Cipem France et Idelec a été maintenu au profit du nouveau syndicat bancaire Banque Palatine, Banque Populaire Rives de Paris, BNP Paribas, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, Crédit Industriel et Commercial, Crédit Lyonnais, HSBC Continental Europe, Landesbank Saar et FCT Tikehau Novo 2020.

La Société avait préalablement conclu :

- (i) le 22 juin 2023, avec BPI France, un contrat de prêt « *Prêt Croissance* », d'un montant total en principal de 5 millions d'euros, amortissable sur 8 ans avec un différé d'amortissement de 2 ans, destiné à la stratégie de croissance externe du Groupe.
- (ii) le 13 septembre 2023, avec Crédit Industriel et Commercial, un contrat de prêt d'un montant total en principal de 2 millions d'euros, amortissable sur 6 ans, destiné au financement partiel de l'acquisition de la société Princitec.

⁵ Hors endettement financier au titre des Obligations Relance

Enfin, depuis septembre 2023, les filiales du Groupe Icape-USA et Cipem USA disposent auprès de HSBC Bank USA d'une ligne de crédit d'un montant en principal maximum de 3 millions de dollars. Cette ligne de crédit est destinée à supporter l'activité du Groupe sur le marché américain, et était tirée à hauteur de 0,15 million de dollars au 31 décembre 2023.

2.1.5 Obligations Relance

Concomitamment à la mise en place de son nouveau financement (voir § 2.1.4 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel), le Groupe a également émis le 20 décembre 2023 avec succès des Obligations Relance pour un montant total de 6 millions d'euros souscrites par Tikehau.

La Société a ainsi procédé à l'émission de deux emprunts obligataires d'un montant total en principal de 6 millions d'euros, d'une durée de 8 ans, remboursable *in fine*, et subordonnées, constitués :

- (i) d'une émission de 54.702 obligations "relance", soit 90% du montant total des deux emprunts obligataires, d'une valeur nominale unitaire de 100 euros, intégralement souscrites par le Fonds Obligations Relance France – Compartiment 2 (les « **Obligations Relance** ») ; et
- (ii) d'une émission de 6.078 obligations complémentaires, soit 10% du montant total des deux emprunts obligataires, d'une valeur nominale unitaire de 100 euros, intégralement souscrites par le Fonds Obligations Relance France – Tikehau Investment Management – Compartiment 2 (les « **Obligations Complémentaires** »), ces obligations ne bénéficiant pas de la garantie de l'Etat et permettant de satisfaire à l'obligation de conservation visée à l'article 5-7° du Décret

Ce financement complémentaire, qui a pour vocation de contribuer à l'accélération du programme d'investissement et d'acquisition du Groupe, bénéficie du programme France Relance du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Les Obligations Relance correspondent à un dispositif de garantie de l'État et ont pour objectif de renforcer le bilan des entreprises françaises et la situation financière des PME et ETI.

En application des termes et conditions des Obligations Relance et des Obligations Complémentaires, la Société est soumise à l'obligation de respecter un ratio de levier financier (*ratio levier OR*) sur les comptes consolidés (dettes financières nettes par rapport à l'EBITDA consolidé).

2.1.6 Désengagement des activités du Groupe en Russie

Le Groupe dispose d'une filiale implantée en Russie, la société Icape Rus, société de droit russe dont l'activité principale est la commercialisation de circuits imprimés et de pièces techniques sur plan en Russie et dans les pays de l'union douanière de l'Union Eurasiatique.

Compte tenu de l'aggravation de la situation géopolitique en Ukraine et en Russie, et après avoir dans un premier temps suspendu les prises de commandes et les livraisons aux clients de la Fédération de Russie réalisées par le Groupe, ce dernier a annoncé le 16 janvier 2023 sa décision de mettre fin à ses activités basées en Russie et de stopper les prises de commandes depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les délais d'obtention des agréments administratifs nécessaires à la cession des titres de la filiale russe étant régulièrement repoussés par l'administration locale, le Groupe a décidé de procéder à la liquidation de la société au cours du premier semestre 2024.

2.1.7 Opérations sur le capital de la Société

Depuis l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris réalisée avec succès le 8 juillet 2022 (code ISIN : FR001400A3Q3 – mnémonique : ALICA), il n'a été réalisé aucune opération d'augmentation ou de réduction du capital de la Société.

Pour mémoire, l'introduction en bourse de la Société s'est traduite par une augmentation de capital de 17 millions d'euros, via l'émission de 1.003.000 actions nouvelles au prix de l'offre, à savoir 16,95 euros. En complément de cette première augmentation de capital et dans le cadre de son introduction en bourse, l'exercice partiel de l'option de surallocation a donné lieu à l'émission de 21.307 actions nouvelles complémentaires, au prix de l'offre (16,95 € par action), soit une augmentation de capital d'un montant complémentaire de 0,36 million d'euros.

En conséquence, le nombre total d'actions Icape Holding offertes dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, après exercice partiel de l'option de surallocation, s'est élevé à 1.024.307 actions nouvelles, portant ainsi la taille de l'offre à 17,4 millions d'euros.

A la date du Rapport financier annuel, le capital social de la Société, d'un montant de 3.235.272,80 euros, est ainsi divisé en 8.088.182 actions de même catégorie, d'une valeur nominale de quarante centimes d'euro (0,40 €) chacune, entièrement libérées. Il n'existe pas d'instruments dilutifs portant sur le capital de la Société à la date du Rapport financier annuel.

La société Icape Holding a par ailleurs conclu le 22 juin 2022 avec Gilbert Dupont un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions conforme à la charte AMAFI, qui a pris effet le 10 août 2022 pour une durée d'un an. Ce contrat de liquidité a été conclu conformément à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2021-01 du 22 juin 2021, applicable depuis le 1^{er} juillet 2021, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise. Ce contrat a pour objet l'animation par Gilbert Dupont de l'action Icape Holding sur le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth à Paris. La Société a procédé à un apport complémentaire de 200.000 euros, au titre des moyens alloués au contrat de liquidité, en date du 2 janvier 2024.

2.2 Evénements significatifs postérieurs au 31 décembre 2023

2.2.1 Acquisitions

Dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, le Groupe a procédé le 12 février 2024 à l'acquisition des actifs opérationnels du distributeur italien P.C.S. et de la totalité des titres de la société de design Studio E2. Bien que modestes par rapport aux précédentes acquisitions réalisées en Europe, ces opérations consolident le positionnement stratégique du Groupe dans la chaîne de valeur du circuit imprimé tout en offrant au Groupe un nouveau point d'appui solide en Lombardie, région italienne reconnue pour son dynamisme économique.

P.C.S. dispose en effet d'une base de clients composée d'environ 80 industriels représentant tous les secteurs d'activité qui animent ce bassin industriel et présentant un potentiel de synergies important avec la filiale italienne du Groupe, Icape Italia. L'acquisition de Studio E2 permet quant à elle au Groupe d'intégrer une expertise nouvelle et à forte valeur ajoutée pour les clients locaux et internationaux du Groupe, à savoir l'activité de *design* de circuits imprimés. L'intégration de cette activité additionnelle permet au Groupe de réaffirmer son rôle d'intermédiaire technologique clé pour ses clients.

2.2.2 Fusion des sociétés Idelec France et Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards and Electronics

Afin de rationaliser et de simplifier la structure juridique du Groupe et conduire à une meilleure efficacité économique, le Groupe a procédé le 31 janvier 2024 à la fusion par absorption de sa filiale Idelec par son autre filiale Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards. La fusion constituant une transmission universelle de patrimoine, l'ensemble des éléments actifs et passifs de la société Idelec ont été transférés à la société Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards, dans l'état où ils se trouvaient le 31 décembre 2023.

Afin de réaliser cette fusion, le syndicat bancaire constitué le 20 décembre 2023 a levé le nantissement qui existait, à son profit, de l'intégralité des titres de la société Idelec.

2.2.3 Fusion des sociétés Princitec GmbH Printed Circuit Technology et Icape Deutschland GmbH

Dans un même souci de rationalisation et de simplification de la structure juridique du Groupe, le Groupe a procédé le 1^{er} mars 2024 à la fusion simplifiée de sa filiale Princitec GmbH Printed Circuit Technology par son autre filiale Icape Deutschland GmbH. La fusion constituant une transmission universelle de patrimoine, l'ensemble des éléments actifs et passifs de la société Princitec GmbH Printed Circuit Technology ont été transférés à la société Icape Deutschland GmbH, dans l'état où ils se trouvaient le 31 décembre 2023.

3. RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Les informations suivantes concernant la situation financière et les résultats de la Société et ses filiales doivent être lues conjointement avec les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils figurent à la partie « Comptes Consolidés » du Rapport financier annuel (les « Comptes Consolidés ») et préparés conformément au référentiel « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) tel que publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), et adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2023.

Le rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les Comptes Consolidés figure à la section 8 du Chapitre « *Comptes Consolidés* » du Rapport financier annuel.

Il est par ailleurs rappelé que conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, normes comptables applicables à l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la décision du Groupe de céder sa filiale Icape Rus et son activité d'assemblage de cartes électroniques opérée par l'usine de sa filiale Divsys International-Icape, actifs non-stratégiques, a conduit à traiter ces actifs conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Ces actifs ont par conséquent cessé d'être amortis à compter de leur qualification en actifs détenus en vue de la vente et sont présentés sur une ligne séparée du bilan, sans retraitement des périodes antérieures. Une activité abandonnée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

3.1 Segmentation

Conformément à la norme IFRS 8, le Groupe retient en tant que segments à présenter les 5 segments suivants :

- Négoce de circuits imprimés (PCB - Printed Circuit Board) Amériques : le Groupe couvre la zone Amériques à partir de ses implantations aux États-Unis, au Canada, au Brésil et au Mexique. Les circuits imprimés sont, comme pour toutes les autres zones, achetés auprès de fournisseurs externes, principalement en Chine.
- Négoce et production de circuits imprimés (PCB) - Europe du Nord : le Groupe couvre la zone Europe du Nord à partir de ses implantations en Allemagne, en Suède, aux Pays-Bas, au Danemark, en République tchèque, en Hongrie et en Pologne.
- Négoce de circuits imprimés (PCB) - Europe du Sud : le Groupe couvre la zone Europe du Sud à partir de ses implantations en France, en Italie, au Portugal et en Espagne.
- Négoce et production de circuits imprimés (PCB) – Asie et reste du monde : le Groupe couvre la zone Asie et reste du monde à partir de ses implantations en Chine, en Inde, au Japon et en Afrique du Sud.
- Négoce et production de pièces techniques (Tech Part) : le Groupe fournit sa gamme de pièces techniques *via* les entités CIPEM du Groupe.

3.2 Base de préparation des comptes consolidés

Les Comptes Consolidés ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023. Les Comptes Consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société en date du 26 mars 2024.

3.3 Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe

Certains facteurs clés ainsi que certains événements passés et opérations ont eu, et pourraient continuer à avoir, une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats du Groupe présentés à la présente section 0 du Chapitre « *Rapport de gestion* ». Les facteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité du Groupe sont décrits au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la section 6 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel.

Les principaux facteurs ayant eu récemment et pouvant continuer à avoir une incidence sur les résultats du Groupe comprennent la capacité du Groupe à (i) maintenir sa croissance organique, (ii) poursuivre sa politique de croissance externe, (iii) améliorer sa marge brute commerciale et (iv) maîtriser l'impact des évolutions des taux de change. Par ailleurs, en réaction à l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, le Groupe a annoncé le 16 janvier 2023 sa décision de mettre fin à ses activités basées en Russie et de stopper les prises de commandes depuis le 1^{er} janvier 2023 (voir le §2.1.6 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

3.3.1 Le maintien de la dynamique de croissance organique

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 179,5 millions d'euros au 31 décembre 2023, en recul d'environ 18% par rapport à l'exercice 2022. Cette baisse est corrélée avec le net recul de l'activité mondiale de distribution de circuits imprimés provenant (i) de la baisse de la demande globale, (ii) d'un impact défavorable sur les prix de vente ainsi que (iii) de la normalisation des stocks de nos clients.

Néanmoins, le Groupe a démontré sa capacité à poursuivre et maintenir une stratégie de croissance organique durable, réalisant entre 2019 et 2022 un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 15,7%. A moyen terme et long terme, l'intensification de la stratégie d'investissement contribue au renforcement de la performance économique du Groupe. A court terme, les investissements liés aux recrutements de nouveaux talents indispensables à cette croissance organique ont un impact sur les résultats du Groupe et seront financés sur fonds propres.

Pour poursuivre sa croissance organique, le Groupe mise notamment sur l'efficacité de sa force commerciale et les relations pérennes et de confiance établies avec ses clients (près de 70% des clients du Groupe commandent au moins une fois par an depuis plus de 5 ans). La stratégie de croissance organique du Groupe est plus amplement décrite au §5.2.1 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel.

3.3.2 Les opérations de croissance externe

Dans le cadre de sa stratégie de croissance externe (voir notamment §5.2.3 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel), le Groupe entend poursuivre son développement en procédant à des acquisitions ciblées notamment dans des pays stratégiques, afin d'étendre son implantation géographique et enrichir son offre. Au cours des dernières années, le Groupe a procédé à des acquisitions ciblées ayant contribué à la croissance de ses activités et au développement de son offre de produits et de services. Les acquisitions réalisées par le Groupe en 2023 sont décrites au §2.1.1 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel.

3.3.3 L'évolution des prix et la maîtrise des coûts de structure

Le circuit imprimé est un produit composé de multiples matières premières différentes dont le prix dépend principalement du cours du pétrole, du cuivre, de l'or, de l'argent et de l'étain.

La production électrique en Chine était basée historiquement et majoritairement sur le charbon. Les transformations en cours du mix énergétique pour que la Chine respecte ses engagements internationaux (substitution progressive du charbon par le gaz et le nucléaire) soumettent la production électrique chinoise à des restrictions, à de fortes tensions et à des hausses de prix. En particulier, le charbon est en cours de remplacement par le gaz et le nucléaire. L'évolution des cours du gaz aura donc également un impact plus important sur les prix dans les années à venir.

Le prix du circuit imprimé est également étroitement lié aux coûts de main d'œuvre en Chine et à la parité de change USD/CNY.

Ces évolutions pourraient avoir un impact négatif s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés ou non répercutés par le Groupe sur les prix des ventes, ce qui impacterait les coûts des ventes et donc la marge brute commerciale du Groupe.

Pour plus d'informations, le lecteur est invité à se référer à la section 3.2 (*Risques liés aux prix et/ou à la pénurie de matières premières chez les fournisseurs*) du Document d'enregistrement.

3.3.4 L'évolution du taux de change

La devise principalement utilisée dans le marché du circuit imprimé est le dollar américain (USD).

L'exposition au risque de change opérationnel résulte des achats et ventes réalisés dans des devises différentes des devises fonctionnelles des filiales du Groupe. Ce risque est cependant limité du fait que les ventes et achats de marchandises sont majoritairement libellés en dollars, permettant ainsi une couverture naturelle complétée par l'utilisation de comptes bancaires en devises.

Le Groupe n'a pas recours à des couvertures du risque de change au 31 décembre 2023 (voir la note 4.15.4 « *Risque de change* » des Comptes Consolidés).

Toutefois, bien que le Groupe contrôle sur une base régulière les tendances en matière de variation du taux de change, les fluctuations des taux de change des monnaies fonctionnelles du Groupe, et en particulier les fluctuations affectant le dollar, peuvent impacter de manière significative les résultats et flux de trésorerie du Groupe, la valeur en euros de ses actifs et de ses passifs, ses fonds propres et, par conséquent, sa situation financière.

Figure ci-dessous une table de sensibilité du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant du Groupe aux variations concomitantes du dollar et du renminbi (yuan). Les variations négatives correspondent à une dépréciation de l'euro par rapport à la devise, et les variations positives correspondent à une appréciation de l'euro par rapport à la devise :

| Sensibilité de toutes les devises USD / CNY | En M€ | Currency / EUR (-10%) | Currency / EUR (-5%) | Currency / EUR (0%) | Currency / EUR (+5%) | Currency / EUR (+10%) |
|---|---------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|
| | Chiffres d'affaires | | 166,7 | 173,2 | 179,5 | 185,8 |
| ROC | | 8,4 | 8,7 | 8,9 | 9,2 | 9,4 |

3.3.5 Saisonnalité

Du fait du nouvel an chinois et de la fermeture des usines pendant trois semaines en février chaque année, la saisonnalité du chiffre d'affaires est impactée à la baisse durant le premier trimestre.

3.4 **Note méthodologique sur les principaux postes du compte de résultat et les indicateurs**

3.4.1 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe se compose de deux catégories de produits :

- le négoce de circuits imprimés (PCB – Printed Circuit Board), porté par les entités ICAPE ;
- le négoce de pièces techniques (Tech Part), tels que des câbles et connecteurs, adaptateurs, batteries, claviers, écrans, télécommandes, etc., porté par les entités CIPEM.

Le chiffre d'affaires est considéré réalisé lors du transfert de contrôle des marchandises livrées tel que défini lors de la transaction commerciale (*International Commercial Terms - incoterms*).

Les prix des produits sont des montants fixes (i) sans contreparties variables (aucun rabais, remise ou ristourne n'est accordé), et (ii) sans composante de financement significative, les paiements des prestations étant effectués une fois la livraison réalisée.

3.4.2 Coût des ventes

Le coût des ventes est un indicateur alternatif de performance, constitué d'éléments présentés dans le compte de résultat et les notes annexes du Groupe, et comprend les éléments suivants : (i) les achats consommés, (ii) les frais de transports (inclus dans les « charges externes » au compte de résultat) et (iii) les rémunérations d'honoraires agents (inclus dans les « charges externes » au compte de résultat).

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de circuits imprimés et de pièces techniques en vue de leur revente, aux achats de matières premières dans le cours normal des activités du Groupe, ajustés des variations de stocks de marchandises.

Les frais de transports et rémunération d'honoraires agents font partie des coûts de ventes.

Ces éléments sont par ailleurs présentés dans les Comptes Consolidés (compte de résultat et note 3.2 relative aux charges externes des Comptes Consolidés).

3.4.3 Charges de personnel

Les charges de personnel se composent principalement des salaires et traitements versés aux salariés, des charges de sécurité sociale et de prévoyance, des coûts liés à la participation des salariés ainsi que des charges liées aux paiements en actions et à la dotation aux provisions pour engagements de retraite. Ces éléments sont par ailleurs présentés dans les Comptes Consolidés (note 3.3 relative aux charges de personnel des Comptes Consolidés).

3.4.4 EBITDA

L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*) correspond au résultat opérationnel courant avant (i) les dotations aux amortissements d'exploitation (sur actifs immobilisés et actifs circulants), et (ii) les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions.

3.4.5 EBITA

L'EBITA (*Earnings Before Interest, Taxes and Amortization*) correspond au résultat opérationnel courant avant les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions.

3.4.6 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant désigne la différence entre les produits et les charges d'exploitation d'une entreprise. Il correspond au résultat réalisé par le biais de l'exploitation habituelle des facteurs de production de l'entreprise. Par conséquent, il s'agit d'un résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels non courants.

3.4.7 Résultat financier

Le résultat financier correspond à l'ensemble des éléments de nature financière, présentés dans le compte de résultat :

- (i) le coût de l'endettement financier net, qui correspond aux coûts afférents aux éléments de l'endettement financier, net des éventuels produits générés par la trésorerie. Le coût de l'endettement englobe principalement les intérêts liés aux emprunts bancaires, constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les intérêts sur la dette de loyers déterminée conformément à la norme IFRS 16 sur l'ensemble des contrats de location ;
- (ii) les autres produits et charges financiers, qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de la dette nette hors IFRS 16, principalement les gains et pertes de change, ainsi que les intérêts liés à l'affacturage.

3.4.8 Impôts sur le résultat

A l'exercice clos, il existe un périmètre d'intégration fiscale en France (3 entités) et aux États-Unis (2 entités).

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé des sociétés consolidées. La charge d'impôt est calculée selon les lois fiscales en vigueur, ou en vigueur à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales opèrent.

Le montant de l'impôt exigible dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant d'impôt que le Groupe s'attend à payer (ou à recevoir) reflétant, le cas échéant, les incertitudes qui s'y rattachent.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée des comptes sociaux, est analysée par le Groupe comme constituant de l'impôt sur le résultat.

Le montant des impôts différés correspond à l'impact des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des dettes des sociétés consolidées et leur valeur fiscale respective à utiliser pour déterminer le futur bénéfice imposable, à l'aide des taux d'imposition en vigueur au 31 décembre 2023. Les principales natures d'impôt différé sont l'activation de déficits reportables et les relations clients des acquisitions (voir la note 4.10 des Comptes Consolidés).

3.4.9 Résultat net

Le résultat net est la résultante (i) des autres produits et charges opérationnels, (ii) du résultat financier et (iii) de la charge d'impôt sur le résultat opérationnel courant.

3.4.10 Principaux indicateurs de performance

Le Groupe utilise comme principaux indicateurs de performance (i) le chiffre d'affaires, (ii) l'EBITDA, (iii) l'EBITA et (iv) le résultat opérationnel courant. Ces indicateurs de performance (analysés au §3.5.1 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel) sont suivis de manière régulière par le Groupe pour analyser et évaluer ses activités et leurs tendances, mesurer leur performance, préparer les prévisions de résultats et procéder à des décisions stratégiques. Par conséquent, les définitions utilisées par le Groupe pourraient ne pas correspondre aux définitions données à ces mêmes termes par d'autres sociétés, et ainsi ne pas être comparables. Ces mesures ne doivent pas être utilisées à l'exclusion ou en substitution des

mesures IFRS. Les tableaux ci-après présentent ces indicateurs pour les périodes indiquées ainsi que leurs calculs.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé à l'occasion de son communiqué sur ses résultats du premier semestre 2023 que l'indicateur de marge brute commerciale ne ferait à l'avenir plus l'objet d'une communication spécifique afin de ne pas perturber les relations commerciales avec les partenaires existants et futurs du Groupe. Par conséquent, cet indicateur ne fait plus l'objet d'objectifs fixés par le Groupe.

De plus, le Groupe a modifié les indicateurs de performances suivants :

- l'indicateur « EBITDA Courant » est désormais désigné « EBITDA »,
- l'indicateur « EBITDA Courant Ajusté » n'est plus suivi par le Groupe compte tenu de l'absence d'impact de charge des paiements en actions (IFRS 2) pour les exercices 2022 et 2023, et
- le Groupe présente par ailleurs l'indicateur « EBITA », qui reflète la performance opérationnelle, en excluant l'impact des amortissements et dépréciations des actifs acquis par croissance externe.

3.4.10.1 *EBITDA, EBITA et résultat opérationnel courant*

L'EBITDA, l'EBITA et le résultat opérationnel courant sont des indicateurs-clés de la mesure de la performance opérationnelle du Groupe.

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque segment opérationnel. La contribution des services centraux (portés par Icape Holding, le GIE ICAPE et le GIE CIPEM) est réaffectée sur la base de la contribution au chiffre d'affaires consolidé de chaque segment opérationnel.

| 31/12/2023 | PCB Amérique | PCB Europe du nord | PCB Europe du Sud | PCB Asie et Reste du monde | CIPEM | TOTAL |
|---|--------------|--------------------|-------------------|----------------------------|--------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 11 189 | 47 513 | 48 272 | 41 764 | 30 802 | 179 541 |
| EBITDA | 884 | 2 591 | 4 226 | 3 339 | 2 708 | 13 748 |
| Dotations aux amortissements d'exploitation | (170) | (1 223) | (589) | (1 323) | (448) | (3 752) |
| EBITA | 714 | 1 368 | 3 637 | 2 016 | 2 260 | 9 996 |
| Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions | (66) | (473) | (446) | (3) | (86) | (1 075) |
| Résultat opérationnel courant | 648 | 894 | 3 191 | 2 013 | 2 173 | 8 920 |

| 31/12/2022 | PCB Amérique | PCB Europe du nord | PCB Europe du Sud | PCB Asie et Reste du monde | CIPEM | TOTAL |
|--|-----------------|-----------------------|----------------------|----------------------------------|--------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 16 757 | 54 427 | 66 924 | 47 946 | 33 591 | 219 644 |
| EBITDA | 414 | 3 436 | 4 641 | 3 627 | 2 443 | 14 562 |
| Dotations aux amortissements d'exploitation | (217) | (1 131) | (699) | (1 293) | (397) | (3 737) |
| EBITA | 197 | 2 305 | 3 942 | 2 334 | 2 046 | 10 825 |
| Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions | - | (428) | (435) | (4) | - | (867) |
| Résultat opérationnel courant | 197 | 1 878 | 3 507 | 2 331 | 2 046 | 9 959 |

3.5 Exposé des résultats consolidés du Groupe pour l'exercice 2023

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat (en milliers d'euros) du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023 :

| <i>(En milliers EUR)</i> | Notes | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-------|----------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 3.1 | 179 541 | 219 644 |
| Achats consommés | | (121 108) | (157 422) |
| Charges externes | 3.2 | (18 509) | (20 552) |
| Charges de personnel | 3.3 | (25 835) | (26 514) |
| Impôts et taxes | 3.4 | (393) | (241) |
| Autres produits et charges d'exploitation | | 51 | (353) |
| EBITDA | | 13 748 | 14 562 |
| Dotations aux amortissements d'exploitation | 3.5 | (3 753) | (3 737) |
| EBITA | | 9 995 | 10 825 |
| Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions | 3.5 | (1 075) | (867) |
| Résultat opérationnel courant | | 8 920 | 9 959 |
| Résultat sur cession de participations consolidées | | (0) | (50) |
| Autres produits et charges opérationnels | 3.6 | (350) | 123 |
| Résultat opérationnel | | 8 570 | 10 032 |
| Produits et charges de trésorerie | | (147) | (446) |
| Coût de l'endettement financier brut | 3.7 | (1 579) | (524) |
| Coût de l'endettement financier net | | (1 726) | (970) |
| Autres produits et charges financiers | 3.8 | (552) | (1 358) |
| Résultat avant impôts | | 6 292 | 7 703 |
| Impôts sur les bénéfices | 3.9 | (1 059) | (439) |
| Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées | 3.11 | (1 003) | (1 974) |
| Résultat net | | 4 230 | 5 291 |
| Part du groupe | | 4 482 | 5 476 |
| Part des participations ne donnant pas le contrôle | | (252) | (185) |
| Résultat part du Groupe par action | 3.10 | 0,55 € | 0,80 € |
| Résultat part du Groupe dilué par action | 3.10 | 0,55 € | 0,80 € |

3.5.1 Chiffre d'affaires par type de revenus et par segments opérationnels

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 | Variation % |
|---------------------------|----------------|----------------|-------------|
| Circuits imprimés (PCB) | 148 739 | 186 053 | -20% |
| Pieces techniques (CIPEM) | 30 802 | 33 591 | -8% |
| Chiffre d'affaires | 179 541 | 219 644 | -18% |

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 | Variation % |
|----------------------------|----------------|----------------|-------------|
| PCB Europe du Sud | 48 272 | 66 924 | -28% |
| PCB Europe du Nord | 47 513 | 54 427 | -13% |
| PCB Asie et reste du monde | 41 764 | 47 946 | -13% |
| CIPEM | 30 802 | 33 591 | -8% |
| PCB Amérique | 11 189 | 16 757 | -33% |
| Chiffre d'affaires | 179 541 | 219 644 | -18% |

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 179,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 219,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une baisse de 40,1 millions d'euros, représentant une variation négative de 18%.

L'évolution du chiffre d'affaires par segments opérationnels montre que la baisse est globale. En effet, l'activité mondiale de distribution de circuits imprimés affiche un net recul en 2023 provenant principalement (i) de la baisse de la demande globale, (ii) d'un impact défavorable sur les prix de vente ainsi que (iii) de la normalisation des stocks de nos clients.

3.5.2 Coûts de ventes

Le coût des ventes comprend les éléments suivants : (i) les achats consommés, (ii) les frais de transports (inclus dans les « charges externes » au compte de résultat) et (iii) la rémunération des agents (inclus dans les « charges externes » au compte de résultat).

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 | Variation % |
|-------------------------|------------------|------------------|-------------|
| Achats consommés | (121 108) | (157 422) | -23% |
| Frais de transports | (7 370) | (11 290) | -35% |
| Rémunération des agents | (1 290) | (1 255) | +3% |
| Coût des ventes | (129 768) | (169 967) | -24% |

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le coût des ventes du Groupe a diminué de 40,2 millions d'euros par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une variation de -24%. Cette diminution constatée sur le coût des ventes est donc supérieure à la baisse de 18% du chiffre d'affaires sur la même période. Les différentes synergies activées par le Groupe permettent ainsi d'améliorer le ratio de marge brute commerciale par rapport au chiffre d'affaires (voir §3.5.3 du Chapitre « Rapport de gestion » du Rapport financier annuel).

Les achats consommés du Groupe ont diminué de 23% au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette évolution est également supérieure à la baisse de 18% du chiffre d'affaires sur cette même période. Nous observons d'importants gains provenant de la performance d'achat du Groupe se matérialisant par l'amélioration du ratio des achats consommés sur le chiffre d'affaires qui passe de 72% à 67% à la fin de l'exercice 2023.

Les frais de transport s'établissent à 7,4 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre 11,3 millions d'euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Ils représentent 4,1% du chiffre d'affaires en 2023, contre 5,1% du chiffre d'affaires en 2022. Cette baisse, en volume et en pourcentage, s'explique par une normalisation des frais liés aux transports de conteneurs après une année 2022 marquée par des problèmes de congestion portuaire.

La rémunération des agents représente 0,7% du chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre 0,6% du chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3.5.3 Marge brute commerciale

La marge brute commerciale est égale au chiffre d'affaires consolidé du Groupe retraité du coût des ventes tel que défini ci-dessus.

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 | Variation % |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires | 179 541 | 219 644 | -18% |
| Coût des ventes | (129 768) | 169 967) | -24% |
| Marge brute commerciale | 49 773 | 49 677 | 0% |
| <i>Ratio MBC / CA</i> | <i>27,7%</i> | <i>22,6%</i> | <i>+5,1 points</i> |

Suivant l'évolution du chiffre d'affaires et du coût des ventes décrit précédemment, la marge brute commerciale du Groupe s'élève à 49,8 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 contre 49,7 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

La forte progression du taux de marge brute commerciale s'explique par la combinaison des aspects suivants :

- (i) la dynamique d'optimisation continue des achats malgré la baisse de l'activité commerciale enregistrée sur l'exercice ;
- (ii) l'évolution du panier moyen, avec un taux de marge brute commerciale inversement proportionnel à la taille de la commandes ;
- (iii) la normalisation des frais de transports de conteneurs après une année 2022 marquée par des problèmes de congestion portuaire ;
- (iv) les synergies générées par la politique de croissance externe du Groupe, dont la marge brute commerciale moyenne pondérée s'élève à 31%.

3.5.4 Autres charges externes

Les autres charges externes se décomposent de la manière suivante :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 | Variation % |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|
| Frais administratifs & charges de loyer de contrats de faible valeur / courte durée | (3 585) | (3 361) | +7% |
| Déplacements, missions | (1 651) | (1 393) | +19% |
| Primes d'assurance | (767) | (742) | +3% |
| Publicités & Marketing | (589) | (556) | +6% |
| Rémunérations d'intermédiaires & honoraires | (2 395) | (1 251) | +91% |
| Services bancaires | (861) | (705) | +22% |
| Autres charges externes | (9 849) | (8 007) | +23% |

Les autres charges externes se sont élevées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à un montant de 9,8 millions d'euros contre 8,0 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une hausse de 1,8 millions d'euros (+23%).

Cette hausse s'explique principalement par la hausse de 1,1 million d'euros des rémunérations d'intermédiaires & honoraires sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, résultant :

- des opérations visant à rationaliser et simplifier la structure juridique du Groupe,
- du déploiement de la stratégie RSE du Groupe, et
- les actions du département fusion et acquisition à travers la politique de croissance externe du Groupe.

3.5.5 Charges de personnel

Les charges de personnel peuvent être détaillées comme suit :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 | Variation % |
|--|-------------------|-------------------|--------------------|
| Rémunérations du personnel | (21 327) | (22 133) | -4% |
| Charges de sécurité sociale et de prévoyance | (4 499) | (4 234) | +6% |
| Dotations pour engagements de retraite | (8) | (78) | -90% |
| Charges de Stocks Options et Actions Gratuites | - | (69) | -100% |
| Charges de personnel | (25 835) | (26 514) | -3% |

Les charges de personnel s'établissent à 25,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une baisse d'environ 3% par rapport à 2022. Le Groupe continue à maîtriser son niveau de masse salariale, tout en intégrant les effectifs issus de la politique de croissance externe.

3.5.6 Dotation aux amortissements et dépréciations

Les dotations aux amortissements et dépréciations peuvent être détaillées comme suit :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 | Variation % |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|
| Dotations aux amortissements d'exploitation | (3 753) | (3 737) | 0% |
| Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions | (1 075) | (867) | +24% |
| Dotations aux amortissements et dépréciations | (4 828) | (4 604) | +5% |

Les dotations aux amortissements d'exploitation, qui s'élèvent à 3,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont constituées des amortissements des immobilisations incorporelles pour 0,8 million ainsi que des immobilisations corporelles pour 2,9 millions. Ce poste inclut l'amortissement des droits d'utilisation des contrats de location (IFRS 16) pour 2,1 millions d'euros.

Les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions, qui s'élèvent à 1,1 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, résultent de l'amortissement des relations clientèles reconnues à l'actif.

Le détail de la dotation aux amortissements se trouve à la note 3.5 des Comptes Consolidés.

3.5.7 EBITDA, EBITA et résultat opérationnel courant

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 | Variation % |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires (CA) | 179 541 | 219 644 | -18% |
| Achats consommés | (121 108) | (157 422) | -23% |
| Frais de transports | (7 370) | (11 290) | -35% |
| Rémunération des agents | (1 290) | (1 255) | +3% |
| Coût des ventes | (129 768) | (169 967) | -24% |
| Marge brute commerciale (MBC) | 49 773 | 49 677 | 0% |
| Autres charges externes | (9 849) | (8 007) | +23% |
| Charges de personnel | (25 835) | (26 514) | -3% |
| Impôts & taxes | (393) | (241) | +63% |
| Autres produits et charges d'exploitation | 51 | (353) | -114% |
| EBITDA | 13 748 | 14 562 | -6% |
| Dotations aux amortissements d'exploitation | (3 753) | (3 737) | 0% |
| EBITA | 9 995 | 10 825 | -8% |
| Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions | (1 075) | (867) | +24% |
| Résultat opérationnel courant (ROC) | 8 920 | 9 959 | -10% |
| <i>Ratio MBC / CA</i> | <i>27,7%</i> | <i>22,6%</i> | <i>+5,1 points</i> |
| <i>Ratio EBITDA / CA</i> | <i>7,7%</i> | <i>6,6%</i> | <i>+1,1 point</i> |
| <i>Ratio EBITA / CA</i> | <i>5,6%</i> | <i>4,9%</i> | <i>+0,7 point</i> |
| <i>Ratio ROC / CA</i> | <i>5,0%</i> | <i>4,5%</i> | <i>+0,5 point</i> |

L'EBITDA s'est établi pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 13,7 millions d'euros, contre 14,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une baisse de 0,8 million d'euros. En parallèle, le ratio par rapport au chiffre d'affaires s'élève à 7,7% pour l'exercice 2023, soit une progression de 1,1 point par rapport à 2022.

L'EBITA s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 10,0 millions d'euros, contre 10,8 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une baisse de 0,8 million d'euros également. En parallèle, le ratio par rapport au chiffre d'affaires s'élève à 5,6% pour l'exercice 2023, soit une progression de 0,7 point par rapport à 2022.

Le résultat opérationnel courant (ROC) s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 8,9 millions d'euros, contre 10,0 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une baisse d'environ 1,1 million d'euros. En parallèle, le ratio par rapport au chiffre d'affaires s'élève à 5,0% pour l'exercice 2023, soit une progression de 0,5 point par rapport à 2022.

3.5.8 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de 0,4 million d'euros au 31 décembre 2023, contre un produit de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2022. Les autres produits et charges opérationnels regroupent principalement des éléments non courants dont la nature varie d'un exercice à l'autre et qui ne sont pas significatifs pour le Groupe.

Ces éléments sont présentés en note 3.6 des Comptes Consolidés.

3.5.9 Résultat financier

Les deux agrégats composant le résultat financier du Groupe sont présentés ci-dessous.

3.5.9.1 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier peut être détaillé comme suit :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 | |
|--|-------------------|-------------------|------------------|
| Coût de l'endettement financier brut | (1 579) | (524) | <i>A</i> |
| Dont IFRS 16 | (217) | (244) | <i>B</i> |
| Coût de l'endettement financier brut hors IFRS 16 | (1 362) | (280) | <i>C = A - B</i> |
| Emprunts et dettes financières | 59 502 | 43 595 | <i>D</i> |
| Dont IFRS 16 | 6 256 | 7 511 | <i>E</i> |
| Emprunts et dettes financières hors IFRS 16 | 53 246 | 36 084 | <i>F = D - E</i> |
| Coût de la dette brute | 2,7% | 1,2% | <i>G = A / D</i> |
| Coût de la dette brute hors IFRS 16 | 2,6% | 0,8% | <i>H = C / F</i> |

Ce coût représente une charge de 1,6 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre une charge de 0,5 million d'euros au 31 décembre 2022. Cette augmentation s'explique par la conclusion d'un prêt syndiqué en novembre 2022, lequel a produit ses effets sur 12 mois au cours de l'exercice 2023.

L'ensemble des prêts bancaires du Groupe est présenté en note 4.9.1 des Comptes Consolidés.

3.5.9.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers représentent une charge de 0,6 million d'euros au 31 décembre 2023 contre une charge de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2022.

Ces pertes sont essentiellement dues aux intérêts liés à l'affacturage ainsi qu'aux gains et pertes de change qui résultent de l'évolution des taux de change, en particulier sur l'USD.

Ces éléments sont par ailleurs présentés en note 3.8 des Comptes Consolidés.

3.5.10 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat du Groupe s'élève à 1,1 million d'euros au 31 décembre 2023 contre 0,4 million d'euros au 31 décembre 2022.

Le taux effectif d'impôt est de 20,0% sur l'exercice 2023, contre 7,7% sur l'exercice 2022. La variation du taux d'impôt effectif provient principalement de la variation des déficits fiscaux non activés.

Ces éléments sont par ailleurs présentés en note 3.9 des Comptes Consolidés.

3.5.11 Résultat net

Le résultat net s'élève à 4,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre 5,3 millions pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, le résultat net part du Groupe s'élève à 4,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre 5,5 millions pour l'exercice précédent.

3.6 Exposé de la trésorerie et des capitaux propres

La présente section est consacrée à la présentation des informations concernant les capitaux propres, les liquidités et les sources de financement du Groupe.

3.6.1 Présentation générale

Les principaux besoins de financement du Groupe incluent ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, notamment dans le cadre de sa stratégie de développement et de croissance externe, ses remboursements d'emprunts et ses paiements d'intérêts.

La trésorerie brute du Groupe s'établit à 32,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 28,0 millions au 31 décembre 2022. L'analyse de l'évolution des flux de trésorerie est détaillée au §3.6.2 (« Flux de trésorerie consolidés du Groupe ») du Rapport financier annuel.

Le Groupe utilise sa trésorerie pour financer ses besoins d'exploitation courante mais également ses dépenses d'investissement corporels et incorporels, notamment en matière d'équipements industriels, de matériels informatiques et de logiciels, et dans une moindre mesure de matériel de transport et de bureau.

Dans un contexte d'incertitude lié aux facteurs externes, sanitaires, économiques, financiers ou réglementaires, le Groupe maintient son ambition de générer de la trésorerie par le résultat de sa performance opérationnelle et le ciblage rigoureux de ses investissements. La capacité du Groupe à générer à l'avenir de la trésorerie par ses activités opérationnelles dépendra de ses performances opérationnelles

futures, elles-mêmes dépendantes, dans une certaine mesure, de facteurs économiques, financiers, concurrentiels, de marchés, réglementaires et autres, dont la plupart échappent au contrôle du Groupe (voir les facteurs de risques décrits au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la section 6 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

Les lecteurs sont invités à lire les informations suivantes sur les flux de trésorerie du Groupe conjointement avec les Comptes Consolidés, tels qu'ils figurent dans la partie « Comptes consolidés » du Rapport financier annuel, ayant fait l'objet d'un rapport d'audit du commissaire aux comptes figurant en section 8 du Chapitre « *Comptes consolidés* » du Rapport financier annuel.

3.6.2 Flux de trésorerie consolidés du Groupe

Les variations de trésorerie du Groupe se sont élevées respectivement à +4,7 millions d'euros et +2,0 millions d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022.

Le Groupe utilise sa trésorerie pour financer ses dépenses d'investissement et ses besoins d'exploitation courante. La trésorerie du Groupe est majoritairement libellée en euros.

Le tableau ci-après présente les différents flux de trésorerie au titre des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023 :

| <i>(En milliers EUR)</i> | Notes | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| Résultat net | | 4 230 | 5 291 |
| Ajustements | | | |
| Elimination des amortissements et provisions | | 5 399 | 3 298 |
| Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution | | (20) | 141 |
| Charges et produits calculés liés aux paiements en actions | | - | 51 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | | 9 609 | 8 781 |
| Elimination de la charge (produit) d'impôt | | 1 059 | 439 |
| Elimination du coût de l'endettement financier net | | 1 726 | 970 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | | 12 395 | 10 190 |
| Variation du Besoin en Fond de Roulement | 5.1 | (1 174) | (6 714) |
| Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts | | (873) | (243) |
| Impôts payés | | (2 118) | (271) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | 8 229 | 2 961 |
| Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise | 4.1.0 | (11 214) | (16 513) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | | (1 621) | (4 536) |
| Acquisition d'actifs financiers | | 1 | - |
| Variation des prêts et avances consentis | | (19) | 219 |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 174 | 403 |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | | (2 500) | |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (15 179) | (20 428) |
| Augmentation de capital | | 0 | 17 678 |
| Cession (acquisition) nette d'actions propres | 4.7.3 | (133) | (196) |
| Emission d'emprunts | 4.9 | 45 578 | 16 020 |
| Remboursement d'emprunts | 4.9 | (30 346) | (13 537) |
| <i>dont Remboursement d'emprunts IFRS 16</i> | 4.9 | <i>(2 087)</i> | <i>(2 019)</i> |
| Intérêts financiers payés | | (1 654) | (946) |
| <i>dont Intérêts financiers nets versés IFRS 16</i> | | <i>(217)</i> | <i>(244)</i> |
| Dividendes payés aux actionnaires du groupe | | (1 614) | - |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | 11 832 | 19 020 |
| Incidence de la variation des taux de change (*) | | (300) | 713 |
| Incidence de l'application d'IFRS 5 | | 160 | (220) |
| Trésorerie | 4.6 | 27 988 | 26 006 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 4.9 | (47) | (109) |
| Trésorerie d'ouverture | | 27 941 | 25 897 |
| Trésorerie | 4.6 | 32 747 | 27 988 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 4.9 | (63) | (47) |
| Trésorerie de clôture | | 32 684 | 27 941 |

3.6.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

La variation de trésorerie nette liée aux activités opérationnelles du Groupe s'est élevée à 8,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 2,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le flux de trésorerie nette lié aux activités opérationnelles du Groupe a augmenté de 5,3 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2022. Cette hausse est principalement le résultat de la poursuite de l'amélioration de capacité d'autofinancement du Groupe initiée depuis l'exercice précédent. Par ailleurs, la variation du besoin en fonds de roulement a été correctement maîtrisée, celle-ci s'élevant à 1,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le ratio de la variation du besoin en fonds de roulement rapporté au chiffre d'affaires est de 0,7% pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre 3,1% en 2022. Cette amélioration de 2,4 points résulte d'une stratégie mise en place par le Groupe visant à optimiser l'ensemble de ses flux liés aux activités opérationnelles (stocks, créances clients et dettes fournisseurs) afin de maîtriser son BFR.

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Incidence de la variation des stocks | 3 787 | 3 930 |
| Incidence de la variation des créances clients | 4 461 | 7 579 |
| Incidence de la variation des dettes fournisseurs | (9 423) | (18 223) |
| Variation du Besoin en fond de roulement (BFR) | (1 174) | (6 714) |

Le besoin en fonds de roulement (« BFR ») peut se décomposer comme ci-dessous, étant précisé que le Groupe analyse surtout le BFR « simplifié » qui se calcule à partir des stocks et en-cours, créances clients et autres débiteurs et dettes fournisseurs et autres créditeurs :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Stocks et en-cours | 11 357 | 13 856 |
| Créances clients et autres débiteurs | 42 022 | 45 532 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | (48 773) | (56 526) |
| Besoin en fond de roulement « simplifié » | 4 607 | 2 863 |
| Autres créances courantes du BFR | 420 | 631 |
| Autres passifs courants (hors fournisseur d'immobilisation) | (93) | (89) |
| Besoin en fond de roulement | 4 934 | 3 405 |

La variation du besoin en fonds de roulement présentée dans les flux de trésorerie opérationnelle s'entend nette des effets de change, de variations de périmètre et autres effets de reclassements et mise au rebut. Elle se décompose ainsi :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Besoin en fond de roulement | 4 934 | 3 405 |
| Effet de variation du BFR arithmétique (1) | (1 529) | (3 543) |
| Effet de change (2) | 294 | (614) |
| Effet de périmètre (3) | 1398 | (1 404) |
| Effet lié aux reclassements ou mise au rebut (4) | (1 337) | (1 153) |
| Variation du Besoin en fond de roulement (1 + 2 + 3 + 4) | (1 174) | (6 714) |

La capacité du Groupe à générer à l'avenir de la trésorerie par ses activités opérationnelles dépendra de ses performances opérationnelles futures, elles-mêmes dépendantes, dans une certaine mesure, de facteurs économiques, financiers, concurrentiels, de marchés, réglementaires et autres.

3.6.2.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie lié à l'investissement conduit à une consommation de trésorerie de 15,2 millions d'euros en 2023, soit 5,2 millions d'euros de moins qu'en 2022.

Les investissements correspondent principalement aux acquisitions réalisées sur la période (nette de la trésorerie acquise) :

- (i) en février 2023, acquisition de l'intégralité du capital de la société française Fimor Electronics ;
- (ii) en mai 2023, acquisition des actifs opérationnels de la société allemande HLT ;
- (iii) en septembre 2023, acquisition de l'intégralité du capital de la société allemande Princitec ;
- (iv) en septembre 2023, acquisition des actifs opérationnels des sociétés américaines PCB Solutions, Nujay Technologies et Ustek Incorporated ;
- (v) en novembre 2023, acquisition des actifs opérationnels de la société allemande Bordan Electronic Consult.

Par ailleurs, le Groupe a également versé des compléments de prix liés aux acquisitions antérieures à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.6.2.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Le flux de trésorerie lié aux activités de financement se traduit par un flux positif de 11,8 millions d'euros en 2023, contre un flux positif de 19,0 millions d'euros en 2022.

Le flux de trésorerie liés aux activités de financement de l'exercice 2023, s'élevant à 11,8 millions d'euros, peut se décomposer de la façon suivante : émission d'emprunts pour 45,6 millions d'euros, remboursement d'emprunts pour 30,3 millions d'euros, intérêts financiers payés pour 1,7 million d'euros et dividendes payés aux actionnaires du Groupe pour 1,6 millions d'euros.

L'émission d'emprunts de 45,6 millions correspond principalement aux emprunts suivants :

- (i) afin de refinancer le prix d'acquisition du Groupe MMAB, la Société a sollicité du syndicat bancaire Crédit Agricole, HSBC, BNPP et Crédit du Nord la confirmation du Crédit Capex, qui a été confirmé le 31 janvier 2023 et intégralement tiré à hauteur de 10 millions d'euros ;
- (ii) le Groupe a obtenu auprès de BPI, le 22 juin 2023, un prêt Croissance International d'un montant de 5 millions d'euros pour le financement de sa croissance externe ;
- (iii) le Groupe a obtenu auprès du CIC, le 13 septembre 2023, un prêt d'un montant de 2 millions d'euros pour le financement partiel de l'acquisition de 100% des titres de la société Princitec ;
- (iv) le Groupe a également annoncé, le 20 décembre 2023, la mise en place d'un financement auprès d'un pool de 9 banques européennes, ainsi que l'émission d'Obligations Relance. L'opération de financement se compose d'un prêt de refinancement d'un montant total de 21 millions d'euros et d'une ligne de crédit de croissance externe de 40 millions d'euros dont 20 millions d'euros confirmés mais non tirés à date ;
- (v) enfin, le Groupe a émis 6 millions d'euros d'Obligations Relance souscrites par le fonds Obligations Relance France, investissement géré par Tikehau Capital.

Le remboursement d'emprunts pour 30,3 millions d'euros, dont 2,1 millions d'euros concernant IFRS 16, correspond principalement au remboursement du prêt syndiqué souscrit en 2022 ainsi que du Crédit Capex tiré à hauteur de 10,0 millions d'euros le 31 janvier 2023.

3.6.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

3.6.3.1 Endettement financier du Groupe

L'endettement financier brut du Groupe s'élève à 59,5 millions d'euros fin 2023 contre 43,6 millions d'euros fin 2022.

L'évolution de l'endettement financier du Groupe est détaillée dans la note 4.9 des Comptes Consolidés.

Le tableau ci-après présente la répartition de l'endettement financier brut du Groupe aux dates indiquées :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2022 | Emission | Remboursement | Variations des cours de change | Regroupement d'entreprises | Reclassement | 31/12/2023 |
|--|---------------|---------------|-----------------|--------------------------------|----------------------------|----------------|---------------|
| Emprunts obligataires | - | 6 078 | - | - | - | - | 6 078 |
| Emprunts auprès établissement de crédit - non courant (1) (2) | 14 555 | 38 130 | (24 910) | (13) | 222 | (1 799) | 26 185 |
| Dettes de location non courantes (2) | 5 703 | 573 | - | (125) | - | (1 765) | 4 386 |
| Intérêts courus sur emprunts - non courant | - | - | - | - | - | - | - |
| Total Dettes financières MLT | 20 259 | 44 780 | (24 910) | (138) | 222 | (3 564) | 36 649 |
| Emprunts auprès établissement de crédit - courant | 4 686 | 139 | (1 518) | (23) | - | 1 379 | 4 663 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 47 | 16 | (2) | (4) | 3 | 2 | 63 |
| Autres emprunts et dettes assimilées - courant | 2 | - | (1) | - | - | - | 0 |
| Dettes de location courantes (2) | 1 808 | 191 | (2 087) | (43) | - | 2 002 | 1 870 |
| Dettes de factoring (1) (2) | 16 739 | 1 232 | (1 829) | (18) | - | - | 16 125 |
| Intérêts courus sur emprunts - courant | 55 | 132 | (55) | - | 0 | - | 132 |
| Total Dettes financières CT | 23 337 | 1 710 | (5 492) | (87) | 3 | 3 383 | 22 853 |
| Total Emprunts et dettes financières | 43 595 | 36 490 | (30 403) | (225) | 224 | (181) | 59 502 |
| (1) Emissions d'emprunts présentés dans le Tableau de flux de trésorerie | | 45 578 | | | | | |
| (2) Remboursement d'emprunts présentés dans le Tableau de flux de trésorerie | | | (30 346) | | | | |
| Dont Dette de loyer selon IFRS 16* | 7 511 | 764 | (2 087) | (168) | - | 237 | 6 256 |

(*) Les dettes locatives, au sens d'IFRS 16, sont essentiellement composées des baux sur les locaux du Groupe et concernent, dans une moindre mesure, les locations de véhicules et de matériel informatique

Le Groupe suit également son niveau d'endettement avec le *ratio* : dettes financières nettes hors IFRS 16 / EBITDA hors IFRS 16.

L'évolution de ce *ratio* sur les deux derniers exercices est présentée ci-dessous :

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|---------------|---------------|
| Emprunts et dettes financières hors IFRS 16 | 53 246 | 36 084 |
| Trésorerie | 32 747 | 27 988 |
| Dettes financières nettes hors IFRS 16 | 20 499 | 8 096 |
| EBITDA | 13 748 | 14 562 |
| Charges de locations liées aux droits d'utilisation (IFRS 16) | (2 285) | (2 234) |
| EBITDA hors IFRS 16 | 11 463 | 12 328 |
| Ratio Dettes financières nettes / EBITDA | 1,79 | 0,66 |

3.6.3.2 Financement par les emprunts bancaires

Prêt syndiqué

Dans le cadre du financement de ses investissements et de son exploitation, le Groupe avait souscrit le 24 novembre 2022 à un prêt syndiqué de 12,8 millions d'euros auprès d'un pool bancaire composé des partenaires bancaires Crédit Agricole, HSBC, BNP Paribas et Crédit du Nord (voir §2.1.4 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel). Cette opération avait permis de refinancer les emprunts existants, à l'exception des PGE à hauteur de 6,2 millions d'euros (qui sont portés directement par les filiales Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards et Idelec), et d'augmenter la ligne de crédit du Groupe pour 6,6 millions d'euros.

Afin de refinancer le prix d'acquisition du Groupe MMAB, la Société a sollicité du syndicat bancaire Crédit Agricole, HSBC, BNPP et Crédit du Nord la confirmation du Crédit Capex, qui a été confirmé le 31 janvier 2023 et intégralement tiré à hauteur de 10 millions d'euros.

Le 20 décembre 2023, la Société a souscrit à un nouveau prêt syndiqué auprès d'un syndicat composé de 9 banques européennes (voir §2.1.4 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel), destiné à refinancer son endettement existant et à bénéficier d'une nouvelle ligne de croissance externe (voir §2.1.4 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel). Les ressources additionnelles octroyées vont ainsi permettre au Groupe de renforcer sa dynamique d'acquisitions à court et à moyen terme conformément à sa stratégie de croissance externe.

Ce nouveau financement est constitué :

- (i) d'un prêt de refinancement (le « **Prêt de Refinancement** ») d'un montant total de 21 millions d'euros, divisé en 3 tranches, avec une 1^{ère} tranche d'un montant de 15,3 millions d'euros amortissable sur 6 ans, une 2^{ème} tranche d'un montant de 2,7 millions d'euros d'une durée de 6,5 ans amortissable *in fine*, et une 3^{ème} tranche d'un montant de 3 millions d'euros d'une durée de 7 ans amortissable *in fine* ;

ce Prêt de Refinancement a été intégralement utilisé aux fins de rembourser l'endettement existant au titre du contrat de crédits qui avait été conclu par la Société le 24 novembre 2022 avec l'ancien syndicat bancaire composé d'un prêt de refinancement d'un montant en principal initial de 12,8 millions d'euros et une ligne de croissance externe intégralement tirée le 31 janvier 2023 d'un montant total en principal de 10 millions ;

- (ii) d'une ligne de crédit de croissance externe confirmée d'un montant maximum de 20 millions d'euros, divisée en deux tranches avec une 1^{ère} tranche de 17 millions d'euros amortissable sur 6 ans et une 2^{ème} tranche de 3 millions d'euros d'une durée de 6,5 ans amortissable *in fine* ;
- (iii) sous réserve de confirmation préalable par le syndicat bancaire, une ouverture d'une ligne de crédit de croissance externe d'un montant maximum de 20 millions d'euros.

En application du contrat de crédits conclu avec le syndicat bancaire, la Société est soumise à l'obligation de respecter un ratio de levier financier (*ratio levier senior*) sur les comptes consolidés (dettes financières nettes⁶ par rapport à l'EBITDA consolidé).

Ce prêt comporte également un nantissement des titres de la société Icape – International Consulting Activities for Printed Circuit Boards, de la société Idelec et de la société Cipem France, étant précisé que le nantissement sur les titres de la société Idelec a depuis été levé afin de permettre la réalisation de la fusion de cette société avec la société Icape – International Consulting Activities for Printed Circuit Boards (voir §2.2.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

Prêt Croissance BPI France

La Société avait préalablement conclu le 22 juin 2023 avec BPI France un contrat de prêt « Prêt Croissance », d'un montant total en principal de 5 millions d'euros, amortissable sur 8 ans avec un différé d'amortissement de 2 ans, destiné à la stratégie de croissance externe du Groupe.

Prêt Crédit industriel et Commercial

La Société avait également conclu le 13 septembre 2023 avec Crédit Industriel et Commercial un contrat de prêt, d'un montant total en principal de 2 millions d'euros, amortissable sur 6 ans, destiné au financement partiel de l'acquisition de la société Princitec.

Ligne de crédit HSBC USA

Depuis septembre 2023, les filiales du Groupe Icape-USA et Cipem USA disposent auprès de HSBC Bank USA d'une ligne de crédit d'un montant en principal maximum de 3 millions de dollars. Cette ligne de crédit est destinée à Cette ligne de crédit est destinée à supporter l'activité du Groupe sur le marché américain.

Des informations complémentaires sur le financement par emprunts bancaires figurent à la note 4.9 des Comptes Consolidés.

3.6.3.3 Financement par les emprunts obligataires

Concomitamment à la mise en place de son nouveau financement, le Groupe a émis le 20 décembre 2023 avec succès des Obligations Relance pour un montant total de 6 millions d'euros souscrites par Tikehau (voir §2.1.5 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

⁶ Hors endettement financier au titre des Obligations Relance

Ce financement complémentaire, qui a pour vocation de contribuer à l'accélération du programme d'investissement et d'acquisition du Groupe, bénéficie du programme France Relance du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Les Obligations Relance correspondent à un dispositif de garantie de l'État et ont pour objectif de renforcer le bilan des entreprises françaises et la situation financière des PME et ETI.

En application des termes et conditions des Obligations Relance et des Obligations Complémentaires, la Société est soumise à l'obligation de respecter un ratio de levier financier (*ratio levier OR*) sur les comptes consolidés (dettes financières nettes par rapport à l'EBITDA consolidé).

3.6.3.4 Financement par affacturage

Dans le cadre de son activité, le Groupe améliore sa flexibilité financière en mettant en place des financements sécurisés par ses créances clients. Le Groupe a recours à l'affacturage avec un montant de financement maximal au 31 décembre 2022 de 8,0 millions USD à Hong-Kong, 15,0 millions d'euros en France, 7,5 millions d'euros en Allemagne, 1,5 millions d'euros en Espagne et 1,2 millions d'euros en Italie. Les termes sont confidentiels mais les accords commerciaux sur les commissions d'affacturage et les commissions de financement correspondent à ceux du marché.

Ces contrats d'affacturage ont permis au Groupe de se financer à hauteur de 16,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre 16,8 millions au cours de l'exercice 2022. Ces contrats d'affacturage proviennent essentiellement des activités en France, à Hong-Kong et en Allemagne.

3.6.3.5 Financement au travers des augmentations de capital

La Société n'a procédé à aucune augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.6.3.6 Engagements hors bilan

Des engagements ont été donnés aux banques dans le cadre de certains financements bancaires.

Il s'agit notamment du nantissement, au profit du nouveau syndicat bancaire composé de Banque Palatine, Banque Populaire Rives de Paris, BNP Paribas, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, Crédit Industriel et Commercial, Crédit Lyonnais, HSBC Continental Europe, Landesbank Saar et FCT Tikehau Novo 2020, de l'intégralité des titres des filiales Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards, Cipem France et Idelec, lors de la mise en place du contrat de crédits en date du 20 décembre 2023 décrit au §2.1.4 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel.

Le nantissement sur les titres de la société Idelec a depuis été levé afin de permettre la réalisation de la fusion de cette société avec la société Icape – International Consulting Activities for Printed Circuit Boards (voir §2.2.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

3.6.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Le Groupe a souscrit à un prêt bancaire syndiqué de 21 millions d'euros en décembre 2023 auprès de Banque Palatine, Banque Populaire Rives de Paris, BNP Paribas, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, Crédit Industriel et Commercial, Crédit Lyonnais, HSBC Continental Europe, Landesbank Saar et FCT Tikehau Novo 2020 (voir §2.1.4 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

Ce prêt comporte une obligation de respect d'un ratio de levier financier (*ratio levier senior*) sur les comptes consolidés (dettes financières nettes⁷ par rapport à l'EBITDA consolidé).

Ce ratio de levier, calculé tous les semestres, ne doit pas dépasser les niveaux suivants :

| Date de Test | Ratio de Levier |
|--|------------------------|
| 31 décembre 2023, 30 juin 2024 et 31 décembre 2024 | $L \leq 2,50$ |
| 30 juin 2025 et 31 décembre 2025 | $L \leq 2,25$ |
| 30 juin 2026 et, au-delà, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année | $L \leq 2,00$ |

Ce ratio de levier est respecté au 31 décembre 2023.

Concomitamment à la mise en place de son nouveau financement, le Groupe a émis le 20 décembre 2023 avec succès des Obligations Relance pour un montant total de 6 millions d'euros souscrites par Tikehau (voir §2.1.5 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

Cet emprunt obligataire comporte également une obligation de respect d'un ratio de levier financier (*ratio levier OR*) sur les comptes consolidés, calculé de manière similaire à celui du crédit syndiqué (dette financière nette consolidée par rapport à l'EBITDA consolidé).

Ce ratio de levier, calculé tous les semestres, ne doit pas dépasser les niveaux suivants :

| Date de Test | Ratio de Levier |
|--|------------------------|
| 31 décembre 2023, 30 juin 2024 et 31 décembre 2024 | $L \leq 3,00$ |
| 30 juin 2025 et 31 décembre 2025 | $L \leq 2,75$ |
| 30 juin 2026 et, au-delà, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année | $L \leq 2,50$ |

Ce ratio de levier est respecté au 31 décembre 2023.

⁷ Hors endettement financier au titre des Obligations Relance

3.7 Facteurs affectant la comparabilité des comptes consolidés

Modalité du Périmètre de Consolidation

Dans le cadre de son développement à l'international, le Groupe a intégré, au cours de l'exercice 2023, la société Princitec en Allemagne détenue à 100%.

Les autres acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2023 correspondent à des actifs opérationnels acquis par différentes filiales du Groupe et sans impact sur le périmètre de consolidation.

Le Groupe a également initié plusieurs opérations de fusion entre filiale détenues à 100% afin de rationaliser et de simplifier la structure juridique du Groupe. Les filiales suivantes n'apparaissent donc pas dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2023 :

- la société Fimor Electronics, acquise au cours de l'exercice 2023, a été absorbée par la société Cipem France en date du 10 mai 2023 ;
- les sociétés suédoises Icape AB et MMAB Group AB ont été absorbées par la société Icape Malmö Monsterkort AB en date du 6 novembre 2023 ;
- la société Divsys France a été absorbée par la société Cipem France en date du 1^{er} décembre 2023.

Changement de la méthode de consolidation

Sans objet.

Reclassement d'instruments financiers

Sans objet.

4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE-MERE (ICAPE HOLDING SA)

4.1 Présentation des résultats de la Société

La Société a réalisé, pour l'exercice 2023, un chiffre d'affaires d'un montant de 5.068.284 euros, lequel apparaît en hausse par rapport à notre précédent exercice à l'issue duquel il s'élevait à 4.569.176 euros, soit une hausse de 10,9 %.

Après enregistrement de nos postes « Reprises sur amortissements et provisions – transferts de charges » et « Autres produits » pour 60.762 euros, le total des produits d'exploitation s'établit à 5.129.046 euros.

Les charges d'exploitation traduisent quant à elles une même progression à la hausse de l'ordre de 4,7%, puisqu'elles s'élèvent à 7.123.542 euros contre 6.802.954 euros l'année dernière.

Leur variation par grands postes, d'un exercice sur l'autre, peut être mise en évidence par le tableau ci-dessous :

| | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|------------------------------|-------------|-------------|
| Charges externes | 3.671.116 € | 2.806.506 € |
| Impôts et taxes | 95.169 € | 116.762 € |
| Salaires et charges sociales | 3 040 046 € | 3.491.084 € |
| Dotations aux amortissements | 151.468 € | 90.355 € |
| Autres charges | 165.744 € | 298.246 € |

Compte tenu des chiffres précédemment exposés, le résultat d'exploitation de la Société présente un solde négatif de 1.994.497 euros.

De leur côté, les charges financières s'élèvent à 3.410.151 euros.

Ces charges financières, principalement composées des charges d'intérêts sur emprunts, sont toutefois entièrement compensées par les produits financiers qui s'élèvent à 6.242.232 euros, englobant d'importants produits de nos filiales et participations.

Le résultat financier de la Société apparaît donc positif de 2.832.081 euros.

Le résultat courant avant impôt de la Société dégage en conséquence un bénéfice de 837.585 euros, soit une variation à la hausse de 2.735.784 euros.

En définitive, après imputation du résultat exceptionnel négatif de 1.731.086 euros et enregistrement de l'impôt sur les sociétés pour (931.085) euros, le résultat net comptable de la Société se solde par un bénéfice de 37.584 euros.

Le rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 figure dans le Chapitre « *Comptes sociaux* » du Rapport financier annuel.

4.2 Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 37.584 euros.

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter ce bénéfice sur les postes suivants :

- 22.690 euros sur le poste « Réserve légale », dont le montant serait ainsi ramené de 300.837 euros à 323.527 euros ;
- 14.894 euros sur le poste « Autres réserves », dont le montant serait ainsi ramené de 913.464 euros à 928.358 euros.

4.3 Proposition de dividende

Pour mémoire, à l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth, la Société avait indiqué avoir pour objectif au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de distribuer des dividendes représentant environ 30% de son résultat net part du Groupe, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

La Société avait également indiqué que cette politique de dividendes devrait se poursuivre au cours de la période 2023-2026, ce qui se traduirait par un accroissement du dividende en euros par action sur la même période, sous réserve de la progression des résultats ainsi que de l'approbation par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

En conséquence, et au regard du résultat consolidé, part du Groupe, s'élevant à 4.482 milliers d'euros, il est proposé à l'assemblée générale de distribuer un dividende de 0,20 euro par action, soit un total de 1.617.636,40 euros représentant 36 % du résultat net part du Groupe.

Ce dividende serait intégralement prélevé sur le compte « Primes d'émission » de la Société, qui s'élève à 16.911.615 euros et serait ainsi ramené à 15.293.978,60 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 20.760.969,60 euros.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 19 juin 2024 et sera mis en paiement le 21 juin 2024.

Dans le cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions serait affecté au compte « Autres Réserves ».

Le dividende brut mentionné ci-avant s'entend avant tout prélèvement de nature fiscale et/ou sociale susceptible de s'appliquer à l'actionnaire en fonction de sa situation propre.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A du Code général des impôts, les dividendes perçus par les personnes physiques résidant fiscalement en France soumises à l'impôt sur le revenu sont (pour leur montant brut et sauf dispense sous conditions de revenus) soumis de plein droit à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu (article 200 A 1. du Code général des impôts), auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux à un taux de 17,2 %, soit une taxation globale à 30 %.

Par dérogation et sur option expresse, globale et irrévocable, ces dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif (article 200 A 2. du Code général des impôts), et sont alors éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, applicable sous certaines conditions. Cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique. Le dividende est dans cette hypothèse également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Conformément aux dispositions de l'article 117 quater, I.-1 du Code général des impôts, une demande de dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% conforme aux dispositions de l'article 242 quater du Code général des impôts peut être formulée auprès de la Société avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement par les contribuables dont le « revenu fiscal de référence » de l'avant-dernière année n'excède pas un certain seuil, fixé à l'alinéa 3 du même article et sous réserve qu'ils en aient formulé la demande expresse lors du dépôt de la déclaration des revenus concernés, dans les conditions prévues à l'article 200 A 2. du Code général des impôts, pour les dividendes reçus en 2024.

Les actionnaires, quelle que soit leur situation, sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal habituel.

4.4 Rappel des dividendes distribués

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, la Société informe que les dividendes distribués et mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| Exercice | Dividende total (€) | Dividende par action (€) | Dividende éligible à la réfaction (art. 243 bis CGI) | Dividendes non-éligibles à la réfaction (art. 243 bis CGI) |
|----------|---------------------|--------------------------|--|--|
| 2022 | 1.617.636,40 | 0,20 | 1.617.636,40 | - |
| 2021 | 224.000 | 1 | 224.000 | - |
| 2020 | Aucun | Aucun | Aucun | Aucun |

4.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau ci-dessous fait apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices :

| | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|----------------|----------------|---------------|-------------|-------------|
| I. - Situation financière en fin d'exercice : | | | | | |
| a) Capital social. | 3.235.273 | 3.235.273 | 2.290.860 | 3.008.360 | 3.008.360 |
| b) Nombre d'actions émises. | 8.088.182 | 8 088.182 | 229.086 | 300.836 | 300.836 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions. | - | - | - | - | - |
| II. - Résultat global des opérations effectives : | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxe. | 5.068.284 € | 4.569.176 € | 3.548.113 € | 3.395.712 € | 3.008.080 € |
| b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions. | (407.243) € | (1.047.409) € | 284.048 € | 1.364.901 € | 1.082.399 € |
| c) Impôts sur les bénéfices. | 931.085 € | 372.005 € | 441.155 € | 100.150 € | 231.386 € |
| d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions. | 37.584 € | (2.409.519) € | 645.246 € | 1.383.187 € | 1.202.340 € |
| e) Montant des bénéfices distribués (1). | 1.617.636,40 € | 1.617.636,40 € | 224.000 € | - | - |
| III. - Résultat des opérations réduit à une seule action (2) : | | | | | |
| a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions. | 0,06 € | (0,08) € | 3,17 € | 4,87 € | 4,37 € |
| b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions. | 0,00 € | (0,30) € | 2,82 € | 4,60 € | 4,00 € |
| c) Dividende versé à chaque action (1). | 0,20 € | 0,20 € | 0,98 € | - | - |
| IV. - Personnel : | | | | | |
| a) Nombre de salariés. | 13 | 17 | 23 | 12 | 9 |
| b) Montant de la masse salariale. | (2.102.479) € | (2.404.791) € | (2.163.330) € | (993.752) € | (978.205) € |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.). | (937.567) € | (1.086.293) € | (892.210) € | (411.980) € | (450.039) € |
| (1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le conseil d'administration, le directoire ou les gérants. | | | | | |
| (2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y a lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital. | | | | | |

4.6 Dépenses non-déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que durant l'exercice écoulé, la Société a engagé des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts pour un montant de 72.361 euros, correspondant à des loyers excédentaires sur véhicules pour 42.885 euros, à la taxe sur les véhicules des sociétés pour 6.296 euros, à la taxe sur les bureaux pour 22.610 euros et à des amendes et pénalités pour 570 euros.

4.7 Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4.8 Informations sur les délais de paiement

Conformément à l'article L. 411-14 et D. 411-6, I du Code de commerce, les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients figurent en Annexe 1 du Rapport financier annuel, indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2023 et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

4.9 Prêts inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L. 511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4.10 Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

L'exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie figure au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la section 6 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel et en note 4.15 des Comptes Consolidés.

4.11 Injonctions ou sanctions pécuniaires prononcées par l'Autorité de la concurrence pour pratiques anticoncurrentielles

Néant.

5. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

5.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

Les événements significatifs intervenus depuis le 31 décembre 2023 figurent au §2.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel.

5.2 La poursuite de la stratégie du Groupe

Le Groupe entend poursuivre au cours de l'exercice 2024 sa stratégie comportant trois axes principaux : (i) le maintien d'une croissance organique soutenue et structurée, basée sur la compétitivité du Groupe, (ii) l'optimisation de l'organisation par la mobilisation des leviers d'amélioration de la rentabilité et (iii) la poursuite de la stratégie de croissance externe du Groupe dans un contexte de consolidation générale du marché.

5.2.1 Maintenir la croissance organique

Le premier axe de la stratégie du Groupe est le maintien d'une croissance organique forte et structurée. Cet axe se décline en plusieurs objectifs :

- (i) activer les leviers de l'efficacité commerciale, et notamment améliorer l'efficacité commerciale des filiales récentes afin d'atteindre le plus rapidement possible la taille critique sur chaque territoire ;
- (ii) maintenir le haut niveau de qualité des produits et services et poursuivre la politique de compétitivité des prix ;
- (iii) augmenter le taux de pénétration commerciale chez tous les clients de l'activité ICAPE en accentuant notamment la contribution de l'activité CIPEM ;
- (iv) continuer à enrichir l'offre de services et développer davantage les activités complémentaires du Groupe
- (v) développer les activités en partenariat avec les bureaux d'études électroniques afin d'être recommandé et homologué dès l'origine des dossiers et capter davantage les affaires à la source ;
- (vi) s'implanter sur de nouveaux territoires, en poursuivant les créations de nouvelles filiales de manière très sélective et dans les zones géographiques où aucune acquisition n'est possible.

5.2.2 Optimiser l'organisation pour améliorer la rentabilité à travers des initiatives opérationnelles

Le deuxième axe de la stratégie du Groupe est l'optimisation de l'organisation, à travers des initiatives opérationnelles identifiées, pour améliorer la rentabilité du Groupe. Cet axe se décline en plusieurs objectifs :

- (i) améliorer l'amortissement des frais de structures centraux *via* la croissance interne et externe (amortissement des structures centrales, bureaux de services, *marketing*, e-commerce, etc.) ;
- (ii) améliorer les marges des activités HMLV et CIPEM par un meilleur contrôle des forces de ventes et par la mise en place de règles plus contraignantes ;
- (iii) continuer à renforcer et développer les activités les plus profitables du Groupe;
- (iv) améliorer les prix d'achats *via* l'augmentation de la taille du Groupe et donc de sa puissance d'achat ;

- (v) poursuivre la stratégie de croissance externe du Groupe avec l'acquisition de cibles à taux de marges plus élevées ;
- (vi) intégrer progressivement les agents partenaires avec lesquels le Groupe est en partage de marge (par intégration et rachat de leurs fonds de commerce) ;
- (vii) capter davantage les commandes à la source avec les bureaux d'études électroniques et se positionner de manière plus importante sur les dossiers de cartes complexes ;
- (viii) recentrer le business mix vers les commandes à plus faibles volumes en baissant le poids relatif des commandes à moyen ou grand volumes, à plus faible marge ;
- (ix) poursuivre l'amélioration de l'efficacité commerciale des filiales récentes afin de leur faire atteindre le plus rapidement possible la taille critique et les amener aux standards de rentabilité du Groupe.

5.2.3 Poursuivre la nouvelle stratégie M&A du Groupe pour tirer pleinement profit des opportunités de consolidation du marché

Le troisième axe de la stratégie du Groupe est la poursuite de sa stratégie M&A, qui a pour objectifs :

- (i) l'acquisition de larges bases de clientèles à des prix favorables dans un contexte de consolidation du marché,
- (ii) le développement des activités du Groupe sur de nouveaux territoires,
- (iii) l'amélioration de la croissance organique des sociétés acquises post-intégration et des premières synergies attendues des acquisitions déjà réalisées par le Groupe, en faisant notamment bénéficier celles-ci de la puissance d'achat du Groupe, de l'activité IQTS et de la diversification permise par les activités connexes du Groupe ,
- (iv) le bénéfice d'un effet relatif de ces acquisitions sur la marge brute commerciale moyenne du Groupe, ce dernier ayant pour objectif d'acquérir des sociétés dont le niveau de marge brute est supérieur à 25%.

Les cibles prioritaires de cette stratégie sont des sociétés de taille modérée (dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions d'euros), avec un large portefeuille de clients locaux, avec une marge brute supérieure à 25% et rentables (en termes de résultat opérationnel courant), présentant un fort potentiel de synergies avec le Groupe avec pour objectif de développer notamment les synergies achats et commerciales.

Les synergies attendues par le Groupe des acquisitions qui seront réalisées dans le cadre de sa stratégie de croissance externe portent à la fois sur (i) le chiffre d'affaires, avec notamment l'augmentation des ventes et des parts de marché grâce à la compétitivité des prix et la diversité des produits et services proposés par le Groupe, la possibilité d'adresser des volumes et clients plus importants, l'amélioration de l'efficacité commerciale et l'accès à des réseaux de fournisseurs plus importants, (ii) les achats, avec l'amélioration des prix d'achats grâce à la puissance d'achat du Groupe et la négociation de termes de paiement conformes aux standards du Groupe, et (iii) l'optimisation des coûts, avec notamment l'élimination des redondances, l'optimisation des finances et des coûts généraux et la fusion si nécessaire de bureaux ou services.

5.3 Perspectives d'avenir et objectifs

Le Groupe a publié les 27 septembre 2023 et 8 février 2024 des mises à jour de ses perspectives d'avenir et objectifs à moyen terme issus du Document d'enregistrement publié à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth.

Ces mises à jour ont porté sur :

- (i) le taux de croissance organique, avec un nouvel objectif de taux de croissance organique annuel moyen de 10% entre 2023 et 2026 (en remplacement des anciens objectifs de taux de croissance organique de 10% par an sur la période 2023-2024 et de 8 à 10% par an pour la période 2025-2026) ;
- (ii) le taux de croissance externe, avec un nouvel objectif d'acquisitions pour un montant global de 120 millions d'euros de chiffre d'affaires entre 2023 et 2026 (en remplacement des anciens objectifs de taux de croissance externe d'environ 30 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire par an en 2023 et en 2024 et d'environ 20 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire par an en 2025 et 2026) ;
- (iii) le résultat opérationnel courant, avec le maintien de l'objectif de ROC d'environ 9,5% à l'horizon 2026 et l'abandon de l'ancien objectif de ROC de 8% en 2024 initialement prévu.
- (iv) l'indicateur de marge brute commerciale, qui n'est plus publié afin ne pas perturber les relations commerciales avec les partenaires existants et futurs du Groupe ;
- (v) le chiffre d'affaires consolidé, avec un nouvel objectif de chiffre d'affaires consolidé d'environ 500 millions d'euros à un horizon moyen terme (en remplacement de l'ancien objectif d'environ 500 millions à horizon 2026).

Les objectifs et les tendances présentés ci-dessous sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations, notamment en matière de perspectives économiques, considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent rapport.

Ces perspectives d'avenir et objectifs, résultant des orientations stratégiques du Groupe, ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de bénéfice du Groupe.

Les chiffres, données, hypothèses, estimations et objectifs présentés ci-dessous sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés de façon imprévisible, en fonction, entre autres, de l'évolution de l'environnement économique, financier, concurrentiel, légal, réglementaire, comptable et fiscal, ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'a pas connaissance à la date du présent rapport.

En outre, la matérialisation de certains risques décrits au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la section 6 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel, pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière, la situation de marché, les résultats ou les perspectives du Groupe, et par conséquent remettre en cause sa capacité de réalisation des objectifs présentés ci-dessous.

Par ailleurs, la réalisation de ces objectifs suppose le succès de la stratégie du Groupe et de sa mise en œuvre.

Par conséquent, le Groupe ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant à la présente section.

Le Groupe n'entend en particulier pas communiquer de prévision de bénéfices pour l'exercice à clore le 31 décembre 2024.

5.3.1 Perspectives d'évolution des activités du Groupe et objectifs financiers

Les perspectives d'évolution des activités du Groupe et les objectifs financiers et opérationnels présentés ci-dessous reposent notamment sur (i) des tendances et perspectives de marché cohérentes avec celles exposées à la section 5.5 (*Présentation des marchés et de la position concurrentielle*) du Document d'enregistrement, (ii) les investissements récents ou en cours du Groupe, (iii) les atouts concurrentiels et la stratégie du Groupe exposés aux sections 5.2 (*Les atouts concurrentiels*) et 5.3 (*Stratégie*) du Document d'enregistrement et (iv) les hypothèses suivantes pour l'exercice à clore le 31 décembre 2024 :

(i) hypothèses internes à la Société :

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, telle que décrite au §5.2 (*La poursuite de la stratégie du Groupe*) du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel ;
- la poursuite de la réalisation des opérations de croissance externe engagées par le Groupe depuis le début de l'année 2021 ;

(ii) hypothèses macro-économiques et de marché :

- la poursuite de la dynamique sous-jacente aux activités du Groupe sur les marchés des circuits imprimés et des pièces techniques « sur mesure » ;
- l'absence de détérioration de la situation sanitaire ;
- l'absence de détérioration de la situation géopolitique susceptible d'entraîner des tensions additionnelles, notamment sur le commerce international ;
- un taux de change euro/dollar de 1,15 (à savoir la moyenne du taux de change moyen annuel sur la période 2017-2021) et une absence d'évolution des prix des circuits imprimés⁸.

A la date du présent rapport, le Groupe considère que sa décision de mettre fin à ses activités basées en Russie et de stopper les prises de commandes depuis le 1^{er} janvier 2023 et sa décision de céder son activité d'assemblage de carte électronique opérée par l'usine de sa filiale Divsys International-Icape, actifs non-stratégiques, ne remettent pas en cause les objectifs financiers et opérationnels présentés ci-dessous.

⁸ L'évolution du prix des circuits imprimés est difficile à anticiper dans la mesure où elle est notamment sensible à des éléments conjoncturels. Le Groupe a retenu une hypothèse de prix constant pour les circuits imprimés pour intégrer à la fois l'évolution des prix sur le long terme qui se caractérise par une tendance baissière depuis 20 ans, et les vecteurs de hausse des prix plus récents depuis 2020 (forte demande, contraintes sur les capacités de production, augmentation du prix des matières premières).

5.3.2 Objectifs de chiffre d'affaires

5.3.2.1 Objectifs de croissance organique

Sur la période allant de 2023 à 2026⁹, le Groupe se fixe pour objectif de générer un taux de croissance organique¹⁰ annuel moyen de 10% par an.

Ces objectifs de croissance organique s'appuient sur les éléments suivants :

- (i) la poursuite de la croissance du marché des circuits imprimés dans un contexte favorable aux acteurs disposant d'une taille critique et d'une forte implantation en Chine. Cet objectif est également cohérent avec la croissance historique du Groupe¹¹ ;
- (ii) la poursuite de gains de parts de marché du Groupe sur ses marchés d'implantation, soutenue par sa compétitivité et son organisation mondiale ;
- (iii) une croissance organique supérieure à la moyenne du Groupe générée par les sociétés et activités acquises qui, une fois intégrées au Groupe, disposeront d'une gamme de produits et services plus diversifiée et d'une puissance d'achat plus importante ;
- (iv) les effets des investissements du Groupe pour poursuivre la modernisation de ses usines de fabrication de circuits imprimés pour prototypes et petites séries, et (y) dans son système d'information, ses deux sites de e-commerce, son site web, sa marque et son infrastructure IT.

5.3.2.2 Objectifs de croissance externe

En complément de sa croissance organique, le Groupe a pour objectif de poursuivre sa stratégie d'acquisitions ciblées créatrices de valeur pour un montant de chiffre d'affaires additionnels d'environ 120 millions d'euros entre l'exercice 2023 et l'exercice 2026.

5.3.2.3 Objectif global de chiffre d'affaires

Sous réserve de la réalisation de l'ensemble des objectifs de croissance de chiffre d'affaires, en particulier des objectifs de croissance externe présentés dans le présent Chapitre du Rapport financier annuel, le Groupe atteindrait un chiffre d'affaires de l'ordre de 500 millions d'euros à horizon de moyen terme.

5.3.3 Objectifs de marge brute commerciale

Pour mémoire, le Groupe a annoncé à l'occasion de son communiqué sur ses résultats du premier semestre 2023 que l'indicateur de marge brute commerciale ne ferait à l'avenir plus l'objet d'une communication spécifique afin de ne pas perturber les relations commerciales avec les partenaires existants et futurs du Groupe. Par conséquent, cet indicateur ne fait plus l'objet d'objectifs fixés par le Groupe.

⁹ i.e. sur la période couvrant l'exercice à clore les 31 décembre 2026.

¹⁰ Le taux de croissance organique vise ici, pour chaque année n , le taux de croissance de l'année n calculé sur la base du périmètre au 31 décembre de l'année $n-1$.

¹¹ Taux de croissance annuel composé (TCAC) du Groupe de 12,4% pour la période 2016-2021.

5.3.4 Objectifs de résultat opérationnel courant

Le Groupe a pour objectif de générer un résultat opérationnel courant représentant environ 9,5% de son chiffre d'affaires à horizon 2026. Cet objectif s'appuie sur les éléments suivants :

- (i) l'amélioration de la marge brute commerciale du Groupe, avec (a) l'effet relatif résultant de la poursuite de la stratégie de croissance externe ciblée du Groupe, dans la mesure où les sociétés ou activités acquises à la date du présent rapport ont en moyenne une marge brute commerciale supérieure à celle du Groupe, et que le Groupe s'est fixé pour objectif d'acquérir de nouvelles sociétés dont le niveau de marge brute est supérieur à 25%, (b) la poursuite de la croissance des activités du Groupe plus récentes, à savoir l'offre de livraison express de circuits imprimés (activité IQTS) et la fabrication de circuits imprimés en interne et (c) l'amélioration des prix d'achats (i) pour les sociétés acquises par le Groupe, grâce à sa puissance d'achat, une fois leur intégration réalisée et, plus généralement, (ii) pour l'ensemble du Groupe du fait de l'effet positif de la croissance organique et externe du Groupe sur son poids dans les négociations avec ses fournisseurs.;
- (ii) l'effet de levier provenant de l'amortissement des investissements humains qui ont d'ores et déjà été réalisés par le Groupe, notamment (a) le renforcement de l'équipe de direction et de l'équipe des *executive vice-presidents* répartis par zones géographiques, (b) la création d'une équipe d'ingénieurs dédiée à des technologies plus complexes et à plus forte marge (*Field Application Engineers*), (c) le renforcement du département *marketing* et *e-marketing*, (d) la création d'un département dédié au système d'information du Groupe (SAP) afin d'assurer la meilleure intégration opérationnelle des acquisitions, (e) le renforcement des équipes commerciales, dans la perspective de la nouvelle phase de forte croissance du Groupe;
- (iii) une croissance des autres charges fixes inférieure à la progression du chiffre d'affaires du Groupe ;
- (iv) l'optimisation de la structure de coûts du Groupe, en ce compris les synergies provenant des acquisitions, permettant de générer une meilleure efficacité opérationnelle.

6. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La Société examine régulièrement ses propres facteurs de risques et ceux de ses filiales consolidées.

À l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth en juillet 2022, la Société a présenté les principaux risques dont la Société considère que la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.

Ces principaux facteurs de risques sont présentés au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, disponibles sur le site Internet de la Société (<https://www.icafe-finance.com/fr/>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents, sous réserve :

- (i) de l'actualisation, à la suite de la conclusion le 20 décembre 2023 du contrat de crédits avec le syndicat bancaire (§2.1.4 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel), du risque de liquidité et de non-respect des ratios financiers, risque que la Société considère comme significatif et qui est plus précisément décrit ci-dessous au § 6.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel ;
- (ii) de l'aggravation, compte tenu des tensions géopolitiques internationales et de l'aggravation des menaces liées aux attaques informatiques, des deux risques suivants : (x) la divulgation, le vol, l'espionnage, la perte ou l'altération irréversible de données sensibles à cause d'une cyber-attaque (§6.1 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel) et (y) la dépendance à la Chine (voir le Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement), pouvant entraîner une rupture d'approvisionnement en cas de crise géopolitique majeure.

La Société rappelle que les risques présentés au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la présente section 6 sont, à la date du présent rapport, ceux dont la Société considère que la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentés au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la présente section 6, n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent rapport, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient survenir dans le futur.

La Société rappelle que la présentation des risques présentés au Chapitre 3 (*Facteurs de risques*) du Document d'enregistrement et au Chapitre 2 (*Facteurs de risques*) de la Note d'Opération, tels qu'actualisés à la présente section 6, est une présentation des risques « nets », c'est-à-dire une fois tenu compte des actions d'atténuation et de maîtrise des risques déployées par le Groupe pour minimiser leur occurrence et leur impact.

La Société rappelle également que les facteurs de risque que la Société considère comme les plus importants au regard notamment de leur criticité sont signalés par un astérisque (*).

6.1 Risque lié aux systèmes informatiques*

A l'occasion de la publication de son rapport financier annuel pour l'exercice 2022, la Société a actualisé le risque lié aux systèmes informatiques à la suite de deux campagnes de phishing organisées en 2022 ayant couvert l'ensemble du périmètre du Groupe. La description de ce facteur de risque est rappelée ci-dessous.

Description du risque

Le Groupe s'appuie sur des technologies, des systèmes et des infrastructures informatiques pour assurer la conduite de ses activités, notamment pour le suivi de ses commandes et livraisons, la facturation de ses produits, la communication avec ses clients et fournisseurs, le contrôle qualité, la gestion de son personnel et la fourniture des informations nécessaires aux différents responsables opérationnels pour la prise de décisions. Du fait de son implantation dans 22 pays, assurée par 35 filiales et 2 bureaux au 31 décembre 2023, l'activité du Groupe nécessite la mise en place de multiples systèmes d'information, applications informatiques et systèmes d'information nécessairement interconnectés.

Par ailleurs, le Groupe externalise certains éléments de ses systèmes d'information et certaines activités dans le but d'optimiser la gestion de ses ressources et d'améliorer l'efficacité et la sécurité de son infrastructure informatique. Il s'appuie donc sur la qualité du travail et l'expertise de ses prestataires de services en la matière et est donc, en dépit du soin apporté à la sélection de ces prestataires et aux vérifications y afférentes, exposé au risque de défaillance de leur part dans l'exécution de leur mission.

La gestion de l'activité du Groupe est ainsi de plus en plus dépendante des systèmes d'information (infrastructures, réseaux et applications informatiques).

Malgré une politique de renforcement et un contrôle continu de la résilience et de la sécurisation des systèmes d'information, une panne ou une interruption importante résultant d'un incident tels qu'une coupure d'électricité ou un incendie pourrait avoir un effet négatif sur la conduite des activités du Groupe.

Le Groupe est également exposé au risque d'attaques provenant de logiciels de rançons (*ransomware*) ou d'autres formes disruptives de cyberattaques. Ce type d'atteintes à la sécurité des données, des technologies, des systèmes et des infrastructures informatiques du Groupe peut provenir de l'intérieur du Groupe (obsolescence des systèmes, erreurs de configuration, manque de maintenance des infrastructures, actes de malveillance) ou de l'extérieur (cybercriminalité, virus, etc.). De plus en plus sophistiquées et fréquentes, ces attaques peuvent conduire à des perturbations et/ou interruptions d'activité et de services, des vols de savoir-faire et/ou de données et informations confidentielles, des tentatives de fraude de *ransomwares* ayant des impacts financiers et réputationnels potentiellement très élevés. Les situations de crise ont tendance à accroître les risques cyber. La crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de COVID-19 en est une illustration.

Le déploiement des systèmes d'information sur lesquels s'appuie le Groupe dans de nouvelles entités, lors de la création de filiales ou d'acquisitions de sociétés, comporte également un risque de défaillance des systèmes d'information généraux du Groupe inhérent à ce type d'opérations, lequel est accentué par l'ajout, aux systèmes d'information, de spécificités propres à chaque pays d'implantation des filiales du Groupe.

Conséquences défavorables potentielles dues à la réalisation du risque

Une cyberattaque ou la violation de la sécurité des réseaux ou infrastructures du Groupe, tout comme la survenance d'une panne ou interruption importante des systèmes d'information du Groupe résultant d'un incident (tels qu'une coupure d'électricité ou un incendie), pourraient (i) entraîner la perte de clients et d'opportunités commerciales, (ii) engager la responsabilité juridique du Groupe, (iii) conduire le Groupe à supporter un coût lié aux interventions techniques, (iv) porter atteinte à l'image et à la réputation du Groupe, (v) engendrer des remboursements ou d'autres coûts compensatoires et des coûts de conformité supplémentaires, ce qui conduirait, *in fine*, à une perte de chiffre d'affaires pour le Groupe et une diminution de sa marge.

Toute interruption, perturbation ou incident de services pourrait avoir des répercussions sur plusieurs régions et activités, et perturber significativement les processus de commandes et livraisons du Groupe ainsi que sa capacité de communication interne. Elle pourrait également avoir des répercussions sur l'image du Groupe (vol d'identité numérique, diffusion de fausses informations, etc.). Ce risque s'accroît dans un contexte où la réglementation en matière de protection et de confidentialité des données est de plus en plus exigeante.

Dispositif de gestion du risque

Afin d'encadrer le risque lié aux défaillances du matériel informatique et des logiciels du Groupe et aux cyberattaques, le Groupe a instauré une politique globale de sécurité des systèmes d'information avec notamment la mise en place d'une charte informatique documentée, applicable à l'ensemble des utilisateurs du système d'information du Groupe, et des procédures liées à la politique de sécurité du système d'information, à la gestion des accès, à la gestion des changements, aux sauvegardes et aux restaurations, au plan de continuité d'activité et au plan de reprise de l'activité.

Le Groupe a également mis en œuvre une campagne de sensibilisation de ses collaborateurs face au risque cyber. Le Groupe a notamment sollicité la réalisation d'un test d'intrusion en 2023 auprès d'un cabinet externe spécialisé. L'objectif du Groupe est de réaliser ce type de test d'intrusion sur une base biennale afin de tester la résistance de son système de sécurité et de mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires le cas échéant. A la suite des deux campagnes de phishing organisées en 2023 ayant couvert l'ensemble du périmètre du Groupe, le Groupe a également organisé pour les salariés ayant été hameçonnés des formations dédiées dispensées par le directeur des systèmes d'information du Groupe. Dans la continuité de cette démarche de sensibilisation, des e-learning obligatoires ont également été suivis par les salariés à une fréquence semestrielle.

Des tests de tenue des serveurs sont également réalisés et des renouvellements des ordinateurs portables et des téléphones portables sont planifiés à des fréquences définies (3 ans). Les serveurs sont remplacés tous les cinq ans et les dernières versions de logiciels sont mises à disposition.

6.2 Risque de liquidité*

La Société entend actualiser son risque de liquidité à la suite de la conclusion, le 20 décembre 2023, du contrat de crédits avec le syndicat bancaire composé de Banque Palatine, Banque Populaire Rives de Paris, BNP Paribas, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, Crédit Industriel et Commercial, Crédit Lyonnais, HSBC Continental Europe, Landesbank Saar et FCT Tikehau Novo 2020, plus amplement décrit au §2.1.4 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel, et de l'engagement de la Société en résultant de respecter un covenant bancaire, à savoir un *ratio* de levier financier sur les comptes consolidés (dettes nettes financières nettes par rapport à l'EBITDA consolidé). Un covenant bancaire similaire est prévu dans les termes et conditions des Obligations Relance émises par

la Société et souscrites par Tikehau (§2.1.5 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

Compte tenu de cette actualisation, la Société a notamment décidé que le risque de liquidité devait être maintenu parmi les facteurs de risque que la Société considère comme les plus importants au regard notamment de leur criticité et être en conséquence signalé par un astérisque (*).

Description du risque

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie grâce à ses ressources disponibles.

Le 20 décembre 2023, le Groupe a mis en place avec succès un nouveau financement bancaire auprès d'un syndicat composé de 9 banques européennes, constitué :

- (i) d'un prêt de refinancement (le « **Prêt de Refinancement** ») d'un montant total de 21 millions d'euros, divisé en 3 tranches, avec une 1^{ère} tranche d'un montant de 15,3 millions d'euros amortissable sur 6 ans, une 2^{ème} tranche d'un montant de 2,7 millions d'euros d'une durée de 6,5 ans amortissable *in fine*, et une 3^{ème} tranche d'un montant de 3 millions d'euros d'une durée de 7 ans amortissable *in fine* ; ce Prêt de Refinancement a été intégralement utilisé aux fins de rembourser l'endettement existant au titre du contrat de crédits qui avait été conclu par la Société le 24 novembre 2022 avec l'ancien syndicat bancaire composé d'un prêt de refinancement d'un montant en principal initial de 12,8 millions d'euros et une ligne de croissance externe intégralement tirée le 31 janvier 2023 d'un montant total en principal de 10 millions ;
- (ii) d'une ligne de crédit de croissance externe confirmée d'un montant maximum de 20 millions d'euros, divisée en deux tranches avec une 1^{ère} tranche de 17 millions d'euros amortissable sur 6 ans et une 2^{ème} tranche de 3 millions d'euros d'une durée de 6,5 ans amortissable *in fine* ;
- (iii) sous réserve de confirmation préalable par le syndicat bancaire, une ouverture d'une ligne de crédit de croissance externe d'un montant maximum de 20 millions d'euros.

Ce contrat de crédits en date du 20 décembre 2023 comporte des clauses de respect d'un *ratio* financier calculé semestriellement sur la base des comptes consolidés du Groupe (dettes nettes financières nettes par rapport à l'EBITDA consolidé). Ce *ratio* bancaire est respecté au 31 décembre 2023. Le non-respect de ce *ratio*, ou l'absence de *waiver* ou d'autorisation préalable des établissements bancaires prêteurs, pourrait également entraîner l'exigibilité immédiate du capital restant dû à la date de non-respect, à défaut d'obtenir l'accord des banques de renoncer au remboursement anticipé du solde dû.

Le Groupe a également consenti des nantissements sur les titres de certaines de ses filiales au bénéfice de ses prêteurs bancaires.

La Société a ainsi consenti un nantissement sur les titres des sociétés Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards, Idelec Icape et Cipem France au bénéfice du *pool* bancaire lors de la mise en place du contrat de crédits en date du 20 décembre 2023 décrit ci-dessus, étant précisé que le nantissement sur les titres de la société Idelec a depuis été levé afin de permettre la réalisation de la fusion de cette société avec la société Icape – International Consulting Activities for Printed Circuit Boards (voir §2.2.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

Conséquences défavorables potentielles dues à la réalisation du risque

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance et ses investissements grâce au recours au *factoring*, aux flux d'exploitation dégagés par son activité et par des emprunts bancaires. Le Groupe disposait au 31 décembre 2023 d'un montant de trésorerie brute disponible de 32,7 millions euros. Au 31 décembre 2023, le Groupe disposait de fonds propres d'un montant de 31,7 millions d'euros.

Si, pour quelque raison que ce soit, la Société était dans l'incapacité de faire face à ses futures échéances de prêts ou perdait le bénéfice de ses contrats d'affacturage qui couvrent plus de la moitié de sa facturation, la Société ralentirait ses efforts de développement commercial sur de nouveaux marchés et sa politique de croissance externe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives. Par ailleurs, le non-respect des *ratios* bancaires auxquels est soumis le Groupe, ou l'absence de *waiver* ou d'autorisation préalable des établissements bancaires prêteurs, pourrait entraîner l'exigibilité immédiate du capital restant dû à la date de non-respect, à défaut d'obtenir l'accord des banques de renoncer au remboursement anticipé du solde dû.

Dispositif de gestion du risque

À la date du présent rapport, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir. Le tableau de la dette financière brute de la Société au 31 décembre 2023 figure en note 4.9 des comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Par ailleurs, la Société procède semestriellement au calcul des *ratios* financiers auxquelles elle est soumise en application du contrat de crédits en date du 20 décembre 2023 et des Obligations Relance émises le même jour en vue d'anticiper toute difficulté à cet égard.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

7.1 Présentation générale

La Société détient, au 31 décembre 2023, 35 filiales implantées dans différentes régions du monde. Les informations relatives aux filiales directes ou indirectes de la Société sont décrites dans le tableau ci-dessous.

S'agissant de la filiale Icape Rus, nous vous rappelons que le Groupe a annoncé le 16 janvier 2023 sa décision de mettre fin à ses activités basées en Russie et de stopper les prises de commandes depuis le 1^{er} janvier 2023. Les négociations sur les conditions de sortie de ses actifs ont été entamées et doivent aboutir dans les meilleurs délais.

Les délais d'obtention des agréments administratifs nécessaires à la cession des titres de la filiale russe étant régulièrement repoussés par l'administration locale, le Groupe a décidé de procéder à la liquidation de la société au cours du premier semestre 2024.

Nous vous rappelons également que le Groupe a décidé de céder son activité d'assemblage de carte électronique opérée par l'usine de sa filiale Divsys International-Icape, activité acquise en 2018 et principalement centrée sur les prototypes et les petites séries. La cession de cette activité non-stratégique a vocation à améliorer la rentabilité à court terme du Groupe. Un mandat de cession a été confié à une banque d'affaires et les négociations ont débuté avec des acquéreurs potentiels et devraient aboutir au cours de l'exercice 2024.

| Filiale | Pays d'établissement | % en capital et en droits de vote |
|--|----------------------|-----------------------------------|
| <i>Europe</i> | | |
| Icape Deutschland GmbH | Allemagne | 100% |
| SAFA 2000 GmbH | Allemagne | 100% |
| Princitec GmbH Electronic Printed Circuits | Allemagne | 100% |
| Cipem Deutschland GmbH | Allemagne | 100% |
| Icape Danemark A/S | Danemark | 100% |
| Icape Iberica, SL | Espagne | 100% |
| Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards and Electronics SAS | France | 100% |
| Cipem SAS | France | 100% |
| Idelec Icape SAS | France | 100% |

| | | |
|---|--------------------|----------------------|
| GIE Icape | France | 100% |
| GIE Cipem | France | 100% |
| Icape Hungary Kft | Hongrie | 100% |
| Icape Italia Srl | Italie | 100% |
| Icape Netherland BV | Pays-Bas | 100% |
| Icape Polska SP ZOO | Pologne | 100% |
| Icape Portugal - Electronics Unipessoal Lta | Portugal | 100% |
| Icape Czech Republic Sro | République tchèque | 100% à 100% |
| Icape Rus LLC | Russie | 80% ¹² |
| Icape Malmö Mönsterkort AB | Suède | 100% |
| <i>Asie et Afrique</i> | | |
| Icape South Africa (Pty) Ltd | Afrique du Sud | 60% ¹³ |
| Icape -Trax (Pty) Ltd | Afrique du Sud | 60% ¹⁴ |
| Icape Dongguan Electronic Limited | Chine | 100% |
| Icape Changan Express Limited | Chine | 100% |
| Cipem HK Company Limited | Hong Kong | 100% |
| Icape HK Company Limited | Hong Kong | 100% |
| Icape India Electronics Private Limited | Inde | 99,99% ¹⁵ |
| Icape Japan KK | Japon | 100% |

¹² Cette filiale est détenue à hauteur de 20 % par Mme Natalia Vadimovna Tarnavskaya.

¹³ Cette filiale est détenue à hauteur de 20 % par M. Daniel Lee Dock et à hauteur de 20% par M. Iegsan Khan.

¹⁴ Cette filiale est détenue à hauteur de 20 % par M. Daniel Lee Dock et à hauteur de 20% par M. Iegsan Khan.

¹⁵ Cette filiale est détenue à hauteur de 0,0002 % par M. Sameerasimha Jayasimha.

| | | |
|--|------------|----------------------|
| Icape Electronics Singapore Pte Ltd | Singapour | 100% |
| <i>Amérique</i> | | |
| Icape Brasil – Commercial Importadora e Exportadora LTDA | Brésil | 80% ¹⁶ |
| Icape Canada Inc. | Canada | 100% |
| Icape - USA LLC | Etats-Unis | 100% |
| Divsys International – Icape LLC | Etats-Unis | 100% |
| Cipem USA Inc. | Etats-Unis | 100% |
| Icape California Inc. | Etats-Unis | 100% |
| Icape Electronicas S de RL de CV | Mexique | 99,99% ¹⁷ |

7.2 Prises de participations significatives

Les prises de participations significatives de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont décrites au §2.1.1 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel.

La Société ne détient pas de succursale.

Nous vous informons par ailleurs, qu'aucune des filiales ne détient de participation au capital de la Société.

7.3 Résultats des filiales et participations

La présentation de l'activité et des résultats pour l'exercice 2023 de l'ensemble de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle figure ci-dessous.

Concernant nos filiales de la zone « Europe » :

La société **Icape Deutschland GmbH** a réalisé un chiffre d'affaires de 24.721.966 euros pour un résultat net bénéficiaire de 483.051 euros.

La société **SAFA 2000 GmbH** a réalisé un chiffre d'affaires de 3.834.235 euros pour un résultat net déficitaire de 382.416 euros.

La société **Princitec GmbH Electronic Printec Circuits** a réalisé un chiffre d'affaires de 2.505.569 euros pour un résultat net bénéficiaire de 232.548 euros.

¹⁶ Icape Brasil Comercial Importadora e Exportadora LTDA. Cette filiale est détenue à hauteur de 20% par Paulo Eduardo Vandsberg de França.

¹⁷ Cette filiale est détenue à hauteur de 0,002 % par M. Maximiliano Ignacio Royo Rojas.

La société **Cipem Deutschland GmbH** a réalisé un chiffre d'affaires de 4.020.117 euros pour un résultat net bénéficiaire de 99.298 euros.

La société **Icape Denmark A/S** a réalisé un chiffre d'affaires de 2.065.385 euros pour un résultat net bénéficiaire de 18.167 euros.

La société **Icape Iberica S.L.** a réalisé un chiffre d'affaires de 5.510.204 euros pour un résultat net bénéficiaire de 241.697 euros.

La Société **Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards and Electronics SAS** a réalisé un chiffre d'affaires de 33.154.030 euros pour un résultat net bénéficiaire de 2.273.886 euros.

La société **Cipem SAS** a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 14.291.769 euros pour un résultat net bénéficiaire de 656.320 euros.

La société **Idelec Icape SAS** a réalisé un chiffre d'affaires de 3.706.189 euros pour un résultat net bénéficiaire de 296.608 euros.

La société **Icape Hungary Kft** a réalisé un chiffre d'affaires de 969.093 euros pour un résultat net bénéficiaire de 137.611 euros.

La société **Icape Italia S.r.l.** a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 5.430.619 euros pour un résultat net bénéficiaire de 283.361 euros.

La société **Icape Netherland B.V.** a réalisé un chiffre d'affaires de 4.173.661 euros pour un résultat net bénéficiaire de 153.355 euros.

La société **Icape Polska SP. Z O O.** a réalisé un chiffre d'affaires de 1.470.629 euros pour un résultat net bénéficiaire de 17.222 euros.

La société **Icape Portugal Electronics Unipessoal Lta** a réalisé un chiffre d'affaires de 4.681.634 euros pour un résultat net bénéficiaire de 442.714 euros.

La société **Icape Czech Republic Sro** a réalisé un chiffre d'affaires de 298.456 euros pour un résultat net déficitaire de 5.926 euros.

La société **Icape Rus LLC** a réalisé un chiffre d'affaires de 1.215.938 euros pour un résultat net bénéficiaire de 179.581 euros.

La société **Malmö Mönsterkort AB** a réalisé un chiffre d'affaires de 9.498.419 euros pour un résultat net déficitaire de 416.309 euros.

Enfin, notons que nous sommes toujours associés du GIE ICAPE et du GIE CIPEM dont les résultats sont à l'équilibre.

Concernant nos filiales de la zone « Asie & Afrique » :

La société **Icape South Africa (Pty) Ltd** a réalisé un chiffre d'affaires de 1.876.140 euros pour un résultat net déficitaire de 21.177 euros.

La société **Icape Trax (Pty) Ltd** a réalisé un chiffre d'affaires de 1.658.284 euros pour un résultat net déficitaire de 692.855 euros.

La société **Icape Dongguan Electronic Limited** a réalisé un chiffre d'affaires de 9.174.673 euros pour un résultat net bénéficiaire de 96.615 euros.

La société **Icape Changan Express Limited** a réalisé un chiffre d'affaires de 3.840.973 euros pour un résultat net bénéficiaire de 245.061 euros.

La société **Cipem HK Company Limited** a réalisé un chiffre d'affaires de 7.992.612 euros pour un résultat net bénéficiaire de 540.179 euros.

La société **Icape HK Company Limited** a réalisé un chiffre d'affaires de 30.590.938 euros pour un résultat net bénéficiaire de 1.847.791 euros.

La société **Icape India Electronics Private Limited** a réalisé un chiffre d'affaires de 197.144 euros pour un résultat net bénéficiaire de 129.790 euros.

La société **Icape Japan KK** a réalisé un chiffre d'affaires de 185.322 euros pour un résultat net déficitaire de 90.525 euros.

La société **Icape Electronics Singapore Pte Ltd** a réalisé un chiffre d'affaires de 0 euro pour un résultat net bénéficiaire de 199.514 euros.

Concernant nos filiales de la zone « Amérique » :

La société **Icape Brasil – Comercial Importadora e Exportadora LTDA** a réalisé un chiffre d'affaires de 870.059 euros pour un résultat net bénéficiaire de 59.131 euros.

La société **Icape Canada Inc.** a réalisé un chiffre d'affaires de 1.782 euro pour un résultat net déficitaire de 133.170 euros.

La société **Icape USA LLC** a réalisé un chiffre d'affaires de 12.265.398 euros pour un résultat net bénéficiaire de 306.709 euros.

La société **Divsys International – Icape LLC** a réalisé un chiffre d'affaires de 7.336.712 euros pour un résultat net déficitaire de 314.913 euros.

La société **Cipem USA Inc.** a réalisé un chiffre d'affaires de 6.686.227 euros pour un résultat net bénéficiaire de 527.905 euros.

La société **Icape California Inc.** a réalisé un chiffre d'affaires de 56.712 euros pour un résultat net déficitaire de 103.779 euros.

La société **Icape Electronics S de RL de CV** a réalisé un chiffre d'affaires de 256.609 euros pour un résultat net déficitaire de 107.036 euros.

8. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

8.1 Répartition du capital et des droits de vote

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations qui ont été portées à notre connaissance notamment en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 du même Code, nous vous indiquons dans le tableau ci-dessous l'identité des actionnaires connus de la Société détenant directement ou indirectement, au 31 décembre 2023, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

| Actionnaires | Nombre d'actions | % du capital social | % des droits de vote |
|---------------------------------------|------------------|---------------------|----------------------|
| Balwen Holding ¹⁸ | 2.777.750 | 34,34% | 41,30% |
| Monsieur Thierry Ballenghien | 1.387.300 | 17,15% | 20,62% |
| Sous-total famille Ballenghien | 4.165.050 | 51,50% | 61,92% |
| Monsieur Cyril Calvignac | 358.825 | 4,44% | 5,03% |

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du Rapport financier annuel.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les modifications de l'actionnariat intervenues au cours de l'exercice 2023 dont la Société a eu connaissance pour ce qui concerne les actionnaires connus de la Société détenant directement ou indirectement, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

| Actionnaires | Balwen Holding | Thierry Ballenghien |
|------------------------------------|----------------|---------------------|
| Détention en capital au 31/12/2022 | 34,21% | 17,11% |
| Détention en capital au 31/12/2023 | 34,34% | 17,15% |

8.2 Contrôle de la Société et action de concert

La Société est contrôlée par Monsieur Thierry Ballenghien et sa famille (directement et indirectement par l'intermédiaire de Balwen Holding) au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

¹⁸ Balwen Holding est une société par actions simplifiée au capital de 8 534 976 euros dont le siège social est situé 8 rue d'Athènes, 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 900 277 146. Balwen Holding est détenue à 50,10% par Monsieur Thierry Ballenghien, le solde du capital appartenant à des membres de la famille de Monsieur Thierry Ballenghien.

Par ailleurs, un pacte d'actionnaires a été conclu le 12 avril 2022 entre Monsieur Thierry Ballenghien, Balwen Holding, certains mandataires sociaux et salariés de la Société (Madame Shora Rokni, Madame Ranxu Mazet, Monsieur Thomas Chea, Monsieur Jie Chen, Madame Christelle Bonnevie et Monsieur Yann Duigou) et Monsieur Cyril Calvignac (ancien directeur général de la Société), qui est entré en vigueur à la date d'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth. Ce pacte a pour objet l'exercice concerté des droits de vote attachés aux actions de la Société que les parties au pacte détiennent et détiendront de manière concertée, pour mettre en œuvre une politique commune vis-à-vis de la Société en pérennisant son contrôle en droits de vote. Il est constitutif d'une action de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce au sein de laquelle Monsieur Thierry Ballenghien, directement et indirectement, est prédominant.

Au 31 décembre 2023, Monsieur Thierry Ballenghien et sa famille (directement et indirectement par l'intermédiaire de Balwen Holding), ensemble avec les autres actionnaires ayant déclaré agir de concert (Monsieur Cyril Calvignac, Madame Shora Rokni, Madame Ranxu Mazet, Monsieur Thomas Chea, Monsieur Jie Chen, Madame Christelle Bonnevie et Monsieur Yann Duigou), détenaient, de concert, directement ou indirectement, 66,61 % du capital et 77,47 % des droits de vote de la Société.

En conséquence, le concert regroupant les parties au pacte d'actionnaires (i.e. Monsieur Thierry Ballenghien, Balwen Holding, Monsieur Cyril Calvignac, Madame Shora Rokni, Madame Ranxu Mazet, Monsieur Thomas Chea, Monsieur Jie Chen, Madame Christelle Bonnevie et Monsieur Yann Duigou) et au sein duquel Monsieur Thierry Ballenghien, directement et indirectement, demeure prépondérant, conserve une large majorité des droits de vote.

La Société estime cependant qu'il n'y a pas de risque que ce contrôle soit exercé de manière abusive, notamment du fait (i) de la nomination au conseil d'administration de la Société de trois administrateurs indépendants au regard des critères définis par le Code Middlednext, (ii) de la distinction, au sein de la Société, des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, fonctions exercées par deux personnes distinctes (voir également les sections 1 et 2 du Chapitre « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* » du Rapport financier annuel), et (iii) de la volonté de la Société de se conformer à un certain nombre de recommandation du Code Middlednext, visant à ce que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive (R1, R2, R3 et R12) (voir également §3.3 du Chapitre « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* » (*Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur*)).

Il est également précisé que le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société prévoit que chaque administrateur a l'obligation de faire part au président du conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre lui (ou toute personne physique avec laquelle il possède un lien de parenté) et la Société ou une société du Groupe ou l'une des sociétés avec lesquelles la Société envisage de conclure un accord de quelque nature que ce soit.

8.3 Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2023

Au cours de l'exercice 2023, la Société n'a été destinataire d'aucune notification relative à des franchissements de seuils légaux.

La Société a été informée des franchissements de seuils statutaires suivants au cours des 12 derniers mois : la société DNCA Investments a informé la Société avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 2% en capital le 23 octobre 2023. À cette date, la société de gestion détenait 193.238 titres de ladite société au titre de ses OPC gérés (Organismes de Placements Collectifs). Ces franchissements de seuil résultent de la mise à jour du nombre d'actions en circulation et de droits de vote de la Société le 11 avril 2023.

8.4 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions

8.4.1 Absence de restrictions statutaires

Les statuts ne comportent aucune clause qui restreint l'exercice des droits de vote ou les transferts d'actions, qui sont libres.

8.4.2 Engagement d'abstention pris par la Société

L'engagement d'abstention pris par la Société dans le cadre de son introduction en bourse, qui courrait pendant une période expirant 180 jours après la date du règlement-livraison de l'Offre (tel que ce terme est défini dans le Prospectus), a expiré.

8.4.3 Engagement de conservation de Balwen Holding

L'engagement d'abstention pris par Balwen Holding dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, qui courrait pendant une période expirant 360 jours suivant la date du règlement-livraison de l'Offre (tel que ce terme est défini dans le Prospectus), a expiré.

8.4.4 Engagement de conservation de Monsieur Thierry Ballenghien, Monsieur Cyril Calvignac et des principaux membres de l'équipe de direction

L'engagement d'abstention pris par Monsieur Thierry Ballenghien, Monsieur Cyril Calvignac et les principaux membres de l'équipe de direction dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, qui courrait pendant une période expirant 360 jours suivant la date du règlement-livraison de l'Offre (tel que ce terme est défini dans le Prospectus), a expiré.

8.4.5 Engagement de conservation des autres actionnaires minoritaires

L'engagement d'abstention pris par les autres actionnaires minoritaires (en ce compris les salariés du Groupe) dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, qui courrait pour une partie de leurs titres pendant une période expirant 360 jours suivant la date du règlement-livraison de l'Offre (tel que ce terme est défini dans le Prospectus), a expiré.

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune convention ou promesse synallagmatique portant sur l'acquisition de titres de la Société représentant au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

8.5 Droits de vote

Chaque action ordinaire donne droit à une voix, étant toutefois précisé qu'un droit de vote double, qui est effectif depuis l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire, conformément à l'article L. 225-123 du code de commerce. La durée d'inscription sous la forme nominative, antérieurement à la date d'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, est prise en compte.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Lorsque les actions font l'objet d'un usufruit, le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices, où il est réservé à l'usufruitier.

8.6 Auto-contrôle

Au 31 décembre 2023, aucune action de la Société n'est détenue par une société dont la Société détient elle-même, directement ou indirectement, le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2023, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte, en dehors des actions négociées aux fins d'assurer l'animation du marché secondaire de l'action par l'intermédiaire de Gilbert Dupont au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation (voir §8.7.2 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel).

8.7 Actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce)

8.7.1 Autorisation en cours

L'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2023 a autorisé le conseil d'administration à procéder à un programme de rachat d'actions. Cette délégation a une durée de 18 mois expirant le soit jusqu'au 16 novembre 2024, et porte sur un nombre d'actions n'excédant pas 10% du capital social de la Société.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société a été conférée aux fins de permettre :

- la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions (ou plans assimilés), d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (ou plans assimilés), conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;

- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société ;
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) ;
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le montant maximum des fonds destinés à ce programme de rachat d'actions s'élève à 1.000.000 d'euros, net de frais. Le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne peut pas excéder trente (30) euros.

8.7.2 Bilan du programme au cours de l'exercice 2023

Au cours de l'exercice écoulé, ce programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité conclu entre la Société et Gilbert Dupont. Ce contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions, conforme à la charte AMAFI, est en vigueur depuis le 10 août 2022. Ce contrat de liquidité a été conclu conformément à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2021-01 du 22 juin 2021, applicable depuis le 1^{er} juillet 2021, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise. Ce contrat a pour objet l'animation par Gilbert Dupont de l'action Icape Holding sur le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth à Paris.

Les moyens affectés à sa mise en œuvre sont initialement de 500.000 euros. La Société a réalisé un apport complémentaire de 200.000 euros en date du 2 janvier 2024.

Conformément à l'article L. 225-11 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la mise en œuvre du programme de rachat au cours de l'exercice écoulé a été réalisée selon les modalités suivantes :

| | Achat | Vente |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Nombre d'actions | 46.013 | 34.188 |
| Nombre de transactions | 1.229 | 956 |
| Montant total | 640.633,10 € | 465.913,28 € |
| Cours moyens | 13,92 € | 13,63 € |
| Montant des frais de négociation | Néant | Néant |

Au 31 décembre 2023, le Groupe détenait directement et par l'intermédiaire du contrat de liquidité 25.473 propres, représentant 0,31% du capital de la Société, pour une valeur de 328.714 euros évaluée au cours d'achat.

Aucune réallocation d'action à un autre objectif n'a été effectuée au cours de l'exercice.

8.8 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au 31 décembre 2023, il n'existait dans le capital de la Société aucune action détenue par des salariés dans le cadre d'une gestion collective au sens dudit article.

Il est toutefois rappelé qu'à l'initiative du fondateur du Groupe, Thierry Ballenghien, les salariés du Groupe ont été associés à la croissance, au développement et à la réussite du Groupe dès 2004, année depuis laquelle il a été offert aux salariés la possibilité de participer au capital des sociétés Icape et Cipem. La participation des salariés au capital de la Société a progressé à plusieurs reprises : d'abord réservée au management, aux directeurs et membres du comité exécutif, elle a progressivement été proposée à un cercle plus large de salariés et, à la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, 102 salariés et mandataires sociaux du Groupe¹⁹ (actuels ou anciens) étaient, directement ou indirectement, actionnaires de la Société.

A la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, les salariés du Groupe²⁰ détenaient ensemble, avant exercice de l'Option de Surallocation, 20,29% du capital de la Société et 18,20% des droits de vote de la Société. Cette participation des salariés du Groupe au capital de la Société, qui est une participation directe, témoigne de leur investissement dans le projet porté par la Société et constitue un levier important de son développement futur.

8.9 Plans d'attribution d'actions gratuites

Aucun plan d'attributions d'actions gratuites n'est en cours au 31 décembre 2023.

8.10 Options de souscription d'actions

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, aucune stock-option ou option de souscription d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2023. Plus généralement, il n'existe aucun instrument dilutif en circulation au 31 décembre 2023.

¹⁹ Hors M. Thierry Ballenghien, président du conseil d'administration de la Société.

²⁰ Cette catégorie inclut ici, à la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, les salariés et mandataires sociaux du Groupe, actuels ou anciens (autres que les mandataires sociaux de la Société et les censeurs), qui détenaient une participation au capital de la Société.

8.11 Etat récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et dirigeants et personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels

En application des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF, il vous est présenté l'état récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et autres personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et ayant fait l'objet d'une déclaration au cours de l'année 2023 :

- M. Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'administration de la Société : achat de 3.700 actions de la Société le 9 août 2023 pour un prix moyen de 14,07 euros ;
- M. Yann Duigou, Directeur général de la Société : achat de 1.050 actions de la Société le 7 août 2023, achat de 600 actions de la Société le 9 août 2023, pour un prix moyen de 13,82 euros

8.12 Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la Concurrence pour pratiques anti-concurrentielles (article L. 464-2 du Code de commerce)

Néant.

8.13 Participations croisées, aliénation de participation croisée

A la date du présent rapport, la Société ne détient aucune participation croisée et aucune aliénation de participation croisée n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

8.14 Éléments relatifs aux ajustements des options de souscription ou d'achat d'actions ou des valeurs mobilières composées

Néant.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Il a été soumis à l'approbation du conseil d'administration du 26 mars 2024.

Depuis l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth, la Société se réfère au Code de gouvernance d'entreprise Middlenext (dans sa version mise à jour en septembre 2021) validé en tant que code de référence par l'AMF (le « Code Middlenext »). Le conseil d'administration du 28 mars 2023 a aménagé son règlement intérieur notamment pour s'y conformer.

Dans la logique « se conformer ou s'expliquer » (*comply or explain*), le présent rapport précise les recommandations du Code MiddleNext qui sont appliquées au sein du Groupe, et apporte les explications circonstanciées relatives à l'application ou non de ces recommandations. Nous vous informons en outre que le conseil d'administration a bien pris connaissance des points de vigilance exprimés dans ce code.

Il sera présenté aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale du 22 mai 2024.

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration comptait dix membres, dont son président. Trois administrateurs sont considérés par la Société comme des administrateurs indépendants au regard des conditions définies par le Code Middlenext.

Les tableaux ci-dessous présentent la composition du conseil d'administration au 31 décembre 2023, ainsi que les mandats des membres du conseil d'administration de la Société au cours des cinq dernières années.

A la date du présent rapport, aucune modification n'est intervenue dans la composition du conseil d'administration de la Société. Il est cependant précisé qu'un comité RSE autonome a été créé au cours de l'exercice 2023, dont les membres et fonctions sont plus précisément décrits au §3.1.4 du Chapitre « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* ».

| Nom, prénom, titre ou fonction ⁽¹⁾ | Age | Sexe (M/F) | Nationalité | Indépendant (Oui/Non) | Année de première nomination | Echéance du mandat | Comités du Conseil d'administration | | | |
|---|-----|------------|-------------|-----------------------|------------------------------|--------------------|-------------------------------------|---|-------------------------|---|
| | | | | | | | Comité stratégie et acquisitions | Comité responsabilité sociétale des entreprises | Comité audit et risques | Comité des nominations, rémunération et gouvernance |
| Thierry Ballenghien, président du conseil d'administration | 67 | M | Française | Non | 2021 | 2024 | Président | - | - | Membre |
| Yann Duigou ⁽²⁾ , membre du conseil d'administration | 61 | M | Française | Non | 2021 | 2026 | Membre | - | - | - |
| Ranxu Mazet ⁽³⁾ , membre du conseil d'administration | 50 | F | Française | Non | 2021 | 2026 | Membre | - | - | - |
| Shora Rokni ⁽⁴⁾ , membre du conseil d'administration | 42 | F | Française | Non | 2021 | 2025 | Membre | - | Membre | - |
| Christelle Bonnevie ⁽⁵⁾ , membre du conseil d'administration | 52 | F | Française | Non | 2023 | 2026 | - | Membre | - | - |
| Thomas Chea ⁽⁶⁾ , membre du conseil d'administration | 61 | M | Française | Non | 2023 | 2024 | - | Membre | - | - |

| | | | | | | | | | | |
|--|----|---|-----------|-----|------|------|--------|-----------|------------|------------|
| Arnaud Le Coguic ⁽⁷⁾ , membre du conseil d'administration | 44 | M | Française | Non | 2023 | 2026 | - | - | - | - |
| Philippe Darfeuil, membre du conseil d'administration | 57 | M | Française | Oui | 2021 | 2025 | Membre | Président | - | - |
| Brigitte Le Borgne, membre du conseil d'administration | 59 | F | Française | Oui | 2021 | 2026 | - | Membre | Présidente | Membre |
| Pascale Auger, membre du conseil d'administration | 61 | F | Française | Oui | 2021 | 2024 | - | - | Membre | Présidente |
| Jie Chen, censeur | 47 | M | Chinoise | N/A | 2021 | - | - | - | - | - |
| Bingling Li-Sellam, censeur | 45 | F | Française | N/A | 2023 | - | - | - | - | - |
| Arthur Mendes, censeur | 56 | M | Française | N/A | 2023 | - | - | - | - | - |

(1) L'expertise et l'expérience pertinentes en matière de gestion des membres du conseil d'administration résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'ils ont précédemment exercées, telles qu'elles figurent dans les tableaux correspondants de la section « Profil, expérience et expertise des membres du conseil d'administration » ci-dessous.

(2) A la date du présent rapport M. Yann Duigou est directeur général de la Société et membre du conseil d'administration de la Société depuis le 6 juillet 2021.

(3) A la date du présent rapport Mme Ranxu Mazet est directrice générale adjointe de la Société et membre du conseil d'administration de la Société depuis le 6 juillet 2021.

(4) A la date du présent rapport Mme Shora Rokni est directrice générale déléguée de la Société et membre du conseil d'administration de la Société depuis le 6 juillet 2021.

(5) A la date du présent rapport Mme Christelle Bonnevie est directrice générale déléguée de la Société et membre du conseil d'administration de la Société depuis le 16 mai 2023.

(6) A la date du présent rapport Monsieur Thomas Chea est executive vice president de la zone Asie, Pacifique et Afrique et membre du conseil d'administration de la Société depuis le 19 juin 2023.

(7) A la date du présent rapport Monsieur Arnaud Le Coguic est directeur général adjoint de la Société et membre du conseil d'administration de la Société depuis le 19 juin 2023.

1.2 Profil, expérience et expertise des membres du conseil d'administration et censeurs

Figurent ci-dessous le profil, l'expérience et l'expertise de chacun des administrateurs et censeurs.

| | |
|---|--|
| Nom : Thierry Ballenghien Président du conseil d'administration et administrateur | |
| Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience : | <ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur grande école • Chef d'entreprise depuis 37 ans • Directeur d'usines pendant 13 ans • 39 ans d'expérience dans les circuits imprimés • Président fondateur du Groupe Icape • Expert des circuits imprimés • Expert de l'industrie chinoise des circuits imprimés • Actionnaire majoritaire du Groupe Icape |
| Principales activités exercées hors de la Société : | Néant |
| Mandats en cours : | |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Président du conseil d'administration de la Société et membre du conseil d'administration de la Société • Président du comité stratégie et acquisitions de la Société • Membre du comité des nominations, rémunération et gouvernance de la Société • Représentant légal de Divsys International Icape LLC • Représentant légal d'Icape Dongguan Electronic Limited • Directeur de Cipem HK Company limited • Directeur d'Icape HK Company Limited |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères) | <ul style="list-style-type: none"> • Président de Balwen Holding SAS |
| Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années | Président du conseil de surveillance de la Société (avant la transformation de la Société en société anonyme) |

| | |
|---|--|
| Nom : Yann Duigou Directeur général et administrateur | |
| Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience : | <ul style="list-style-type: none"> • 32 ans d'expérience dans l'industrie du circuit imprimé : commercial, direction d'usines, direction commerciale, direction générale d'un groupe • 6 ans en tant que directeur e-business dans le Groupe • Directeur général délégué entre 2021 et 2023 • Directeur général de la Société depuis 2023 • Administrateur de la Société depuis 2021 |
| Principales activités exercées hors de la Société : | Néant |
| Mandats en cours : | |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général de la Société et membre du conseil d'administration de la Société • Membre du Comex de la Société • Président d'Icape - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards and Electronics SAS • Président de Cipem SAS • Administrateur unique du GIE Icape • Administrateur unique du GIE Cipem • Représentant légal d'Icape Deutschland GmbH • Représentant légal de Cipem Deutschland GmbH • Président d'Icape Iberica SL • Représentant légal d'Icape Canada Inc. • Représentant légal d'Icape Changan Express Ltd • Directeur d'Icape Malmö Monsterkort AB • Directeur d'Icape Hungary Kft |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères) | Néant |
| Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années | Membre du conseil de surveillance de la Société (avant la transformation de la Société en société anonyme) |

| Nom : Ranxu Mazet Directrice générale adjointe et administrateur | |
|---|--|
| Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience : | <ul style="list-style-type: none"> • 22 ans d'expérience de gestion au sein du Groupe, dont 12 ans en tant que directeur du bureau Icape Chine et 8 ans en tant que vice-président de la zone Amériques • 22 ans dans l'industrie des circuits imprimés, notamment chinoise • 12 ans de gestion des fournisseurs de circuits imprimés en Chine • 12 ans de direction du bureau Icape Chine en charge de la gestion des fournisseurs de circuits imprimés en Chine, de l'ingénierie et de la qualité Icape, de la chaîne d'approvisionnement Icape et des activités de vente d'Icape HK Company Limited • 8 ans en qualité de vice-président de la zone Amériques en charge des activités commerciales Amériques Nord/Sud/Centrale • Directrice générale adjointe de la Société et membre du conseil d'administration de la Société depuis 2021 |
| Principales activités exercées hors de la Société : | Néant |
| Mandats en cours : | |
| — Mandats et fonctions dans lessociétés du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Directrice générale adjointe de la Société et membre du conseil d'administration de la Société • Membre du comité stratégie et acquisitions de la Société • Membre du Comex de la Société • Icape HK Company Limited (Director) • Secrétaire du conseil d'administration d'Icape Electronics S de RL de CV |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères) | Néant |
| Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du directoire de la Société (avant la transformation de la Société en société anonyme) |

| Nom : Shora Rokni Directrice générale déléguée et administrateur | |
|--|--|
| Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience : | <ul style="list-style-type: none"> • 18 ans d'expertise dans la finance, comptabilité et contrôle de gestion • 15 ans d'expérience dans l'industrie du circuit imprimé • 15 ans d'expertise dans le commerce international • 12 ans d'expertise dans la <i>supply chain</i> et la logistique en provenance de Chine • CFO du Groupe Icape entre 2013 et 2023 • CSO du Groupe Icape depuis 2023 |

| | |
|---|--|
| Principales activités exercées hors de la Société : | Néant |
| Mandats en cours : | |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Directrice générale déléguée de la Société et membre du conseil d'administration de la Société • Membre du comité stratégie et acquisition de la Société • Membre du comité audit et risque de la Société • Membre du Comex de la Société • Chief Financial Officer d'Icape California Inc. • Trésorier de Cipem USA Inc. • Contrôleur de gestion du GIE ICAPE • Contrôleur de gestion du GIE CIPEM |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères) | Néant |
| Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil de surveillance de la Société (avant la transformation de la Société en société anonyme) |

| | |
|--|--|
| Nom : Christelle Bonnevie Directrice générale déléguée et administrateur | |
| Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience : | <ul style="list-style-type: none"> • Direction opérationnelle / Management P&L • Management des organisations et des processus • Management de la <i>supply chain (procurement)</i> • Expertise PCB (simple face/double faces) |
| Principales activités exercées hors de la Société : | Néant |
| Mandats en cours : | |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil d'administration de la Société • Membre du comité responsabilité sociétale et environnementale de la Société • Directrice générale déléguée • Membre du Comex de la Société • Contrôleur des comptes du GIE Cipem • Représentante légale de Cipem Deutschland GmbH • Représentante légale d'Icape Malmö Mönsterkort AB |

| | |
|---|-------|
| — Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères) | Néant |
| Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années | Néant |

| | |
|---|---|
| Nom : Arnaud Le Cogvic Directeur général adjoint et administrateur | |
| Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience : | <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise technique de la comptabilité et de la consolidation • Analyse et suivi des marchés financiers • Management d'équipe et gestion de projet • Connaissance des obligations légales et réglementaires des sociétés cotées |
| Principales activités exercées hors de la Société : | Néant |
| Mandats en cours : | |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comex de la Société |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères) | Néant |
| Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années | Néant |

| | |
|--|---|
| Nom : Thomas Chea Administrateur | |
| Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience : | <ul style="list-style-type: none"> • Management d'entités de différentes nationalités, en particulier Asie et Europe, Amériques, et plus récemment Afrique • Plus de 20 ans d'expérience dans la vente, le <i>marketing</i> et le <i>design</i> des semiconducteurs • Plus de 10 ans d'expérience dans la vente, le <i>marketing</i> et le <i>design</i> des circuits imprimés et composants électroniques |
| Principales activités exercées hors de la Société : | Néant |

| | |
|---|--|
| Mandats en cours : | |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil d'administration de la Société • Membre du comité responsabilité sociétale et environnementale de la Société • Membre du Comex de la Société • Contrôleur des comptes du GIE Icape • Représentant légal d'Icape Japan KK • Représentant légal d'Icape Trax (Pty) Ltd • Représentant légal d'Icape South Africa (Pty) Ltd |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères) | Néant |
| Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années | Néant |

| | |
|--|---|
| Nom : Philippe Darfeuil Administrateur indépendant | |
| Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience : | <ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur diplômé de deux grandes écoles d'ingénieurs (en mécanique et en électronique) • Plus de 30 ans d'expérience dans l'automobile : <ul style="list-style-type: none"> - 7 ans de recherches et développement de systèmes « intelligents » d'aide à la conduite - 12 ans d'ingénierie et de projets, notamment d'ingénierie véhicule et de systèmes électroniques - 11 ans aux achats, dont 5 ans en équipements carrosserie et 6 ans en après-vente - 1 année en usine et fabrication • Expérience à l'international, notamment 4 ans au Japon et 1 an au Maroc • Expertise en automatique, électronique, ingénierie des systèmes, conception, produit-process, <i>lean manufacturing</i>, qualité automobile, <i>Costing</i> et achats internationaux • Professeur vacataire pendant 10 ans à Centrale Sup élec dans l'enseignement de l'électronique automobile |
| Principales activités exercées hors de la Société : | Conseil en stratégie, conduite de projets, accompagnement/coaching au sein de la société Green Tech Consulting (SASU). |
| Mandats en cours : | |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil d'administration de la Société • Membre du comité stratégie, acquisitions de la Société • Président du comité responsabilité sociétale et environnementale de la Société |

| | |
|---|---|
| — Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères) | <ul style="list-style-type: none"> • Président de la société de conseil Green Tech Consulting (SASU). • Président de la Fondation Planète Bleue |
| Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années | Néant |

| | |
|---|--|
| Nom : Brigitte Le Borgne Administrateur indépendant | |
| Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience : | <ul style="list-style-type: none"> • Ancien directeur général des opérations et directeur administratif et financier, trait d'union entre dirigeants et financiers. Parcours dans des groupes internationaux moyens et grands, cotés (Etats-Unis et Royaume-Uni) et sous LBO • Expérience de nombreuses transformations : croissance forte, internationalisation, acquisitions et intégration, transformation du business modèle, retournement, changement d'actionnaire • Consultant en stratégie et en développement international depuis 2017 • Certifiée en gouvernance depuis 2012 (ESSEC <i>Executive Education</i>) et engagée dans deux associations autour de la gouvernance d'entreprise |
| Principales activités exercées hors de la Société : | <ul style="list-style-type: none"> • Conseil des ETI/PME dans leur feuille de route stratégique et leur internationalisation (marque Lily-Perf) • Affilié au réseau international de S.A.I. IBG Global, représentant la France |
| Mandats en cours : | |
| — Mandats et fonctions dans lessociétés du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil d'administration de la Société • Présidente du comité audit et risques de la Société • Membre du comité des nominations, rémunérations et gouvernance de la Société • Membre du comité responsabilité sociétale et environnementale de la Société |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères) | Néant |
| Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années | Néant |

| | |
|---|---|
| Nom : Pascale Auger Administrateur indépendant | |
| Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience : | <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur expérimenté dans la gouvernance d'entreprises de taille intermédiaire cotées ou non cotées et au sein de grands groupes de par ses fonctions exécutives • Secteurs d'activité : industrie, automobile, BTP et énergie • Expérience fonctionnelle : expérience industrielle, finances, RH et stratégie • Expérience internationale en Europe et en Amérique du Nord avec une bonne connaissance de l'Allemagne |
| Principales activités exercées hors de la Société : | <ul style="list-style-type: none"> • Directrice Générale de Corporate Angel • Administrateur d'ETI cotées (Exel Industries) et non cotées (Prodeval) et d'une entreprise dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (Vitamine T) |
| Mandats en cours : | |
| — Mandats et fonctions dans lessociétés du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil d'administration de la Société • Présidente du comité nominations, rémunérations et gouvernance de la Société • Membre du comité audit et risques de la Société |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères) | <ul style="list-style-type: none"> • Présidente du comité d'audit d'Exel Industries • Présidente du conseil d'administration de Prodeval • Membre du conseil de surveillance de Vitamine T • Directrice Générale de Corporate Angel |
| Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années | Administrateur indépendant et membre de la commission nominations rémunérations de Rabot Dutilleul Holding |

| | |
|--|--|
| Nom : Jie Chen Censeur | |
| Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience : | <ul style="list-style-type: none"> • 12 ans de management et direction commerciale • Expertise en direction d'entreprise opérationnelle depuis 12 ans |
| Principales activités exercées hors de la Société : | Néant |
| Mandats en cours : | |
| — Mandats et fonctions dans lessociétés du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Censeur au sein du conseil d'administration de la Société • <i>General Manager</i> d'Icape Dongguan Electronics • <i>Managing director</i> d'Icape HK • Membre du Comex de la Société |

| | |
|---|---|
| — Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères) | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Managing director</i> d'Icape Investment Hong Kong Limited • <i>Managing director</i> d'Icape Manco Hong Kong Limited |
| Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années | Néant |

| | |
|---|---|
| Nom : Bingling Li Sellam Directrice générale adjointe et censeur | |
| Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience : | <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 10 ans de management et direction commerciale • Expertise en direction d'entreprise opérationnelle depuis 10 ans |
| Principales activités exercées hors de la Société : | Néant |
| Mandats en cours : | |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Censeur au sein du conseil d'administration de la Société • Représentante légale d'Icape Denmark AS |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères) | Néant |
| Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années | Néant |

| | |
|--|--|
| Nom : Arthur Mendes censeur | |
| Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience : | <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 10 ans de management et direction commerciale • Expertise en direction d'entreprise opérationnelle depuis 10 ans |
| Principales activités exercées hors de la Société : | Néant |
| Mandats en cours : | |
| — Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Censeur au sein du conseil d'administration de la Société • Président d'Icape Portugal – Electronics Unipessoal Lda • Président d'Icape Italia SRL |

| | |
|---|-------|
| — Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : (sociétés cotées françaises, sociétés non cotées françaises, sociétés cotées étrangères, sociétés non cotées étrangères) | Néant |
| Mandats ayant expirés au cours des cinq dernières années | Néant |

Les administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration.

1.3 Renseignements personnels concernant les membres du conseil d'administration et censeurs

Thierry Ballenghien, 67 ans, est diplômé de l'École des Hautes Études d'Ingénieur (1981). Durant treize ans, il exerce les fonctions de directeur général d'usines dans une société de circuits imprimés. En 1999, il fonde Icape, devenue en moins d'un quart de siècle l'un des principaux acteurs mondiaux de la distribution de cartes de circuits imprimés en petits et moyens volumes. Thierry Ballenghien y exerce aujourd'hui la fonction de président du conseil d'administration.

Yann Duigou, 61 ans, diplômé d'un Master de l'*International Business School* (ISG), exerce entre 1994 et 2011 plusieurs fonctions commerciales au sein du groupe Cire et notamment plusieurs postes de direction, dont directeur d'usine et directeur général. Il devient ensuite le directeur industriel du groupe Elvia PCB. En 2015, il rejoint le Groupe Icape où il occupe les positions successives de directeur de ventes, directeur du commerce en ligne et enfin directeur marketing. En 2021, il est nommé directeur général délégué de la Société. Depuis 2023, il est directeur général de la Société.

Ranxu Mazet, 50 ans, titulaire d'une licence en business international de la *Tianjin Foreign Studies University* (Chine), effectue les trois premières années de sa carrière professionnelle en tant que directeur de ventes. Elle occupe ensuite pendant 3 ans un poste de trader international au sein de François Frères. Elle rejoint la Société en 2002 en tant qu'ingénieur commercial, avant d'être nommée directrice du bureau de Chine en charge des fournisseurs et des opérations du Groupe. En 2010, elle est nommée directrice de la filiale Icape HK et, en 2014, vice-présidente de la zone Amériques. Ranxu Mazet occupe depuis juillet 2021 le poste de directrice générale adjointe en charge des opérations au sein de la Société.

Shora Rokni, 42 ans, est titulaire d'un Master en Audit et Comptabilité de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM). En 2009, elle débute sa carrière de comptable chez Icape France et devient rapidement responsable de la comptabilité de Icape HK & Cipem HK, fonction qu'elle a exercé durant deux ans en Chine. En 2012, elle intègre Icape Holding en tant que chef comptable Groupe et est nommée directrice financière en 2013 puis, le 6 juillet 2021, directeur général délégué. Depuis 2023, son périmètre recouvre désormais la stratégie d'acquisitions et d'intégration (*Chief Strategy Officer*).

Christelle Bonnevie, 51 ans, est titulaire d'un master de l'Université de Bourgogne. Elle a débuté sa carrière en 1996 en tant que *procurement manager & supply chain project leader* au sein d'Alstom Transport avant de rejoindre en 2000 Alstom Marine en qualité de *supply chain manager*. Entre 2008 et 2015, elle a exercé les fonctions de *plant & production manager* au sein d'Elvia PCB, avant de rejoindre le Groupe Icape en 2018, où elle a successivement exercé les fonctions de *consumer technical & sales manager*, puis de directeur de l'activité CIPEM. Elle a ensuite exercé les fonctions d'*executive vice-president* de la division CIPEM avant d'être nommée en octobre 2022 directrice générale déléguée de la Société en charge du développement industriel (*Chief Industrial Officer*).

Arnaud Le Cognic, 44 ans, est titulaire du Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (DSCG). Il a débuté sa carrière en 2003 en tant qu'auditeur junior chez Fidorex avant de rejoindre en 2005 Deloitte & associés pendant 5 années jusqu'au poste de superviseur. Il rejoint ensuite le groupe Publicis en tant *Internal Control Manager* EMEA pour une branche d'activité du groupe. Il occupe ensuite la fonction de *manager audit* dans différents cabinets d'audit financier avant de rejoindre KPMG en tant que *Senior Manager audit* en 2018 jusqu'à son entrée dans le Groupe Icape en octobre 2022 comme directeur financier adjoint et responsable des relations investisseurs. Depuis juin 2023, il est directeur général adjoint en charge des services administratifs et financiers (*Chief Financial Officer*).

Philippe Darfeuil, 57 ans, est ingénieur, diplômé de deux Grandes Ecoles françaises, avec une double formation en mécanique et électricité. Il se spécialise en électronique sur les bancs de CentraleSupélec, école où il enseignera plus tard pendant 10 ans. Il a plus de 30 ans d'expérience dans l'automobile, dont 5 à l'international. Si sa dernière position opérationnelle était en fabrication, en tant que directeur des opérations pour un fournisseur de PSA au Maroc, il a passé l'essentiel de sa carrière chez Renault, côté amont : 7 ans de recherche en électronique, 12 années à l'ingénierie véhicule (dont 4 passées chez Nissan au Japon), 11 ans aux achats de l'alliance Renault/Nissan. Cette dernière expérience l'a rendu familier avec un certain nombre d'aspects : panel fournisseurs, stratégie de sourcing et gestion de la supply chain au niveau mondial, mais aussi diagnostic fournisseurs, profitabilité, stratégie de croissance, partenariats, politique RSE, consolidation de secteurs. Il quitte Renault en février 2021 pour créer « Green Tech Consulting », une société de conseil pour accompagner les TPE/PME dans leur transition vers un modèle économique plus responsable et durable. En juin 2021, il rejoint le conseil d'administration de la Société en tant qu'administrateur indépendant. Il est depuis membre de l'IFA (Institut Français des Administrateurs).

Brigitte Le Borgne, 59 ans, est titulaire d'un MBA Option Finance et Contrôle de Gestion de la *Reims Management School*. Durant les quatre premières années de sa carrière professionnelle, Brigitte Le Borgne a débuté en tant qu'auditeur financier puis responsable de contrôle de gestion. De 1992 à 1999, elle est responsable des finances et de l'administration commerciale en France ainsi que responsable des missions spéciales en Europe au sein du groupe Mattel. Ses nombreuses et riches expériences en tant que directeur administratif et financier, directeur général délégué, membre de comités consultatifs, administrateur de filiales de groupe et consultant, l'amènent, en décembre 2021, à rejoindre le conseil d'administration de la Société en tant qu'administrateur indépendant.

Pascale Auger, 61 ans, est ingénieur, diplômée de l'Ecole Centrale Lille (1985) et docteur en organisation industrielle et robotique au sein de l'Université de Lille (1987). Pascale Auger dispose de 20 ans d'expérience dans la direction d'activités dans les secteurs de l'industrie et des services, en France et à l'international. De l'ingénierie en recherche et développement à l'exercice de mandat sociaux, elle est intervenue dans de grands groupes (Renault, PwC, Capgemini, Mauboussin, etc.). Elle est aujourd'hui dans les organes de direction de plusieurs sociétés telles que Excel Industries, Prodeval et, depuis décembre 2021, administratrice indépendante de la Société.

Thomas Chea, 60 ans, est ingénieur, docteur en ingénierie électrique au sein de Télécom Paris (ENST, 1991) et titulaire d'un MBA de l'IAE Paris Sorbonne Business School (1997). Il a occupé différents post d'ingénierie, *marketing* et ventes au sein de Philips, Siemens, Alcatel, Atmel et Rohm Semiconductor, avant de rejoindre le Groupe Icape une première fois entre 2007 et 2008, puis à nouveau en 2010 où il a exercé successivement les fonctions de directeur *marketing* et *vice-president* de la zone Asie-Pacifique. Il exerce actuellement les fonctions d'*executive vice-president* de la zone Asie-Pacifique-Afrique. Il a été censeur au sein du conseil d'administration de la Société à compter du 7 juillet 2021. Depuis le 19 juin 2023, il est membre du conseil d'administration de la Société.

Jie Chen, 47 ans, est titulaire d'un *bachelor's degree in business administration* de l'Université Fudan de Shanghai (1999), d'un master en commerce international de l'ESC Grenoble Business School (2003) et d'un master en énergie et mécanique de l'université Paris X (2006). Il a exercé les fonctions de *project manager* au sein d'Euro-China Capital entre 2006 et 2008, avant de rejoindre le Groupe Icape en 2008 où il a successivement exercé les fonctions de *sales manager* puis de directeur d'Icape Hong Kong. Il exerce actuellement les fonctions d'*executive vice-president* de la zone Sud-Est Asie et Chine et, depuis le 7 juillet 2021, est censeur au sein du conseil d'administration de la Société.

Bingling Li Sellam, 45 ans, est titulaire d'un *master 1 of international trades* de l'école de commerce ESGCI et d'un *master 2 of international management and import-export, international management* du centre OMNES Education. Bingling Li Sellam a intégré le Groupe Icape en août 2006 en qualité de *sales engineer*. Elle est devenue *managing director* de l'unité d'affaires Cipem en 2015, puis *vice president* de la région Europe du Nord de l'unité d'affaires Icape en janvier 2020. En juin 2023, Bingling Li Sellam a été nommée *chief sales marketing officer* du Groupe Icape, et censeur du conseil d'administration de la Société.

Arthur Mendès, 56 ans, a intégré le Groupe Icape en 2020, après près de 10 ans passées en qualité de directeur de filiale au sein du groupe éloane. En janvier 2020, il est nommé directeur au sein d'Icape France. Il prend ensuite les fonctions de *vice president Southern Europe* en janvier 2021. En juin 2023, Arthur Mendès est nommé censeur du conseil d'administration de la Société.

1.4 Nationalité des membres du conseil d'administration

Tous les administrateurs et censeurs de la Société sont de nationalité française, à l'exception de Monsieur Jie Chen, censeur, qui est de nationalité chinoise.

1.5 Membres indépendants du conseil d'administration

Au regard des critères d'indépendance définis par le Code Middledenext, auquel la Société se réfère depuis l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth, trois membres du conseil d'administration, à savoir Philippe Darfeuil, Brigitte Le Borgne et Pascale Auger, sont des membres indépendants au sein du conseil d'administration.

Figure ci-dessous l'analyse de l'indépendance par la Société des administrateurs au regard des critères édictés par le Code Middlenext.

| Critères d'indépendance des administrateurs | Philippe Darfeuil | Brigitte Le Borgne | Pascale Auger | Thierry Ballenghien | Shora Rokni | Ranxu Mazet | Yann Duigou | Christelle Bonnevie | Arnaud Le Coguic | Thomas Chea |
|--|-------------------|--------------------|---------------|---------------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|------------------|-------------|
| Critère 1 : Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ |
| Critère 2 : Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Critère 3 : Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

| | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Critère 4 : Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ |
| Critère 5 : Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait.

1.6 Les censeurs

Le conseil d'administration compte également trois censeurs. Les censeurs, qui ont accès aux mêmes informations que les administrateurs et sont soumis aux mêmes obligations de loyauté et de professionnalisme que ces derniers, sont désignés par le conseil d'administration, et choisis parmi les actionnaires de la Société ou en dehors d'eux, en raison de leur compétence et de leur expertise.

Les censeurs prennent part aux délibérations du conseil d'administration avec voix consultative, sans que leur absence puisse nuire à la valeur des délibérations. Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, en fonction de l'objet de la réunion du conseil d'administration ou de certains des sujets abordés au cours d'une même séance, le conseil d'administration peut solliciter des censeurs qu'ils quittent ponctuellement la réunion en cours de séance.

Les censeurs ont vocation à fournir leurs avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière, et peuvent recevoir des missions d'études spécifiques du conseil d'administration. Au regard de la participation des dirigeants et salariés du Groupe au capital de la Société, qui est une spécificité forte du Groupe Icape à la fois dans ses proportions²¹ et ses modalités²², les censeurs assurent également un relais et une représentation des salariés actionnaires de la Société au sein du conseil d'administration, en examinant avec un œil objectif la bonne marche du Groupe, le respect des statuts, la protection des intérêts des actionnaires salariés du Groupe et l'alignement des intérêts des parties prenantes.

Les censeurs, comme les administrateurs, sont sensibilisés à la réglementation relative aux abus de marché et à l'information privilégiée.

1.7 Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le conseil d'administration comprend cinq femmes, soit 50 % des membres du conseil d'administration. La composition du conseil d'administration est ainsi conforme aux dispositions combinées des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce prévoyant une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

1.8 Déclarations relatives aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants mandataires sociaux

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un administrateur ou d'un dirigeant mandataire social de la Société, (ii) aucun administrateur ni aucun des dirigeants mandataires sociaux de la Société n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire, (iii) aucune mise en cause et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un administrateur ou d'un dirigeant mandataire social de la Société par des autorités judiciaires ou administratives (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucun administrateur ni aucun des dirigeants mandataires sociaux de la Société n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction

²¹ A la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, la participation des salariés et mandataires sociaux du Groupe actuels ou anciens (autres que les mandataires sociaux de la Société et les censeurs) représentait, avant exercice de l'Option de Surallocation, 20,29% du capital de la Société et 18,20% des droits de vote de la Société.

²² La participation des salariés et mandataires sociaux du Groupe (actuels ou anciens) au capital de la Société est une participation directe, ou par l'intermédiaire de holdings, et non *via* des mécanismes collectifs d'intéressement ou de participation aux bénéfices ou à un plan d'épargne d'entreprise.

de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

1.9 Situation des mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateur de Monsieur Thierry Ballenghien et de Madame Pascale Auger arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Thierry Ballenghien et de Madame Pascale Auger, dont les mandats sont expirés, ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leurs fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Par ailleurs, Monsieur Thomas Chea a été désigné administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Cyril Calvignac à la suite de la démission de ce dernier de son mandat d'administrateur. Il vous sera proposé de ratifier cette nomination réalisée à titre provisoire. Monsieur Thomas Chea a été désigné administrateur pour la durée du mandat restant à courir de M. Calvignac, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le mandat de Monsieur Thomas Chea arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Monsieur Thomas Chea a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Le renouvellement du mandat de ces administrateurs n'aurait ainsi pas d'impact sur la composition du conseil d'administration, que ce soit s'agissant de la proportion d'administrateurs indépendants ou pour ce qui concerne la parité au sein du conseil.

1.10 Proposition de nouveaux administrateurs

Néant.

1.11 Compte-rendu de l'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président du conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société s'est réuni à cinq reprises aux jours et mois listés ci-après.

| Date de la réunion du conseil | Nombre d'administrateurs présents ou représentés | Taux de participation |
|-------------------------------|--|-----------------------|
| 07.02.2023 | 8 | 100% |
| 28.03.2023 | 8 | 100% |
| 19.06.2023 | 10 | 100% |
| 26.09.2023 | 10 | 100% |
| 13.12.2023 | 10 | 100% |

1.12 Rémunération et avantages

1.12.1 Rémunération des administrateurs

Le tableau suivant présente les rémunérations perçues par les administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 au titre de leurs mandats d'administrateurs et, le cas échéant, de président du conseil d'administration :

| | Exercice 2023 |
|--|------------------|
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur | 458.539 € |
| Total | 458.539 € |

1.12.2 Options de souscription, bons de souscription et actions gratuites

Il n'a été attribué aux administrateurs de la Société au cours de l'exercice 2023 aucune action gratuite, option de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2023 et à la date des présentes, les administrateurs de la Société ne détiennent aucune action attribuée gratuitement, option de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions de la Société.

1.12.3 Participation des administrateurs au capital de la Société

Le tableau ci-dessous présente la participation des administrateurs au capital de la Société :

| Administrateurs | % du capital social | % des droits de vote |
|--|---------------------|----------------------|
| T. Ballenghien (directement et par l'intermédiaire de Balwen Holding ²³) | 51,50% | 61,92% |
| R. Mazet | 3,12% | 3,44% |
| S. Rokni | 1,94% | 1,97% |
| Y. Duigou | 0,67% | 0,42% |
| C. Bonnevie | 0,65% | 0,41% |
| A. Le Coguic | - | - |
| T. Chea | 2,21% | 2,29% |
| P. Darfeuil | - | - |
| P. Auger | - | - |
| B. Le Borgne | - | - |

²³ Balwen Holding est une société par actions simplifiée au capital de 8 534 976 euros dont le siège social est situé 8 rue d'Athènes, 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 900 277 146. Balwen Holding est détenue à 50,10% par Monsieur Thierry Ballenghien, le solde du capital appartenant à des membres de la famille de Monsieur Thierry Ballenghien.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LA DIRECTION GENERALE

2.1 Composition de la direction générale

Le conseil d'administration dissocie actuellement les fonctions de président et de directeur général.

La direction générale représente la Société vis-à-vis des tiers. Elle est composée du directeur général, M. Yann Duigou, et de deux directrices générales déléguées, Madame Shora Rokni et Madame Christelle Bonnevie. La direction générale élargie comprend également les directeurs généraux adjoints (Mme Ranxu Mazet, Mme Bingling Li Sellam, M. Arnaud Le Coguic), qui ne sont pas mandataires sociaux.

Le tableau ci-dessous présente la composition de la direction générale au 31 décembre 2023. A la date du présent rapport, aucune modification n'est intervenue dans la composition de la direction générale.

| Nom | Mandat | Date de nomination et de fin de mandat | Fonctions / Mandats dans la Société | Principales fonctions hors de la Société |
|---------------------|------------------------------|---|--|--|
| Yann Duigou | Directeur général | <u>Nomination</u> : 19 juin 2023 <u>Durée du mandat</u> : 3 ans | Directeur général Administrateur | (1) |
| Shora Rokni | Directrice générale déléguée | <u>Nomination</u> : 30 juin 2022 <u>Durée du mandat</u> : 3 ans | Directrice générale déléguée Administrateur | (1) |
| Christelle Bonnevie | Directrice générale déléguée | <u>Nomination</u> : 5 octobre 2022 <u>Durée du mandat</u> : indéterminée | Directrice générale déléguée Administrateur | (1) |

(1) Les principales fonctions pertinentes exercées hors de la Société figurent dans les tableaux correspondants de la section « Profil, expérience et expertise des membres du conseil d'administration » ci-dessus.

Le directeur général et les directrices générales déléguées ont pour adresse professionnelle le siège de la Société.

Il n'existe aucun lien familial entre les dirigeants mandataires sociaux d'une part, et entre les dirigeants mandataires sociaux et les membres du conseil d'administration d'autre part.

2.2 Rémunération et avantages

2.2.1 Rémunération des membres de la direction générale

Le tableau suivant présente les rémunérations perçues par les membres de la direction générale (i.e. le directeur général et les deux directrices générales déléguées) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 au titre de leurs mandats respectifs de directeur général et directrices générales déléguées et, le cas échéant, de leur contrat de travail :

| | Exercice 2023 |
|---|------------------|
| Rémunération allouée aux membres de la direction générale | 519.201 € |
| Total | 519.201 € |

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

| Dirigeants mandataires sociaux | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence | |
|--------------------------------|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Y. Duigou | | X | | X | X ⁽¹⁾ | | | X |
| S. Rokni | | X | | X | X ⁽¹⁾ | | | X |
| C. Bonnevie | | X | | X | X ⁽¹⁾ | | | X |

(1) M. Thierry Ballenghien, Mme Shora Rokni, M. Yann Duigou et Mme Christelle Bonnevie bénéficient d'une indemnité en cas de cessation de leur mandat social (voir §§ 4.1 et 4.2 du Chapitre « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du Rapport financier annuel).

2.2.2 Options de souscription, bons de souscription et actions gratuites

Il n'a été attribué aux membres de la direction générale de la Société au cours de l'exercice 2023 aucune action gratuite, option de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2023 et à la date des présentes, les membres de la direction générale de la Société ne détiennent aucune action attribuée gratuitement, option de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions de la Société.

2.2.3 Participation des membres de la direction générale au capital de la Société

Le tableau ci-dessous présente la participation des membres de la direction générale au capital de la Société :

| Dirigeants mandataires sociaux | % du capital social | % des droits de vote |
|---------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Y. Duigou | 0,67% | 0,42% |
| S. Rokni | 1,94% | 1,97% |
| C. Bonnevie | 0,65% | 0,41% |

3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

3.1 Informations sur les comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est constitué de quatre comités spécialisés, dont les principales dispositions sont présentées ci-après : un comité stratégie et acquisition, un comité d'audit et des risques, un comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et un comité RSE.

Il est précisé que la composition, les prérogatives et les moyens mis à disposition des différents comités du conseil d'administration décrits ci-après résultent du règlement intérieur du conseil d'administration, dans sa version modifiée et adoptée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 28 mars 2023.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les comités du conseil d'administration se sont réunis à 5 reprises aux jours et mois listés ci-après.

| COMITE STRATEGIE ET ACQUISITION | | |
|---|---|------------------------------|
| Date de la réunion du conseil | Nombre d'administrateurs présents ou représentés | Taux de participation |
| 14.04.2023 | 4 | 100% |
| 10.05.2023 | 4 | 100% |
| 24.07.2023 | 4 | 100% |
| COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES | | |
| Date de la réunion du conseil | Nombre d'administrateurs présents ou représentés | Taux de participation |
| 31.01.2023 | 2 | 100% |
| 27.03.2023 | 2 | 100% |
| 09.06.2023 | 2 | 100% |
| 25.09.2023 | 2 | 100% |
| 11.12.2023 | 3 | 100% |
| COMITE DES REMUNERATIONS, DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE | | |
| Date de la réunion du conseil | Nombre d'administrateurs présents ou représentés | Taux de participation |
| 31.01.2023 | 3 | 100% |
| 27.03.2023 | 2 | 66,7% |
| 09.06.2023 | 3 | 100% |
| 23.09.2023 | 3 | 100% |
| 11.12.2023 | 3 | 100% |
| COMITE RSE | | |
| Date de la réunion du conseil | Nombre d'administrateurs présents ou représentés | Taux de participation |
| 27.03.2023 | 2 | 100% |
| 11.05.2023 | 2 | 100% |
| 25.09.2023 | 4 | 100% |
| 11.12.2023 | 3 | 75% |

Le conseil d'administration, sur proposition de son Président et après avis du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, désigne en son sein les membres des comités et leurs présidents, en tenant compte des compétences, de l'expérience, et de la disponibilité des administrateurs. Les membres des comités sont désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur, sauf décision contraire du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut, le cas échéant, mettre fin aux fonctions d'un membre d'un comité. Les censeurs ne peuvent pas être membres des comités.

La mission d'un comité consiste à étudier les sujets et projets que le conseil d'administration ou le Président renvoie à son examen, à préparer les travaux et décisions du conseil d'administration relativement à ces sujets et projets, ainsi qu'à rapporter leurs conclusions au conseil d'administration sous forme de comptes rendus, propositions, avis, informations ou recommandations. A cette fin, les comités peuvent proposer au conseil d'administration de faire procéder, aux frais de la Société, à toutes études externes ou internes susceptibles d'éclairer les délibérations du conseil d'administration. En cas de recours aux services de conseils externes, chaque comité veille à l'objectivité du conseil concerné. Dans le cadre de leur mission, les comités peuvent entendre les dirigeants de toute société du Groupe, et en informent préalablement la direction générale.

Pour chaque séance d'un comité, le président dudit comité peut décider d'inviter à titre consultatif toute personne de son choix quand il le juge approprié, aux fins notamment d'obtenir tous éclaircissements ou l'assister dans ses travaux, et notamment tout membre de la direction générale ainsi que la ou les personnes en charge de la compliance et de la gestion des risques au sein du Groupe. Si une question débattue est susceptible de créer une situation de conflits d'intérêts, l'invité est prié de se retirer lors de l'examen de la question.

Le conseil d'administration doit veiller à proposer à l'assemblée générale la nomination d'administrateurs permettant de s'assurer que la proportion de membres indépendants en son sein soit conforme aux dispositions du Code Middledent et s'assurer, dans la limite de ses pouvoirs, que la proportion de membres indépendants au sein des comités qu'il constitue soit conforme aux dispositions dudit code.

Conformément aux recommandations du Code Middledent, il est précisé que les membres du Conseil échangent régulièrement hors de la présence du directeur général.

3.1.1 Comité d'audit et des risques

Composition, compétences et indépendance

Le comité d'audit et des risques (le « **Comité d'Audit** ») compte au moins deux membres, en ce compris son président. Les administrateurs qui exercent une fonction de direction ne peuvent pas être membres du Comité d'Audit.

Le conseil d'administration veille à ce que les membres du Comité d'Audit disposent des compétences appropriées en gestion financière et comptabilité de sociétés cotées et, dans la mesure du possible, en matière de RSE. Un membre au moins du Comité d'Audit doit présenter des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes et être indépendant au regard de critères précisés dans le Règlement Intérieur.

La présidence du Comité d'Audit est confiée à un administrateur indépendant. Le président du Comité d'Audit est principalement responsable du bon fonctionnement du Comité d'Audit. Il est le porte-parole du Comité d'Audit et la principale interface avec le conseil d'administration et la direction générale.

A la date du présent rapport, le comité est composé de Mme Brigitte Le Borgne (présidente), de Mme Pascale Auger et de Mme Shora Rokni.

Missions :

Le Comité d'Audit conseille le conseil d'administration pour les questions qui relèvent de ses compétences telles que définies dans le règlement intérieur et prépare les décisions du conseil d'administration relatives à ces questions.

La mission du Comité d'Audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables, financières et extra-financières, et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière.

Dans ce cadre, les compétences du Comité d'Audit couvrent :

- (a) Le contrôle de l'efficacité des systèmes d'élaboration de l'information, de contrôle interne et de gestion et de maîtrise des risques, y compris le contrôle de la mise en œuvre des législations et réglementations applicables

Le Comité d'Audit suit le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.

Il suit la pertinence, la fiabilité et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière de la Société. Il examine l'exposition de la Société aux risques, financiers et extra-financiers. S'agissant de l'information extra-financière et des risques extra-financiers, il s'appuie sur les travaux du Comité RSE.

Le comité doit notamment entendre les responsables du contrôle des risques et, le cas échéant, de l'audit interne, et examiner régulièrement la cartographie des risques du Groupe. Le Comité doit en outre donner son avis sur l'organisation des services de contrôle des risques et, le cas échéant, d'audit interne, et être informé de leur programme de travail.

Le comité veille à l'existence, à l'efficacité, au déploiement et à la mise en œuvre d'actions correctrices, en cas de faiblesses ou d'anomalies significatives identifiées dans les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

- (b) Le contrôle des informations comptables, financières et extra-financières de la Société qui lui sont soumises

Le Comité d'Audit procède, avant leur présentation au conseil d'administration, à l'examen des projets de comptes sociaux et consolidés de la Société (annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels) ainsi que des documents financiers et extra-financiers diffusés par la Société lors des arrêtés des comptes annuels et semestriels (dont tout rapport semestriel ou annuel sur la marche des affaires sociales et tout rapport extra-financier), en vue notamment de (i) s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes, (ii) d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables, (iii) d'examiner les risques et engagements hors bilan significatifs de la Société ainsi que les options comptables retenues et (iv) d'examiner plus particulièrement les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts. Le Comité d'Audit procède également à l'examen des projets de comptes préparés pour des opérations spécifiques telles que des apports, des fusions, des scissions ou des mises en paiement d'acomptes sur dividendes, ainsi que tout rapport établi à cette occasion.

A ce titre, le Comité d'Audit entend les commissaires aux comptes et reçoit communication de leurs travaux d'analyse et de leurs conclusions. Il contrôle le suivi des recommandations et observations des commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit contrôle la mise en œuvre et l'évaluation des impacts des nouvelles normes comptables et extra-financières, la politique de la Société en matière de choix fiscaux et le financement de la Société.

(c) Commissaires aux comptes

Le Comité d'Audit entretient des contacts réguliers avec les commissaires aux comptes. Il a notamment les attributions suivantes :

- l'évaluation du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance qui leur sont applicables, notamment des conditions préalables à leur intervention prévues par la réglementation en vigueur,
- l'examen de leur rémunération, en veillant à ce qu'elle ne mette pas en cause leur indépendance et leur objectivité,
- le suivi de la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission ainsi que l'approbation et l'examen de toutes missions qu'ils effectueraient pour le compte de la Société en dehors de la certification des comptes, dans le respect des recommandations du Code Middledent,
- le recensement des irrégularités dans le contenu des informations comptables et financières telles que portées à son attention par les commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit propose au conseil d'administration, en accord avec la direction générale, une procédure d'appel d'offres à mettre en œuvre pour la sélection des commissaires aux comptes. Il émet une recommandation au conseil d'administration sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale élaborée conformément à la réglementation applicable.

Le Comité d'Audit étant chargé de suivre, tout au long du mandat des commissaires aux comptes, les règles d'indépendance et d'objectivité de ces derniers, il doit notamment se faire communiquer chaque année :

- le rapport complémentaire des commissaires aux comptes, lorsque celui-ci est requis par la réglementation ;
- la déclaration d'indépendance des commissaires aux comptes intégrant, le cas échéant, les risques portant sur leur indépendance et les mesures prises pour atténuer ces risques, lorsque cette déclaration est requise par la réglementation ;
- le montant des honoraires versés au réseau des commissaires aux comptes par les sociétés contrôlées par la Société et l'entité qui la contrôle au titre des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) ; et
- une information sur les prestations accomplies au titre des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC).

L'examen par le Comité d'Audit des questions relevant de sa compétence en matière d'informations et de risques extra-financiers, de contrôle interne et de conformité, et notamment le rapprochement des données financières et extra-financières, suppose une coordination avec le Comité RSE pour l'ensemble de ces sujets transversaux, qui est assurée selon les modalités à déterminer conjointement par le Comité RSE et le Comité d'Audit (tenue d'une réunion commune, invitation d'un membre du Comité RSE à la séance du Comité d'Audit, etc.) et dont ces comités doivent rendre compte au conseil d'administration.

Moyens mis à sa disposition

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, le Comité d'Audit en général, et chacun de ses membres en particulier, peuvent demander communication des informations qu'ils jugent pertinentes, utiles ou nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Dans le cadre du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et, le cas échéant, de l'audit interne concernant les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière, le Comité d'Audit peut demander à entendre les responsables de l'audit interne et du contrôle des risques.

Le Comité d'Audit peut également demander à procéder à l'audition des commissaires aux comptes ou entendre les acteurs de la Société parmi lesquels le Directeur Général, les directeurs généraux délégués et les cadres de direction, en particulier le directeur financier.

Le Comité d'Audit peut, s'il l'estime nécessaire, engager une investigation indépendante.

De manière générale, le Comité d'Audit est informé dans un délai suffisant par la direction générale de la Société et les commissaires aux comptes de tout événement pouvant exposer la Société ou le Groupe à un risque significatif.

Séances

Le Comité d'Audit se réunit au moins une fois par semestre, et au moins deux fois par an avec le commissaire aux comptes de la Société, sur demande du Président du conseil d'administration ou du président du comité.

Le Comité d'Audit décide si et quand le Directeur Général ou le commissaire aux comptes de la Société doivent assister à ses séances. Le directeur financier est associé aux travaux du comité, et assiste à ses séances, à moins que les questions qui sont soumises au comité ne le concernent ou que le comité exprime le souhait de se réunir en son absence.

Le Comité d'Audit rend régulièrement compte au conseil d'administration de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information comptable, financière et extra-financière et du rôle qu'il a joué dans le processus, et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Ces comptes rendus font l'objet soit d'insertions dans les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, soit d'une annexe à ces procès-verbaux.

3.1.2 Comité Stratégie et Acquisition

Composition

Le Comité Stratégie et Acquisition compte au moins trois membres, en ce compris son président. Le Comité Stratégie et Acquisition compte au moins un membre indépendant.

Il est présidé par le Président du conseil d'administration. Le Président du Comité Stratégie et Acquisition est principalement responsable du bon fonctionnement du comité. Il est le porte-parole du comité et la principale interface avec le conseil d'administration et la direction générale.

A la date du présent rapport, le comité est composé de M. Thierry Ballenghien (en qualité de président), M. Philippe Darfeuill, M. Yann Duigou, Mme Ranxu Mazet et Mme Shora Rokni.

Missions

Le Comité Stratégie et Acquisition conseille le conseil d'administration pour les questions qui relèvent de ses compétences telles que définies dans le règlement intérieur, et prépare les décisions du conseil d'administration relatives à ces questions.

Le Comité Stratégie et Acquisition a pour mission principale d'examiner et de fournir au conseil d'administration son avis et ses recommandations sur les principaux axes de la stratégie de développement du Groupe et leur actualisation. A ce titre, il fournit au conseil d'administration son avis préalable concernant certaines décisions ou opérations prévues par le règlement intérieur. Il rend son avis dans les meilleurs délais à compter de sa saisine, afin de tenir compte des contraintes opérationnelles du Groupe.

Le Comité Stratégie et Acquisition fournit également son avis au Directeur Général concernant certaines décisions ou opérations également prévues par le règlement intérieur. Il rend son avis dans les meilleurs délais à compter de sa saisine, afin de tenir compte des contraintes opérationnelles du Groupe.

Compte tenu de la transversalité des sujets RSE, le Comité Stratégie et Acquisition travaille en lien avec le Comité RSE. Il se coordonne avec le Comité RSE dès qu'il estime utile ou nécessaire d'obtenir l'avis du Comité RSE à l'occasion de l'examen d'une question relevant de sa compétence, selon les modalités de son choix (tenue d'une réunion commune, invitation d'un membre du Comité RSE à la séance du Comité Stratégie et Acquisition, etc.).

A titre complémentaire, le Comité peut examiner et donner régulièrement une appréciation sur l'état et les perspectives du marché et le positionnement stratégique face à la concurrence.

Séances

Le Comité Stratégie et Acquisition se réunit au moins deux fois par an, sur demande de son président.

Le Directeur Général assiste aux séances du Comité Stratégie et Acquisition à moins que les questions qui lui sont soumises ne le concernent personnellement ou, lorsqu'il n'exerce pas la présidence du conseil d'administration, que le comité exprime le souhait de se réunir en son absence.

3.1.3 Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance

Composition et indépendance

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance compte au moins deux membres, en ce compris son président. Les administrateurs qui exercent une fonction de dirigeant mandataire social exécutif au sein de la Société ne peuvent être membres du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance.

La majorité des membres du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance sont, dans la mesure du possible, des membres indépendants du conseil d'administration.

La présidence du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance est confiée à un administrateur indépendant. Le président du comité est principalement responsable du bon fonctionnement du comité. Il est le porte-parole du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et la principale interface avec le conseil d'administration et la direction générale.

A la date du présent rapport, le comité est composé de Mme Pascale Auger (en qualité de président), M. Thierry Ballenghien et Mme Brigitte Le Borgne.

Missions

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance conseille le conseil d'administration pour les questions qui relèvent de ses compétences telles que définies dans le règlement intérieur, et prépare les décisions du conseil d'administration relatives à ces questions.

Missions en matière de rémunérations

Le comité a pour mission de formuler tout avis, proposition et recommandation pour le conseil d'administration sur :

- le montant de l'enveloppe et les modalités de sa répartition entre les membres du conseil d'administration et des comités ;
- le montant de toute rémunération exceptionnelle allouée par le conseil d'administration à ses membres pour des missions ou mandats spécifiques qui leur seraient confiés ;
- la fixation de la rémunération du Président du conseil d'administration, et l'appréciation de l'ensemble des autres avantages ou indemnités dont le Président du conseil d'administration bénéficie le cas échéant (options de souscription ou d'achat d'actions, attributions d'actions gratuites, régimes de retraite et de prévoyance, indemnités de départ, éventuelles clauses de non-concurrence, avantages en nature ou particuliers et tout autre éventuel élément de rémunération directe ou indirecte (y compris à long terme)) ;
- la fixation de la rémunération du Directeur Général et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués et les critères qualitatifs et quantitatifs (financiers et extra-financiers) de détermination de la partie variable de cette rémunération, en cohérence avec les recommandations du Code Middlednext, et en coordination avec le Comité RSE lorsque ces critères relèvent de la RSE ;

- l'appréciation de l'ensemble des autres avantages ou indemnités dont le Directeur Général et, s'il y a lieu, les directeurs généraux délégués, bénéficient (options de souscription ou d'achat d'actions, attributions d'actions gratuites, régimes de retraite et de prévoyance, indemnités de départ, éventuelles clauses de non-concurrence, avantages en nature ou particuliers et tout autre éventuel élément de rémunération directe ou indirecte (y compris à long terme)) ;
- la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites au bénéfice des mandataires sociaux et/ou salariés du Groupe, toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre réservée aux salariés du Groupe, ainsi que tout plan d'actionnariat salarié ou autre plan collectif d'incitation pour les salariés du Groupe.

Dans le cadre de l'élaboration de ses propositions et travaux, le comité prend en compte les pratiques de place en matière de gouvernement d'entreprise auxquelles la Société adhère et notamment les principes du Code Middledent.

En cas de vote négatif en Assemblée Générale sur une résolution relative aux rémunérations soumises préalablement au Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, le comité se réunit le plus rapidement possible afin d'analyser les attentes exprimées par les actionnaires, et de procéder à un réexamen rigoureux de la structure et du contenu de la rémunération de la personne concernée, avant de remettre au conseil d'administration un rapport sur les nouvelles propositions à prendre en compte.

Missions en matière de nominations

Le comité a pour mission de formuler tout avis, proposition et recommandation pour le conseil d'administration :

- en vue de la nomination ou du renouvellement (par l'assemblée générale ou par cooptation) des membres du conseil d'administration ;
- en vue de la nomination ou du renouvellement par le conseil d'administration des membres et présidents des différents comités et des censeurs ;
- en vue de la nomination ou du renouvellement par le conseil d'administration des membres de la direction générale ;
- se rapportant aux profils, critères et processus de sélection des candidats aux fonctions d'administrateurs, censeurs, membres des comités et membres de la direction générale ;
- sur la mise en place et le suivi d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux de la Société, pour être en situation de proposer rapidement au conseil d'administration des solutions de succession notamment en cas de vacance imprévisible.

Il est rappelé que le droit de présenter un candidat au poste de directeur général délégué est réservé au Directeur Général, le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance ayant pour mission de formuler tout avis et recommandation quant au(x) candidat(s) proposés au conseil d'administration par le Directeur Général au regard des profils, critères et processus de sélection proposés par le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance.

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance procède également à l'évaluation régulière du périmètre et de la composition de la direction générale, du conseil d'administration et de ses comités, ainsi que de l'activité du conseil d'administration et de ses comités, au regard notamment des recommandations du Code Middledent.

Lorsqu'il procède à l'évaluation de la composition du conseil d'administration et de ses comités, ou transmet au conseil d'administration toute recommandation sur un projet de nomination au conseil d'administration ou à l'un de ses conseils ou sur les critères et le processus de sélection des candidats aux fonctions d'administrateurs, censeurs ou membres des comités, le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance prend notamment en compte les critères suivants : (i) l'équilibre souhaitable de la composition du conseil d'administration au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, (ii) le nombre souhaitable de membres indépendants au regard des principes de gouvernance auxquels la Société se réfère, (iii) la proportion d'hommes et de femmes requise par la réglementation en vigueur, (iv) la diversité d'expériences et de profils, et en particulier la nécessité de disposer au sein du conseil d'Administration d'administrateurs disposant de compétences en matière de RSE, (v) l'opportunité de renouvellement des mandats et (vi) l'intégrité, la compétence, l'expérience et l'indépendance de chaque candidat. D'une manière générale, le Comité doit s'efforcer de refléter une diversité d'expériences et de points de vue, tout en assurant un niveau élevé de compétence, de crédibilité interne et externe et de stabilité des organes sociaux de la Société.

Le Comité des nominations et des rémunérations doit également organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs membres indépendants et réaliser ses propres études sur les candidats potentiels avant toute démarche auprès de ces derniers.

Il prépare le processus annuel d'auto-évaluation du conseil d'administration et des comités.

Le comité est informé de la politique générale élaborée par la direction générale en matière de gestion des principaux dirigeants du Groupe (i.e. les membres du Comex) et de leur nomination. Le Directeur Général peut demander au Comité son avis sur ces nominations.

Le comité examine chaque année, avant la publication du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société, la situation de chaque membre du conseil d'administration au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société, et soumet ses avis au conseil d'administration en vue de l'examen, par ce dernier, de la situation de chaque intéressé au regard de ces critères.

Missions en matière de gouvernance d'entreprise

Le comité a pour mission de :

- examiner et évaluer l'adéquation des pratiques de la Société avec ses règles de gouvernance d'entreprise et identifier toutes actions correctives à mettre en œuvre (en ce compris toutes recommandations sur l'organisation, la qualité de membre, les fonctions, les devoirs et responsabilités du conseil d'administration et de ses comités spécialisés) ;
- identifier les nouvelles pratiques et les développements significatifs de réglementation et/ou pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, et transmettre au conseil d'administration toutes recommandations s'y rapportant ;
- préparer l'examen par le conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise ;

- examiner annuellement le projet de rapport sur le gouvernement d'entreprise et formuler ses observations avant son approbation par le conseil d'administration ;
- examiner les transactions réalisées par les membres du conseil d'administration ou de la direction générale (ou des parties qui leurs sont liées) en qualité d'initiés et les modalités de résolution des conflits d'intérêts impliquant des membres du conseil d'administration ou de la direction générale, et transmettre au conseil d'administration toutes recommandations s'y rapportant ;
- traiter des sujets relatifs à la déontologie applicable aux administrateurs, et débattre dans ce domaine des questions que le conseil d'administration renverrait à son examen ;
- proposer toute modification, ou examiner toute proposition de modification, du règlement intérieur du conseil d'administration ainsi que des chartes des comités ainsi que toute autre charte en vigueur.

Séances

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance se réunit au moins deux fois par an et sur demande du Président du conseil d'administration ou du président du comité.

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance décide si et quand le Directeur Général de la Société doit assister à ses séances.

3.1.4 Comité RSE

Composition

Le Comité RSE compte au moins trois membres, en ce compris son président. Le Comité RSE compte au moins un membre indépendant.

La présidence du Comité RSE est confiée à un administrateur indépendant. Le président du comité est principalement responsable du bon fonctionnement du comité. Il est le porte-parole du Comité RSE et la principale interface avec le conseil d'administration et la direction générale.

Le conseil d'administration veille à ce que les membres du Comité RSE disposent, dans la mesure du possible, de compétences en matière de RSE.

A la date du présent rapport, le comité est composé de M. Philippe Darfeuil (en qualité de président), Mme Christelle Bonnevie, Mme Brigitte Le Borgne et M. Thomas Chea.

Missions

Le Comité RSE conseille le conseil d'administration pour les questions qui relèvent de ses compétences telles que définies dans le règlement intérieur, et prépare les décisions du conseil d'administration relatives à ces questions.

Le Comité RSE examine et évalue, au regard de la stratégie du Groupe et des enjeux propres à son activité, les engagements et les politiques du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité sociale, environnementale et sociétale d'entreprise, la mise en œuvre de ces politiques et leurs résultats, et formule au conseil d'administration tout avis ou recommandation concernant la prise en compte des sujets d'éthique et de responsabilité sociale, environnementale et sociétale d'entreprise dans la stratégie du Groupe.

Dans ce cadre, le Comité a pour mission de formuler tout avis, proposition et recommandation pour le conseil d'administration sur :

- la prise en compte des sujets relevant de la responsabilité sociale et environnementale dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre ;
- en lien avec le Comité d'Audit, l'existence de dispositifs d'identification et de gestion des principaux risques liés aux sujets RSE et la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires (notamment en matière de prévention et de détection des faits de corruption ou du trafic d'influence) ;
- en lien avec le Comité d'Audit, les procédures d'élaboration de l'information extra-financière et les indicateurs clés de performance extra-financière retenus, ainsi que le niveau de pertinence, de maturité et de fiabilité de ces indicateurs ;
- en lien avec le Comité d'Audit, la déclaration de performance extra-financière de la Société en matière sociale et environnementale et, plus généralement, l'ensemble des rapports extra-financiers que le Groupe pourrait être amené à établir et communiquer au public en vertu de la réglementation applicable ;
- en lien avec le Comité d'Audit, l'information communiquée annuellement dans le rapport de gestion au titre de l'information extra-financière en application des dispositions légales et formule ses observations avant son approbation par le conseil d'administration ;
- la politique d'égalité professionnelle hommes/femmes en vue du débat annuel du conseil d'administration tel que prévu par l'article L.225-37-1 du Code de commerce ;
- les objectifs de mixité au sein des instances dirigeantes proposés par la direction générale, les modalités de mise en œuvre de ces objectifs avec le plan d'action et l'horizon de temps dans lequel ces actions seront menées, ainsi que, chaque année, les résultats obtenus qui lui sont présentés par la direction générale ;
- les avis émis par les investisseurs, analystes et autres tiers et, le cas échéant, le potentiel plan d'action établi par la Société aux fins d'améliorer les points soulevés en matière sociale et environnementale ;
- en lien avec le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, la pertinence des éventuels critères extra-financiers de détermination de la partie variable de la rémunération de tout membre de la direction générale, en cohérence avec les recommandations du Code Middlednext.

Le Comité RSE, en fonction des sujets, travaille en lien avec les autres comités spécialisés. S'agissant en particulier de l'examen par le Comité RSE des questions relevant de sa compétence en matière d'informations et de risques extra-financiers, de contrôle interne et de conformité, le Comité RSE se coordonne avec le Comité d'Audit pour l'ensemble de ces sujets transversaux, selon les modalités à déterminer conjointement avec le Comité d'Audit (tenue d'une réunion commune, invitation d'un membre du Comité RSE à la séance du Comité d'Audit, etc.) et dont ces comités doivent rendre compte au conseil d'administration.

Séances

Le Comité RSE se réunit au moins deux fois par an et sur demande du Président du conseil d'administration ou du président du comité.

3.2 Règlement intérieur

Le 28 mars 2023, le conseil d'administration de la Société a décidé de modifier son règlement intérieur, afin notamment de l'harmoniser avec les recommandations du Code de gouvernance d'entreprise Middlednext et de créer un Comité RSE autonome et de plein exercice.

La modification du règlement intérieur du conseil d'administration a également été l'occasion d'harmoniser l'ensemble des critères d'indépendance des administrateurs avec ceux préconisés par le Code Middlednext.

3.3 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlednext à la date du présent rapport.

| Recommandations du Code Middlednext | Appliquée | Sera appliquée |
|---|------------------|------------------|
| R1 : Déontologie des membres du conseil | X | |
| R2 : Conflits d'intérêts | | X ⁽¹⁾ |
| R3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants | X | |
| R4 : Information des membres du conseil | X | |
| R5 : Formation des membres du conseil | | X ⁽²⁾ |
| R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités | X ⁽³⁾ | |
| R7 : Mise en place des comités | X ⁽⁴⁾ | |
| R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE) | X ⁽⁵⁾ | |
| R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil | X ⁽⁶⁾ | |
| R10 : Choix de chaque administrateur | | X ⁽⁷⁾ |
| R11 : Durée des mandats des membres du conseil | X | |
| R12 : Rémunération de l'administrateur | | X ⁽⁸⁾ |
| R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil | X ⁽⁹⁾ | |
| R14 : Relation avec les actionnaires | X | |
| R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise | X | |

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux | X ⁽¹⁰⁾ | |
| R17 : Préparation de la succession des dirigeants | | X ⁽¹¹⁾ |
| R18 : Cumul contrat de travail et mandat social | X | |
| R19 : Indemnités de départ | X ⁽¹²⁾ | |
| R20 : Régimes de retraite supplémentaires | X | |
| R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions | X | |
| R22 : Revue des points de vigilance | X ⁽¹³⁾ | |

(1) Le Groupe continue de recourir ponctuellement aux commissaires aux comptes du Groupe, pour des missions ne ressortant pas de l'application des textes légaux et réglementaires, lorsque les missions concernées requièrent une connaissance approfondie du Groupe. Le conseil d'administration ou ses comités spécifiques apprécient au cas par cas les situations porteuses de conflit d'intérêts.

(2) La Société prévoit de mettre en place à compter de 2024 des plans de formation triennaux à destination des membres du conseil d'administration adaptés aux spécificités de l'entreprise.

(3) Compte tenu des prérogatives et missions des comités spécialisés, le règlement intérieur prévoit un nombre minimum de réunions desdits comités afin de permettre un examen approfondi des thèmes abordés et assurer l'effectivité de leurs missions.

(4) Depuis la création du Comité RSE, l'ensemble des comités spécialisés sont présidés par un administrateur indépendant, à l'exception du comité stratégie et acquisitions, présidé de plein droit par le président du conseil d'administration compte tenu de ses prérogatives portant notamment sur les éléments constitutifs essentiels de la stratégie de développement de la Société et du Groupe.

(5) Le comité spécialisé dédié à la RSE créé le 28 mars 2023 est présidé par un administrateur indépendant.

(6) Les règles de détermination de la rémunération des membres du conseil d'administration et la question du plan de succession du dirigeant et des personnes clés relèvent des prérogatives du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance. L'intégration, dans le règlement intérieur, des règles de détermination de la rémunération des membres du conseil d'administration et de la question du plan de succession du dirigeant et des personnes clés du conseil d'administration de la Société est en cours de réflexion au sein de la Société, la Société ne souhaitant toutefois pas, à la date du présent rapport, qu'une telle intégration empiète sur les prérogatives du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

(7) La Société a pour objectif de mettre en ligne sur son site internet des informations sur la biographie, en particulier la liste des mandats, l'expérience et la compétence apportées par chaque administrateur, préalablement à la prochaine assemblée générale statuant sur la nomination ou le renouvellement de son mandat.

(8) A la date du présent rapport, les administrateurs disposant d'un contrat de travail avec l'une des entités du Groupe ou disposant d'un autre mandat social au sein de la Société (président du conseil d'administration, directeur général ou directeur général délégué) ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat d'administrateur. La Société va engager une réflexion sur l'opportunité de prévoir une rémunération minimale attribuée auxdits administrateurs, prenant notamment en compte l'assiduité et le temps consacré à leurs fonctions.

(9) La première auto-évaluation du conseil d'administration a eu lieu au cours de l'exercice 2023.

(10) La Société a publié en 2024 pour l'exercice 2023 un ratio d'équité.

(11) La mise en place et le suivi d'une procédure de plans de successions des dirigeants mandataires sociaux de la Société relève de la compétence du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance. Le comité n'a pas encore, à la date du présent rapport, tenu sa réunion ayant pour objet la mise en place et le suivi d'une telle procédure.

(12) Le conseil d'administration de la Société, sur proposition du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, a attribué le 12 avril 2022 à M. Thierry Ballenghien et Mme Shora Rokni, et le 19 juin 2023 à M. Yann Duigou et Mme Christelle Bonnevie, une indemnité en cas de départ contraint de leurs mandats sociaux respectifs de président du conseil d'administration (M. Thierry Ballenghien), directeur général (M. Yann Duigou) et directrice générale déléguée de la Société (Mme Shora Rokni et Mme Christelle Bonnevie). Ces indemnités de départ ont été arrêtées dans des termes conformes aux recommandations du Code Middlenext (voir § 3.1.4 du Chapitre « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du Rapport financier annuel).

(13) La revue des points de vigilance du Code Middlenext a été réalisée par la Société le 28 mars 2023.

3.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

3.4.1 Gestion des conflits d'intérêts

La présente section a vocation à décrire les principales dispositions du règlement intérieur du conseil relatives à la gestion et prévention des conflits d'intérêts.

Conformément au règlement intérieur, le Président du conseil d'administration veille à la mise en œuvre des diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentielles. Il travaille par ailleurs en amont en vue de prévenir la survenance de situations de conflits d'intérêts, notamment en exerçant des actions de sensibilisation. Il peut se saisir à tout moment de tout conflit d'intérêts actuel ou potentiel dont il viendrait à avoir connaissance et peut mener toute investigation ou action permettant de les détecter et de les prévenir.

Chaque administrateur a l'obligation de faire part au Président du conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, entre lui (ou toute personne physique avec laquelle il possède un lien de parenté) et la Société ou l'une des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou l'une des sociétés avec lesquelles la Société envisage de conclure un accord de quelque nature que ce soit. Un administrateur affecté par un conflit d'intérêts potentiel doit fournir au Président du conseil d'administration toutes les informations relatives audit conflit. Le Président du conseil d'administration détermine alors les dispositions à mettre en œuvre pour prévenir un tel conflit et décide s'il y a lieu d'en informer le conseil d'administration. Dans l'hypothèse où l'administrateur concerné serait le Président du conseil d'administration lui-même, celui-ci doit en informer le conseil d'administration.

Les administrateurs déclarent, avant chaque réunion du conseil d'administration, en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et s'interdisent de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.

Le membre concerné du conseil d'administration n'est pas autorisé à participer aux délibérations ni au processus de prise de décision sur des questions ou transactions présentant un conflit d'intérêts entre lui et la Société au sens de l'Article L. 225-38 du code de commerce. Le Président du conseil d'administration veille à ce que ces transactions soient signalées dans le rapport annuel de la Société.

Le Président du conseil d'administration et les administrateurs ne sont pas tenus de transmettre à l'administrateur qui est, ou pense être en situation de conflit d'intérêts, des informations ou documents afférents à l'accord, l'opération ou la situation à l'origine du conflit d'intérêts. Ils informent le conseil d'administration en pareille situation.

Les administrateurs doivent informer le Président du conseil d'administration de leur intention d'accepter un nouveau mandat social, que ce soit dans une entité cotée ou non, française ou étrangère, n'appartenant pas à un groupe dont ils sont dirigeants, ou toute participation aux comités spécialisés d'un organe social, ou toute autre nouvelle fonction, de telle sorte que le conseil d'administration, sur proposition du Comité des Nominations et de la Gouvernance, puisse se prononcer sur la compatibilité d'une telle nomination avec le mandat d'administrateur dans la Société.

Sous réserve de l'évolution des dispositions légales, le conseil d'administration met en place une procédure annuelle de révélation et de suivi des conflits d'intérêts. L'ensemble de ces diligences est indiqué dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

3.4.2 Existence de conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent rapport, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du conseil d'administration et des dirigeants mandataires sociaux de la Société, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent rapport, aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des administrateurs ou membres de la direction générale a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou en tant que membre de la direction générale de la Société. Il est toutefois rappelé que le pacte d'actionnaires conclu le 12 avril 2022 entre Monsieur Thierry Ballenghien, Balwen Holding et certains mandataires sociaux et salariés de la Société (Madame Shora Rokni, Madame Ranxu Mazet, Monsieur Thomas Chea, Monsieur Jie Chen, Madame Christelle Bonnevie et Monsieur Yann Duigou) ainsi que Monsieur Cyril Calvignac (ancien mandataire) a pour objet l'exercice concerté des droits de vote attachés aux actions de la Société que les parties au pacte détiennent et détiendront de manière concertée.

En outre, à la date du présent rapport, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception des règles relatives à la prévention des délits d'initiés.

3.5 Plan de formation des membres du conseil

Conformément aux recommandations du Code Middenext, le conseil d'administration va mettre en place en 2024 en place un plan de triennal adapté aux spécificités de l'entreprise, destiné aux administrateurs.

3.6 Parité au sein du Groupe

La politique engagée par le Groupe en matière d'équilibre femmes/hommes et les résultats obtenus lors de l'exercice sont précisés au §4.5 du Chapitre « *Déclaration de performance extra-financière* » du Rapport financier annuel.

4. CONVENTIONS REGLEMENTEES ET PARTIES LIEES

A titre liminaire, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'est intervenu, directement ou par personne interposée, aucune convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Par ailleurs, il n'a pas été réalisé de transactions avec des parties liées au cours de l'exercice 2023 qui ont eu une influence significative sur la situation financière ou les résultats du Groupe sur la période en question, ni de changement affectant les transactions avec des parties liées susceptibles d'affecter significativement la situation financière du Groupe sur l'exercice 2023.

4.1 Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2023

Après avoir pris acte de la cessation des contrats de travail respectifs de M. Yann Duigou et Mme Christelle Bonnevie à l'occasion de leur nomination aux fonctions, respectivement, de directeur général et directrice générale déléguée de la Société, le conseil d'administration de la Société, sur proposition du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, a décidé le 19 juin 2023 d'attribuer à ces derniers une indemnité en cas de départ au titre de leurs mandats sociaux respectifs de directeur général et directrice générale déléguée.

La démission par M. Yann Duigou et Mme Christelle Bonnevie de leurs fonctions salariées respectives de *Chief Marketing Officer* et *Chief Industrial Officer* a notamment entraîné pour eux la perte du droit aux indemnités conventionnelles liées à leur ancienneté dans le Groupe.

Le montant de cette indemnité de départ correspond à 15 mois de rémunération fixe (calculée sur la base de la dernière rémunération mensuelle perçue par le mandataire au titre de son mandat social) auquel s'ajoutera un montant égal à la rémunération variable annuelle due au mandataire au titre de l'exercice précédent son départ.

Cette indemnité de départ viendrait s'ajouter aux rémunérations (fixes et variables) dues au mandataire concerné à la date de cessation de son mandat social et qui ne lui auraient pas encore été versées, et notamment le cas échéant à toute rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice précédent son départ.

Cette indemnité de départ ne sera due qu'en cas de départ contraint, entendu comme toute cessation du mandat social exercé par M. Yann Duigou (directeur général) et Mme Christelle Bonnevie (directrice générale déléguée) résultant :

- (i) d'une révocation (hors révocation pour faute grave ou lourde, ces notions s'entendant *mutatis mutandis* dans le sens qui leur est donné par la jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de cassation),
- (ii) du non-renouvellement de leur mandat social,
- (iii) d'une demande de démission, acceptée et/ou sollicitée par le conseil d'administration, liée à une divergence de vues sur la stratégie du Groupe ou à un changement de stratégie dûment actés par le conseil d'administration, ou à un changement de contrôle de la Société.

L'indemnité de départ ne sera notamment pas due si le mandataire concerné quitte à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe.

Le montant de l'indemnité de départ ne pourrait en tout état de cause excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Ces indemnités de départ, autorisées par le conseil d'administration du 19 juin 2023, seront soumises à l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 conformément à la procédure de contrôle des conventions réglementées prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

4.2 Conventions dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2023

Indemnités de départ contraint de M. Thierry Ballenghien et Mme Shora Rokni

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, a décidé le 12 avril 2022 d'attribuer à M. Thierry Ballenghien et Mme Shora Rokni une indemnité en cas de départ au titre de leurs mandats sociaux respectifs de président du conseil d'administration et directrice générale déléguée. Ces indemnités, similaires à celles dont bénéficient M. Yann Duigou et Mme Christelle Bonnevie, ont été approuvées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 16 mai 2023.

Le montant de cette indemnité de départ correspond à 18 mois de rémunération fixe (calculée sur la base de la dernière rémunération mensuelle perçue par le mandataire au titre de son mandat social) auquel s'ajoutera un montant égal à la rémunération variable annuelle due au mandataire au titre de l'exercice précédent son départ.

Cette indemnité de départ ne sera due qu'en cas de départ contraint, entendu comme toute cessation du mandat social exercé par M. Thierry Ballenghien (président du conseil d'administration) et Mme Shora Rokni (directrice générale déléguée) résultant :

- (i) d'une révocation (hors révocation pour faute grave ou lourde, ces notions s'entendant *mutatis mutandis* dans le sens qui leur est donné par la jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de cassation),
- (ii) du non-renouvellement de leur mandat social (en ce compris, s'agissant de Monsieur Thierry Ballenghien, indirectement en cas de non-renouvellement de son mandat d'administrateur),
- (iii) d'une demande de démission, acceptée et/ou sollicitée par le conseil d'administration, liée à une divergence de vues sur la stratégie du Groupe ou à un changement de stratégie dûment actés par le conseil d'administration, ou à un changement de contrôle de la Société.

L'indemnité de départ ne sera notamment pas due si le mandataire concerné quitte à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe.

Le montant de l'indemnité de départ ne pourrait en tout état de cause excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Indemnités de départ contraint de M. Cyril Calvignac

M. Cyril Calvignac, ancien Directeur Général de la Société, bénéficiait également d'une indemnité de départ contraint décidée par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 12 avril 2022, sur proposition du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance. Cette indemnité de départ a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2023. Le montant de cette indemnité de départ correspondait à 18 mois de rémunération fixe (calculée sur la base de la dernière rémunération mensuelle perçue par le mandataire au titre de son mandat social) auquel devait s'ajouter un montant égal à la rémunération variable annuelle due au mandataire au titre de l'exercice précédent son départ. Le montant de l'indemnité de départ ne pouvait en tout état de cause excéder deux ans de rémunération (fixe et variable). Cette indemnité était notamment due en cas de démission, acceptée et/ou sollicitée par le conseil d'administration, liée à une divergence de vues sur la stratégie du Groupe ou à un changement de stratégie dûment actés par le conseil d'administration.

M. Cyril Calvignac a démissionné de son mandat de Directeur Général à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration de la Société du 19 juin 2023, après qu'il ait été constaté un désaccord sur la stratégie du Groupe. En conséquence, et après avoir constaté que les critères déclenchant l'acquisition et le versement de l'indemnité de départ contraint étaient effectivement satisfaits, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 19 juin 2023, autorisé le versement à M. Cyril Calvignac d'une indemnité de départ d'un montant de 379.520 euros, calculée conformément aux principes rappelés ci-dessus.

Nous vous informons qu'aucune autre convention règlementée n'a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



BM&A
11, rue de Laborde
75008 PARIS

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

ICAPE HOLDING S.A.

33 avenue du Général Leclerc - 92260 Fontenay-aux-Roses

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

BM&A
Société par actions simplifiée au capital de 6 840 900 €
RCS Paris B 810 786 335
11, rue de Laborde
75008 PARIS
Tél. 01 40 08 99 50
bma@bma-groupe.com
N° TVA Intracommunautaire : FR15348461443
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de Paris Ile-de-France



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



BM&A
11, rue de Laborde
75008 PARIS

ICAPE HOLDING S.A.

33 Avenue du Général Leclerc 92260 FONTENAY AUX ROSES

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société ICAPE HOLDING S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

BM&A
Société par actions simplifiée au capital de 6 840 900 €
RCS Paris B 810 786 335
11, rue de Laborde
75008 PARIS
Tél. 01 40 08 99 50
bma@bma-groupe.com
N° TVA Intracommunautaire : FR15348461443
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de Paris Ile-de-France



1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions d'indemnités pour départs contraints de M. Yann Duigou et Mme Christelle Bonnevie

Nature et objet

Les conventions ont pour objet l'instauration d'une indemnité en cas de départ contraint de M. Yann Duigou et Mme Christelle Bonnevie de leurs mandats sociaux respectifs de Directeur Général et Directrice Générale déléguée.

Le montant de cette indemnité de départ correspondra à 15 mois de rémunération fixe (calculée sur la base de la dernière rémunération mensuelle perçue par le mandataire au titre de son mandat social) auquel s'ajoutera un montant variable (égal à la rémunération variable annuelle due au mandataire au titre de l'exercice précédent son départ). Le montant de l'indemnité de départ ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Cette indemnité de départ ne sera due qu'en cas de départ contraint, c'est-à-dire résultant :

- d'une révocation (hors révocation pour faute grave ou lourde),
- du non-renouvellement de leur mandat social,
- d'une demande de démission, acceptée et/ou sollicitée par le conseil d'administration, liée à une divergence de vues sur la stratégie du Groupe ou à un changement de stratégie dûment actés par le conseil d'administration, ou à un changement de contrôle de la Société.

L'indemnité de départ ne sera notamment pas due si le mandataire concerné quitte à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe.

Le montant de l'indemnité de départ ne pourrait excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Personnes concernées

Monsieur Yann Duigou, Directeur Général, membre du conseil d'administration et mandataire social de la société.

Madame Christelle Bonnevie, Directrice Générale déléguée, membre du conseil d'administration et mandataire social de la société.

Motifs justifiant de l'intérêt pour la société

Les mandats de Directeur Général et de Directrice Générale Déléguée d'une société anonyme ne bénéficient d'aucune indemnité en cas de perte ou de révocation de leurs mandats (intervenant dans les conditions prévues par la loi).

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées
Exercice clos le 31 décembre 2023



Ces conventions permettent ainsi aux mandataires concernés de sécuriser une indemnisation du préjudice de la perte de leurs mandats en cas de départ contraint, c'est-à-dire dans l'hypothèse où ils ne quitteraient pas leurs fonctions de leurs propres initiatives.

Modalités

La signature de ces conventions d'indemnité de départs contraints a été autorisée par le conseil d'administration le 19 juin 2023. Ces conventions n'ont pas d'impact dans les états financiers au 31 décembre 2023.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions d'indemnités pour départs contraints de M. Thierry Ballenghien, M. Cyril Calvignac et Mme Shora Rokni

Nature et objet

Les conventions, autorisée par le Conseil d'Administration du 12 avril 2022, ont pour objet l'instauration d'une indemnité en cas de départ contraint de M. Thierry Ballenghien, M. Cyril Calvignac et Mme Shora Rokni, de leurs mandats sociaux respectifs de président du conseil d'administration, directeur général et directrice générale déléguée.

Le montant de cette indemnité de départ correspondra à 18 mois de rémunération fixe (calculée sur la base de la dernière rémunération mensuelle perçue par le mandataire au titre de son mandat social) auquel s'ajoutera un montant variable (égal à la rémunération variable annuelle due au mandataire au titre de l'exercice précédent son départ). Le montant de l'indemnité de départ ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Cette indemnité de départ ne sera due qu'en cas de départ contraint, c'est-à-dire résultant :

- d'une révocation (hors révocation pour faute grave ou lourde),
- du non-renouvellement de leur mandat social (en ce compris, s'agissant de Monsieur Thierry Ballenghien, indirectement en cas de non-renouvellement de son mandat d'administrateur),
- d'une demande de démission, acceptée et/ou sollicitée par le conseil d'administration, liée à une divergence de vues sur la stratégie du Groupe ou à un changement de stratégie dûment actés par le conseil d'administration, ou à un changement de contrôle de la Société.

L'indemnité de départ ne sera notamment pas due si le mandataire concerné quitte à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe.

Le montant de l'indemnité de départ ne pourrait excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

Personnes concernées

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées
Exercice clos le 31 décembre 2023



Monsieur Thierry Ballenghien, Président du Conseil d'Administration, actionnaires à plus de 10% de ICAPE Holding, et membre du conseil d'administration.

Monsieur Cyril Calvignac, Directeur Général, membre du conseil d'administration et mandataire social de la société jusqu'au 19 mai 2023.

Madame Shora Rokni, directrice générale déléguée, membre du conseil d'administration et mandataire social de la société.

Motifs justifiant de l'intérêt pour la société

Les mandats de Président du Conseil d'administration, de Directeur Général, et de Directrice Générale Déléguée d'une société anonyme ne bénéficient d'aucune indemnité en cas de perte ou de révocation de leurs mandats (intervenant dans les conditions prévues par la loi).

Ces conventions permettent ainsi aux mandataires concernés de sécuriser une indemnisation du préjudice de la perte de leurs mandats en cas de départ contraint, c'est-à-dire dans l'hypothèse où ils ne quitteraient pas leurs fonctions de leurs propres initiatives.

Modalités

Suite à la démission de M. Cyril Calvignac de son mandat de directeur général de la société ICAPE Holding, le conseil d'administration du 19 juin 2023 a décidé de verser une indemnité pour départ contraint de 379.520 € brut sur l'exercice 2023.

Les conventions relatives aux mandats de Thierry Ballenghien et Shora Rokni n'ont pas eu d'impact dans les états financiers au 31 décembre 2023.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 mars 2024

KPMG SA

Paris, le 27 mars 2024

BM&A

Rémi Toulemonde

Associé

Eric Seyvos

Associé

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées
Exercice clos le 31 décembre 2023

5. CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

5.1 Politique d'assurance

La politique d'assurance du Groupe est coordonnée par la direction du Groupe avec l'appui des directions opérationnelles et du service des risques et du contrôle interne.

Chaque société du Groupe a la charge de fournir à la direction, agissant en coordination avec les directions opérationnelles, les informations nécessaires à l'identification et à la qualification des risques assurés ou assurables relevant du Groupe et de mettre en œuvre les moyens utiles pour assurer la continuité des activités en cas de sinistre.

Sur ces bases, la direction, avec l'assistance d'un courtier ou d'un conseil externe, négocie annuellement avec les acteurs majeurs de l'assurance la mise en place des couvertures les plus adaptées aux besoins de couverture de ces risques. La mise en place des polices d'assurance est fondée sur la détermination du niveau de couverture nécessaire pour faire face à la survenance, raisonnablement estimée, de risques de responsabilité, de dommages ou autres. Cette appréciation prend en compte les évaluations faites par les assureurs en tant que souscripteurs des risques.

Chaque filiale du Groupe souscrit aux polices d'assurance imposées par la réglementation locale en vigueur. Ces polices d'assurance locales sont complétées, pour les risques non couverts par ces dernières, au cas par cas, par des polices souscrites par le Groupe.

Les risques non assurés sont ceux pour lesquels il n'existe pas d'offre de couverture sur le marché de l'assurance ou ceux pour lesquels l'offre de couverture et/ou son coût ne sont pas en adéquation avec l'intérêt potentiel de l'assurance, ou encore ceux pour lesquels le Groupe considère que le risque ne requiert pas une couverture d'assurance. Les principales polices du Groupe, souscrites auprès de compagnies d'assurance de réputation internationale, sont notamment une assurance responsabilité civile, une assurance responsabilité des dirigeants, une assurance marchandises transportées, une assurance pertes d'exploitation et une assurance tous risques informatiques.

5.2 Politique de gestion des risques

La gestion des risques est suivie avec attention par la direction du Groupe, qui y associe étroitement le contrôle interne.

La mission principale de la gestion des risques est d'identifier, évaluer et prioriser les risques, et assister la direction du Groupe dans le choix de la stratégie de gestion des risques la plus appropriée et, afin de limiter les risques significatifs résiduels, définir et assurer le suivi des plans d'actions liés. L'identification et le traitement des risques majeurs du Groupe sont suivis depuis novembre 2023 par la directrice des ressources humaines et le directeur juridique sous la supervision du comité d'audit et des risques du Groupe. A cet effet, le comité d'audit et des risques du Groupe se réunit deux fois par an, afin d'assurer le suivi des plans d'actions en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Groupe a mis en place une cartographie des risques auxquels est exposé le Groupe au moyen (i) d'entretiens individuels réalisés auprès des personnes représentant les fonctions clés du Groupe (*supply chain*, achats, direction comptable et financière, RH, IT, marketing, SI, etc.) et (ii) d'ateliers d'évaluation des risques. Afin d'obtenir une image complète des risques du Groupe, le processus d'identification est basé sur une approche par domaine (catégorie). Cette cartographie des risques est mise à jour à une fréquence définie ou à la survenance d'un événement majeur (acquisition significative, mise en place de nouvelles procédures modifiant le niveau de maîtrise, etc.). Elle donne lieu à des plans d'actions et de contrôle interne. La cartographie et les plans d'actions sont présentés au comité d'audit et des risques de la Société deux fois par an, et les délibérations du comité d'audit et des risques à la suite de cette présentation font elles-mêmes l'objet d'une présentation au conseil d'administration de la

Société.

5.3 Le contrôle interne

L'objectif principal du contrôle interne est quant à lui de permettre au Groupe d'atteindre ses objectifs, en définissant et en mettant en œuvre les contrôles internes appropriés afin d'adresser les risques identifiés dans le cadre de la conduite des activités du Groupe.

Le département risque et contrôle interne, hiérarchiquement rattaché à la direction générale du Groupe, est chargé (i) d'un suivi de la gestion des risques en étroite collaboration avec le comité d'audit et des risques du Groupe et (ii) de la mise en place d'un dispositif de contrôle interne permettant de répondre aux risques identifiés dans la cartographie des risques.

La gestion opérationnelle des risques et du contrôle interne relève de la responsabilité des directions opérationnelles et des filiales du Groupe, sous le contrôle fonctionnel du service risque et contrôle interne du Groupe. Chaque directeur opérationnel de filiale et chaque directeur de département (*supply chain*, achats, direction comptable et financière, RH, IT, *marketing*, SI, etc.) est responsable de la gestion des risques et de la vérification de la bonne application des procédures de prévention, et a la possibilité de mettre en place des nouvelles procédures qui pourront, après étude par le service risque et contrôle interne du Groupe, être appliquées à l'ensemble du Groupe. Le service risque et contrôle interne du Groupe joue en effet un rôle central en définissant les contrôles adéquats à mettre en place pour répondre aux risques identifiés du Groupe. Ce référentiel définit le cadre dans lequel les directions opérationnelles et les filiales exercent leurs responsabilités en matière de gestion des risques et de contrôle interne. Il coordonne également le fonctionnement de l'ensemble du dispositif.

6. TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le cadre du présent document des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration, en matière d'augmentation de capital, et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 12 avril 2022, qui a décidé de déléguer à votre conseil d'administration les délégations de compétence en matière d'augmentation de capital rappelées ci-dessous, a fixé le plafond (i) des augmentations de capital immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des 8^{ème} à 14^{ème} résolutions à un montant nominal maximal de 1.612.072 euros et (ii) des valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises en vertu des 8^{ème} à 14^{ème} résolutions à un montant nominal maximal de 50.000.000 euros.

Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 16 mai 2023 a délégué à votre conseil d'administration des délégations de compétence en matière de rachat d'actions également rappelées dans le tableau ci-dessous.

| Résolution | Délégation/ Autorisation | Objet | Durée Date d'expiration | Plafond (nominal) | Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2023 |
|--------------------------------|-----------------------------|--|-------------------------------|--|---|
| 6 ^{ème} résolution | Délégation de compétence | Emission d'actions ordinaires par offre au public de titres financiers (L. 225-129- 2 du Code de commerce) | 26 mois (12/06/2024) | 2.302.960 € (+ clause d'extension de 15%) | Néant |
| 7 ^{ème} résolution | Autorisation | Augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur Euronext Growth (L. 225-135-1 du Code de commerce) | 26 mois (12/06/2024) | 15% de l'émission initiale (6 ^{ème} résolution) | Néant |
| 8 ^{ème} résolution | Délégation de compétence | Augmenter le capital par : (i) émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance et/ou | 26 mois (12/06/2024) | 1.612.072 € (titres de capital et autres valeurs mobilières donnant accès au capital) | Néant |
| | | | | 50.000.000 € (obligations et autres titres de créance donnant accès au capital) | Néant |

| Résolution | Délégation/ Autorisation | Objet | Durée Date d'expiration | Plafond (nominal) | Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2023 |
|---------------------------------|-----------------------------|--|-------------------------------|--|---|
| | | (ii) incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes | | | |
| 9 ^{ème} résolution | Délégation de compétence | Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription sans bénéficiaire désigné et offre au public | 26 mois (12/06/2024) | 1.151.480 € (titres de capital et autres valeurs mobilières donnant accès au capital) 50.000.000 € (obligations et autres titres de créance donnant accès au capital) | Néant |
| 10 ^{ème} résolution | Délégation de compétence | Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires | 18 mois (12/10/2023) | 690.888 € (titres de capital et autres valeurs mobilières donnant accès au capital) 40.000.000 € (obligations et autres titres de créance donnant accès au capital) | Néant |
| 11 ^{ème} résolution | Délégation de compétence | Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du CMF, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires | 26 mois (12/06/2024) | 1.151.480 € et dans la limite de 20% du capital social par an (titres de capital et autres valeurs mobilières donnant accès au capital) 50.000.000 € (obligations et autres titres de créance donnant accès au capital) | Néant |

| Résolution | Délégation/ Autorisation | Objet | Durée Date d'expiration | Plafond (nominal) | Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2023 |
|--|-----------------------------|--|-------------------------------|--|---|
| 12 ^{ème} résolution | Autorisation | Augmenter le nombre de titres à émettre en application des 8 ^{ème} à 11 ^{ème} résolutions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (surallocations et stabilisation des cours) | 26 mois (12/06/2024) | 15% de l'émission initiale | Néant |
| 13 ^{ème} résolution | Autorisation | Procéder à l'attribution gratuite d'actions | 38 mois (12/06/2025) | 10% du capital social (ensemble avec la 14 ^{ème} résolution) | Néant |
| 14 ^{ème} résolution | Délégation de compétence | Emettre des BSA réservés à une catégorie de personnes déterminées | 18 mois (12/10/2023) | 10% du capital social (ensemble avec la 13 ^{ème} résolution) | Néant |
| 15 ^{ème} résolution | Délégation de compétence | Emission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise | 26 mois (12/06/2024) | 3% du capital social | Néant |
| 15 ^{ème} résolution (AG du 16/05/23) | Autorisation | Acheter ou faire acheter les actions de la Société (programme de rachat) | 18 mois (16/11/2024) | 10% du capital social 1.000.000 € | Utilisation dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 22 juin 2022 entre la Société et Gilbert Dupont |
| 21 ^{ème} résolution (AG du 16/05/23) | Délégation de compétence | Réduction de capital par annulation d'actions rachetées en application de la 1 ^{ère} résolution | 18 mois (16/11/2024) | 10% du capital social | Néant |

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la déclaration de performance extra-financière centralise l'information sociale et environnementale que le Groupe ICAPE doit à ses parties prenantes. La déclaration de performance extra-financière (« DPEF ») présente notre démarche et le déploiement de responsabilité sociale de l'entreprise.

Elle présente le modèle d'affaires du Groupe ICAPE ainsi que les conséquences sociales et environnementales de notre activité. Elle décrit également les principaux risques extra-financiers identifiés, les politiques appliquées pour prévenir et maîtriser ces risques, ainsi que les résultats de ces politiques, et cela pour l'ensemble du périmètre présenté dans la déclaration.

La déclaration de performance extra-financière du Groupe ICAPE a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant accrédité. La conformité et la sincérité des informations contenues dans la présente DPEF sont jointes en annexe du rapport.

1. PRESENTATION DU GROUPE ICAPE

1.1 Le Groupe ICAPE

Présentation du Groupe

La présentation du Groupe ICAPE (le « **Groupe** ») figure à la section 1 du Chapitre « *Rapport de gestion* » du Rapport financier annuel.

Histoire du Groupe

- 1999 Création du Groupe ICAPE (International Consulting Activities for Printed Circuit Board Electronics)
- 2000 Création du premier réseau de circuits imprimés avec 12 usines partenaires
- 2001 5 M€ de chiffre d'affaires avec 5 employés
- 2002 Développement en Europe de l'Est et en Allemagne
- 2003 10 M€ de chiffre d'affaires avec 12 employés ; développement en Europe du Sud
- 2004 Création de CIPEM (China Industrial Parts for Electronics Manufacturing), filiale du Groupe ICAPE spécialisée dans les pièces techniques sur-mesure en Chine
- 2005 Création de la plateforme commerciale en Chine
- 2007 Création d'ICAPE Hong Kong et CIPEM Hong Kong.
- 2009 24 M€ de chiffre d'affaires (30% de progression annuelle)
- 2010 Création d'ICAPE Holding en tant qu'entité financière ; ouverture d'une entité commerciale aux Etats-Unis et au Brésil
- 2011 Création d'ICAPE GIE qui rassemble le marketing et les activités de services du Groupe
- 2012 Création d'une nouvelle ligne de services appelée Ultra Low Cost Services (ULCS)

- 2013 Ouverture de trois entités commerciales en Allemagne, en Russie et en Inde
- 2014 Lancement des services IQTS offrant un délai très court pour les commandes en petites quantités
- 2015 Installation du siège à Fontenay aux Roses (France) avec centre logistique, centre de stockage, salle d'exposition et centre de formation technique ; lancement des "journées techniques" et du site internet commercial
- 2016 94 M€ de chiffre d'affaires ; ouverture de nouveaux bureaux de vente (Mexique, Italie, Singapour, Allemagne, Etats-Unis)
- 2017 Création de l'e-boutique CIPEM et d'un showroom CIPEM au sein des bureaux de Chine
- 2018 Fusion de Groupe ICAPE et de DIVSYS International
- 2019 125 M€ de chiffre d'affaires ; ouverture d'une entité commerciale en Espagne
- 2020 Ouverture d'entités commerciales en Pologne et au Japon
- 2021 169 M€ de chiffre d'affaires ; réalisation de 5 acquisitions, dont une usine en Afrique du Sud, et ouverture de 4 nouvelles entités commerciales en Suède, au Canada, en Chine et en France
- 2022 220 M€ de chiffre d'affaires ; entrée en bourse, réalisation de 5 acquisitions dont une usine en Suède
- 2023 180 M€ de chiffre d'affaires ; 7 acquisitions dont une usine de clavier en France.

1.2 Modèle d'affaires

Nos Ressources

Ressources financières

- Actionnariat (au 31 décembre 2023) :
 - Famille Ballenghien : 52%
 - Management : 14%
 - Partenaires industriels : 5%
 - Flottant : 29%
- Entrée en bourse en 2022

Ressources industrielles

- 35 filiales dans 22 pays
- 3 bureaux principaux (France, Chine, US)
- 3 usines (France, Afrique du Sud, Suède)
- 9 plateformes logistiques

Ressources intellectuelles

- 3 laboratoires qualité (Chine, US et France avec équipement de pointe)
- Experts techniques PCB

Ressources humaines

- 572 employés compétents et engagés
- 33 nationalités
- 55% de femmes parmi les employés

Ressources sociales et relationnelles

- 3650 clients actifs dans plus de 60 pays
- 77 partenaires stratégiques
- Fondation ICAPE Planète Bleue

Ressources Gouvernance

- Conseil d'administration, COMEX et CODIR
- 4 comités dont un en charge de la Responsabilité Social des Entreprises (RSE)
- Chartes éthiques employés et fournisseurs

Notre mission

« Faire de l'attention au détail un facteur de performance pour nos clients en garantissant la bonne solution technologique, au bon prix et à la qualité optimisée, livrée au plus près. »

Au Groupe Icape, nous construisons avec nos **parties prenantes** des relations de long terme. Pour nos équipes, nous laissons une place importante à l'**autonomie**, à la prise **d'initiatives** et de **responsabilités**, basées sur une évaluation commune de la **performance**.

Avec nos clients, cette confiance est le fait de la satisfaction des besoins exprimés par **des solutions de qualité**, avec nos fournisseurs, à créer et entretenir des relations partenariales.

Confiance

Au sein d'un secteur dynamique et concurrentiel, nous nous devons d'être réactifs vis-à-vis de nos clients. Cette **flexibilité** nous permet de croître et de nous distinguer efficacement sur notre marché. Nous croyons à la force des approches **d'amélioration continue**. En interne, nos équipes sont proactives et agiles, pour s'adapter aux enjeux du marché. Preuve de cette agilité, le Groupe est rentrée en bourse en seulement neuf mois en 2022 et l'année 2023 a été marquée par sept nouvelles acquisitions. Une performance remarquable qui place le Groupe Icape au rang de **leader** dans le secteur des circuits imprimés.

Agilité

Au sein du Groupe Icape, **trouver la meilleure solution** pour nos clients est notre priorité. Cela se traduit par une **relation de proximité** favorisée par notre implantation dans 22 pays.

De plus, notre connaissance pointue de toute la chaîne de valeur nous permet de proposer à chaque client un **accompagnement expert**. Cela s'appuie sur un processus de sélection rigoureux de nos fournisseurs, dont la **qualité** est assurée par des audits réguliers.

Au service

Nos valeurs

Multiculturalisme

Nous sommes un **groupe cosmopolite**. D'origine française, fortement implanté en Chine, le Groupe Icape a construit sa réussite sur son ouverture sur le monde. Nous sommes désormais présents dans 22 pays répartis sur quatre continents, avec des clients situés dans 70 pays différents. Avec 33 nationalités dans nos effectifs et au gré de nos mobilités internationales, le Groupe Icape encourage chacun à cultiver la **connaissance culturelle** de l'autre dans une attitude **d'ouverture d'esprit** et une démarche **d'inclusivité**.

Solidarité

Les collaborateurs du Groupe Icape sont unis par un **sentiment de communauté** d'intérêts favorisant une **entraide mutuelle**. De fait, l'**esprit d'équipe** est au cœur de tous les développements du Groupe Icape depuis sa création en 1999, et aujourd'hui encore, alors que les entreprises se sont multipliées à travers le monde. Du client au fournisseur; nous défendons des **relations justes** sur l'ensemble de la chaîne de valeur. La mobilisation de toutes les parties prenantes du Groupe pendant les différentes périodes de confinement à travers le monde en est un exemple emblématique.

Ambition Durable

Identifier nos fournisseurs, **améliorer** les processus de fabrication, choisir des **matériaux innovants**, obtenir des **certifications**, déterminer l'implantation des sites de production, contrôler la supply chain, réduire l'empreinte des sites du Groupe... Au-delà du respect des réglementations, le Groupe Icape mène ses opérations en accord avec une ambition de durabilité, dans le cadre d'une **démarche d'amélioration environnementale** continue.

Activités

- ICAPE et CIPEM** : distribution de PCB et de pièces techniques
- TRAX et MMAB** : production de circuits imprimés

Produits

- Circuits imprimés – PCB** : simple face, double face, multicouches, flexibles, ...
- Pièces techniques** : câbles, transformateurs, batteries, claviers, écrans, ...
- Produits électroniques** : complets

Notre stratégie de croissance

Objectif de chiffre d'affaires de 500 M€ sur le moyen terme via croissance organique et croissance externe

Notre création de valeur

Valeur financière

- CA : 180 M€
- Résultat net : 4,2 M€

Valeur industrielle

Répartition CA :

- ICAPE (circuits imprimés) : 80%
- CIPEM (pièces techniques) : 20%
- Forte expansion : 7 acquisitions en 2023, dont une usine de clavier en France

Valeur intellectuelle

- ICAPE Group Technical Days
- Respect normes industrielles (IPC, VDA, ...)
- Certification ISO 9001:2015
- Protection propriété intellectuelle des clients

Valeur humaine

- Diversité et inclusion
- Respect des individus
- Collaboration – Esprit d'équipe - Solidarité

Valeur sociale et relationnelle

- 1,37% de taux de réclamation PBC
- Homologation et audits RSE des fournisseurs
- Budget Fondation : 3 M€ sur 10 ans
- 20 projets soutenus en 2023

Valeur éthique

- Une conduite des affaires transparente, avec des valeurs éthiques fortes et en conformité avec les réglementations locales

1.3 Relations avec les parties prenantes

Les modalités de dialogue avec nos principales parties prenantes, et les sujets abordés en 2023, sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

| Parties prenantes | Modalités de dialogue | Sujets abordés en 2023 |
|------------------------------|---|--|
| Actionnaires / investisseurs | <ul style="list-style-type: none"> * Roadshows * Communications dans le cadre de l'entrée en bourse | <ul style="list-style-type: none"> *Trajectoire de croissance organique Stratégie de croissance externe *Financement de l'activité *Rentabilité *Exigences réglementaires |
| Employés | <ul style="list-style-type: none"> * Communications régulières via courriels et présentation par visioconférence * Enquêtes trimestrielles de satisfaction via Workday Peakon | <ul style="list-style-type: none"> * Salaires et avantages * Transparence / communication * Engagement et reconnaissance du travail * Environnement de travail * Evènements d'entreprise / team building |
| Clients | <ul style="list-style-type: none"> * Echanges continus dans le cadre de la relation commerciale et des commandes clients | <ul style="list-style-type: none"> * Qualité / prix / délais de livraison * Conformité des produits (Registration, Evaluation, autorisation of Chemicals (REACH), (Restriction of Hazardous Substances directive), minerais de conflit) * Confidentialité des données * Stratégie Responsabilité Sociétale des Entreprises |
| Partenaires / fournisseurs | <ul style="list-style-type: none"> * Echanges continus dans le cadre des commandes clients * Présence quasi-permanente chez nos principaux fournisseurs Printed Circuit Board (PCB) et de pièces techniques * Audits qualité * Audits RSE | <ul style="list-style-type: none"> * Qualité / prix / délais de livraison * Conformité aux critères d'homologation * Délais de paiement * Echanges sur les problématiques RSE rencontrées sur les sites des fournisseurs dans le cadre des audits RSE |
| Pouvoirs publics | <ul style="list-style-type: none"> * Procédures d'autorisation pour les nouvelles entités créées * Demandes et visites des autorités locales sur nos usines * Déclarations fiscales et sociales | <ul style="list-style-type: none"> * Conformité avec les réglementations sociales, fiscales et environnementales locales de chacune de nos implantations |

Les échanges avec les autres parties prenantes du Groupe (communautés locales, concurrents, grand public, médias, Organisations Non Gouvernementale) sont à ce jour limités.

1.4 Gouvernance RSE

Un Conseil d'administration a été institué en juillet 2021 et est constitué de 13 membres : dix administrateurs (dont trois administrateurs indépendants) et trois censeurs.

Quatre comités ont été mis en place au sein du Conseil d'administration : le comité stratégie et acquisition, le comité responsabilité sociétale de l'entreprise (ci-après, le « **Comité RSE** »), le comité d'audit et des risques et le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance (voir section 3 du Chapitre « *Rapport sur le gouvernement d'entreprise* » du Rapport financier annuel).

Le comité RSE a été formé pendant l'exercice 2022 et sa charte a été adoptée le 28 mars 2023. Il est composé d'un Président et de trois membres, dont 2 sont également DGA. Il se réunit une fois par trimestre depuis fin 2022 et a notamment pour mission de :

- s'assurer de la prise en compte des sujets relevant de la RSE dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre ;
- examiner et évaluer la pertinence des engagements et des orientations stratégiques du Groupe en matière de RSE, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, et de suivre leur mise en œuvre ;
- examiner les avis émis par les investisseurs, analystes et autres tiers et, le cas échéant, le potentiel plan d'action établi aux fins d'améliorer les points soulevés en matière de RSE ;
- consolider et examiner la DPEF.

Début 2022, une fonction dédiée au pilotage de la RSE dénommée « Risques, Compliance et RSE » a été créée et rattachée à la direction générale. Depuis novembre 2023, le pilotage de cette fonction est confié à la Directrice des Ressources Humaines et au Directeur Juridique. Le président du comité RSE assure également la présidence de la fondation.

Les objectifs prioritaires de cette fonction sont de proposer à la direction générale des orientations stratégiques en matière de RSE et d'accélérer la prise en charge de ces enjeux au sein des opérations du Groupe.

2. PRINCIPAUX RISQUES, POLITIQUES ET RESULTATS RSE

2.1 Cartographie des 5 principaux risques bruts identifiés

Les risques RSE auxquels le Groupe Icape est exposé ont été identifiés et analysés selon la méthodologie d'évaluation des risques généraux du Groupe, en tenant compte de la probabilité d'occurrence des risques, de l'impact en cas d'occurrence, et de la maturité des contrôles en place pour gérer les risques. Le Groupe Icape a ainsi identifié cinq risques dont l'occurrence et l'impact sont significatifs. Le tableau ci-dessous développe ces risques, indiquant les probabilités d'occurrence et les impacts potentiels.

O : Occurrence / I : Impact

● : Critique / Certain [3 ; 4] ● : Important / Probable [2 ; 3] ● : Moyen / Possible : [1 ; 2] ● : Faible / Rare [0 ; 1]

| Catégorie de risque | Intitulé du risque (brut) | Description du risque | O | I |
|--|---|--|---|---|
| Pratiques des affaires - Corruption et évasion fiscale | Faits de corruption interne ou externe et d'évasion fiscale qui mettraient en jeu les intérêts du Groupe | Le Groupe est présent dans plusieurs zones géographiques et est en contact avec de nombreux tiers (clients, fournisseurs) ainsi qu'avec des agents publics (douanes). Tout manquement par un collaborateur ou un partenaire du Groupe aux lois anti-corruption en vigueur pourrait exposer le Groupe à des conséquences défavorables sur son activité. | ● | ● |
| Social - Attraction et rétention des talents | Défaillance dans la capacité à attirer et retenir les talents | Le succès et le développement du Groupe dépendent de l'engagement de ses collaborateurs et de la capacité à les attirer et à les fidéliser, en particulier sur des marchés du travail très compétitifs, tels que l'Asie, les Etats-Unis et l'Europe de l'Est, où les taux de turnover sont élevés. | ● | ● |
| Social - Compétences | Manque de compétence / perte de compétences clés au niveau des postes nécessitant une expertise métier très forte | La pérennité et le développement du Groupe dépend du maintien de compétences et expertises avancées dans les technologies du PCB au sein des équipes du Groupe. | ● | ● |
| Environnement - Atténuation climatique | Insuffisance des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe | Des efforts insuffisants (et/ou perçus comme insuffisants) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble de la chaîne de valeur pourraient exposer le Groupe à des conséquences défavorables sur son activité (mauvaise image, perte de clients). | ● | ● |
| Environnement - Ressources | Consommation de ressources sensibles (métaux, produits chimiques, emballages, eau, énergie) | La production des PCB dans les usines du Groupe et des fournisseurs nécessite diverses ressources (métaux, produits chimiques, eau, énergie) qui peuvent être sujettes à des problématiques d'éthiques (p. ex. minerais de conflit), ainsi qu'à des restrictions / durcissement de réglementations et/ou des augmentations de prix voire des pénuries (p. ex. métaux rares, produits chimiques les plus dangereux / polluants, eau dans les zones de stress hydrique, énergies fossiles). Les emballages utilisés pour le transport des PCB et pièces techniques jusqu'aux clients pourraient également être sujets à des restrictions sur les types et les quantités d'emballages utilisés. | ● | ● |

2.2 Identification des risques significatifs, politiques et indicateurs clés de performance associés

Au regard de son activité, le Groupe a identifié 15 risques extra-financiers significatifs selon le référentiel de classification. Ces risques font l'objet d'une gestion et d'un suivi rigoureux par notre gouvernance.

Une fois par an le comité RSE évalue les critères de criticité et d'occurrence des risques identifiés et l'identification de nouveaux risques extra financiers. Nous nous engageons à faire preuve de transparence à leur sujet dans notre DPEF.

Le tableau ci-dessous synthétise les descriptions des risques, les dispositifs / politiques en place pour la gestion de ces risques, et les indicateurs clés de performance associés. Les différents risques, politiques et résultats sont ensuite développés dans les différentes sections de la DPEF.

| Risques RSE significatifs | Dispositifs / politiques en place | KPI's | Plans d'action 2024 | Section DPEF |
|---|--|---|---|--------------|
| Thématique pratiques des affaires | | | | |
| Comportements non-éthiques au sein du Groupe ou chez nos fournisseurs (non-respect des Droits Humains, harcèlement, discrimination) | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la gouvernance en place • Promotion de la ligne d'alerte « ICAPE Integrity Line » auprès de toutes les parties prenantes et sensibilisation des collaborateurs et des tiers • Mise en place d'audits RSE des fournisseurs couvrant le risque éthique / droits humains / gouvernance • Existence d'une charte éthique interne à destination des employés couvrant entre autres la législation en matière de droit social et la lutte contre les discriminations • Existence d'un code éthique à destination des fournisseurs (faisant partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007) couvrant entre autres l'engagement en faveur des droits humains (temps de travail, rémunération juste, interdiction du travail des mineurs / du travail forcé, sécurité et santé des employés, non-discrimination, ...) | Incidents non-éthiques (#) | Continuer le déploiement des audits RSE fournisseurs avec un focus sur l'éthique, les droits humains et la gouvernance. Poursuivre le déploiement des formations éthiques et cyber auprès de l'ensemble de nos salariés. | 3.2 |
| | | Taux de participation aux formations en éthique (%) | | |
| | | Nombre de personnes ayant assisté aux formations en cybersécurité (#) | | |
| Faits de corruption interne ou externe et d'évasion fiscale qui mettraient en jeu les intérêts du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement du programme de conformité anti-corruption sur la base des exigences de la loi Sapin II Sensibiliser les collaborateurs par le biais des formations Sensibiliser les tiers lors des audits RSE • Exigence d'un engagement formel des fournisseurs aux règles anti-corruption • Existence d'une charte éthique interne à destination des employés couvrant la lutte anti-corruption afin de prévenir les tentatives de fraude aussi bien internes qu'externes • Conscience du top management de l'exposition du Groupe à d'éventuelles tentatives / faits de corruption du fait de sa présence géographique dans des pays où l'Indice de Perception de la Corruption est dégradé • Existence d'un code éthique dédié aux fournisseurs (qui est partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007) intégrant des clauses relatives à l'engagement contre la corruption- Mise en place d'audits RSE des fournisseurs couvrant le risque de corruption | Incidents avérés de corruption (#) | Continuer la mise en place du plan de conformité anti-corruption selon les exigences de la loi Sapin II | 3.3 |
| | | Incidents de corruption en amont | | |

| Risques RSE bruts significatifs | Dispositifs / politiques en place | KPI's | Plans d'actions 2024 | Section DPEF |
|---|---|--|--|--------------|
| Thématique social | | | | |
| Inégalité de traitement des employés du Groupe basée sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine... | <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la diversité et sensibiliser les collaborateurs Déployer les politiques de non-discrimination La lutte contre les discriminations et l'égalité des chances est évoquée dans la charte éthique interne à destination des employés Volonté d'employer des travailleurs handicapés en France afin de respecter les obligations légales malgré la complexité de trouver des profils adaptés. | Effectif total (#) Effectif par type de contrat (#) Effectif par zone géographique (%) Effectif par âge (%) Employés masculins / féminins (%) Part des femmes chez les cadres (%) Part des femmes dans la Direction Générale (%) Part des salariés handicapés dans l'effectif (%) Nationalités différentes dans l'effectif (#) | Suivi de la grille salariale au niveau de la France et déploiement au niveau Groupe pour vérifier l'égalité de traitement femme-homme Formation & sensibilisation des collaborateurs sur l'inclusion, la diversité et prévention sur la discrimination. | 4.2 |
| Défaillance dans la capacité à attirer et retenir les talents | <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la politique d'actionnariat salarié, développer l'engagement des salariés, développer la marque employeur Conserver et partager l'expertise métier en s'appuyant sur les usines du Groupe et ses experts techniques Assurer les plans de développement et de formation techniques Promouvoir la veille technologique en lien avec les fournisseurs Créer une équipe d'experts techniques « Field Application Engineering » pour prendre part au développement du plan de formation technique | Promotion et mobilité interne (#) | Développer la marque employeur à l'échelle mondiale et dans tous les pays où le Groupe est implanté | 4.3 |
| Manque de compétence / perte de compétences clés au niveau des postes nécessitant une expertise métier très forte | | Part des seniors dans l'effectif (%) | Etablir un processus formalisé de gestion des compétences et de revue de performance annuelle au niveau Groupe | |
| | | Nombre d'heures de formation (Heures) | Elaborer des plans de formation par métier | |
| | | Nombre d'embauche (#) | Continuer le déploiement des transferts de compétence avec des partenariats avec des écoles | |
| | | Taux de turnover | | |

| Risques RSE bruts significatifs | Dispositifs / politiques en place | KPI's | Plans d'actions 2024 | Section DPEF |
|--|--|---|---|--------------|
| Thématique social | | | | |
| Climat social interne | <ul style="list-style-type: none"> Gestion du dialogue social en local selon les réglementations locales en vigueur dans les pays Des accords collectifs sont proposés (accord d'intéressement en France, accord congés pendant la période du Covid-19, accord télétravail en cours de préparation) | Conflit social (#) | Poursuivre la rédaction de chartes et le déploiement d'accords collectifs favorisant un bon climat social et la santé des collaborateurs. | 4.4 |
| Santé et sécurité des collaborateurs | <ul style="list-style-type: none"> Existence d'une charte éthique interne couvrant les sujets santé et sécurité des collaborateurs du Groupe (EPIs, procédures sécurité, sécurité machines / équipements, incendie et autres situations d'urgence) Existence d'une base de documents et de procédures sur la sécurité en milieu professionnel (en particulier sur les trois usines du Groupe) Formalisation d'un Document Unique d'Evaluation des Risques en France prenant en compte la prévention des risques psychosociaux Formations réglementaires santé-sécurité délivrées aux salariés La protection de la santé et de la sécurité des travailleurs est une clause du code éthique dédié aux fournisseurs qui est partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007 Mise en place d'audits RSE des fournisseurs couvrant le risque de santé et sécurité au travail | Accidents de travail avec arrêt (#) Accidents de travail sans arrêt (#) Moyenne du nombre de jours d'arrêt de travail (#) | Poursuivre les formations des collaborateurs concernant la santé et sécurité | 4.5 |
| Conditions de travail non satisfaisantes | <ul style="list-style-type: none"> Adapter les conditions de travail des collaborateurs (télétravail, temps partiel, aménagement du temps de travail) Favoriser le partage de la valeur (politique salariale, octroi de variable, ...) | Taux de participation à l'enquête Peakon (%) Résultats d'enquête Peakon (score d'engagement) | Mise en place des axes d'amélioration identifiés lors des enquêtes Peakon | 4.6 |

| Risques RSE bruts significatifs | Dispositifs / politiques en place | KPI's | Plans d'actions 2024 | Section DPEF |
|---|--|--|--|--------------|
| Thématique environnementales | | | | |
| Pollution environnementale (eau, air, sol) liée aux activités du Groupe ou de ses fournisseurs | <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la valorisation des déchets • Se conformer aux réglementations internationales REACH et RoHS ainsi que l'absence de minerais de conflit • Se conformer aux réglementations environnementales liées à la prévention de la pollution • Mettre en place des audits RSE dédiés | <p>Cas de non-conformité environnementale majeure sur les usines du Groupe et des fournisseurs (#)</p> <p>Incidents de pollution significative sur les usines du Groupe et des fournisseurs (#)</p> <p>Quantité de déchets dangereux produits (Tonnes)</p> | Poursuivre le déploiement des audits RSE fournisseurs avec un focus sur la conformité environnementale des usines, l'utilisation des ressources, et la prévention de la pollution | 5.2 |
| Insuffisance des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> • Préciser le bilan carbone du Groupe • Réduire l'impact carbone des flux logistiques : stratégie de groupage, promotion du transport maritime dans les cotations, objectif de développer le transport ferroviaire, réflexion engagée pour diversifier la base géographique de fournisseurs et trouver des fournisseurs plus proches des clients • Sur le périmètre d'influence directe du Groupe, mise en œuvre d'actions de réduction : utilisation accrue de la visioconférence et du télétravail pour réduire les déplacements, passage progressif de la flotte de véhicules d'entreprise en hybride ou électrique, mise en œuvre du décret énergie tertiaire au siège en France | <p>Emissions de GES Scope 1 (Tonnes CO2e)</p> <p>Emissions de GES Scope 2 (Tonnes CO2e)</p> <p>Emissions de GES Scope 3 (Tonnes CO2e) uniquement sur le transport aval</p> | Affiner le BEGES, et établir des objectifs de réduction Scope 1, 2 & 3 s'inscrivant dans une stratégie globale de décarbonation. Travailler avec les principaux fournisseurs - sur la consommation de ressources liés à la fabrication des PCB dans les usines de nos principaux partenaires et sur l'empreinte carbone des PCB qu'ils fabriquent sur l'ensemble du cycle de vie (ACV) | 5.3 |
| Consommation de ressources sensibles (métaux, produits chimiques, eau, énergie) | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des tiers à l'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre • Réduire la consommation d'eau | <p>Consommation d'énergie (MWh)</p> <p>Consommation d'eau (m³)</p> <p>Consommation de produits chimiques (Tonnes)</p> | <p>Engager une réflexion sur la réduction des emballages pour le transport des produits livrés aux clients</p> <p>Investir dans l'approvisionnement en énergies renouvelables pour nos usines et bureaux</p> | 5.4 |

| Risques RSE bruts significatifs | Dispositifs / politiques en place | KPI's | Plans d'actions 2024 | Section DPEF |
|--|---|---|--|--------------|
| Thématique sociétales / parties prenantes | | | | |
| Non-respect des exigences RSE du Groupe par les fournisseurs | <ul style="list-style-type: none"> • Imposer des exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale en amont de l'intégration dans la liste des fournisseurs référencés • Vérifier la conformité des usines par le biais d'audits physiques • Exigences strictes imposées aux fournisseurs pour intégrer la liste des fournisseurs qualifiés et homologués du Groupe (certification ISO9001, conformité REACH / RoHS, certificats Conflict Minerals...). • Le code éthique dédié aux fournisseurs, qui est partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007, contient des clauses relatives à la conformité réglementaire, à la lutte anti-corruption, au respect des lois sociales, à la protection de l'environnement, à la protection des droits humains, à la santé et sécurité des employés, à l'équité, et à la protection de la confidentialité • Depuis de nombreuses années, des aspects éthiques étaient revus de manière informelle lors des audits qualité des fournisseurs • Mise en place en 2022 d'audits RSE des fournisseurs couvrant la gouvernance, les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement, l'éthique, les consommateurs et les communautés locales | <p>Incidents RSE des fournisseurs AVL (#)</p> <hr/> <p>Cas de non-conformité de fournisseur AVL (#)</p> <hr/> <p>Part usines fournisseurs certifiées ISO 14001 (%)</p> <hr/> <p>Part des fournisseurs ayant eu un audit RSE dédié (%)</p> | Continuer le déploiement des audits RSE fournisseurs et faire de leur résultat acceptable, un critère de référencement | 6.2 |
| Attentes RSE de la clientèle | <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation et la gouvernance RSE mises en place permettent de répondre aux demandes des clients en matière de RSE, qui sont amenées à se multiplier • Réunion trimestrielle de la taskforce RSE, répondant aux demandes clients | <p>Taux de réclamation ICAPE</p> <hr/> <p>Nombre de réclamations ICAPE (#)</p> <hr/> <p>Taux de réclamation CIPEM</p> <hr/> <p>Nombre de réclamations CIPEM (#)</p> | Formation & sensibilisation de l'ensemble des salariés à la RSE ; support aux ventes pour répondre aux exigences de reporting clients. Création d'un document permettant de répondre aux questions des clients sur notre politique RSE. | 6.3 |

| Risques RSE bruts significatifs | Dispositifs / politiques en place | KPI's | Plans d'actions 2024 | Section DPEF |
|---|--|--|--|--------------|
| Thématique sociétales / parties prenantes | | | | |
| Données confidentielles | <ul style="list-style-type: none"> • Des Non Disclosure Agreements sont signés avec les clients et avec les fournisseurs • Respect des Common Vulnerabilities and Exposures • Clauses de confidentialité intégrées dans les contrats des collaborateurs <p>Les normes de sécurité, notamment les Common Vulnerabilities and Exposures (CVE), sont scrupuleusement suivies.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une charte informatique exhaustive régit l'usage des systèmes informatiques par l'ensemble des utilisateurs. <ul style="list-style-type: none"> • Des procédures informatiques sont en place, incluant une politique de sécurité du système d'information, une gestion des accès, une gestion des changements, des procédures de sauvegarde et de restauration, un plan de continuité d'activité et un plan de reprise d'activité, ainsi qu'une cartographie des systèmes d'information et une gouvernance des incidents de sécurité. <ul style="list-style-type: none"> • Des mesures sont prises pour prévenir les risques de divulgation de données confidentielles, telles que des campagnes de sensibilisation aux risques cyber, des tests d'intrusion réalisés par des experts en sécurité, des audits de sécurité IT, l'utilisation d'outils comme Ping Castle, le cryptage des postes de travail avec des clés de protection, la mise en place de l'authentification multi-facteurs pour les outils de la suite office, la veille des vulnérabilités informatiques (CVE), l'utilisation de solutions de gestion des mots de passe et de clés cryptées, la segmentation du réseau, etc. • Désignation de deux référents et mise en conformité RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) pour les sites web e-shop et corporate (demandes de consentement, gestion des cookies, accès à la suppression des données par les utilisateurs, point de contact RGPD) | Cas de perte / fuite de données personnelles | <p>Continuer à appliquer les procédures de gestion de risque actuelles ayant permis de ne subir aucune fuite de données confidentielles dans l'histoire du Groupe</p> <p>Pour les mois à venir, nous avons prévu de renforcer notre infrastructure de sécurité en introduisant l'authentification multi-facteurs pour les accès VPN SSL, en déployant un gestionnaire de mots de passe sécurisé, en établissant une gouvernance des risques plus robuste, en segmentant les VLAN par service, en intégrant de nouveaux logiciels pour une analyse interne plus poussée des vulnérabilités, en réalisant une évaluation approfondie des actifs externes, en élaborant un plan exhaustif de réponse aux incidents, en souscrivant une assurance cyber et en poursuivant notre certification ISO 27001. Ces initiatives seront essentielles pour renforcer notre posture de sécurité dans les prochains mois.</p> | 6.4 |

| | | | | |
|---|---|---|---|------------|
| <p>Engagement sociétaux</p> <p>Impact négatif sur les communautés locales et/ou contribution insuffisante au développement des territoires où le Groupe opère</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement essentiellement local dans les pays où le Groupe est implanté • Création d'ICAPE Planète Bleue, fondation d'entreprise pour mener à compter de 2022 des actions de mécénat dans les domaines sociaux, environnementaux, éducatifs et humanitaires (environ 25 projets soutenus par an) • De nombreux fournisseurs investissent dans les communautés locales où leurs usines sont implantées (dons financiers à des écoles, ...) | <p>Part des salariés locaux</p> <hr/> <p>Dépenses de mécénat via la fondation ICAPE Planète Bleue</p> | <p>Poursuivre le financement et le suivis de projets externes par notre fondation ICAPE Planète Bleue</p> | <p>6.5</p> |
|---|---|---|---|------------|

Au-delà des risques, il existe également pour le Groupe des opportunités en lien avec la RSE :

- le rôle clé de l'électronique, et donc des circuits imprimés, dans la transition énergétique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, digitalisation, véhicules connectés, etc.) ouvre des perspectives de croissance et de développement de nouveaux marchés ;
- la mise en place d'une politique et d'une stratégie RSE robustes est un facteur différenciant par rapport à nos concurrents et peut nous permettre de gagner de nouveaux clients et de nouvelles parts de marchés.

3. INFORMATIONS SUR LES PRATIQUES DES AFFAIRES

3.1 Introduction à l'éthique des affaires

Gouvernance

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'éthique et de l'intégrité dans la pratique des affaires, nous avons mis en place des politiques et des procédures de gouvernance rigoureuses. Dans le cadre de la prévention de la corruption, nous avons implémenté des mécanismes de sensibilisation et de détection garantissant le respect des lois et réglementations applicables en matière de corruption. L'éthique étant au cœur de nos valeurs, nous sensibilisons régulièrement nos collaborateurs à ces questions par le biais de formations et de communications continues. Outre le respect de la réglementation, nous nous efforçons de promouvoir une culture de transparence, de responsabilité et de respect, piliers de notre engagement envers une pratique des affaires éthique et responsable.

Reporting

Au sein du Groupe ICAPE, nous œuvrons tous les jours à la promotion de l'éthique des affaires. Afin de suivre ce sujet, tous les incidents non éthiques, y compris ceux liés à la corruption, font l'objet d'un recensement permanent. La plateforme ICAPE Integrity Line accessible à tous via le site internet du Groupe, permet aux collaborateurs internes comme aux partenaires externes, d'effectuer un signalement. Le cas échéant, le signalement est étudié afin de décider des suites à donner, en extraire des enseignements constructifs, et comptabiliser l'incident. La Directrice des Ressources Humaines et le Directeur Juridique sont responsables de ce suivi.

En 2023, comme en 2022, nous n'enregistrons aucun incident avéré de corruption, ou incident de corruption en amont.

Pour la première fois cette année, nous avons entrepris un suivi de la participation aux formations délivrées. Le taux de participation aux formations en éthique a atteint 76 %. Dans le domaine de la cybersécurité, une problématique vitale dans le paysage actuel des affaires, nous avons organisé des sessions de formation spécifiques, auxquelles 421 collaborateurs ont assisté. Cette démarche témoigne de notre engagement à assurer non seulement la conformité réglementaire, mais également la promotion des valeurs éthiques au sein de notre organisation.

Périmètre

Le reporting de la donnée de la pratique des affaires concerne la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Le périmètre couvre l'ensemble des entités du Groupe ICAPE sur l'intégralité de la période de reporting. Les entités acquises à partir de septembre 2023 sont exclues du périmètre.

Au 31 décembre 2023, le résultat des activités destinées à la vente concerne les sociétés :

- ICAPE RUSSIE à la suite de la décision du Groupe de se désengager de ses activités en Russie compte-tenu du contexte géopolitique. Les délais d'obtention des agréments administratifs nécessaires à la cession des titres de la filiale russe étant régulièrement repoussés par l'administration locale, le groupe a décidé de procéder à la liquidation de la société au cours du premier semestre 2024 ;
- DIVSYS USA en raison de la volonté du groupe d'arrêter son activité d'assemblage de cartes électroniques exercée uniquement par cette société au sein du groupe pour se concentrer sur les activités de trading. Par ailleurs, le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur les actifs de cette filiale à la clôture 31 décembre 2023

3.2 Risque éthique et droits de l'Homme

| Thématique | Indicateur | 2022 | 2023 | Evolution |
|------------------------|---|------|------|-----------|
| Pratiques des affaires | Incidents non éthiques (#) | 0 | 0 | 0 % |
| Pratiques des affaires | Taux de participation aux formations en éthique | N/A | 76 % | - |
| Pratiques des affaires | Nombre de personnes ayant assisté aux formations en cybersécurité (#) | N/A | 421 | - |

Politiques

L'éthique fait partie des valeurs fondamentales du Groupe ICAPE. Le Groupe est en alerte permanente des principales situations qui pourraient l'exposer à des actes ou comportements non éthiques (faits de corruption, non-respect des droits humains, cas de harcèlement ou discrimination, etc.) de la part de collaborateurs ou de partenaires. Le Groupe travaille avec plusieurs fournisseurs PCB cotés en bourse, qui sont déjà sensibilisés à l'éthique et à leur image.

Le Groupe a mis en place une charte éthique interne à destination des employés couvrant entre autres les valeurs fondamentales du Groupe, le respect des lois et réglementations applicables, la lutte anti-corruption, la législation en matière de droit social, la lutte contre les discriminations et le harcèlement. Tout employé doit prendre connaissance de et signer la charte éthique à son arrivée dans le Groupe.

Un code éthique à destination des fournisseurs (Ethics Standard Rules for Supplier) a également été établi et est partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007. Ce code couvre entre autres la lutte contre la corruption et l'engagement en faveur des droits humains, avec des exigences sur le temps de travail, une rémunération juste, l'interdiction du travail des mineurs et du travail forcé, la santé et sécurité des employés, la non-discrimination, etc. La vérification des certifications 'Conflict Minerals' relatives à la provenance des matières premières utilisées est en outre une condition sine qua none à l'homologation des fournisseurs, afin d'assurer l'absence de minerais de conflit (étain, tantale, tungstène, or et autres minerais originaires de zones de conflit) dans les PCB vendus par le Groupe ICAPE. L'audit RSE de tous nos fournisseurs AVL initié en 2022, a été clôturé en 2023, couvrant entre autres les risques éthiques et droits de l'homme (voir §6.1 du Chapitre « Déclaration de performance extra-financière » pour plus de détails).

Plans d'actions 2024

En 2024, le Groupe approfondira sa démarche RSE en continuant le déploiement des audits chez ses fournisseurs. L'accent sera mis sur l'éthique et les droits de l'homme, soulignant notre détermination à assurer le respect des normes éthiques dans toute notre chaîne d'approvisionnement.

De plus, le Groupe renforcera son engagement envers la formation de ses employés en continuant de déployer ses formations sur les questions d'éthique et de cybersécurité. Nous comprenons l'importance d'une équipe bien formée pour naviguer efficacement dans le paysage numérique, au centre de la pratique des affaires, et mettons donc un accent particulier sur l'amélioration de notre formation en cybersécurité.

Taux de participation aux formations en éthique

Le taux de participation aux formations en éthique est le ratio du nombre de personnes ayant participé aux formations en éthique sur le nombre de personnes ayant reçu une invitation à la formation dans ce domaine.

Le taux atteint 76 % sur l'exercice 2023 ; 436 collaborateurs ont assisté à cette formation dispensée par le Directeur Juridique et la Directrice des Ressources Humaines.

Une formation anti-corruption complémentaire dédiée aux commerciaux, non comptabilisée dans cet indicateur, est également proposée sur notre plateforme « Edapp », et a été suivie par 64 collaborateurs au cours de l'exercice 2023.

Incidents non éthiques

Les "incidents non-éthiques" sont le nombre de signalements de comportements contraires à la charte éthique interne effectués via la plateforme ICAPE Group Integrity Line ayant donné lieu à une enquête établissant un incident non éthique. La charte éthique interne couvre les valeurs fondamentales du Groupe, le respect des lois et réglementations applicables, la lutte anti-corruption, la législation en matière de droit social, la lutte contre les discriminations et le harcèlement.

Aucun cas de comportements non-éthiques internes ou externes n'a été reporté en 2023.

Nombre de personnes ayant assisté aux formations en cybersécurité

Le nombre de personnes ayant assisté aux formations en cybersécurité est le nombre d'employés d'ICAPE Group ayant participé aux formations en cybersécurité.

En 2023, 421 collaborateurs ont été sensibilisés et formés à ces enjeux.

En complément de ces formations, nous réalisons des tests de phishing, pour évaluer la vigilance de nos collaborateurs. De plus, notre Direction des Systèmes d'Information diffuse régulièrement des newsletters sur le sujet, afin de sensibiliser tous les collaborateurs de notre organisation.

3.3 Risque de corruption

| Thématique | Indicateur | 2022 | 2023 | Evolution |
|------------------------|--------------------------------------|------|------|-----------|
| Pratiques des affaires | Incidents avérés de corruption (#) | 0 | 0 | 0 % |
| Pratiques des affaires | Incidents de corruption en amont (#) | 0 | 0 | 0 % |

Politiques

Le Groupe ICAPE est présent dans plusieurs zones géographiques (dont des pays où l'Indice de Perception de la Corruption est dégradé), et est en contact avec de nombreux tiers (clients, fournisseurs) ainsi qu'avec des agents publics (douanes). Tout manquement par un collaborateur ou un partenaire du Groupe aux lois anti-corruption en vigueur pourrait exposer le Groupe à des conséquences défavorables sur son activité. Le Groupe développe un programme de lutte contre la corruption conformément aux exigences de la loi Sapin 2²⁴.

Ce programme est sous la responsabilité de la Direction Juridique et Compliance, rattachée à la Direction Général du Groupe. La Direction Générale, le CODIR et le Comité d'Audit et des Risques du Groupe sont régulièrement informés de l'avancement du programme.

²⁴ Loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, applicable aux entreprises de plus de 500 salariés et 100 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Courant 2022, le Groupe a réalisé sa première cartographie des risques de corruption aux bornes du Groupe, en impliquant les dirigeants ainsi que les fonctions les plus exposées à ce risque au travers d'entretiens et d'ateliers de cotation des risques.

Le Groupe a également réalisé son premier code de conduite anti-corruption, dérivé des risques de corruption identifiés lors de l'exercice de la cartographie.

Présent dans 22 pays, le Groupe ICAPE déploie ses activités dans un environnement en constante évolution, dont les réglementations fiscales complexes sont susceptibles de générer des risques.

Dans ce contexte, le Groupe ICAPE s'assure du risque d'évasion fiscale à deux niveaux :

Au niveau des filiales, il s'appuie, d'une part, sur un réseau d'experts comptables locaux, disposant d'une connaissance fine de la réglementation fiscale appropriée, pour gérer les questions fiscales de ses filiales, et d'autre part sur des auditeurs locaux lorsque la réglementation locale l'impose.

Enfin, au niveau central, par le truchement du contrôle des taux effectifs d'impôts des sociétés du groupe réalisé par le département consolidation de la Direction financière.

Par ailleurs, au 4^{ème} trimestre 2022, la ligne d'alerte « **ICAPE Integrity Line** », notre plateforme de signalement digitalisée, a été lancée et est accessible aux salariés du Groupe ainsi qu'aux parties prenantes externes (actionnaires, investisseurs, employés, clients, fournisseurs et partenaires). Après plus d'un an d'existence de la plateforme, les salariés ont été formés et maîtrisent désormais « **ICAPE Integrity Line** ».

Le Groupe travaille actuellement sur le déploiement de son programme d'évaluations des tiers.

Plans d'actions

En conformité avec la loi Sapin II, le Groupe poursuivra la mise en œuvre de son plan de conformité anti-corruption, notamment en assurant une session de formation annuelle aux collaborateurs du Groupe. Cela témoigne de notre engagement ferme à fonctionner de manière intègre et éthique, en respectant les exigences légales, mais également les attentes de nos clients et partenaires.

Incidents avérés de corruption

Les incidents avérés de corruption sont le nombre de signalements de comportements contraires au code de conduite anti-corruption effectués via la plateforme ICAPE Group Integrity Line ayant donné lieu à une enquête établissant un incident de corruption. Le code de conduite anti-corruption définit la corruption comme le fait de « demander, d'offrir, de donner ou d'accepter, directement ou indirectement, un pot-de-vin ou tout autre avantage ou perspective indu, qui fausse l'exécution correcte d'une obligation ou d'un comportement exigé du bénéficiaire du pot-de-vin, de l'avantage indu ou de la perspective de celui-ci ».

Aucun cas suspecté ou avéré de corruption interne ou externe n'a été reporté en 2023.

Incidents de corruption en amont

Les incidents de corruption en amont sont le nombre d'incidents de corruption avérés, comptabilisés sur la base d'audits déclaratifs ayant permis l'élaboration d'une attestation de la part des fournisseurs, sous-traitants ou partenaires commerciaux. La corruption en amont de l'entreprise se réfère aux actes de corruption impliquant les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires commerciaux et toute autre partie interagissant avec l'entreprise avant que les biens ou les services n'atteignent l'entreprise elle-même.

Le Groupe a procédé en 2023 à une enquête sur les incidents de corruption en amont auprès de 97 fournisseurs. 90 % ont répondu, aucun n'a fait apparaître des cas d'incidents de corruption.

D'une manière générale, aucun cas suspecté ou avéré de corruption amont n'a été porté à notre connaissance en 2023.

4. INFORMATIONS SOCIALES

4.1 Introduction aux risques sociaux

Gouvernance

La gouvernance et le contrôle des risques sociaux représentent une dimension cruciale des pratiques de gestion du Groupe. Ces risques, s'ils ne sont pas correctement identifiés et maîtrisés, peuvent gravement affecter la stabilité et la performance de notre activité, et même engendrer des conséquences légales et financières considérables. Intégrer une politique de gestion des risques sociaux robuste et rigoureuse est essentiel pour le Groupe ICAPE. Les manquements et les risques sont surveillés, signalés et rectifiés. La gouvernance de l'entreprise s'articule autour d'un cadre organisationnel robuste, définissant distinctement les rôles et responsabilités en matière de gestion des risques, garantissant ainsi la transparence et l'obligation de rendre compte. Nous avons pris soin d'identifier les risques sociaux en tenant compte de divers facteurs, dont l'environnement de travail, la santé et la sécurité de nos employés, les conditions de travail et les rapports sociaux.

Reporting

Le Groupe ICAPE met un point d'honneur à promouvoir la diversité, attirer et retenir les meilleurs talents et entretenir un dialogue social ouvert avec ses collaborateurs. Pour maintenir une gestion efficace des risques sociaux, nous consolidons 20 KPIs qui nous permettent d'évaluer en continu nos performances sociales. L'ensemble de la donnée sociale est issu du logiciel Factorial ou Workday Peakon. La Directrice des Ressources Humaines Groupe est responsable du sujet. En outre, par souci de transparence et dans un souhait d'amélioration continue, nous avons publié 11 KPI supplémentaires en 2023. En 2023, le Groupe compte 572 collaborateurs diversifiés, incluant un taux de 55% de femmes et de 11% de travailleurs seniors. Les femmes occupent 44% des postes de cadres et représentent 67% de l'équipe de direction. Par ailleurs, notre Groupe se démarque par sa diversité culturelle avec un éventail de 33 nationalités différentes, principalement réparties entre l'Asie, l'Europe, l'Afrique et l'Amérique.

Périmètre

Le reporting de la donnée des informations sociales concerne la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Le périmètre couvre l'ensemble des entités du Groupe ICAPE sur l'intégralité de la période de reporting. Les entités acquises à partir de septembre 2023 sont exclues du périmètre (sauf pour le taux de turnover, qui ne comprend aucune des acquisitions de 2023). L'ensemble des collaborateurs en CDD et en CDI (hors stagiaires, alternants et intérimaires).

4.2 Risque de diversité et d'égalité de traitement

| Thématique | Indicateur | 2022 | 2023 | Evolution | |
|------------|--|-------------|-------------|-----------|---|
| Social | Effectif total (#) au 31/12 | 557 | 572 | + 3 % | |
| Social | Effectif par type de contrat | N/A | 98 % CDI | - | |
| Social | Effectif par zone géographique | Afrique | N/A | 11 % | - |
| | | Amérique | N/A | 7 % | - |
| | | Asie | N/A | 45 % | - |
| | | Europe | N/A | 37 % | - |
| Social | Effectif par âge | < 30 ans | N/A | 14 % | - |
| | | 30-40 ans | N/A | 40 % | - |
| | | 40-55 ans | N/A | 35 % | - |
| | | > 55 ans | N/A | 11 % | - |
| Social | % d'employés masculins / féminins | 44 % / 56 % | 45 % / 55 % | 1 pt | |
| Social | Part des femmes chez les cadres | 44 % | 44 % | 0 pts | |
| Social | Part des femmes dans la Direction Générale | N/A | 67 % | - | |
| Social | Part des salariés handicapés dans l'effectif (#) | 1 | 4 | - | |
| Social | Nationalités différentes (#) | 39 | 33 | - 18 % | |

Des disparités de traitement non justifiées, comme une différence de salaire entre un homme et une femme, ou entre deux employés de différentes nationalités occupant un même poste, pourraient engendrer une insatisfaction parmi les employés, nuire à la réputation du Groupe ICAPE et éventuellement entraîner des actions en justice.

Aucun cas suspecté ou avéré de discrimination ou d'inégalité de traitement n'a été reporté en 2023. Sont inclus dans notre périmètre tous les employés en CDD et CDI, hors stagiaires, alternants et intérim, et hors acquisitions réalisées post septembre 2023.

Politique

Les principes fondamentaux de non- discrimination et d'égalité sont intégrés à la charte éthique interne à destination des employés et font partis de l'ADN du Groupe, au même titre que sa dimension internationale et multiculturelle :

- « La politique du Groupe ICAPE est d'offrir des chances égales d'emploi à tous les individus. Cette politique s'applique à toutes les phases de recrutement, sélection, embauche, placement, transfert, promotion, formation, rémunération, avantages sociaux et toute autre décision concernant tout candidat ou employé. »
- « Toutes les conditions d'emploi doivent être basées sur la capacité de l'individu à faire le travail et non sur d'autres caractéristiques personnelles ou croyances. Le Groupe ICAPE n'acceptera pas les employés qui pratiquent une discrimination fondée sur l'âge, la race, la couleur, la religion, le sexe, l'origine ou le handicap. »

Aucune étude salariale n'a été réalisée à ce jour pour confirmer l'égalité des salaires entre femmes et hommes au niveau Groupe. En France, toutes les entités du Groupe ont moins de 50 salariés, et aucune entité n'est donc aujourd'hui soumise à l'obligation d'avoir un accord collectif en place sur l'égalité professionnelle, ni à l'obligation de calculer et de publier son « Index de l'égalité Femmes-Hommes ». Néanmoins, le Groupe a pris l'initiative de mener une analyse au niveau des entités françaises du Groupe ICAPE sur la base des chiffres de l'exercice 2023 et le résultat s'élève à 98/100. Le Groupe se distingue notamment sur l'indicateur « écart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes » et « nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les plus hautes rémunérations » avec un score de 100 %.

Plans d'actions

En accord avec l'engagement en faveur de l'équité et de l'inclusion, le Groupe étendra le suivi rigoureux de la grille salariale au niveau de l'ensemble du Groupe de manière progressive. Cette initiative vise à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière de rémunération. Nous sommes résolus à promouvoir l'égalité des genres et prendrons toutes les mesures nécessaires pour éliminer toute disparité salariale pouvant exister au sein du Groupe.

KPI's

Effectif total

L'effectif total représente l'ensemble du personnel employé par le Groupe ICAPE au 31 décembre 2023. Cela inclut tous les employés en CDD et CDI, hors stagiaires, alternants et intérimaires, et hors acquisitions réalisées post septembre 2023.

En 2023, le Groupe compte 572 employés dans ses effectifs, soit une variation de +15 collaborateurs par rapport à l'exercice précédent, principalement due aux acquisitions en 2023.

Effectif par type de contrat

L'effectif par type de contrat représente l'ensemble du personnel employé par le Groupe ICAPE par type de contrat CDI ou CDD, au 31 décembre 2023.

La grande majorité des effectifs du Groupe, soit 98%, bénéficie d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les autres formes de contrats utilisées comprennent les contrats à durée déterminée (CDD) et les Volontariat International en Entreprise (V.I.E), et représentent chacun moins de 1% des effectifs.

Effectif par zone géographique et nationalités différentes

33 nationalités différentes sont représentées au sein de l'effectif, témoin de l'importance accordée par le Groupe ICAPE à la diversité. Le Groupe est un Groupe cosmopolite qui s'est construit par son ouverture sur le monde. Avec un fort ancrage en Asie il mobilise ses collaborateurs, fournisseurs et partenaires dans le monde entier pour répondre le mieux possible aux demandes client. Au contact d'interlocuteurs natifs, chacun y cultive la connaissance culturelle de l'autre dans chaque pays où il est implanté.

Les effectifs du Groupe sont ainsi présents en Asie (45 %), en Europe (37 %), en Afrique (11 %) et en Amérique (7 %).

Effectif par âge

L'effectif par âge représente l'ensemble du personnel employé par le Groupe ICAPE par tranche d'âge, au 31 décembre 2023. Les tranches d'âge sont : < 30 ans ; 30 - 39 ans ; 40 - 55 ans ; > 55 ans. Cela inclut tous les employés en CDD et CDI, hors stagiaires, alternants et intérim, et hors acquisitions réalisées post septembre 2023.

La majorité des collaborateurs du Groupe, soit 75%, se situe dans les 2 tranches d'âge 30 – 39 ans et 40 - 55 ans.

% d'employé masculins / féminins

Le pourcentage d'employés masculin et féminin représente la proportion de femmes et d'hommes dans l'ensemble du personnel employé par le Groupe, au 31 décembre 2023. Cela inclut tous les employés en CDD et CDI, hors stagiaires, alternants et intérim, et hors acquisitions réalisées post septembre 2023. La répartition de l'effectif témoigne d'une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein du Groupe ICAPE, avec 55 % de femmes dans l'effectif total en 2023, en légère baisse de 1 % par rapport à 2022.

Part des femmes chez les cadres

La part de femmes cadres est le ratio du nombre de femmes cadres sur le nombre total de cadres. En 2023, 44% des cadres du Groupe ICAPE sont des femmes.

Part des femmes dans la Direction Générale et au Conseil d'administration

La part de femmes dans la Direction Générale est le ratio du nombre de femmes dans la Direction Générale sur le nombre total d'employés dans la Direction Générale.

En 2023, 67 % des collaborateurs de la Direction Générale sont des femmes.

Au sein du Conseil d'administration, la parité homme-femme est respectée.

Part des salariés handicapés dans l'effectif

La part d'employés handicapés dans l'effectif est le ratio du nombre de personnes employées présentant un handicap sur le nombre total d'employés. Intégrant pleinement sa responsabilité sociétale, notre entreprise met en œuvre une politique volontariste et engagée en faveur de l'emploi de personnes présentant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en France, contribuant ainsi à un environnement de travail inclusif et garantissant une égale opportunité à chacun. Selon les pays, la législation autorise ou non l'identification et le suivi des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise. Pour cette raison, il est difficile de définir un indicateur global homogène pour suivre les progrès dans ce domaine. En France, le Groupe a la volonté d'employer des travailleurs présentant une RQTH pour respecter l'obligation légale²⁵, mais il est compliqué de trouver les profils adaptés à l'activité.

En 2023, le Groupe emploie 4 salariés en situation de handicap.

²⁵ 6% de salariés déclarés handicapés pour les entités de plus de 20 employés.

4.3 Risque d'attraction et de rétention des talents

| Thématique | Indicateur | 2022 | 2023 | Evolution |
|------------|---------------------------------------|------|-------|-----------|
| Social | Promotion et mobilité interne (#) | 44 | 56 | + 21 % |
| Social | Part des séniors dans l'effectif | 18 % | 11 % | - 7 pts |
| Social | Nombre d'heures de formation (Heures) | N/A | 4 807 | - |
| Social | Nombre d'embauche (#) | N/A | 80 | - |
| Social | Taux de turnover | N/A | 15 % | - |

Le succès et le développement du Groupe dépendent de l'engagement de ses collaborateurs et de la capacité à les attirer et à les fidéliser, en particulier sur des marchés du travail très compétitifs, tels que l'Asie, les Etats Unis et l'Europe de l'Est, où les taux de turnover peuvent être élevés.

La pérennité et le développement du Groupe dépend également du maintien de compétences et expertises avancées dans les technologies relatives aux PCB au sein des équipes. Les personnes présentant des compétences relatives aux PCB se font de plus en plus rares en Europe et aux USA, et il existe par conséquent un réel enjeu de conservation des talents pour assurer la pérennité de l'entreprise. Afin d'adresser ce risque et anticiper toute perte de compétence, le Groupe a mis en place plusieurs actions, notamment l'établissement d'un processus de gestion des compétences, la mise en place de plans de formation personnalisés ou des actions concernant l'attraction et la rétention des talents. Un programme de formation interne est également diffusé par nos ingénieurs expérimentés pour entretenir les bonnes pratiques et favoriser le partage d'expérience. Le Groupe est engagé dans un processus de transfert de compétences.

Ces éléments confirment l'importance de la formation et du développement professionnel de nos salariés.

Politiques

Les principales politiques en place, ou en cours de mise en place, pour attirer et fidéliser les talents et anticiper toute perte de compétences, sont les suivantes :

- poursuivre l'ouverture du capital aux salariés,
- harmoniser les protocoles d'intégration des salariés au niveau du Groupe (avec la refonte du Livret d'Accueil en 2023),
- offrir des opportunités de promotion et de mobilité interne (géographiques et/ou entre départements) au sein du Groupe,
- offrir un cadre stimulant et riche en apprentissage (confiance, multiculturalisme, gestion de projets multiples),
- favoriser une politique de rémunération attractive,
- mise en place des partenariats entreprise-école.

En termes d'organisation du temps de travail, le Groupe adapte ses règles et politiques selon les pays, et nous appliquons à minima les réglementations sociales locales. Il est à préciser que le Groupe opère essentiellement dans des pays développés en Europe, Amérique et Asie, où les réglementations sociales, si elles peuvent différer d'un pays à un autre, sont clairement définies, bien établies, et ne sont pas source de risques significatifs d'abus vis-à-vis des salariés. Le Groupe dispose également d'activités en Chine et en Inde, pays présentant davantage de risques en termes de conditions de travail. Dans ces pays, les dispositions nécessaires sont mises en place afin de s'assurer que l'organisation du temps de travail respecte des horaires décents ; en Chine, ces horaires sont 9h – 12h / 13h – 18h, soit une journée de 8h entrecoupée d'1 heure de pause.

Les horaires de travail sont typiquement de 40 heures par semaine avec deux jours de repos hebdomadaires, auxquels s'ajoutent des congés payés selon les réglementations locales en vigueur dans les pays. Les conditions de travail peuvent en outre être adaptées au cas par cas selon les situations familiales ou de santé (par exemple télétravail, temps partiel). La gestion de la formation est décentralisée et organisée par les différentes entités selon les besoins locaux.

Une grande importance est apportée à la formation de nos collaborateurs, se matérialisant par :

- des formations régulières dispensées aux équipes,
- la création d'une équipe « Field Application Engineering » pour assurer les formations et l'accompagnement des commerciaux,
- des formations RSE pour les relais chargés des audits RSE,
- des formations en lien avec les sujets de conformité,
- une veille active en lien avec les fournisseurs sur les dernières évolutions technologiques.

Un plan de formation dédié aux commerciaux a été déployé sur l'exercice en collaboration entre le département RH, le département technique et le département commercial. Cette plateforme de e-learning est accessible à tous les commerciaux avec des modules techniques ayant pour objectif d'améliorer les compétences des commerciaux. Plusieurs thématiques sont abordées au travers de sept webinars intitulés : “Mastering Complex keypads”, “Press-Fit Technology”, “Surfaces Finishing” and “Solderability, Flex & Rigid-Flex & FR4 Semiflex”, “Flex & Rigid-Flex Technology”, “PCB Manufacturing & Design to cost”, “Mastering Membrane Switch Keypads”.

Plans d'actions

En 2024, le Groupe souhaite continuer le développement de sa marque employeur à l'échelle mondiale et dans tous les pays où nous sommes implantés. Améliorer notre marque employeur semble fondamental pour attirer et fidéliser les talents des marchés sur lesquels nous opérons.

De plus, nous établirons un processus formalisé de gestion des compétences et de revue de performance annuelle à l'échelle du Groupe. Ce processus permettra d'identifier et de développer les compétences essentielles pour notre bon fonctionnement, tout en s'assurant que tous les membres de notre équipe sont reconnus et récompensés pour leurs performances.

Au vu de l'importance cruciale de la gestion des compétences pour la pérennité du Groupe, un Groupe de travail a été constitué en 2022 pour établir une grille de compétences dédiée aux commerciaux, en fonction du niveau de séniorité sur le poste. En 2023, l'ensemble des salariés est concerné par ces grilles de compétences. Ces grilles constituent un outil important pour évaluer les performances des commerciaux et adapter le plan de formation.

Une politique de gestion des carrières, en particulier pour les experts et jeunes talents, est par ailleurs en place, ainsi qu'une filière « experts » avec une politique dédiée afin de préparer les successions, conserver et partager les expertises, et améliorer la politique de rétention.

Enfin, nous élaborerons des plans de formation spécifiques à chaque métier afin de garantir que tous nos employés ont accès aux ressources, aux outils et au soutien nécessaires pour exceller dans leurs rôles respectifs. Ces formations ciblées aideront à renforcer les compétences clés et à promouvoir une culture d'apprentissage continu au sein du Groupe.

KPI's

Promotion et mobilité interne

Le nombre de promotions et mobilités internes est la somme des promotions réalisées, en interne, sur l'intégralité du Groupe et du nombre d'employés ayant obtenu, en interne, un nouveau poste basé à l'étranger.

En 2023, le Groupe a enregistré 56 promotions et mouvements de mobilité interne, soit de 12 plus par rapport à l'année précédente. Cette hausse témoigne de la volonté du Groupe de retenir ses talents en leur offrant de nouvelles perspectives de carrière et en répondant de manière proactive à leurs attentes.

Part des seniors dans l'effectif

La part des seniors dans l'effectif est le ratio du nombre de personnes employées considérées comme étant "seniors" sur le nombre total d'employés. Un "senior" chez le Groupe ICAPE se réfère à une personne âgée de 55 ans et plus.

En 2023, le pourcentage de seniors au sein du Groupe a connu une diminution de 7 % par rapport à 2022, se stabilisant ainsi à 11 %. Cette baisse est principalement attribuable à des départs en retraite.

Nombre d'heures de formation

Le nombre d'heures de formation est la somme de toutes les heures de formations dispensées à tous les employés en CDD et CDI, hors stagiaires, alternants et intérim, et hors acquisitions réalisées à partir de septembre de l'exercice en cours, en présentiel et distanciel. Cet indicateur mesure le temps total consacré à la formation et au développement du personnel dans notre entreprise pendant l'année. Cet indicateur permet d'évaluer l'investissement du Groupe dans le développement des compétences et des connaissances de ses employés. Les formations peuvent comprendre des formations techniques spécifiques au poste, ainsi que des formations générales en matière de gestion, de développement personnel, de sécurité au travail, etc.

En 2023, le nombre d'heures de formation est de 4 807, pour 572 collaborateurs.

Nombre d'embauches

Le nombre d'embauches correspond au nombre de nouveaux employés ayant été recrutés et intégrés dans le Groupe sur l'année, au 31 décembre de l'année de reporting. Cela inclut tous les employés en CDD et CDI, hors stagiaires, alternants et intérim, hors acquisitions réalisées dans l'année et hors DIVSYS USA. Cet indicateur témoigne de l'attractivité et de la croissance organique du Groupe ICAPE. En 2023, le nombre d'embauches est de 80.

Taux de turnover

Le taux de turnover, également connu sous le nom de taux de rotation du personnel, correspond au ratio du nombre moyen d'arrivées et de départ, sur l'effectif total, multiplié par 100, au 31 décembre de l'année de reporting. Cet indicateur témoigne de la capacité à retenir les talents, donnant une idée de la satisfaction des employés. Cela inclut tous les employés en CDD et CDI, hors stagiaires, alternants et intérimaires, et hors acquisitions réalisées dans l'année.

En 2023, le taux de turnover est de 15%.

4.4 Risques de climat social interne

| Thématique | Indicateur | 2022 | 2023 | Evolution |
|------------|--------------------|------|------|-----------|
| Social | Conflit social (#) | 0 | 0 | 0 % |

Le cadre réglementaire du dialogue entre les employeurs et les représentants des salariés varie d'un pays à l'autre. Cependant, au-delà du respect de la législation locale du travail, le Groupe ICAPE s'attache à respecter la liberté d'association, de négociation et de représentation collective de ses employés. Nous appliquons ces principes dans tous les pays où nous avons des activités.

Politiques

Au sein du Groupe, le dialogue social est géré localement selon la réglementation et les pratiques des pays. Dans l'éventualité d'une crise ou d'un dysfonctionnement grave, la plateforme « ICAPE Integrity Line » est accessible à tous les collaborateurs pour effectuer un signalement.

En France, où nous employons environ 100 salariés répartis sur six structures juridiques, trois de nos entités (ICAPE - International Consulting Activities for Printed Circuit Boards, ICAPE Holding, et GIE ICAPE) sont au-dessus du seuil légal de 11 employés imposant d'avoir un CSE (Comité Social et Economique).

Des élections ont été organisées pour trois entités et des procès-verbaux de carence ont été établis en l'absence de candidat déclaré.

En 2024, des élections pourront être organisées pour deux entités juridiques en France, si les conditions légales sont réunies.

Au niveau du Groupe, un accord collectif a été mis en place sur les congés pendant la période de la crise sanitaire du Covid-19. Les autres accords collectifs, lorsqu'il y en a, sont gérés au niveau local. En France, des accords sont ainsi en place sur le temps de travail et sur l'intéressement.

L'accord d'intéressement de CIPEM a été mis à jour en 2023 et des chèques CESU sont désormais distribués, une prime de partage de la valeur a été mise en place sur les entités françaises.

Plans d'actions

En 2024, le Groupe poursuivra la rédaction et le déploiement d'accords collectifs. Cette initiative souligne notre engagement à maintenir des relations de travail harmonieuses et productives. Ces accords jouent un rôle crucial dans la définition des conditions de travail, des avantages et des droits des travailleurs. Par conséquent, nous nous assurons continuellement que ces accords sont rédigés de manière équitable et déployés efficacement à travers l'ensemble du Groupe.

KPI's

Conflit social

Le conflit social est la somme des préavis de grève déposés et du nombre de condamnations aux prudhommes sur l'année de reporting. Le conflit social, qui a une influence significative sur la performance du Groupe, peut souvent se référer à des désaccords ou des conflits entre la direction et les employés, ou entre différents Groupes d'employés. Ces conflits peuvent porter sur des questions telles que les salaires, les conditions de travail, les politiques de l'entreprise, la représentation syndicale, etc. Il dépend principalement de la qualité des relations interpersonnelles, des conditions de travail, des politiques de gestion des ressources humaines, des avantages sociaux, de la rémunération, des perspectives de carrière, de la communication interne et du dialogue social. C'est un élément crucial pouvant affecter la motivation, l'engagement et la satisfaction des employés.

Il n'y a pas eu de conflit social au sein du Groupe en 2023.

4.5 Risques de santé sécurité au travail

| Thématique | Indicateur | 2022 | 2023 | Evolution |
|-------------------|---|-------------|-------------|------------------|
| Social | Accidents de travail avec arrêt ²⁶ (#) | 7 | 7 | 0 % |
| Social | Accidents de travail sans arrêt (#) | N/A | 4 | - |
| Social | Moyenne du nombre de jours d'arrêt ²⁷ de travail (#) | N/A | 4,7 | - |

Les risques santé-sécurité sont plus importants pour les employés travaillant dans les usines du Groupe (TRAX, IHM et MMAB) et pour les salariés travaillant dans les usines des fournisseurs. Ils existent toutefois également pour les employés du Groupe travaillant dans les bureaux (accident de trajet, accident possible dans les bureaux, accident lors de visites de site fournisseurs).

Politiques

Les conditions de santé et sécurité pour les employés du Groupe sont couvertes par la charte éthique interne à destination des employés, qui traite des EPI²⁸, des procédures sécurité, de la sécurité des machines et équipements, et de la gestion des incendies et autres situations d'urgence.

Des documents et procédures sur la sécurité en milieu professionnel sont en place pour les différentes entités du Groupe, en particulier sur les trois usines du Groupe. Sur le site IHM une mesure sera réalisée en 2024 par une entreprise externe sur les expositions aux bruits, aux produits chimiques afin de les comparer aux limites réglementaires.

Les nouveaux investissements réalisés sur le site de Trax en 2023 ont contribué à l'amélioration de la qualité de l'air qui seront mesurés par un prestataire externe en 2024.

En France, le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) tel que requis par la réglementation a été formalisé, prenant en compte la prévention des risques psychosociaux.

²⁶ Accident survenu au salarié par le fait ou à l'occasion de son travail, quelle qu'en soit la cause ; cela inclut les accidents survenus sur les sites du Groupe, sur les sites de fournisseurs ou lors de déplacements professionnels.

²⁷ Accident de travail occasionnant au moins un jour d'arrêt à compter du lendemain de la date de l'accident.

²⁸ Equipements de Protection Individuelle.

Des formations réglementaires santé-sécurité sont délivrées aux salariés, et le port des EPI est requis lors des visites de sites des fournisseurs.

La protection de la santé et de la sécurité des travailleurs sur les sites des fournisseurs est une clause du code éthique dédié aux fournisseurs qui est partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007.

Les audits RSE de fournisseurs réalisés en 2023 couvrent par ailleurs le risque de santé et sécurité au travail (voir §6.1 du Chapitre « Déclaration de performance extra-financière » pour plus de détails).

Plans d'actions

En 2024, nous continuerons à prioriser la santé et la sécurité de nos collaborateurs en poursuivant la mise en place de formations SST. Notre objectif est de garantir que chaque membre de notre équipe comprend et adhère aux meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Ces formations seront adaptées aux divers rôles et responsabilités au sein de l'entreprise, afin d'assurer une couverture complète et appropriée de tous les aspects liés à la santé et à la sécurité.

KPI's

Accidents de travail avec arrêt

Le nombre d'accidents de travail est le nombre d'accidents impliquant un salarié du Groupe, survenus sur le temps de travail, ayant donné lieu à un arrêt de travail.

Au cours de l'année 2022, nous avons recensé 7 accidents de travail entraînant un arrêt pour nos employés, dont 5 sont survenus dans notre usine ICAPE TRAX située en Afrique du Sud.

En 2023, nous avons également recensé 7 accidents. Tous les accidents ont fait l'objet d'un suivi par nos équipes HSE locales. Le suivi est remonté trimestriellement au siège. Les accidents les plus courants sont principalement associés à la manipulation de produits chimiques ou à des incidents occasionnels (chutes, erreurs de manipulation, froissements musculaires, ...).

Accidents de travail sans arrêt

Le nombre d'accidents de travail est le nombre d'accidents impliquant un salarié du Groupe ICAPE, survenus sur le temps de travail, n'ayant pas donné lieu à un arrêt de travail.

En 2023, nous avons recensé 5 accidents de travail sans arrêt.

Moyenne du nombre de jours d'arrêt

La moyenne du nombre de jours d'arrêt est la somme de tous les jours ouvrés d'arrêt consécutifs à un accident de travail ayant donné lieu à un arrêt, sur la somme du nombre d'accidents ayant donné lieu à un arrêt.

En 2023, les arrêts de travail ont en moyenne duré 4 jours.

4.6 Risques de conditions de travail inadéquates

| Thématique | Indicateur | 2022 | 2023 | Evolution |
|------------|---|------|------|-----------|
| Social | Taux de participation Peakon | 90 % | 87 % | - 3 pts |
| Social | Résultats d'enquête Peakon (score d'engagement) | 8/10 | 8/10 | 0 |

Le Groupe est très attentif aux attentes des collaborateurs, et met en place des actions permettant de favoriser leur bien-être, leur satisfaction au travail, et soutenir leur engagement dans le Groupe.

Politiques

Depuis 2021, des enquêtes internes de satisfaction sont réalisées trimestriellement via l'outil Workday Peakon pour obtenir le feedback des collaborateurs sur l'ambiance au travail, leur engagement, leurs aspirations, et impliquer le middle management pour améliorer les conditions de travail et le quotidien des salariés. La dernière enquête réalisée en 2023 a fait ressortir les principaux résultats suivants :

- le taux de participation s'est élevé à 90% au niveau du Groupe,
- le score d'engagement (qui prend en compte l'engagement, la fidélité et la satisfaction des employés) est de 8,0/10 au niveau du Groupe,
- les principales forces identifiées par l'enquête concernent la charge de travail qui reste adaptée, ainsi que la reconnaissance dont le management fait preuve au quotidien,
- les principaux axes d'amélioration identifiés par l'enquête concernent la récompense et la flexibilité au travail.

Plans d'action

En 2024, le Groupe prendra des mesures concrètes pour répondre aux axes d'amélioration identifiés lors des enquêtes Peakon. Ces enquêtes fournissent des informations importantes sur l'expérience de nos collaborateurs. La mise en œuvre de ces axes d'amélioration démontrera notre engagement constant à écouter, apprendre et évoluer en fonction des commentaires et besoins exprimés. Ces actions visent à renforcer l'épanouissement au sein de l'environnement de travail et le niveau de satisfaction et le quotidien de nos collaborateurs.

KPI's

Taux de participation Peakon

Le taux de participation à l'enquête Peakon est la moyenne du ratio du nombre de réponses à l'enquête sur le nombre d'invitation envoyées, trois fois dans l'année.

Le taux de participation s'est élevé à 87 % au niveau du Groupe, contre 90 % l'année dernière.

Taux d'engagement

Le taux d'engagement établi via l'enquête Peakon est la note moyenne attribué à l'entreprise via l'enquête Peakon. Le score d'engagement (qui prend en compte l'engagement, la fidélité et la satisfaction des employés) est de 8/10 au niveau du Groupe. Les principales forces identifiées par l'enquête concernent la charge de travail qui reste adaptée ainsi que la reconnaissance dont le management fait preuve au quotidien. Les principaux axes d'amélioration identifiés par l'enquête concernent la récompense et la flexibilité au travail.

5. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

5.1 Introduction aux risques environnementaux

Gouvernance

La gouvernance de nos risques environnementaux est au cœur de nos activités d'études techniques, industrialisation et de fabrication. Nous prenons en compte le fait que notre industrie peut avoir un impact significatif sur l'environnement et nous mettons en place des mesures pour suivre notre activité environnementale et minimiser ses impacts négatifs. Les sujets environnementaux sont suivis au niveau des sites, et les informations sont ensuite remontées au siège, sous la responsabilité de la Directrice Industriel.

Nous avons établi un comité RSE dédié qui supervise notre stratégie environnementale.. Cette approche nous amène à envisager des actions telles que la mise en application des meilleurs standards de l'industrie en termes d'efficacité, l'optimisation de la consommation d'eau et d'énergie, le tri des déchets de production et le recyclage de ceux pouvant être exploités, ainsi que le suivi des émissions de CO2. En liaison régulière avec les agences locales de protection de l'environnement, 2 de nos sites de production, TRAX et MMAB sont soumis à des permis environnement. Des audits environnementaux sont régulièrement menés par le Groupe ICAPE, en interne comme auprès de nos partenaires, pour garantir la conformité avec nos objectifs ainsi qu'avec avec la réglementation. Notre politique anti-corruption stricte garantit que toute constatation d'inconduite environnementale de nos partenaires est traitée avec le plus grand sérieux. Les risques environnementaux sont ainsi partie intégrante de nos processus de décision et du pilotage du Groupe.

Reporting

Pour garantir une transparence complète sur nos activités, ainsi que l'exactitude et l'intégrité de notre reporting environnemental, nous avons mis en place un processus systématique de collecte, de validation et de communication des données. Ce processus commence par l'identification et la collecte des données nécessaires par les équipes sur site, concernant notamment la consommation d'énergie et d'eau, l'utilisation des produits chimiques, la production de déchets.. Ces données sont remontées annuellement au siège, sous la responsabilité de la Directrice Industriel, et sont ensuite traitées par le comité RSE afin d'en assurer l'exactitude et l'uniformité, avant d'être soumises à analyse et interprétation et servir de base aux futures politiques environnementales du Groupe. Tout incident de non-conformité ou de pollution qui viendrait à se produire serait, après signalement, rigoureusement enregistré et traité. Le suivi de ces indicateurs nous aide ainsi à identifier les marges d'amélioration et définir des objectifs ayant pour but de minimiser les potentiels impacts négatifs de nos activités. Enfin, ces informations sont consignées dans notre rapport de performance extra-financière, revu en comité RSE puis soumis à notre Conseil d'administration avant mise à disposition de nos parties prenantes et du grand public. Ce processus rigoureux de reporting environnemental nous permet d'assurer une totale transparence et de démontrer notre engagement envers une conduite durable de nos activités. Les données environnementales ont été collectées auprès des principales entités du Groupe (usines, principaux bureaux et centres logistiques). La plupart des données nécessaires au BEGES scope 3 (quantités de PCB et pièces techniques livrées, données logistiques pour le transport des produits) sont issues de l'ERP SAP.

Périmètre

Le reporting de la donnée des informations environnementales concernent la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de l'exercice 2022, les indicateurs environnementaux se limitaient uniquement à l'usine TRAX et l'ensemble de nos bureaux commerciaux pour ce qui est du périmètre de reporting. Cependant, ce périmètre a été élargi pour l'exercice 2023 et concerne désormais les usines de TRAX, MMAB et IHM. Le périmètre n'inclut pas les acquisitions réalisées à partir de septembre 2023. L'entité DIVSYS USA est exclue du périmètre.

Plus précisément :

- Consommation d'énergie (et émissions de GES Scope 1 & 2 en résultant) : toutes les entités sauf DIVSYS USA et acquisitions depuis septembre 2023 sont incluses soit plus de 90 % du total du chiffre d'affaires du Groupe.
- Autres données environnementales (eau, matières premières, déchets, fluides réfrigérants) : les usines TRAX, MMAB et IHM sont incluses ; ces données sont soit non applicables, soit peu pertinentes pour les bureaux et les centres logistiques ; certaines données environnementales peuvent être pertinentes pour l'usine DIVSYS mais n'ont pas été reportées dans le cadre du processus de cession de DIVSYS USA annoncée en février 2023.
- Emissions de GES Scope 3 : toutes les entités utilisant le logiciel SAP ont reporté leur Scope 3 transport aval.

5.2 Risque de pollution

| Thématique | Indicateur | 2022 | 2023 | Evolution |
|---------------|--|------|-------|--------------|
| Environnement | Cas de non-conformité environnementale (#) | 0 | 0 | 0 |
| Environnement | Incidents de pollution (#) | 0 | 0 | 0 |
| Environnement | Quantité de déchet dangereux (Tonnes) | 27,3 | 48,62 | +78,1 % % |

Politiques

La fabrication des PCB est une activité polluante au travers de l'extraction des métaux comme matières premières, l'utilisation de produits chimiques, la consommation d'eau et d'énergie, les rejets d'eaux usées, ou encore la production de déchets.

Raréfaction des métaux, interdictions des produits chimiques les plus dangereux / polluants, restriction d'eau dans les zones de stress hydrique telles que l'Afrique du Sud, augmentation du prix de l'énergie en lien avec le contexte géopolitique, etc. : les ressources nécessaires à la production des PCB seront probablement de plus en plus sujettes à restrictions et pénuries dans le futur.

Les réglementations environnementales – par exemple sur les rejets d'eaux usées ou la gestion des déchets – ont également tendance à évoluer à l'international, et les exigences réglementaires se font plus complètes dans les pays où nous et nos fournisseurs opérons des activités de production (Chine et Afrique du Sud en particulier).

Tous ces éléments nous imposent d'être exemplaires en matière de conformité environnementale et nous poussent à chercher des solutions pour réduire notre impact environnemental tout au long de notre chaîne de valeur.

Sur la chaîne de valeur du Groupe, la gestion des ressources et la prévention de la pollution concernent principalement les usines de fabrication de nos fournisseurs. Sur notre périmètre direct, notre usine TRAX, ainsi que notre usine MMAB sont les principales consommatrices de ressources et génératrices d'émissions (rejets dans l'air, eaux usées, déchets). Nos centres logistiques, bureaux et laboratoires ne

sont que peu contributeurs en comparaison. C'est pourquoi nous détaillons les principaux impacts environnementaux de l'usine TRAX dans la section 5.6 de la DPEF.

Plans d'actions

L'année 2024 verra le Groupe poursuivre le déploiement d'audits RSE auprès de nos fournisseurs, avec un focus spécifique sur la conformité environnementale de leurs sites. Nous veillons à ce que nos partenaires respectent rigoureusement les normes environnementales en matière d'utilisation des ressources et de prévention de la pollution. Ces actions s'inscrivent dans notre démarche de durabilité et de respect de l'environnement, impliquant une sélection rigoureuse de nos partenaires.

KPI's

Incidents de pollution

Les incidents de pollution sont comptabilisés sur la base des données remontées par les sites ; des attestations certifiant la non-survenue d'incident sur l'année sont établies. Les incidents de pollution désignent tous les événements ou les situations survenant ponctuellement et lors desquels une substance nocive est introduite dans l'environnement, altérant ainsi sa qualité. Ces incidents peuvent inclure des déversements accidentels de produits chimiques, d'huile ou d'autres contaminants ; le rejet illégal ou excessif de gaz à effet de serre ; ou la dispersion de déchets solides ou liquides non traités dans le sol, l'eau ou l'air.

Aucun incident n'a été signalé en 2023.

Cas de non-conformité environnementale

Les cas de non-conformité environnementale sont le nombre de tests lors desquels des niveaux au-dessus des seuils de conformité ont été relevés. Les cas de non-conformité environnementale font référence à toute situation dans laquelle le Groupe ne respecte pas les réglementations, les lois, les normes ou les politiques environnementales applicables. Cela peut inclure des actions telles que le rejet de polluants au-delà des niveaux autorisés, l'élimination inappropriée des déchets, la non-obtention de permis environnementaux nécessaires, ou le non-respect des directives de gestion environnementale. Des données mensuelles sont remontées et testées sur la base de seuils établis préalablement. Aucun cas n'a été relevé en 2023.

Quantité de déchet dangereux

La quantité de déchets dangereux est la somme du volume total de déchets dangereux produits par chaque site industriel du Groupe, sur une année, exprimée en tonnes. Cela peut inclure des déchets solides, liquides, gazeux. Dans l'attente d'une standardisation de la mesure et du reporting sur tous les sites industriels, le reporting de l'année 2023 est fait sur le périmètre de l'année 2022, auquel sont ajoutés les sites de MMAB et IHM.

La quantité de déchets dangereux en 2023 est de 48,62 tonnes soit une hausse significative de 71,8% par rapport à 2022. Cette augmentation est principalement due à l'évolution du périmètre d'activité au cours de cet exercice (l'intégration des usines MMAB et IHM dans le reporting 2023).

Sur la base du même périmètre qu'en 2022, c'est-à-dire en ne prenant en compte que les déchets dangereux produits par l'usine TRAX, on constate une diminution de 40%. Les déchets dangereux sont passés de 27,3 tonnes à 16,24 tonnes, lié à une réduction de l'activité du site.

5.3 Risque d'atténuation insuffisante au changement climatique

Nos principaux impacts en termes d'émissions de GES se situent sur notre chaîne d'approvisionnement (production des PCB et pièces techniques par les fournisseurs, transport jusqu'aux clients, utilisation et fin de vie des produits livrés), beaucoup plus que sur notre périmètre d'opération direct (usines, bureaux et centres logistiques).

| Thématique | Indicateur | 2022 | 2023 | Evolution |
|---------------|--|-------|-------|-----------|
| Environnement | Empreinte carbone scope 1 (Tonnes CO ₂ e) | 266 | 434 | + 63% |
| Environnement | Empreinte carbone scope 2 (Tonnes CO ₂ e) | 1 624 | 1 051 | - 35% |
| Environnement | Empreinte carbone scope 3 (Tonnes CO ₂ e) | 5 090 | 5 325 | + 4,6% |

Politiques et plans d'actions

Le standard international et la réglementation française consistent aujourd'hui à établir un Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) selon une méthodologie reconnue, comme le GHG Protocol²⁹, et à se fixer des objectifs de réduction à moyen et long terme sur les Scope 1, 2 & 3 (c'est-à-dire sur l'ensemble de la chaîne de valeur).

Afin d'évaluer l'impact climatique sur l'ensemble de la chaîne de valeur, nous avons réalisé en 2022 un premier BEGES sur les Scope 1, 2 et Scope 3 Transport aval en conformité avec la méthodologie du GHG Protocol.

Nous avons d'abord réalisé un screening initial afin de déterminer les catégories d'émission les plus pertinentes au vu de nos activités, et avons élaboré les méthodes de calcul (données d'activité, facteurs d'émission) pour chacune de ces catégories. Nous avons collecté les données d'activité requises sur l'exercice 2022, qui constitue ainsi l'année de référence. Il est à préciser que ce premier BEGES a été réalisé sur la base des données d'activité disponibles (certaines à un niveau assez macro, certaines sur base de données financières plutôt que physiques, etc.) et de facteurs d'émission standard / par défaut issus de bases de données publiques telles que la Base Empreinte ADEME. Cette approche nous a permis d'évaluer les ordres de grandeur de chaque catégorie d'émissions et ainsi d'identifier les postes les plus contributeurs sur lesquels les efforts de réduction devront être concentrés dans les années à venir. Pour ces postes les plus contributeurs, il conviendra cependant d'affiner les calculs en analysant les données d'activité à un niveau plus micro et en appliquant des facteurs d'émission plus spécifiques (issus de bases de données spécialisées et/ou obtenus directement des fournisseurs) – cela sera une condition sine qua non pour obtenir des niveaux d'émission plus détaillés et plus précis, et ainsi identifier et évaluer les potentiels leviers de réduction.

Plans d'actions

Des premières réflexions ont été initiées et des actions ont été mises en œuvre pour réduire l'empreinte carbone de notre chaîne logistique :

- Notre stratégie de groupage (via notre plateforme logistique située Hong-Kong puis via les entrepôts associés à nos centres de profit avant envoi aux clients) permet de regrouper les commandes et optimiser les itinéraires.

²⁹ <https://ghgprotocol.org/>

Nous promovons le transport maritime plutôt qu'aérien dans nos cotations, une solution proposée même pour les petits volumes grâce à notre stratégie de groupage.

- Nous avons engagé une réflexion pour diversifier la base géographique de nos fournisseurs et trouver des fournisseurs plus proches des clients. Nous comptons actuellement des fournisseurs présents dans 15 pays, en plus de la Chine, ainsi que notre offre de circuits imprimés fabriqués dans nos propres usines.
- Au niveau des emballages utilisés pour le transport des PCB et des pièces techniques, ceux-ci sont imposés aux fournisseurs, et sont typiquement composés de protections plastiques avec déshumidificateurs, de cartons avec de la mousse polyester pour le remplissage du vide, et de mise sur palettes en bois. Des emballages réutilisables sont utilisés pour le transport des produits lorsque cela est possible, et du calage en carton remplace progressivement la mousse polyester pour remplir le vide.

En 2024, le Groupe prendra des mesures importantes pour affiner BEGES réalisé. Nous avons l'intention de définir des objectifs spécifiques pour la réduction des émissions Scope 1, 2 et 3.

Par ailleurs, dans notre démarche de réduction de notre impact environnemental, nous travaillerons étroitement avec nos principaux partenaires pour examiner la consommation de ressources liée à la fabrication de PCB. Nous chercherons à collaborer afin de minimiser l'utilisation de ressources et réduire l'empreinte carbone des PCB tout au long de leur cycle de vie.

KPI's

Empreinte carbone scope 1 & 2

Le scope 1 concerne les émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles qui sont détenues ou contrôlées par le Groupe ICAPE. Cela comprend la combustion des sources fixes et mobiles, les procédés industriels hors combustion, les fluides frigorigènes (la consommation de ces fluides se faisant par recharge sans jauge de niveau, seul le montant des achats de la période se référant à cette recharge est comptabilisé dans le calcul du scope), etc. Le scope 2, quant à lui, fait référence aux émissions indirectes liées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités du Groupe.

Les émissions de GES Scope 1 & 2, qui concernent le périmètre d'activité direct du Groupe (à savoir essentiellement la consommation d'énergie telle que présentée au §5.1 du Chapitre « Déclaration de performance extra-financière ») sont minimes par rapport aux émissions de GES Scope3 sur le long de notre chaîne de valeur (moins de 0.5%), en cohérence au regard de l'activité principalement de trading du Groupe. Les actions identifiées et/ou mises en œuvre pour réduire nos consommations d'énergie, et donc nos émissions de GES Scope 1 & 2, sont présentées précédemment au §5.1 du Chapitre « Déclaration de performance extra-financière ».

En 2023, le Groupe émet 2,5% de tonnes de CO2 en moins par rapport à l'année dernière. Cette variation s'explique principalement par la baisse d'activité Et l'exclusion en 2023 de la société Divsys-International.

Empreinte carbone scope 3

Le Scope 3 concerne les émissions indirectes générées par toutes les activités du Groupe qui ne sont pas directement comptabilisées, mais qui sont associées à l'ensemble de la chaîne de valeur. Cela inclut l'achat de matières premières, de services ou d'autres produits, les déplacements des employés, le transport en amont et en aval des marchandises, la gestion des déchets issus des activités de l'entreprise, l'utilisation et la fin de vie des produits et services vendus, l'immobilisation des biens, et autres. Pour

l'exercice 2023, nous évaluons la consommation d'énergie relevant du scope 3 sur le poste Transport aval. Pour le Transport amont, nous ne sommes pas en mesure d'obtenir des informations fiables et homogènes de la part de nos fournisseurs. Nous continuons d'analyser les autres catégories incluses dans ce scope.

Pour 2023, nous ne publions que le Scope 3 du Transport aval, qui est de 5 325 TCO2e, en augmentation de 4.61- %.

5.4 Risque de consommation de ressources sensibles

| Thématique | Indicateur | 2022 | 2023 | Evolution |
|---------------|--|-------|-------|-----------|
| Environnement | Consommation d'énergie (MWh) | 3 170 | 3749 | 18,3% |
| Environnement | Consommation d'eau (m ³) | 13937 | 19111 | +37% |
| Environnement | Consommation chimique (Tonnes) ³⁰ | 43,8 | 56,63 | + 29,2 % |

Politiques

Nous avons déjà mis en œuvre ou identifié certaines actions de réduction de nos consommations d'énergie sur le périmètre d'influence directe du Groupe :

- Mise en œuvre du décret énergie tertiaire³¹ au siège en France, avec accompagnement par un prestataire externe, collecte des consommations d'énergie depuis 2018 (année de référence) pour déclaration à l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), et utilisation du logiciel Hypervision avec mise en place de capteurs dans les bureaux pour suivre en temps réel les consommations d'énergie.
- Remplacement des éclairages obsolètes par des systèmes LED.
- Sur notre usine TRAX, une étude est en cours pour l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments, ce qui permettrait de fournir jusqu'à 40% des besoins électriques du site. Cette installation devrait être opérationnelle au second semestre 2024.
- Sur nos bureaux en France, une étude est en cours pour l'installation de panneaux solaires sur les toits.
- Passage progressif de la flotte de véhicules d'entreprise en hybride / électrique.
- Utilisation accrue de la visioconférence et du télétravail pour réduire les déplacements professionnels.

³⁰ Certaines quantités de produits chimiques sont suivies en litres et non en kg dans le logiciel de gestion des stocks ; par simplification il a été supposé une densité de 1 pour ces produits pour convertir les volumes en tonnages. Les données exactes sont 36,3 t d'une part (essentiellement de produits chimiques généraux) et 7,5 m³ d'autre part (de produits chimiques exclusifs / propriétaires).

³¹ Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

Plans d'actions

En 2024, le Groupe s'attachera à collecter l'ensemble des éléments constitutifs du scope 3.

En 2024, le Groupe engagera une réflexion sur la manière de réduire les emballages pour le transport des produits livrés. Nous sommes conscients de l'impact environnemental que peuvent avoir les déchets d'emballage, et cherchons continuellement des solutions écologiques et durables.

Par ailleurs, nous prévoyons également d'investir dans l'approvisionnement en énergies renouvelables pour nos usines et nos bureaux. Cela fait partie de notre engagement continu envers la durabilité et la réduction des émissions de carbone. En passant à des sources d'énergie renouvelables, nous espérons réduire significativement notre empreinte carbone.

KPI's

Consommation d'énergie

La consommation d'énergie est la somme des énergies consommées sur tous les sites du Groupe sur une période de 12 mois, exprimée en MWh.

Au niveau du périmètre direct du Groupe, la consommation d'énergie inclut :

La consommation d'électricité sur tous les sites du Groupe, qui représente 64% de la consommation énergétique totale. Les principaux contributeurs à notre consommation électrique sont les usines TRAX, MMAB et IHM, ainsi que nos bureaux et notre laboratoire en Chine, France et Allemagne.

La consommation de fioul domestique pour les générateurs de secours sur l'usine TRAX et la consommation de gaz naturel pour le chauffage dans certains bureaux (Allemagne, Pays-Bas), qui constituent à eux deux 6% de notre consommation énergétique totale.

La consommation de carburants (essence, diesel) pour les véhicules de fonction et de service, qui représente 30% de notre consommation énergétique totale.

Consommation d'eau

La consommation d'eau est la somme de l'eau consommée sur tous les sites industriels du Groupe ICAPE sur une période de 12 mois, exprimée en m³. Le périmètre n'inclut pas les acquisitions de l'année de reporting.

La consommation d'eau s'élève à 19 111m³ en 2023, soit une augmentation de 37 % par rapport à 2022. La principale raison de cette augmentation est due à l'évolution du périmètre et à l'intégration des usines MMAB et IHM dans le cadre du reporting 2023. Sur la base du même périmètre qu'en 2022, c'est-à-dire en ne prenant en compte que l'usine TRAX, la consommation d'eau y est de 11 876 m³. Cette diminution est essentiellement attribuable à un ralentissement de l'activité sur le site.

Consommation chimique

La consommation chimique est la somme de tous les produits chimiques utilisés dans le cadre de l'activité du Groupe sur une année. Certaines quantités de produits chimiques sont suivies en litres dans le logiciel de gestion des stocks ; par simplification, il est supposé une densité de 1 pour ces produits afin de convertir les volumes en tonnages.

En 2023, la consommation chimique du Groupe augmente de 29.2 % et s'établit à 56,63 tonnes de produits chimiques. Cette augmentation s'explique par l'évolution du périmètre et à l'intégration des usines MMAB et IHM dans le périmètre de reporting de 2023. Sur la base du même périmètre qu'en 2022, c'est-à-dire en ne prenant en compte que l'usine TRAX, la consommation chimique y est de 33,02 tonnes. Cette baisse significative peut principalement être attribuée à une diminution de l'activité au sein du site.

Gestion environnementale pour les fournisseurs du Groupe

La conformité avec les réglementations environnementales locales et la prévention de la pollution (en particulier le traitement des eaux usées) sont des clauses du code éthique dédié aux fournisseurs, qui est partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007. Les premiers audits et discussions avec les fournisseurs chinois ont été initiés par le Groupe en 2007, conduisant à des actions correctives de la part des fournisseurs concernant la construction de nouvelles stations d'épuration correctement dimensionnées.

Les audits RSE de tous les fournisseurs AVL, initiés en 2022, couvrent désormais la conformité environnementale et la prévention de la pollution (voir §6.1 du Chapitre « Déclaration de performance extra-financière » pour plus de détails).

5.5 Adaptation au changement climatique

A ce jour, il n'a pas été identifié de risques spécifiquement liés à l'adaptation au changement climatique.

A notre connaissance, nos usines TRAX et MMAB n'ont jamais fait face à des aléas naturels et climatiques tels que des séismes, des tempêtes ou cyclones, des inondations ou des feux de forêt. Elles pourraient être exposées à des risques de stress hydrique, et travaillent en conséquence à la réduction de leur consommation d'eau tel que décrit au §5.1 du Chapitre « *Déclaration de performance extra-financière* ».

5.6 Gestion environnementale sur l'usine TRAX en Afrique du Sud

L'usine TRAX est notre site de production ayant le plus important impact environnemental. Au-delà de la consommation d'énergie, les problématiques de gestion environnementale et de prévention de la pollution sont surtout matérielles pour notre usine TRAX en Afrique du Sud :

- Consommation d'eau : l'usine consomme de l'eau de nappe (environ 65%) et de l'eau de ville (environ 35%) pour les usages domestiques et dans le processus de fabrication (rinçages essentiellement). La minimisation de la consommation d'eau est un sujet critique au vu de la situation de stress hydrique dans la région du Cap où l'usine est implantée. Une analyse détaillée du réseau d'eau de l'usine a ainsi été réalisée il y a quelques années afin d'identifier les fuites et les sources de surconsommation, suite à quoi des actions correctives ont été mises en place (installation de vannes de régulation, d'équipements sous pression pour réduire le risque de fuites, de capteurs pour démarrer / arrêter automatiquement l'arrivée d'eau selon les cycles de fabrication). Une étude a également été réalisée afin d'évaluer les opportunités de recycler et réutiliser en interne une partie des eaux usées de process ; cette solution sera réévaluée sous peu.
- Rejets d'eaux usées : les eaux de rinçages utilisées dans le processus de fabrication génèrent des effluents contaminés par des métaux, qui sont traités dans la station d'épuration interne avant rejet dans le réseau municipal, en conformité avec les limites réglementaires. Les eaux usées domestiques sont de leur côté directement rejetées dans le réseau municipal.

- Gestion des déchets : plusieurs initiatives ont été mises en place afin de valoriser / recycler au maximum les différents types de déchets produits sur l'usine lors de la fabrication des PCB :
 - les PCB usagés, le carton et les déchets organiques sont recyclés ;
 - les réactifs chimiques sont utilisés en boucle fermée avec récupération du cuivre ;
 - une société externe spécialisée se charge de la récupération des métaux précieux ;
 - un projet est en cours pour solidifier les déchets chimiques sur site avant traitement externe, en conformité avec les nouvelles réglementations en vigueur. Aujourd'hui les déchets chimiques sont envoyés en centre de stockage après neutralisation.

- Pollution des sols : il n'y a pas de pollution des sols ou des eaux souterraines suspectée ou avérée sur le site de TRAX. L'usine existe depuis plus de 30 ans et dispose des systèmes de protection nécessaires en cas de fuite ou d'épandage accidentel de produits dangereux.

6. INFORMATIONS SOCIETALES

6.1 Introduction aux risques sociétaux

Gouvernance

L'adoption d'une gouvernance solide des risques sociétaux est essentielle pour une gestion responsable des opérations et une bonne intégration du Groupe dans les contextes au sein desquels il évolue. Cela inclut la gestion des incidents RSE de nos fournisseurs, leur conformité aux normes et réglementations, mais également les certifications ISO, ou encore les réclamations client ou les activités de mécénat de la Fondation du Groupe. Une telle gouvernance permet non seulement d'améliorer la réputation de l'entreprise, mais aussi de réduire les risques financiers, de durabilité et de réputation auxquels le Groupe pourrait être exposés.

Reporting

Les informations relatives aux audits fournisseurs proviennent directement des audits que nous menons auprès de ces derniers. Les projets financés par la Fondation sont suivis afin de garantir que les fonds alloués soient correctement distribués. Quant aux retours clients, ils sont traités au cas par cas, évalués et résolus lorsque nécessaire. Nous nous engageons à répondre à chaque demande qui nous est faite.

Nous nous engageons également à la promotion du lien Nation-Armée en France. Une procédure interne précise le soutien du Groupe en faveur des réservistes et s'engage à adresser positivement toute demande reçue au sein de notre organisation. A ce jour, aucune demande de disponibilité pour réserve ne nous a été adressée.

Périmètre

Le reporting de la donnée des informations environnementales concernent la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

6.2 Risque de gestion RSE des fournisseurs

| Thématique | Indicateur | 2022 | 2023 | Evolution |
|--------------------------------|---|------|-------|-----------|
| Sociétales & parties prenantes | Incidents RSE de fournisseur AVL (#) | 0 | 0 | 0 % |
| Sociétales & parties prenantes | Cas de non-conformité de fournisseur AVL (#) | 0 | 0 | 0 % |
| Sociétales & parties prenantes | Part des usines fournisseurs certifiés ISO 14001 (%) | 67 % | 69 % | + 2 pts |
| Sociétales & parties prenantes | Part des fournisseurs ayant eu un audit RSE dédié (%) | 74 % | 100 % | + 26 pts |

Au vu de l'activité de trading du Groupe, il est primordial d'établir des relations saines, équilibrées et de longue durée avec nos fournisseurs.

Les principaux risques RSE se situent par ailleurs au niveau des fournisseurs du Groupe (faits de corruption, comportements non éthiques, non-respect de la réglementation sociale, conditions de travail inadaptées, accidents de travail, pollution de l'environnement, etc.).

Nous maintenons de bonnes relations avec nos fournisseurs dans la communication et le respect mutuel, se traduisant par une forte stabilité des partenariats, la plupart étant en place depuis plus de 10 ans. La volonté est de construire et maintenir des relations de long terme avec nos fournisseurs dans une logique d'amélioration continue, ce qui se fait en particulier via les audits qualité que nous conduisons depuis de nombreuses années, et via les audits RSE initiés en 2022 et finalisés en 2023 (voir ci-dessous).

Politiques

Des exigences strictes sont imposées aux fournisseurs afin d'intégrer la liste des fournisseurs qualifiés et homologués du Groupe, dont la certification ISO 9001 pour leur système de management de la qualité, la conformité avec les réglementations REACH et RoHS sur les produits chimiques / substances dangereuses, ou encore la fourniture de certificats 'Conflict Minerals' relatifs à la provenance des matières premières utilisées, afin d'assurer l'absence de minerais de conflit dans les PCB.

Le code éthique dédié aux fournisseurs, qui est partie intégrante des contrats d'achat depuis 2007, contient par ailleurs des clauses relatives à la conformité réglementaire, à la lutte anti-corruption, au respect des lois sociales, à la protection de l'environnement (traitement des eaux usées et réglementation RoHS en particulier), à la protection des droits humains (temps de travail, rémunération juste, interdiction du travail des mineurs / du travail forcé, non-discrimination, etc.), à la santé et sécurité des employés, l'équité, et à la protection de la confidentialité des informations relatives aux clients.

Depuis de nombreuses années, des aspects éthiques, environnementaux et de santé-sécurité étaient revus lors des audits qualité des fournisseurs. Début 2022, il a été décidé de déployer des audits RSE dédiés, couvrant la gouvernance, les droits de l'Homme, les conditions de travail, l'environnement, l'éthique, les consommateurs et les communautés locales. Ces audits sont menés par une équipe d'auditeurs formés par des spécialistes indépendants. Pour les nouveaux fournisseurs, un score supérieur à 75% est indispensable à l'inscription de ce fournisseur sur la liste des fournisseurs homologués (AVL)

Plans d'actions

En 2024, le Groupe continuera à déployer ses audits RSE auprès des fournisseurs. Cela fait partie de notre engagement envers une chaîne d'approvisionnement durable et responsable. Le Groupe continuera l'examen des performances des fournisseurs en matière de RSE préalablement à la contractualisation. Cela renforcera notre engagement envers une chaîne d'approvisionnement éthique et durable, et encouragera nos fournisseurs à prioriser les meilleures pratiques RSE.

KPI's

Incidents RSE de fournisseurs AVL

Les incidents RSE des fournisseurs AVL correspondent au nombre d'incidents ou de non-conformités relevés lors de l'audit RSE ou lors de visite d'un fournisseur. Cela peut inclure un large éventail d'incidents d'événements ou situations survenant ponctuellement et pouvant être relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à l'environnement ou autres.

Aucun incident RSE significatif avec nos fournisseurs AVL n'a été reporté à ce jour.

Cas de non-conformité de fournisseur AVL

Les cas de non-conformité de fournisseurs AVL sont le nombre de sujets présentant des niveaux sous les seuils de conformité relevés lors de la réalisation d'audits RSE par le Groupe. Les audits couvrent 7 piliers et un seuil total minimal de 75 %. Les cas de non-conformité couvrent un large domaine de sujets relatifs à la RSE, tels que les droits de l'homme, les conditions de travail, ou l'environnement.

Aucun cas de non-conformité de fournisseur AVL n'a été reporté à ce jour.

Part des usines fournisseurs certifiés ISO 14001

La part des usines fournisseurs certifiées ISO 14001, norme internationale pour les systèmes de management environnemental, correspond au ratio du nombre de fournisseurs AVL certifiés ISO 14001 sur le nombre total de fournisseurs AVL, multiplié par 100. La norme ISO 14001 définit les critères pour un système de management environnemental et fournit des directives sur la façon dont une entreprise peut améliorer sa performance environnementale, y compris l'utilisation efficace des ressources et la réduction des déchets. La certification prouve que le fournisseur est engagé à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, à se conformer aux lois environnementales en vigueur et à améliorer continuellement ses performances environnementales. En 2023, 69 % des usines fournisseurs sont certifiés ISO 14001.

Part des fournisseurs ayant eu un audit RSE dédié

La part des fournisseurs AVL ayant eu un audit RSE dédié correspond au ratio du nombre de fournisseurs ayant eu un audit RSE dédié sur le nombre total de fournisseurs AVL, multiplié par 100. Ces audits sont conçus pour évaluer les fournisseurs sur des thèmes relatifs à la RSE, tels que le respect des droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption, et autres pratiques éthiques. Ces-derniers sont menés en interne par le Groupe.

En 2023, 100% de nos fournisseurs AVL PCB et 100 % de nos fournisseurs AVL de pièces techniques basés en Chine ont été audités sur ces critères RSE.

Bonnes pratiques ICAPE

Aucun fournisseur en situation de dépendance économique vis-à-vis du Groupe n'a été identifié, le Groupe représentant au maximum 20% du chiffre d'affaires de chaque fournisseur, et beaucoup moins pour la plupart des fournisseurs.

6.3 Risque des attentes RSE et de la gestion client

| Thématique | Indicateur | 2022 | 2023 | Evolution |
|--------------------------------|----------------------------------|-------------|-------------|------------------|
| Sociétales & parties prenantes | Taux de réclamation ICAPE | 1,6 % | 1,37 % | - 0,23 pts |
| Sociétales & parties prenantes | Nombre de réclamations ICAPE (#) | 448 | 492 | + 9 % |
| Sociétales & parties prenantes | Taux de réclamation CIPEM | 3,2 % | 2,59 % | - 0,61 pts |
| Sociétales & parties prenantes | Nombre de réclamations CIPEM (#) | 122 | 133 | + 8 % |

La satisfaction client est une priorité absolue pour le Groupe ICAPE. Nous devons être en mesure de répondre aux exigences de nos clients en termes de qualité, prix, délais et confidentialité, mais également à leurs demandes en lien avec la RSE qui ont commencé à être formulées par plusieurs clients en 2022.

Politiques

IHM, TRAX, MMAB et ICAPE Dongguan (Chine), société qui couvre l'ensemble de nos opérations, sont certifiés ISO 9001 pour leur système de management de la qualité, et disposent de nombreuses procédures afin d'assurer la qualité des produits et la satisfaction des clients. Ils ont également mis en place des procédures détaillées de traitement des réclamations clients, qui décrivent les responsabilités et le processus de traitement (réception, analyse, actions correctives avec le fournisseur concerné, etc.). Selon le diagnostic RSE réalisé par un prestataire externe en décembre 2021, les attentes RSE des clients envers leurs fournisseurs se concentrent autour du respect des droits de l'Homme, de pratiques éthiques des affaires, de la conformité réglementaire, des émissions de GES, et de la confidentialité des données. Cette tendance s'est confirmée par les nombreuses demandes et échanges initiés par les clients au cours de l'année 2023.

Plans d'actions

L'année 2024 verra le Groupe mettre en place une taskforce dédiée à la RSE qui se chargera de répondre aux demandes spécifiques de nos clients en matière de durabilité et d'éthique. Cette équipe spécialisée travaillera en étroite collaboration avec nos clients pour comprendre leurs besoins et préoccupations en matière de RSE, et s'efforcera de résoudre leurs demandes de manière efficace.

Une attention particulière sera également accordée à la formation RSE de tous nos employés, en particulier ceux du service des ventes. Cette initiative vise à garantir que l'ensemble de notre personnel comprend la valeur et l'importance de la RSE et est capable de transmettre ce message à nos clients et à nos partenaires commerciaux.

Enfin, nous créerons un document détaillé répondant aux questions des clients sur notre politique RSE. Ce document servira de référence pratique à la fois pour nos clients et pour notre personnel, renforçant ainsi la transparence et l'engagement du Groupe en matière de RSE.

KPI's

Taux de réclamation ICAPE

Le taux de réclamation ICAPE mesure le nombre de plaintes reçues par rapport au nombre total de commandes reçues sur une période donnée couvrant un périmètre de 98.6% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le taux de réclamation client s'établit à 1,37 % en moyenne sur l'année 2023.

Nombre de réclamation ICAPE

Le nombre de réclamation ICAPE est la somme de toutes les réclamations ayant abouti sur l'exercice en cours couvrant un périmètre de 98.6% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Côté ICAPE, 492 réclamations clients ont été enregistrées en 2023. La variation s'explique par le changement de périmètre sur l'exercice actuel.

Taux de réclamation CIPEM

Le taux de réclamation CIPEM mesure le nombre de plaintes reçues par rapport au nombre total de commandes reçues sur une période donnée couvrant un périmètre de 98.6% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

En 2023, le taux de réclamation des clients CIPEM s'établit à 2,59 % en moyenne.

Nombre de réclamation CIPEM

Le nombre de réclamation CIPEM est la somme de toutes les réclamations ayant abouti sur l'exercice en cours couvrant un périmètre de 98.6% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

CIPEM a enregistré 133 réclamations clients en 2023. La variation s'explique par le changement de périmètre sur l'exercice actuel.

Protection des données confidentielles des clients

Le Groupe a toujours été attentif et vigilant quant à la protection des données confidentielles des clients. A partir des premiers échanges, des engagements de non-divulgations d'informations (*NDA-Non Disclosure Agreements*) sont signés avec les clients et les fournisseurs pour protéger leurs données.

Par ailleurs, le Groupe est doté d'un dispositif de gestion du risque de cyber-attaques construit autour de la prévention, la détection et la remédiation.

6.4 Risque des données confidentielles clients

| Thématique | Indicateur | 2022 | 2023 | Evolution |
|--------------------------------|--|-------------|-------------|------------------|
| Sociétales & parties prenantes | Cas de perte / fuite de données personnelles | 0 | 0 | 0 % |

Politiques

Depuis plusieurs années, le Groupe ICAPE s'est engagé dans un programme de conformité au Règlement sur la Protection des Données à caractère personnel (UE) 2016/676 du 27 avril 2016. Le Groupe a désigné deux Data Protection Officers en 2018, responsables du programme de mise en conformité pour l'ensemble du Groupe.

En tant que responsable de traitement ou sous-traitant, le Groupe ICAPE veille au respect des principes édictés par les réglementations en vigueur pour toutes les activités et traitements impliquant des données à caractère personnel.

Aucun cas de pertes de données personnelles ou de non-conformité au RGPD n'a été reporté dans l'histoire du Groupe.

Plans d'action

En 2024, le Groupe continuera à appliquer rigoureusement les procédures de gestion des risques qui ont fait leurs preuves et qui, jusqu'à présent, ont permis d'éviter toute fuite de données confidentielles. La protection des informations confidentielles et sensibles est une priorité absolue pour ICAPE, et nous sommes déterminés à maintenir le plus haut niveau de sécurité et de confidentialité dans tous nos processus et opérations. Notre engagement en matière de sécurité de l'information contribue à renforcer la confiance de nos clients et partenaires et à garantir la conformité avec les normes et réglementations en matière de protection des données.

KPI's

Cas de perte / fuite de données personnelles

Le cas de perte / fuite de données personnelles désigne une situation où des informations personnelles stockées numériquement sont exposées accidentellement ou intentionnellement par des moyens non sécurisés et accessibles à des individus non autorisés. Cela peut se produire à la suite d'une faille de sécurité, d'un comportement négligent, d'un vol ou d'une attaque malveillante, comme le piratage informatique.

Aucun cas de perte ou de fuite de données n'a été reporté en 2023.

6.5 Risque des engagements sociétaux

| Thématique | Indicateur | 2022 | 2023 | Evolution |
|--------------------------------|--|-------------|-------------|------------------|
| Sociétales & parties prenantes | Part des salariés locaux ³² | 87 % | 89 % | +2 pts |
| Sociétales & parties prenantes | Dépenses de mécénat via la fondation ICAPE Planète Bleue | 95 K€ | 95 K€ | 0 K € |

Au vu de l'activité majoritairement de trading du Groupe, les relations avec les communautés locales sont limitées car le Groupe dispose de peu d'usines de production. Nos trois usines, TRAX, IHM et MMAB sont par ailleurs situées dans des zones industrielles. L'usine TRAX est cependant située en limite de zone industrielle, et est bordée d'un côté par une zone résidentielle. Les relations avec le voisinage sont bonnes, et il n'y a pas eu de tension avec le voisinage ou de plainte des communautés locales dans l'histoire de l'usine.

Politiques

L'année 2021 a vu la création d'ICAPE Planète Bleue, la fondation d'entreprise menant des actions de mécénat. La fondation dispose d'un budget de 1,5 million d'euros sur 5 ans (300.000 euros par an), porté en 2023 à 3 millions d'euros sur 10 ans. Une partie du budget de la fondation est consacrée au soutien extérieur de projets dans les domaines sociaux, éducatifs, environnementaux et humanitaires. Une autre partie du budget est consacrée à la rénovation écologique et innovante d'un ancien bateau mythique, Magie Bleue, qui sera mis à la disposition de missions sociales, éducatives et environnementales, en direction des océans et de leur protection.

³² Salariés de la même nationalité que le pays où ils travaillent.

Trois comités ont été créés au sein de la fondation :

- Le comité Océan et Affaires Maritimes, afin de gérer la rénovation du bateau Magie Bleue ;
- Le comité Environnemental et Social, pour la recherche, la sélection et l'analyse de projets pour soumission au conseil d'administration ; et
- Le comité Finance, Administration et Communication, pour le financement de projets, la gestion administrative et la communication.

Plans d'actions

En 2024, le Groupe continuera à soutenir activement la fondation ICAPE Planète Bleue en finançant et en suivant de près différents projets externes. Ces projets sont choisis en fonction de leur alignement avec les valeurs de notre fondation, comprenant la promotion de la durabilité, la protection de l'environnement et l'éducation. En maintenant notre engagement envers la fondation, nous espérons contribuer de manière significative à la réalisation de ces objectifs importants, tout en renforçant notre propre engagement envers une action sociale responsable.

KPI's

Part des salariés locaux

La part des salariés locaux représente le nombre de salariés de même nationalité que le pays où ils travaillent.

Avec une présence internationale et une forte croissance des embauches ces dernières années, le Groupe promeut un recrutement local et génère des créations d'emploi dans ses différents pays d'implantation. 33 nationalités distinctes sont représentées dans les effectifs, dont plus de la moitié est chinoise avec plus de 250 employés en Chine.

On compte 89 % de salariés locaux dans l'effectif total, témoin de la volonté de créer des emplois localement.

Dépenses de mécénat via la fonction ICAPE Planète Bleue

Les dépenses de mécénat via la fonction ICAPE Planète Bleue sont les dépenses du Groupe ICAPE alloués à la fondation Planète Bleue créer en 2021 et ayant pour objectifs de promouvoir des projets à caractère environnemental, éducatif, social et humanitaire.

En 2023, la Fondation ICAPE Planète Bleue a apporté son soutien à 20 projets à caractère environnemental, éducatif, social et humanitaire. Le total des fonds attribués à ces projets se chiffre à 95 000 €.

| Intitulé du projet | Descriptif | Budget (K€) |
|-------------------------------------|-------------------|--------------------|
| CARE | Humanitaire | 5k |
| ITALIE | Humanitaire | 5k |
| Collège Blanche de Castille | Educatif | 5k |
| SOS Grand Bleu | Environnement | 5k |
| SOS Grand Bleu | Environnement | 5k |
| Aidocean | Humanitaire | 5k |
| Protection Civile | Humanitaire | 5k |
| Ani'Nomade | Social | 5k |
| ARD | Social | 6k |
| Coco an Dlo | Educatif | 5k |
| Association SeaPlastics | Scientifique | 5k |
| Grand Lague | Social | 5k |
| ARPROE | Environnement | 5k |
| SNSM | Maritime | 2k |
| Ensemble différents | Social | 5k |
| Follow Me Production | Educatif | 5k |
| WaterFamily | Environnement | 5k |
| Expédition 7 ^e Continent | Environnement | 5k |
| ENVOL | Social | 5k |
| Coopilote Ta vie | Social | 5k |

7. BILAN DES DONNEES

| Pratique des affaires | | 2022 | 2023 | Unité | Commentaires |
|---|-----------|---------|---------|-----------|--------------|
| Ethique et droits de l'Homme | | | | | |
| Incidents non éthiques (#) | | 0 | 0 | Nombre de | |
| Taux de participation aux formations en éthique | | N/A | 76 | % | |
| Nombre de personnes ayant assisté aux formations en cybersécurité | | N/A | 421 | Nombre de | |
| Corruption | | | | | |
| Incidents avérés de corruption (#) | | 0 | 0 | | |
| Incidents de corruption en amont (#) | | 0 | 0 | Nombre de | |
| Social | | | | | |
| Diversité et égalité de traitement | | | | | |
| Effectif total | | 557 | 572 | Nombre de | |
| Effectif par type de contrat | | N/A | 98 | % CDI | |
| Effectif par zone géographique | Afrique | N/A | 11 | % | |
| | Amérique | N/A | 7 | | |
| | Asie | N/A | 45 | | |
| | Europe | N/A | 37 | | |
| Effectif par type de contrat | < 30 ans | N/A | 14 | % | |
| | 30-40 ans | N/A | 40 | | |
| | 40-55 ans | N/A | 35 | | |
| | > 55 ans | N/A | 11 | | |
| % d'employés masculins / féminins | | 44 / 56 | 45 / 55 | % | |
| Part des femmes chez les cadres | | 44 | 44 | % | |
| Part des femmes dans la Direction Générale | | N/A | 67 | % | |
| Part des salariés handicapés dans l'effectif | | 1 | 4 | Nombre de | |
| Nationalités différentes | | 39 | 33 | Nombre de | |
| Attraction et rétention des talents | | | | | |
| Promotion et mobilité interne | | 44 | 56 | Nombre de | |
| Part des séniors dans l'effectif | | 18 % | 11 % | % | |
| Nombre d'heures de formation | | N/A | 4807 | Heures | |
| Nombre d'embauche | | N/A | 80 | Nombre de | |

| | | | | |
|---|--------|--------|--------------------------|--|
| Taux de turnover | N/A | 15 | % | |
| Social | | | | |
| | 2022 | 2023 | Unité | Commentaires |
| Climat social interne | | | | |
| Conflit social | 0 | 0 | Nombre de | |
| Santé sécurité au travail | | | | |
| Accidents de travail avec arrêt | 7 | 7 | Nombre de | |
| Accidents de travail sans arrêt | N/A | 4 | Nombre de | |
| Moyenne du nombre de jours d'arrêt de travail | N/A | 4,7 | Nombre de | |
| Conditions de travail adéquates | | | | |
| Taux de participation Peakon | 90 | 87 | % | |
| Résultats d'enquête Peakon (score d'engagement) | 8 | 8 | Note/10 | |
| Environnement | | | | |
| | 2022 | 2023 | Unité | Commentaires |
| Pollution | | | | |
| Cas de non-conformité environnementale | 0 | 0 | Nombre de | <i>Périmètre élargie à MMAB et IHM (uniquement TRAX en 2022)</i> |
| Incidents de pollution | 0 | 0 | Nombre de | |
| Quantité de déchet dangereux | 27,3 | 48,62 | Tonnes | |
| Emissions de gaz à effet de serre | | | | |
| Empreinte carbone scope 1 | 266 | 434 | Tonnes CO ₂ e | <i>Périmètre élargie à MMAB et IHM (uniquement TRAX en 2022)</i> |
| Empreinte carbone scope 2 | 1 624 | 1 051 | Tonnes CO ₂ e | |
| Empreinte carbone scope 3 | 5 090 | 5 325 | Tonnes CO ₂ e | |
| Consommation de ressources sensibles | | | | |
| Consommation d'énergie | 3 170 | 3745 | MWh | <i>Périmètre élargie à MMAB et IHM (uniquement TRAX en 2022)</i> |
| Consommation d'eau | 13 937 | 19 111 | m ³ | |
| Consommation chimique | 43,8 | 56,63 | Tonnes | |
| Sociétales | | | | |
| | 2022 | 2023 | Unité | Commentaires |
| Gestion RSE des fournisseurs | | | | |
| Incidents RSE de fournisseur AVL | 0 | 0 | Nombre de | |
| Cas de non-conformité de fournisseur AVL | 0 | 0 | Nombre de | |
| Part des usines fournisseurs certifiés ISO 14001 | 67 | 69 | % | |
| Part des fournisseurs ayant eu un audit RSE dédié | 74 | 100 | % | |

| Attentes RSE des clients | | | | |
|--|-------------|-------------|--------------|---------------------|
| Taux de réclamation ICAPE | 1,6 | 1,37 | % | |
| Nombre de réclamations ICAPE | 448 | 492 | Nombre de | |
| Taux de réclamation CIPEM | 3,2 % | 2,59 % | % | |
| Nombre de réclamations CIPEM | 122 | 133 | Nombre de | |
| Sociétales | 2022 | 2023 | Unité | Commentaires |
| Données confidentielles | | | | |
| Cas de perte / fuite de données personnelles | 0 | 0 | | |
| Engagements sociétaux | | | | |
| Part des salariés locaux | 87 | 89 | % | |
| Dépenses de mécénat via la fondation ICAPE Planète Bleue | 95 K€ | 95 K€ | K€ | |

8. NOTE METHODOLOGIQUE

Période de reporting :

Ce rapport concerne la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Périmètre de reporting et variation de périmètre :

Le périmètre de ce rapport couvre les activités du Groupe Icape et de toutes les filiales qui faisaient parties du Groupe sur l'intégralité de la période de reporting (i.e. du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023), soit 35 filiales internationales dans 22 pays. Le périmètre exact diffère cependant selon les thématiques et les indicateurs tel que décrit ci-après.

Pour les entités / filiales acquises par le Groupe Icape lors de la période de reporting, la règle est d'essayer de les intégrer au reporting extra-financier dès l'année d'acquisition (si l'acquisition a eu lieu assez tôt dans l'année et si les données sont disponibles), et dans le cas contraire de les intégrer à partir de l'exercice suivant. Ainsi, pour l'exercice 2023 : l'entité FIMOR ELECTRONICS (2,27 % de l'effectif et 3 % du chiffre d'affaires au 31/12/2022) acquise en février 2023 a été complètement intégrée au périmètre de reporting extra-financier ; l'entité PRINCITEC (1.5 % de l'effectif et 1,4 % du chiffre d'affaires au 31/12/2023) acquise en Septembre 2023 n'est pas incluse dans ce rapport.

Plus en détail, le périmètre de reporting selon les indicateurs est le suivant :

- **Indicateurs sociaux (effectifs, formation, accidentologie) :** toutes les entités déjà présentes au 31/12/2022 ainsi que FIMOR ELECTRONICS soit **plus de 98%** des effectifs du Groupe.
- **Consommation d'énergie (et émissions de GES Scope 1 & 2 en résultant) :** toutes les entités déjà présentes au 31/12/2022 ainsi que FIMOR ELECTRONICS sont incluses soit **98.6 %** du total du chiffre d'affaires du Groupe.
- **Autres données environnementales (eau, matières premières, déchets, fluides réfrigérants) :** les 3 usines du Groupe (TRAX – MMAB – IHM) sont incluses ; ces données sont soit non applicables soit peu pertinentes pour les bureaux et les centres logistiques.
- **Emissions de GES Scope 3 (uniquement Transport aval) :** toutes les entités déjà présentes au 31/12/2022 ainsi que FIMOR ELECTRONICS sont incluses, les entités suivantes (qui ne sont pas intégrées à SAP) sont exclues : TRAX, ICAPE South Africa, ICAPE Danemark, et Lusodabel, soit **81.7%** du chiffre d'affaires du Groupe.

Un tableau récapitulatif comparant des périmètres pour les DPEF 2023 et 2022 est présenté ci-dessous :

| Entités | Exercice 31/12/2023 | | Exercice 31/12/2022 | |
|------------------------|----------------------------|----------------|----------------------------|----------------|
| | Périmètre de consolidation | Périmètre DPEF | Périmètre de consolidation | Périmètre DPEF |
| CIPEM DEUTSCHLAND | Oui | Oui | Oui | Oui |
| CIPEM FRANCE | Oui | Oui | Oui | Oui |
| CIPEM HONG KONG | Oui | Oui | Oui | Oui |
| CIPEM USA | Oui | Oui | Oui | Oui |
| DIVSYS FRANCE | N/A | N/A | Oui | Oui |
| DIVSYS USA | Oui | Non | Oui | Oui |
| GIE CIPEM | Oui | Oui | Oui | Oui |
| GIE ICAPE | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE AB | N/A | N/A | Oui | Oui |
| ICAPE BRAZIL | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE CALIFORNIA | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE CANADA | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE CHANG AN EXPRESS | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE CHINA | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE CZECH REPUBLIC | Oui | Oui | Oui | Non |
| ICAPE DENMARK | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE DEUTSCHLAND | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE FRANCE | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE HOLDING | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE HONG KONG | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE HUNGARY | Oui | Oui | Oui | Non |
| ICAPE IBERICA | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE INDIA | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE ITALIA | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE JAPON | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE MALMO | Oui | Oui | Oui | Non |
| MONSTERKORT | Oui | Oui | Oui | Non |
| ICAPE MEXICO | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE NETHERLANDS | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE POLSKA | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE PORTUGAL | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE RUSSIE | Oui | Non | Oui | Oui |
| ICAPE SINGAPORE | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE SOUTH AFRICA | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE TRAX | Oui | Oui | Oui | Oui |
| ICAPE USA | Oui | Oui | Oui | Oui |
| IDELEC | Oui | Oui | Oui | Oui |
| MMAB GROUP AB | N/A | N/A | Oui | Non |
| PRINCITEC | Oui | Non | N/A | N/A |
| SAFA 2000 | Oui | Oui | Oui | Oui |

Règles de consolidation :

Le Groupe Icape détient le contrôle financier et opérationnel sur toutes les filiales incluses dans le périmètre de reporting ; les données de toutes les filiales sont donc consolidées à 100% dans les données chiffrées mentionnées dans ce rapport.

Outils de reporting :

Les données sociales sont issues des différents outils et logiciels de gestion des ressources humaines utilisés par le Groupe Icape (SIRH Factorial pour les données relatives à l'effectif, Workday Peakon pour les résultats des enquêtes internes de satisfaction) ; les données environnementales ont été collectées auprès des principales entités du Groupe (usines, principaux bureaux et centres logistiques) ; la plupart des données nécessaires au BEGES scope 3 (données logistique pour le transport des produits) sont issues de l'ERP SAP.

Comparabilité de l'information :

Les indicateurs de performance publiés dans ce rapport sont mis en comparaison avec les indicateurs de performance de 2022, à l'exception des nouveaux indicateurs pour lesquels il n'y a pas de comparaison

Définitions des indicateurs :

Pour chaque indicateur RSE publié dans ce rapport, des éléments de définition et/ou de calcul nécessaires à la bonne compréhension / interprétation des données sont fournis dans le corps du texte ou en note de bas de page au fur et à mesure du rapport.

Des éléments complémentaires relatifs à l'élaboration du BEGES Scope 1, 2 & 3 sont fournis ci-dessous :

- D'une manière générale, les émissions de GES sont calculées sur la base des données d'activité disponibles (données physiques telles que les consommations d'énergie, ou données monétaires telles que les dépenses pour les achats de produits et services ; données réelles sur base de factures ou extraites de l'ERP, ou données estimées par exemple pour les déplacements domicile-travail) et de facteurs d'émission standard / par défaut pertinents issus de bases de données publiques (ADEME, US EPA, UK DEFRA).
- Les émissions de GES Scope 1, Scope 2 ont été calculées sur la base des consommations d'électricité, de fioul domestique et de gaz naturel obtenues à partir des factures (pour les petits bureaux ne disposant pas de factures, des estimations ont été faites – cela concerne moins de 1% des consommations électriques), et des consommations de carburants pour les véhicules de fonction / de service obtenues à partir de l'ERP.
- Les émissions liées au transport des produits jusqu'aux clients ont été calculées pour chaque type de transport (aérien, maritime, routier) sur la base des tonnages transportés issus de l'ERP et des distances estimées entre la location source et les points de livraison (obtenues via des sites internet spécialisés tels que googlemaps, sea-distances.org ou airmilescalculator.com). Pour le transport 'FOB' (Free On Board) pour lequel le transfert de responsabilité des produits et du transport s'effectue au niveau du dépôt à Hong-Kong, seul le transport 'first mile' depuis les fournisseurs jusqu'à Hong-Kong est inclus dans les calculs, puisque ce sont ensuite les clients qui ont la charge du transport et que les modes de transport et destinations finales ne sont pas connues par ICAPE.
- Les émissions liées aux emballages pour le transport des produits ont été calculées sur la base des quantités d'emballages, elles-mêmes estimées à partir d'un emballage type pour un produit et des quantités totales de produits livrés.

- Les émissions liées aux déchets ont été calculées sur la base des quantités de déchets dangereux et des volumes d'eaux usées produits nos trois usines (TRAX – MMAB – IHM).

9. RAPPORT DE L'ORGANISME DE VERIFICATION



ICAPE

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la vérification de la déclaration consolidé de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2023

ICAPE

33, avenue du Général Leclerc, 92 260 Fontenay-aux-Roses



KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

ICAPE

33, avenue du Général Leclerc, 92 260 Fontenay-aux-Roses

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidé de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre groupe (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Les procédures de reporting mériteraient d'être encore davantage formalisées ;
- Comme mentionné en note méthodologique, le périmètre peut varier selon les indicateurs ;
- Les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont ne sont pas présentées dans la Déclaration, le reporting de cet indicateur n'ayant pas pu être déployé par le Groupe comme mentionné dans le chapitre 5.3 « Risque d'atténuation insuffisante au changement climatique ».

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre janvier 2024 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;

Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent entre 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests mais également aux niveaux des principaux contributeurs lorsque l'indicateur n'est pas centralisé ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.



Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris la Défense, le 27 mars 2024

KPMG S.A.

Rémi Toulemonde
Associé

Anne Garans
Expert ESG

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Dispositifs de lutte contre la corruption

Politiques de mobilité

Dispositifs d'évaluation du bien-être des collaborateurs

Emissions de GES scope 3

Critères RSE dans la contractualisation avec les fournisseurs

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Niveau d'assurance

Cas reportés de comportements non-éthiques

Modéré

Taux de turnover

Modéré

Part des femmes chez les cadres

Modéré

Nombre d'accidents de travail avec arrêt

Modéré

Emissions de gaz à effet de serre Scopes 1 & 2

Modéré

Consommation d'eau

Modéré

Quantité de déchets dangereux

Modéré

Part des usines fournisseurs certifiées ISO 14001

Modéré

Nombre de réclamations (ICAPE et CIPEM)

Modéré

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ICAPE GROUP

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
31 DECEMBRE 2023**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

| <i>(En milliers EUR)</i> | Notes | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-------|----------------|----------------|
| Goodwill | 4.1.0 | 23 667 | 20 907 |
| Immobilisations incorporelles | 4.1.1 | 23 269 | 16 438 |
| Immobilisations corporelles | 4.1.2 | 3 755 | 3 744 |
| Droits d'utilisation | 4.1.3 | 5 721 | 6 982 |
| Actifs financiers non courants | 4.2 | 559 | 520 |
| Actifs d'impôt différé | 4.10 | 1 218 | 1 599 |
| Autres actifs non courants | | 5 | 245 |
| Total des Actifs non courants | | 58 194 | 50 434 |
| Actifs financiers courants | | 1 | 1 |
| Stocks et en-cours | 4.3 | 11 357 | 13 856 |
| Créances clients et autres débiteurs | 4.4 | 41 888 | 45 297 |
| Autres actifs courants | 4.5 | 1 507 | 1 156 |
| Trésorerie | 4.6 | 32 747 | 27 988 |
| Total des Actifs courants | | 87 500 | 88 298 |
| Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés | 4.12 | 5 149 | 6 009 |
| Total Actif | | 150 843 | 144 741 |
| Capital Social | 4.7.1 | 3 235 | 3 235 |
| Primes d'émission | | 16 912 | 16 912 |
| Actions propres | 4.7.3 | (329) | (196) |
| Ecart de conversion | | 20 | 272 |
| Autres réserves (y compris autres éléments de résultat global non recyclable) | | 7 055 | 2 747 |
| Résultat net de l'exercice | | 4 482 | 5 476 |
| Total Capitaux propres, part du groupe | | 31 375 | 28 447 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 312 | 623 |
| Total des capitaux propres | | 31 687 | 29 070 |
| Emprunts et dettes financières | 4.9 | 32 263 | 14 555 |
| Dettes de location non courantes | 4.9 | 4 386 | 5 703 |
| Engagements envers le personnel | 4.8 | 483 | 456 |
| Passifs d'impôt différé | 4.10 | 3 008 | 2 976 |
| Autres passifs non courants | | 297 | 297 |
| Total des Passifs non courants | | 40 436 | 23 987 |
| Emprunts et concours bancaires courants | 4.9 | 20 983 | 21 529 |
| Dettes de location courantes | 4.9 | 1 870 | 1 808 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 4.11 | 48 664 | 56 550 |
| Dettes d'impôt exigible | | 1 053 | 1 789 |
| Autres passifs courants | 4.12 | 4 522 | 6 540 |
| Total Passifs courants | | 77 089 | 88 215 |
| Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés | 4.13 | 1 630 | 3 469 |
| Total des passifs | | 119 156 | 115 672 |
| Total Passif | | 150 843 | 144 741 |

ETAT DE RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

| <i>(En milliers EUR)</i> | Notes | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-------|----------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 3.1 | 179 541 | 219 644 |
| Achats consommés | | (121 108) | (157 422) |
| Charges externes | 3.2 | (18 509) | (20 552) |
| Charges de personnel | 3.3 | (25 835) | (26 514) |
| Impôts et taxes | 3.4 | (393) | (241) |
| Autres produits et charges d'exploitation | | 51 | (353) |
| EBITDA (*) | | 13 748 | 14 562 |
| Dotations aux amortissements d'exploitation | 3.5 | (3 753) | (3 737) |
| EBITA (*) | | 9 995 | 10 825 |
| Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions | 3.5 | (1 075) | (867) |
| Résultat opérationnel courant | | 8 920 | 9 959 |
| Résultat sur cession de participations consolidées | | (0) | (50) |
| Autres produits et charges opérationnels | 3.6 | (350) | 123 |
| Résultat opérationnel | | 8 570 | 10 032 |
| Produits et charges de trésorerie | | (147) | (446) |
| Coût de l'endettement financier brut | 3.7 | (1 579) | (524) |
| Coût de l'endettement financier net | | (1 726) | (970) |
| Autres produits et charges financiers | 3.8 | (552) | (1 358) |
| Résultat avant impôts | | 6 292 | 7 703 |
| Impôts sur les bénéfices | 3.9 | (1 059) | (439) |
| Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées | 3.11 | (1 003) | (1 974) |
| Résultat net | | 4 230 | 5 291 |
| Part du groupe | | 4 482 | 5 476 |
| Part des participations ne donnant pas le contrôle | | (252) | (185) |
| Résultat part du Groupe par action | 3.10 | 0,55 € | 0,80 € |
| Résultat part du Groupe dilué par action | 3.10 | 0,55 € | 0,80 € |

(*) L'EBITDA et l'EBITA font partie des indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe – voir note 2.5.15.

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat net de l'exercice | 4 230 | 5 291 |
| Ecarts de conversion | (311) | 73 |
| Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net | (311) | 73 |
| Réévaluations des passifs nets des régimes à prestations définies | 93 | 284 |
| Impôts différés afférent aux réévaluations des passifs nets des régimes à prestations définies | (23) | (71) |
| Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net | 70 | 213 |
| TOTAL DU RESULTAT GLOBAL | 3 989 | 5 577 |
| Résultat global Part du Groupe | 4 300 | 5 746 |
| Résultat global Part des participations ne donnant pas le contrôle | (311) | (169) |

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

| (En milliers EUR) | Notes | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| Résultat net | | 4 230 | 5 291 |
| Ajustements | | | |
| Elimination des amortissements et provisions | | 5 399 | 3 298 |
| Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution | | (20) | 141 |
| Charges et produits calculés liés aux paiements en actions | | - | 51 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | | 9 609 | 8 781 |
| Elimination de la charge (produit) d'impôt | | 1 059 | 439 |
| Elimination du coût de l'endettement financier net | | 1 726 | 970 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | | 12 395 | 10 190 |
| Variation du Besoin en Fond de Roulement | 5.1 | (1 174) | (6 714) |
| Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts | | (873) | (243) |
| Impôts payés | | (2 118) | (271) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | 8 229 | 2 961 |
| Acquisition d'actifs opérationnels et de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise | 4.1.0 | (11 214) | (16 513) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | | (1 621) | (4 536) |
| Acquisition d'actifs financiers | | 1 | - |
| Variation des prêts et avances consentis | | (19) | 219 |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 174 | 403 |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | | (2 500) | - |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (15 179) | (20 428) |
| Augmentation de capital | | 0 | 17 678 |
| Cession (acquisition) nette d'actions propres | 4.7.3 | (133) | (196) |
| Emission d'emprunts | 4.9 | 45 578 | 16 020 |
| Remboursement d'emprunts | 4.9 | (30 346) | (13 537) |
| <i>dont Remboursement d'emprunts IFRS 16</i> | 4.9 | <i>(2 087)</i> | <i>(2 019)</i> |
| Intérêts financiers payés | | (1 654) | (946) |
| <i>dont Intérêts financiers nets versés IFRS 16</i> | | <i>(217)</i> | <i>(244)</i> |
| Dividendes payés aux actionnaires du groupe | | (1 614) | - |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | 11 832 | 19 020 |
| Incidence de la variation des taux de change (*) | | (300) | 713 |
| Incidence de l'application d'IFRS 5 | | 160 | (220) |
| Variation de la trésorerie | | 4 743 | 2 046 |
| Trésorerie | 4.6 | 27 988 | 26 006 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 4.9 | (47) | (109) |
| Trésorerie d'ouverture | | 27 941 | 25 897 |
| Trésorerie | 4.6 | 32 747 | 27 988 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 4.9 | (63) | (47) |
| Trésorerie de clôture | | 32 684 | 27 941 |

(*) comprend essentiellement les variations des taux de change lié à la devise USD pour (233) K€ en 2023 et +450 K€ en 2022.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| <i>(En milliers EUR)</i> | <i>Nombre d'actions</i> | <i>Capital Social</i> | <i>Primes d'émission</i> | <i>Actions propres</i> | <i>Ecart de conversion</i> | <i>Autres réserves (y compris autres éléments de résultat global non recyclable)</i> | <i>Résultat net de l'exercice</i> | <i>Total Capitaux propres, part du groupe</i> | <i>Participations ne donnant pas le contrôle</i> | <i>Total des capitaux propres</i> |
|---|-------------------------|-----------------------|--------------------------|------------------------|----------------------------|--|-----------------------------------|---|--|-----------------------------------|
| Situation à la clôture de l'exercice 2021.12 | 229 086 | 2 291 | 327 | - | 215 | 32 | 2 451 | 5 316 | 693 | 6 009 |
| <i>Résultat de la période</i> | | | | | | | 5 476 | 5 476 | (185) | 5 291 |
| <i>Autres éléments du résultat global</i> | | | | | 57 | 213 | - | 270 | 16 | 286 |
| Résultat global | | | | | 57 | 213 | 5 476 | 5 746 | (169) | 5 577 |
| Affectation de résultat et dividendes distribués | | | | | | 2 451 | (2 451) | - | | - |
| Variation de périmètre et de taux de détention | | | | | | | | - | 99 | 99 |
| Programme de rachat d'actions | | | | (196) | | | | (196) | | (196) |
| Paiements en actions | | | | | | 51 | | 51 | | 51 |
| Augmentation de capital | 2 361 032 | 944 | 16 585 | | | | | 17 529 | | 17 529 |
| Divers (*) | 5 498 064 | | | | | | | - | | - |
| Situation à la clôture de l'exercice 2022.12 | 8 088 182 | 3 235 | 16 912 | (196) | 272 | 2 747 | 5 476 | 28 447 | 623 | 29 070 |
| <i>Résultat de la période</i> | | | | | | | 4 482 | 4 482 | (252) | 4 230 |
| <i>Autres éléments du résultat global</i> | | | | | (252) | 70 | - | (182) | (59) | (241) |
| Résultat global | | | | | (252) | 70 | 4 482 | 4 300 | (311) | 3 989 |
| Affectation de résultat et dividendes distribués | | | | | | 3 862 | (5 476) | (1 614) | | (1 614) |
| Variation de périmètre et de taux de détention | | | | | | | | - | | - |
| Programme de rachat d'actions | | | | (133) | | | | (133) | | (133) |
| Paiements en actions | | | | | | | | - | | - |
| Augmentation de capital | | | | | | | | - | | - |
| Divers | | | | | | 375 | | 375 | (0) | 375 |
| Situation à la clôture de l'exercice 2023.12 | 8 088 182 | 3 235 | 16 912 | (329) | 20 | 7 055 | 4 482 | 31 375 | 312 | 31 687 |

(*) Division de la valeur nominale d'une action par 25.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

| | | |
|-----------|--|------------|
| 1. | INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MARQUANTS..... | 205 |
| 1.1 | Informations générales | 205 |
| 1.2 | Faits marquants | 205 |
| 2. | PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION..... | 206 |
| 2.1 | Base de préparation des états financiers..... | 206 |
| 2.1.1 | Contexte de publication des états financiers consolidés et déclaration de conformité | 206 |
| 2.1.2 | Monnaie fonctionnelle et de présentation | 206 |
| 2.1.3 | Référentiel applicable..... | 206 |
| 2.2 | Base d'évaluation | 207 |
| 2.3 | Recours aux jugements et estimations | 207 |
| 2.4 | Principes comptables..... | 207 |
| 2.4.1 | Périmètres et méthodes de consolidation | 207 |
| 2.4.2 | Conversion en monnaies étrangères | 207 |
| 2.5 | Méthodes et règles d'évaluation..... | 208 |
| 2.5.1 | Regroupement d'entreprise | 208 |
| 2.5.2 | Immobilisations incorporelles | 208 |
| 2.5.3 | Immobilisations corporelles | 209 |
| 2.5.4 | Test de dépréciation des goodwill et immobilisations | 209 |
| 2.5.5 | Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités abandonnées, cédées ou en cours de cession..... | 210 |
| 2.5.6 | Subventions | 210 |
| 2.5.7 | Contrats de location..... | 210 |
| 2.5.8 | Stocks | 211 |
| 2.5.9 | Instruments financiers | 211 |
| 2.5.10 | Créances clients et autres débiteurs..... | 211 |
| 2.5.11 | Trésorerie | 212 |
| 2.5.12 | Provisions courantes et non courantes | 212 |
| 2.5.13 | Avantages du personnel | 212 |
| 2.5.14 | Chiffre d'affaires | 212 |
| 2.5.15 | EBITDA, EBITA et résultat opérationnel courant..... | 212 |
| 2.5.16 | Coût de l'endettement financier net | 213 |
| 2.5.17 | Autres produits et charges opérationnels | 213 |
| 2.5.18 | Autres produits et charges financiers | 213 |
| 2.5.19 | Impôts sur les résultats | 213 |
| 2.5.19.1 | Charge d'impôt..... | 213 |
| 2.5.19.2 | Impôts exigibles | 213 |
| 2.5.19.3 | Impôts différés..... | 214 |
| 2.5.20 | Résultat par action | 214 |
| 2.5.21 | Tableau des flux de trésorerie | 214 |
| 2.5.22 | Secteurs opérationnels..... | 214 |
| 3. | NOTE SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE | 215 |
| 3.1 | Chiffre d'affaires | 215 |
| 3.1.1 | Répartition du chiffre d'affaires par activité | 215 |
| 3.1.2 | Informations sectorielles | 216 |
| 3.2 | Charges externes | 216 |
| 3.3 | Charges de personnel | 217 |
| 3.4 | Impôts et taxes..... | 217 |

| | | |
|-----------|---|------------|
| 3.5 | Dotation aux amortissements et dépréciations | 218 |
| 3.6 | Autres produits et charges opérationnels | 218 |
| 3.7 | Coût de l'endettement financier brut..... | 219 |
| 3.8 | Autres produits et charges financiers | 219 |
| 3.9 | Analyse de la charge nette d'impôt | 219 |
| 3.10 | Résultat par action..... | 220 |
| 3.11 | Analyse du résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées..... | 220 |
| 4. | NOTE SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE L'ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE | 222 |
| 4.1 | Immobilisations | 222 |
| 4.1.0 | Goodwill..... | 222 |
| 4.1.0.1 | Allocation du goodwill sur les acquisitions antérieures..... | 222 |
| 4.1.0.2 | Détail des acquisitions de l'exercice 31 décembre 2023..... | 222 |
| 4.1.1 | Immobilisations incorporelles | 224 |
| 4.1.1.1 | Clientèle | 224 |
| 4.1.1.2 | Autres actifs incorporels..... | 224 |
| 4.1.2 | Immobilisations corporelles | 225 |
| 4.1.3 | Droits d'utilisation..... | 225 |
| 4.2 | Actifs financiers non courants..... | 226 |
| 4.3 | Stocks et en-cours..... | 226 |
| 4.4 | Créances clients et autres débiteurs..... | 227 |
| 4.5 | Autres actifs courants | 227 |
| 4.6 | Trésorerie | 228 |
| 4.7 | Capitaux propres | 228 |
| 4.7.1 | Capital social | 228 |
| 4.7.2 | Distribution..... | 228 |
| 4.7.3 | Actions propres | 228 |
| 4.8 | Engagements envers les employés | 228 |
| 4.9 | Informations relatives à la dette financière | 230 |
| 4.9.1 | Emprunts et dettes financières..... | 230 |
| 4.9.2 | Echéancier des emprunts et dettes financières | 232 |
| 4.9.3 | Répartitions des emprunts par type de devise | 232 |
| 4.9.4 | Informations sur les dettes locatives | 232 |
| 4.10 | Impôts différés..... | 233 |
| 4.11 | Dettes fournisseurs et autres créditeurs..... | 234 |
| 4.12 | Autres passifs courants..... | 234 |
| 4.13 | Actifs et passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées..... | 234 |
| 4.14 | Informations complémentaires sur les instruments financiers | 235 |
| 4.15 | Gestion des risques financiers | 236 |
| 4.15.1 | Risque de contrepartie bancaire | 236 |
| 4.15.2 | Risque de contrepartie clients | 236 |
| 4.15.3 | Risque de liquidité..... | 236 |
| 4.15.4 | Risque de change..... | 237 |
| 4.15.5 | Risque de taux d'intérêt..... | 237 |
| 4.15.6 | Risque de marché (prix des matières premières et coût du transport) | 237 |
| 5. | NOTE SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE..... | 238 |
| 5.1 | Incidence sur la variation du BFR..... | 238 |
| 6. | AUTRES NOTES | 238 |

| | | |
|-----------|--|------------|
| 6.1 | Rémunérations des principaux dirigeants | 238 |
| 6.2 | Engagements hors bilan | 239 |
| 6.3 | Passifs éventuels..... | 239 |
| 6.4 | Parties liées..... | 239 |
| 6.5 | Effectifs | 239 |
| 6.6 | Honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe | 239 |
| 6.7 | Evènements postérieurs à la clôture | 239 |
| 7. | LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES | 241 |

1. INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MARQUANTS

1.1 Informations générales

Le Groupe ICAPE (ci-après le « Groupe ») est constitué de la holding financière ICAPE HOLDING (ci-après la « Société ») et de 35 filiales à travers le monde, spécialisé depuis 1999 dans la production de circuits imprimés et de pièces techniques personnalisées.

Ses principales filiales sont situées dans les pays suivants : Allemagne, Etats-Unis, France et Hong-Kong.

La société ICAPE HOLDING, société anonyme à Conseil d'Administration, française et de droit français, est l'entité consolidante du groupe. Son siège social est situé au 33 Avenue du General Leclerc, 92260 Fontenay-Aux-Roses, France.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la société ICAPE HOLDING et de ses filiales.

1.2 Faits marquants

Croissance externe :

Le Groupe a acquis le 15 février 2023 l'intégralité du capital de la société FIMOR ELECTRONICS, société française spécialisée dans le négoce de pièces techniques sur-mesure, activité qui représente 80% de son chiffre d'affaires. La société dispose également d'une usine spécialisée dans la fabrication de solutions d'interface homme-machine, constituant la seconde activité de la Société et générant 20% de son chiffre d'affaires annuel. La société dispose d'un portefeuille de 350 clients, majoritairement issus des secteurs de l'industrie médicale, de l'industrie automobile, des hautes technologies ou encore des télécommunications. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 6,2 millions d'euros en 2022.

Le Groupe a acquis le 29 mai 2023 les actifs opérationnels de la société HEISSENBERGER LEITERPLATTENTECHNIK (« HLT »), distributeur allemand de circuits imprimés. Cette acquisition, qui comprend la clientèle associée à l'activité de distribution de circuits imprimés de la société HLT, a vocation à consolider la présence du Groupe sur le marché allemand. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 4,1 millions d'euros en 2022.

Le Groupe a acquis le 13 septembre 2023 l'intégralité du capital de la société PRINCITEC, société allemande spécialisée dans la distribution de circuits imprimés. Avec une base de 35 clients actifs principalement localisés en Allemagne. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 6,5 millions d'euros en 2022.

Le Groupe a acquis le 29 septembre 2023 les actifs opérationnels des sociétés américaines PCB SOLUTIONS, NUJAY TECHNOLOGIES et USTEK INCORPORATED, toutes spécialisées dans le négoce de circuits imprimés. Implanté aux Etats-Unis via sa filiale ICAPE USA pour la distribution de PCB et sa filiale CIPEM USA pour les services liés aux pièces techniques, le Groupe renforce significativement sa présence sur ce marché majeur. En 2022, ces trois sociétés ont généré un chiffre d'affaires annuel cumulé de plus de 5 millions de dollars.

Le Groupe a également acquis le 24 novembre 2023 les actifs opérationnels de la société BORDAN ELECTRONIC CONSULT, société allemande spécialisée dans la conception de pièces techniques « sur-mesure ». Le Groupe concrétise via cette opération l'implantation en Allemagne de son activité CIPEM. En 2022, la société a généré un chiffre d'affaires de 0,9 million d'euros.

Financement :

Afin de refinancer le prix d'acquisition du Groupe MMAB, la Société a sollicité du syndicat bancaire Crédit Agricole, HSBC, BNPP et Crédit du Nord la confirmation du Crédit Capex, qui a été confirmé le 31 janvier 2023 et intégralement tiré à hauteur de 10 millions d'euros.

Le Groupe a obtenu auprès de BPI, le 22 juin 2023, un prêt Croissance International d'un montant de 5 millions d'euros pour le financement de sa croissance externe.

Le Groupe a obtenu après du CIC, le 13 septembre 2023, un prêt d'un montant de 2 millions d'euros pour le financement partiel de l'acquisition de 100% des titres de la société PRINCITEC.

Le Groupe a également annoncé, le 20 décembre 2023, la mise en place d'un financement auprès d'un pool de 9 banques européennes, ainsi que l'émission d'Obligations Relance. L'opération de financement se compose d'un prêt de refinancement d'un montant total de 21 millions d'euros et d'une ligne de crédit de croissance externe de 40 millions d'euros dont 20 millions d'euros confirmés mais non tirés à date. Enfin, le Groupe a émis 6 millions d'euros d'Obligations Relance souscrites par le fonds Obligations Relance France, investissement géré par Tikehau Capital.

Gouvernance :

Le 19 juin 2023, le Conseil d'Administration a nommé Yann Duigou, précédemment Chief Marketing Officer du Groupe, comme Directeur Général du Groupe à la suite de la démission de Cyril Calvignac. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de renforcer la Direction Générale du Groupe avec la nomination de deux nouveaux Directeurs Généraux Adjointes, à savoir Arnaud Le Cognic qui devient Directeur Administratif et Financier du Groupe, et Bingling Li Sellam, qui remplace Yann Duigou dans ses fonctions de Chief Marketing Officer. Shora Rokni, Directrice Générale Adjointe, voit quant à elle son

périmètre de responsabilités axé sur la stratégie d'acquisitions et d'intégration du Groupe. La Direction Générale du Groupe se compose ainsi d'un Directeur Général, épaulé de cinq Directeurs Généraux Adjoins.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Base de préparation des états financiers

2.1.1 Contexte de publication des états financiers consolidés et déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ICAPE ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel que publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2023.

Ce jeu de comptes consolidés portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été examiné par le comité d'Audit & Risques le 21 mars 2024 et a été arrêté par le Conseil d'Administration le 26 mars 2024.

2.1.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est également la monnaie fonctionnelle de la holding ICAPE HOLDING. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, après arrondis.

2.1.3 Référentiel applicable

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2023. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS de l'IASB (International Accounting Standards Board), l'IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Conformément à IFRS 1, ces normes et amendements sont appliqués pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Nouveaux textes d'application obligatoires en 2023

Les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

- Amendement d'IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables significatives ;
- Amendements d'IAS 8 – Définition des estimations comptables ;
- Amendement d'IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction et réforme fiscale internationale (pilier 2) ;
- Norme IFRS 17 – Contrats d'assurance (en remplacement de la norme IFRS 4).

L'application de ces normes et amendements à compter du 1^{er} janvier 2023 est sans effet significatif sur les états financiers du Groupe.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le Groupe

Les normes et amendements IFRS non appliqués par anticipation par le Groupe sont les suivants :

- Amendement d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – applicable au 1^{er} janvier 2024 selon l'IASB ;
- Amendement d'IFRS 16 – Passif de location dans le cadre d'une cession-bail – applicable au 1^{er} janvier 2024 selon l'IASB.

Le Groupe n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur ses états financiers du fait de l'application de ces normes et amendements.

Autres normes et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Par ailleurs, l'IASB a publié de nouvelles normes et amendements non adoptés à ce jour par l'Union Européenne :

- Amendement d'IAS 7 – Entente de financement de fournisseurs – applicable au 1^{er} janvier 2024 selon l'IASB ;
- Amendement d'IAS 21 – Effets des variations des monnaies étrangères (absence de convertibilité) – applicable au 1^{er} janvier 2024 selon l'IASB.

Le Groupe n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur ses états financiers du fait de l'application de ces normes et amendements.

2.2 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs évalués à la juste valeur.

2.3 Recours aux jugements et estimations

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe procède à des estimations et retiennent certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat ainsi que les informations données en annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées régulièrement. Les révisions d'estimations sont comptabilisées de manière prospective. Ces hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité d'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

Les principaux jugements comptables et estimations exercés par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs non courants (cf. Note 2.5.4) ;
- l'évaluation de la valeur des actifs et passifs identifiables dans le cadre des regroupements d'entreprises (cf. Note 2.5.1) ;
- l'évaluation des dépréciations des créances clients (cf. Note 2.5.10) ;
- l'évaluation des durées de location concernant les périodes optionnelles des contrats immobiliers (cf. Note 2.5.7) ;
- la reconnaissance des impôts différés actifs (cf. Note 2.5.19.3) ;
- l'évaluation des engagements de retraites (cf. Note 2.5.13).

2.4 Principes comptables

2.4.1 Périmètres et méthodes de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe sont consolidées.

Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les méthodes comptables des filiales sont modifiées si nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées et les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

2.4.2 Conversion en monnaies étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique dans lequel la société exerce ses activités, qui correspond, en général, à la devise locale du pays. Aucun pays où sont installées les filiales n'est considéré en hyperinflation au cours des périodes présentées.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au taux de change de clôture pour les éléments d'actif et de passif du bilan et au taux de change moyen de la période pour les éléments du compte de résultat et des flux de trésorerie en l'absence de variations significatives des taux de change. Les écarts de conversion générés sont initialement comptabilisés en autres éléments du résultat global et maintenus dans les capitaux propres, en écarts de conversion.

Les taux de conversion utilisés pour convertir les états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont les suivants :

| | | Taux de clôture 2023 | Taux Moyen 2023 | Taux de clôture 2022 | Taux Moyen 2022 |
|-----|---------------------|----------------------|-----------------|----------------------|-----------------|
| BRL | Real brésilien | 5,3618 | 5,4016 | 5,6386 | 5,4432 |
| CAD | Dollar canadien | 1,4642 | 1,4596 | 1,4440 | 1,3703 |
| CNY | Yuan | 7,8509 | 7,6591 | 7,3582 | 7,0801 |
| CZK | Couronne tchèque | 24,7240 | 24,0006 | 24,1160 | 24,5602 |
| DKK | Couronne danoise | 7,4529 | 7,4510 | 7,4365 | 7,4396 |
| EUR | Euro | 1,0000 | 1,0000 | 1,0000 | 1,0000 |
| HUF | Forint | 382,8000 | 381,7583 | 400,8700 | 390,9442 |
| INR | Roupie indienne | 91,9045 | 89,3249 | 88,1710 | 82,7145 |
| JPY | Yen | 156,3300 | 151,9425 | 140,6600 | 138,0050 |
| MXN | Peseta mexicaine | 18,7231 | 19,1897 | 20,8560 | 21,2046 |
| PLN | Zloty | 4,3395 | 4,5421 | 4,6808 | 4,6845 |
| RUB | Rouble | 102,0620 | 92,3156 | 78,8640 | 74,3264 |
| SEK | Couronne suédoise | 11,0960 | 11,4728 | 11,1218 | 10,6274 |
| SGD | Dollar de Singapour | 1,4591 | 1,4523 | 1,4300 | 1,4520 |
| USD | Dollar US | 1,1050 | 1,0816 | 1,0666 | 1,0539 |
| ZAR | Rand | 20,3477 | 19,9544 | 18,0986 | 17,2097 |

Les opérations réalisées par les entités du Groupe en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultat.

2.5 Méthodes et règles d'évaluation

2.5.1 Regroupement d'entreprise

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

À la date d'acquisition, le goodwill correspond à :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (soit à leur juste valeur soit à hauteur de leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable), le cas échéant ; plus
- Le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris ;
- Quand la différence est négative (Badwill), un profit au titre de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat en « autres produits opérationnels ».

La contrepartie transférée correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels correspondant à des instruments de dette sont évalués à leur juste valeur à chaque clôture.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

À compter de la fin du délai d'affectation du prix d'acquisition qui intervient au plus tard un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de la juste valeur d'un complément de prix éventuel est constaté en résultat. À l'intérieur du délai d'affectation, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition sont également comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ». Les autres changements sont comptabilisés en contrepartie du goodwill.

2.5.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, hors goodwill, sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et dépréciations cumulés.

Les immobilisations incorporelles correspondent à des relations clients, des licences, et des logiciels.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si, et seulement si, elles répondent aux critères restrictifs suivants définis par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s’y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable
- La faisabilité technique et industrielle du projet est prouvée ;
- Il existe une intention de terminer le projet et d’utiliser ou de commercialiser l’immobilisation incorporelle issue de ce projet ;
- Le Groupe a la capacité d’utiliser ou de vendre l’immobilisation incorporelle issue de ce projet ;
- Le Groupe peut démontrer comment le projet développé générera des avantages économiques futurs ;
- Le Groupe dispose de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le projet et utiliser ou vendre l’immobilisation incorporelle issue de ce projet.

Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, les coûts de développement encourus par le Groupe sont comptabilisés en charges de l’exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts encourus au titre de l’exercice 2023 sont non significatifs.

Les principales durées d’utilité des différentes catégories d’immobilisations incorporelles sont les suivantes :

| | Durée d’amortissement |
|--------------------------|------------------------------|
| Relations clientèles (1) | De 8 ans à 20 ans |
| Logiciels | De 3 à 5 ans |
| Concessions et brevets | De 3 à 5 ans |

(1) La durée d’amortissement des relations clientèles repose sur une analyse du taux d’attrition.

2.5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d’acquisition ou de production diminué des subventions d’investissement, du cumul des amortissements, et des éventuelles dépréciations cumulées. Les coûts d’emprunts ne sont pas incorporés au coût des immobilisations en l’absence d’actif qualifié.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont généralement déterminés selon le mode linéaire sur la durée d’utilité du bien.

Pour les immobilisations complexes composées de divers composants, y compris de certains bâtiments, chaque composant de l’actif est amorti sur sa propre durée d’utilité.

Les principales durées d’utilité des différentes catégories d’immobilisations corporelles sont les suivantes :

| | Durée d’amortissement |
|---|------------------------------|
| Constructions | De 20 à 50 ans |
| Installations techniques, matériel & outillage | De 5 à 15 ans |
| Installations générales, agencements et aménagements divers | De 3 à 10 ans |
| Matériel de transport | De 4 à 5 ans |
| Matériel de bureau et informatique | De 3 à 10 ans |

La date de début d’amortissement correspond à la date à laquelle le bien est mis en service.

2.5.4 Test de dépréciation des goodwill et immobilisations

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d’utilité indéterminée ou non encore prêtes à être mises en service ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout moment s’il existe des indicateurs de perte de valeur conformément à IAS 36.10 (a).

Les autres immobilisations sont soumises à un test de dépréciation s’il existe des indicateurs de perte de valeur.

Le goodwill et les immobilisations sont testés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle ils sont rattachés, c’est-à-dire le plus petit groupe identifiable d’actifs dont l’utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d’autres actifs ou groupes d’actifs.

Le maillage des UGT est réalisé au niveau des pays ou à un groupe de pays le cas échéant lorsqu’il constitue un ensemble homogène générant des flux identifiables par type de produits vendus sur un même marché. Le groupe a ainsi identifié cinq UGTs correspondants aux secteurs opérationnels.

Lorsque la valeur comptable de l’UGT dépasse sa valeur recouvrable, une dépréciation est constatée.

- Cette dépréciation est comptabilisée en « autres produits et charges opérationnels ». Elle est affectée d’abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill rattaché à l’UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs corporels et incorporels de l’UGT au prorata de leur valeur comptable. Cette allocation de la dépréciation ne peut pas conduire à ce que la valeur comptable de l’actif devienne inférieure à sa juste valeur.

- La valeur recouvrable des UGT correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.
- La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée de la somme des flux de trésorerie futurs avant éléments financiers, provenant de l'utilisation continue d'un actif ou d'une UGT et des flux de trésorerie dégagés lors de la sortie de l'actif.

Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés

L'actif est évalué dans son état actuel, sans tenir compte des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par des investissements de performance et de capacité ainsi que des restructurations non engagées à la clôture.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Le résultat du test d'impairment IAS 36 réalisé pour l'exercice 2023 n'a donné lieu à aucune dépréciation d'actifs.

L'impairment IAS 36 est basé sur le budget 2024 validé par le Conseil d'administration du 13 décembre 2023 avec une projection sur 4 années additionnelles, avec un taux de croissance annuel de 10% équivalent à la croissance organique du Groupe, et tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

| Hypothèses | PCB Amériques | PCB Europe du Nord | PCB Europe du Sud | PCB Asie et reste du monde | CIPEM Tech Part |
|-------------------------------|---------------|--------------------|-------------------|----------------------------|-----------------|
| Taux de croissance à l'infini | 2,50 % | 2,50 % | 2,50 % | 2,50 % | 2,50 % |
| WACC par UGT | 10,48% | 10,81% | 11,18% | 10,90% | 11,17% |
| Projection | 5 ans | 5 ans | 5 ans | 5 ans | 5 ans |

2.5.5 Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités abandonnées, cédées ou en cours de cession

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan, sans retraitement des périodes antérieures.

La perte de contrôle d'une filiale, ou une activité abandonnée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

2.5.6 Subventions

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues. Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions qui leur sont attachées.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées. Elles sont comptabilisées en moins des charges afférentes.

2.5.7 Contrats de location

Selon IFRS 16 « Contrats de location », un contrat ou une partie de contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie.

En tant que preneur, le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. Le Groupe applique toutefois des exemptions prévues par la norme pour les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou ceux portant sur des actifs de faible valeur.

Les contrats de location concernent essentiellement des baux immobiliers (essentiellement pour des sièges sociaux et bureaux commerciaux) ainsi que des locations de véhicules de tourisme et de matériel informatique.

Conformément à IFRS 16, le traitement appliqué est le suivant :

- L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers. Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée non résiliable du contrat corrigée des intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de

résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

- La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux d'intérêt implicite des contrats pour les véhicules de tourisme en location avec option d'achat et sur la base de taux marginal d'emprunts (sur la base des durations) pour les véhicules de tourisme en location sans option d'achat, le matériel informatique et les baux commerciaux.
- La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs pour donner suite à un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certain).

Le Groupe a exercé son jugement pour déterminer la durée des contrats de location prévoyant une option de prolongation. Le fait que le Groupe ait jugé raisonnablement certain d'exercer de telles options a une incidence sur la durée de location retenue et influe de manière significative sur le montant de la dette de loyers et de l'actif « droit d'utilisation » portés dans les comptes.

Des impôts différés afférents sont comptabilisés sur la différence entre les actifs et passifs liés aux retraitements des contrats de location.

2.5.8 Stocks

Le groupe s'approvisionne en produits finis auprès de fournisseurs externes, principalement en Chine.

Les stocks de matières et de marchandises sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition y compris transport et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Lorsque la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée.

Les stocks du Groupe sont principalement constitués par des stocks de marchandises en cours d'acheminement (en transit) vers le client à la clôture des comptes.

Les stocks de produits finis et les encours de production sont non significatifs.

2.5.9 Instruments financiers

Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur plus (moins pour un « passif »), pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts de transaction directement liés à son acquisition ou à son émission.

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le Groupe a ainsi classé :

- ses créances commerciales et dépôts et cautionnements et autres prêts au coût amorti;
- ses emprunts, autres dettes financières et dettes fournisseurs au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE ») : le jour de leur mise en place, les emprunts sont comptabilisés à la juste-valeur de la contrepartie donnée, qui correspond normalement à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Les primes de remboursement et frais d'émission sont ainsi pris en résultat de façon étalée (actuarielle) via la méthode du TIE.

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture. La partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé qui est comptabilisée en autres éléments du résultat global est limitée à la variation cumulée de la juste valeur actualisée de l'élément couvert, dès la mise en place de la couverture. Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat. Le groupe n'a pas mis en œuvre des politiques de couverture des flux de trésorerie tel que défini dans IFRS9.

2.5.10 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur prix de transaction (au sens d'IFRS 15) ; celles-ci ne comportant pas de composante financement importante compte tenu des délais de règlements courts.

La dépréciation des créances clients est fondée sur deux méthodes :

- Une méthode collective à fondement statistique afin de refléter les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances, y compris les créances non échues, conformément à la norme IFRS 9.

- Une méthode individuelle selon laquelle une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Dans le cadre du processus de recouvrement clients, une revue hebdomadaire de la balance clients est effectuée, des actions sont alors prises dès constat de retard de paiement. Au-delà d'un retard de 15 jours, il est étudié au cas par cas la suspension éventuelle de toute expédition vers le client concerné ou de paiement d'avance. Au-delà d'un retard de 60 jours, une déclaration est faite auprès de l'assurance-crédit qui couvre les risques de non-paiement.

2.5.11 Trésorerie

Cette rubrique comprend les liquidités, les comptes bancaires courants.

Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

2.5.12 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

2.5.13 Avantages du personnel

Les régimes à cotisations définies correspondent aux régimes généraux et spéciaux de la Sécurité Sociale. Les cotisations à payer sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ à la retraite. Les calculs des obligations au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuinaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ces obligations ne sont pas financées dans le cadre d'une gestion externe.

Lorsque le régime prévoit le versement d'une indemnité au salarié, s'il est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonné à un certain nombre d'années de service, l'engagement est constitué uniquement sur les années de services précédant le départ en retraite au titre desquels le salarié génère un droit à l'avantage.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies (écarts actuariels) sont comptabilisées immédiatement en « autres éléments du résultat global ». Le Groupe détermine la charge d'intérêts en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies, au passif déterminé au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du règlement de prestations au cours de la période.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, ou en cas de réduction de régime, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel ou le profit (perte) lié à la réduction de régime, est comptabilisé immédiatement en résultat. Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

2.5.14 Chiffre d'affaires

L'activité du Groupe ICAPE se compose de 2 catégories de produits :

- Le négoce de circuits imprimés (PCB – Printed Circuit Board), porté par les entités « ICAPE » ;
- Le négoce de pièces techniques (Tech Part) telles que des câbles et connecteurs, des adaptateurs, batteries, claviers, écrans, télécommandes, etc., porté par les entités « CIPEM ».

Le revenu est déterminé suivant le transfert de contrôle en date de livraison telle que définie par les incoterms.

Les prix des produits sont des montants fixes :

- Sans contreparties variables (aucun rabais, remise ou ristourne n'est accordé) ;
- Sans composante de financement significative, les paiements des prestations étant effectués une fois la livraison réalisée.

2.5.15 EBITDA, EBITA et résultat opérationnel courant

L'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) correspond au résultat opérationnel courant avant (i) les dotations aux amortissements d'exploitation (sur actifs immobilisés et actifs circulants), et (ii) les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions.

L'EBITA (Earnings Before Interest, Taxes and Amortization) correspond au résultat opérationnel courant avant (i) les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions.

Le résultat opérationnel courant désigne la différence entre les produits et les charges d'exploitation d'une entreprise. Il correspond au résultat réalisé par le biais de l'exploitation habituelle des facteurs de production de l'entreprise. Par conséquent, il s'agit d'un résultat opérationnel avant les autres produits et charges opérationnels non courants.

Ces trois agrégats financiers sont des indicateurs-clés de la mesure de la performance opérationnelle du Groupe.

2.5.16 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est essentiellement composé des charges d'intérêts payées aux établissements bancaires et des charges d'intérêts sur dettes de loyers.

2.5.17 Autres produits et charges opérationnels

Pour améliorer la comparabilité des exercices, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat opérationnel courant ».

Ces charges et ces produits résultent d'événements majeurs intervenus pendant la période comptable et de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montant particulièrement significatif - que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats, ceci conformément au principe de pertinence de l'information du cadre conceptuel.

Ils sont présentés dans la Note 3.6 et comprennent essentiellement :

- Les dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur ;
- Les badwill ;
- Les plus ou moins-values sur cession d'actifs ;
- Des provisions pour litiges significatifs et inhabituels ou imprévisibles de par leur nature.

2.5.18 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation des provisions pour régimes à prestations définies.

2.5.19 Impôts sur les résultats

2.5.19.1 Charge d'impôt

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les actifs et passifs d'impôts sont compensés si certains critères sont remplis, conformément à la norme IAS 12. La CVAE est traitée comme un impôt sur le résultat.

2.5.19.2 Impôts exigibles

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Le montant de l'impôt exigible dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant d'impôt que le Groupe s'attend à payer (ou à recevoir) reflétant, le cas échéant, les incertitudes qui s'y rattachent. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

2.5.19.3 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales (sauf exceptions). Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les bénéfices futurs imposables sont évalués par rapport au renversement des différences temporelles imposables. Si le montant des différences temporelles ne suffit pas à comptabiliser l'intégralité d'un actif d'impôt différé, les bénéfices futurs imposables, ajustés du renversement des différences temporelles, sont évalués par rapport au plan d'activité de chacune des filiales du Groupe. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de bénéfices futurs imposables augmente.

Le Groupe retient généralement une durée de 3 ans pour apprécier le caractère recouvrable d'un impôt différé actif.

La société ICAPE HOLDING est la société mère d'un groupe fiscal de 3 sociétés en France. Il existe également une intégration fiscale aux Etats-Unis.

2.5.20 Résultat par action

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas incluses dans le calcul.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajusté pour refléter l'effet dilutif de la conversion d'instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la formule du rachat d'actions.

2.5.21 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est préparé selon la méthode indirecte et les flux de trésorerie sont analysés séparément entre les activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles comprennent les principales activités génératrices de trésorerie de l'entité ainsi que toutes les autres activités, qui ne peuvent être classées en activités d'investissement ou de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net de manière à refléter l'évolution du besoin en fonds de roulement, les éléments hors trésorerie (amortissements et dépréciations...), les plus-values de cession et les autres produits et charges calculés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'actifs, après déduction des dettes fournisseurs desdits actifs, des cessions d'actifs et des autres investissements.

Les activités de financement sont des transactions résultant de sorties de fonds liées aux variations des capitaux propres et des emprunts à long terme de l'entité. Les augmentations de capital et l'encaissement des remboursements d'emprunts relèvent ce classement.

Les augmentations des actifs et passifs hors trésorerie sont éliminées. Par la suite, les biens financés au moyen d'un contrat de location ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La réduction de l'endettement financier due aux loyers au titre des contrats de location financement est donc incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

2.5.22 Secteurs opérationnels

Conformément à IFRS 8 - Secteurs opérationnels, un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui exerce des activités commerciales dont il peut tirer des revenus et engager des dépenses ;
- dont les résultats d'exploitation sont régulièrement revus par le principal décideur opérationnel de l'entité pour prendre des décisions sur les ressources à allouer au secteur et évaluer sa performance ; et
- pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

Le principal décideur opérationnel du Groupe est le Comité Exécutif, qui prend les décisions stratégiques.

Le Groupe retient en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8, les segments suivants :

- Négoce de circuits imprimés (PCB - Printed Circuit Board) Amériques ;
- Négoce de circuits imprimés (PCB) - Europe du Nord ;

- Négocier de circuits imprimés (PCB) - Europe du Sud ;
- Négocier de circuits imprimés (PCB) – Asie et reste du monde ; et
- Négocier de pièces techniques (Tech Part).

PCB Amériques :

Fournit une large gamme de client grâce à la forte implantation du Groupe aux Etats-Unis, au Canada, au Brésil et au Mexique. Les circuits imprimés sont achetés auprès de fournisseurs externes, principalement en Chine.

PCB Europe du Nord :

Fournit une large gamme de client grâce à la forte implantation du Groupe en Allemagne, au Danemark, en Hongrie, aux Pays-Bas, en Pologne, en République tchèque et en Suède. Les circuits imprimés sont achetés auprès de fournisseurs externes, principalement en Chine.

PCB Europe du Sud :

Fournit une large gamme de client grâce à la forte implantation du Groupe en Espagne, en France, en Italie et au Portugal. Les circuits imprimés sont achetés auprès de fournisseurs externes, principalement en Chine.

PCB Asie et reste du monde :

Fournit une large gamme de client grâce à la forte implantation du Groupe en Chine, en Inde, au Japon et en Afrique du Sud. Les circuits imprimés sont achetés auprès de fournisseurs externes, principalement en Chine.

Négocier de pièces techniques :

Fournit une large gamme de pièces techniques à travers les sociétés « CIPEM » du Groupe ICAPE.

3. NOTE SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

3.1 Chiffre d'affaires

3.1.1 Répartition du chiffre d'affaires par activité

La répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 | Variation % |
|---------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Circuits imprimés (PCB) | 148 739 | 186 053 | -20% |
| Pieces techniques (CIPEM) | 30 802 | 33 591 | -8% |
| Chiffre d'affaires | 179 541 | 219 644 | -18% |

Le chiffre d'affaires s'élève à 179,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 219,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une baisse de 40,1 millions d'euros, représentant une variation de -18 %.

Les filiales ICAPE Allemagne, France et Hong-Kong représentent environ 47% du chiffre d'affaires global du Groupe sur 2023 contre près de 51% en 2022. La contribution du chiffre d'affaires de ces entités est détaillée comme suit :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--------------------------|-------------------|-------------------|
| ICAPE Allemagne | 24 063 | 25 947 |
| ICAPE France | 31 557 | 44 151 |
| ICAPE Hong Kong | 29 098 | 41 178 |
| Total | 84 718 | 111 276 |

3.1.2 Informations sectorielles

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque segment opérationnel. La contribution des services centraux (portés par ICAPE HOLDING, GIE ICAPE et GIE CIPEM) est réaffectée sur la base de la contribution au chiffre d'affaires consolidé de chaque segment opérationnel.

| 31/12/2023 | PCB Amérique | PCB Europe du nord | PCB Europe du Sud | PCB Asie et Reste du monde | CIPEM Tech Part | TOTAL |
|---|--------------|--------------------|-------------------|----------------------------|-----------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 11 189 | 47 513 | 48 272 | 41 764 | 30 802 | 179 541 |
| EBITDA | 884 | 2 591 | 4 226 | 3 339 | 2 708 | 13 748 |
| Dotations aux amortissements d'exploitation | (170) | (1 223) | (589) | (1 323) | (448) | (3 752) |
| EBITA | 714 | 1 368 | 3 637 | 2 016 | 2 260 | 9 996 |
| Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions | (66) | (473) | (446) | (3) | (86) | (1 075) |
| Résultat opérationnel courant | 648 | 894 | 3 191 | 2 013 | 2 173 | 8 920 |

| 31/12/2022 | PCB Amérique | PCB Europe du nord | PCB Europe du Sud | PCB Asie et Reste du monde | CIPEM Tech Part | TOTAL |
|---|--------------|--------------------|-------------------|----------------------------|-----------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 16 757 | 54 427 | 66 924 | 47 946 | 33 591 | 219 644 |
| EBITDA | 414 | 3 436 | 4 641 | 3 627 | 2 443 | 14 562 |
| Dotations aux amortissements d'exploitation | (217) | (1 131) | (699) | (1 293) | (397) | (3 737) |
| EBITA | 197 | 2 305 | 3 942 | 2 334 | 2 046 | 10 825 |
| Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions | - | (428) | (435) | (4) | - | (867) |
| Résultat opérationnel courant | 197 | 1 878 | 3 507 | 2 331 | 2 046 | 9 959 |

Le premier client du Groupe représente seulement 3.2% du chiffre d'affaires 2023.

3.2 Charges externes

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|-------------------------|-----------------|-----------------|
| Frais de transports | (7 370) | (11 290) |
| Rémunération des agents | (1 290) | (1 255) |
| Autres charges externes | (9 849) | (8 007) |
| Charges externes | (18 509) | (20 552) |

Les **frais de transports** s'établissent à 7,4 millions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre 11,3 millions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Ils représentent 4,1% du chiffre d'affaires en 2023, contre 5,1% du chiffre d'affaires en 2022.

La **rémunération des agents** représente 0,7% du chiffre d'affaires en 2023 contre 0,6% du chiffre d'affaires 2022.

Les **autres charges externes** se décomposent de la manière suivante :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 | Variation % |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|
| Frais administratifs & charges de loyer de contrats de faible valeur / courte durée | (3 585) | (3 361) | +7% |
| Déplacements, missions | (1 651) | (1 393) | +19% |
| Primes d'assurance | (767) | (742) | +3% |
| Publicités & marketing | (589) | (556) | +6% |
| Rémunérations d'intermédiaires & honoraires | (2 395) | (1 251) | +91% |
| Services bancaires | (861) | (705) | +22% |
| Autres charges externes | (9 849) | (8 007) | +23% |

Les **autres charges externes** se sont élevées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à un montant de 9,8 millions d'euros contre 8,0 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une hausse de 1,8 millions d'euros (+23%).

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 1,1 million d'euros des rémunérations d'intermédiaires & honoraires sur l'exercice clos au 31 décembre 2023, résultant de :

- (i) des opérations visant à rationaliser et simplifier la structure juridique du Groupe,
- (ii) du déploiement de la stratégie RSE du Groupe, et
- (iii) reflétant les actions du département fusion et acquisition à travers la politique de croissance externe du Groupe.

3.3 Charges de personnel

Les charges de personnel peuvent être détaillées comme suit :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Rémunérations du personnel | (21 327) | (22 133) |
| Charges de sécurité sociale et de prévoyance | (4 499) | (4 234) |
| Dotations aux provisions pour engagements de retraite | (8) | (78) |
| Charges de Stocks Options et Actions Gratuites | - | (69) |
| Charges de personnel | (25 835) | (26 514) |

Les charges de personnel s'établissent à 25,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 26,5 millions d'euros en 2022, soit une baisse de moins de 3%.

3.4 Impôts et taxes

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Impôts et taxes sur rémunérations | (149) | (151) |
| Autres impôts et taxes | (243) | (90) |
| Impôts et taxes | (393) | (241) |

3.5 Dotation aux amortissements et dépréciations

Les dotations aux amortissements et dépréciations sont détaillées comme suit :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles | (800) | (828) |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles | (2 942) | (2 899) |
| Dotations aux dépréciations des stocks en-cours et produits finis | (11) | (10) |
| Dotations aux dépréciations des actifs circulants | - | - |
| Dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions | (1 075) | (867) |
| Dotation aux amortissements et dépréciations | (4 828) | (4 604) |
| <i>dont dotation aux amortissements des droits d'utilisation IFRS 16 - Contrat de location</i> | <i>(2 050)</i> | <i>(2 054)</i> |

Les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions s'élèvent à 1,1 M€ au 31 décembre 2023, contre 0,9 M€ en 2022. Ces dotations résultent de l'amortissement des relations clientèles sur une durée de 8 ans à 20 ans en fonction de l'analyse du taux d'attrition (voir note 2.5.2).

3.6 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels s'analysent comme suit :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Plus ou moins-value de cessions d'actifs immobilisés | 44 | (15) |
| Autres charges | (3 223) | (3 749) |
| Autres produits | 2 828 | 3 887 |
| Autres produits et charges opérationnels | (350) | 123 |

Les autres charges s'élèvent à 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 et s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- Les pertes antérieures à l'acquisition de l'entité SAFA (stocks obsolètes, litige commercial) pour 1,6 M€ ;
- Les indemnités contractuelles versées pour 0,6 M€ ;
- Le reliquat des frais d'émission d'emprunts historiques et non amortis au moment du refinancement pour 0,3 M€ ;
- Les frais d'acquisition de titres FIRMOR ELECTRONICS et LUSODABEL chez ICAPE HOLDING pour 0,2 M€ ;
- Les frais d'acquisition de titres PRINCITEC chez ICAPE GMBH pour 0,2 M€.

Les autres produits s'élèvent à 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 et s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- L'annulation du complément de prix relatif à l'acquisition de la société SAFA pour 1,6 M€ ;
- L'annulation du complément de prix de relatif à l'acquisition des actifs opérationnels HLT pour 0,5 M€ ;
- La non-restitution d'un séquestre relatif à l'acquisition de la société SAFA pour 0,4 M€.

Les autres produits et charges liées à la société SAFA présentent un solde net de +0,4 M€.

3.7 Coût de l'endettement financier brut

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|----------------|--------------|
| Charges d'intérêts sur emprunt | (1 579) | (524) |
| Coût de l'endettement financier brut | (1 579) | (524) |
| <i>dont Coût de l'endettement financier brut liés aux dettes locatives IFRS 16</i> | <i>(217)</i> | <i>(244)</i> |

3.8 Autres produits et charges financiers

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|----------------|----------------|
| Revenus des actifs financiers hors équivalents de trésorerie | 15 | 7 |
| Gains de change | 929 | 3 253 |
| Autres produits financiers | 55 | 11 |
| Gains de change - Non réalisés | 0 | 172 |
| Autres produits financiers | 999 | 3 444 |
| | | |
| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
| Pertes de change | (823) | (4 094) |
| Autres charges financières | (729) | (695) |
| VNC des titres cédés | (5) | (2) |
| Dotations aux dépréciations des actifs financiers | 6 | (10) |
| Autres charges financières | (1 550) | (4 802) |
| | | |
| Autres produits et charges financiers | (552) | (1 358) |

Les gains et pertes de change nets représentent 105 K€ en 2023 contre (668) K€ en 2022. Ces gains et pertes sont essentiellement dues à la revalorisation des comptes bancaires en devise ainsi qu'à la valorisation des dettes et créances en devise au taux de clôture.

Les autres charges financières représentent pour l'essentiel les intérêts liés à l'affacturage.

3.9 Analyse de la charge nette d'impôt

Les principaux composants de la charge d'impôt sur le résultat sont :

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---------------------------------|----------------|--------------|
| Impôts différés | 73 | 1 207 |
| Impôts exigibles | (1 148) | (1 659) |
| Autres | 15 | 14 |
| Impôts sur les bénéfices | (1 059) | (439) |

La réconciliation entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable se présente comme suit :

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net de la période | 4 230 | 5 291 |
| Impôts sur les bénéfices | (1 059) | (439) |
| Bénéfice net imposable | 5 289 | 5 730 |
| Taux d'imposition en France | 25,00% | 25,00% |
| Impôt théorique | (1 322) | (1 433) |
| Ajustements de l'impôt théorique | 263 | 994 |
| - Impact net des différences de taux d'imposition locaux | 206 | 230 |
| - Impact net des retraitements sur goodwill / badwill (dont effet résultat des renoncations d'earn-out) | 495 | 501 |
| - Impact des crédits d'impôts et autres ajustements | 123 | (26) |
| - CVAE reclassée en impôt | (17) | (8) |
| - Différences permanentes sur les retraitements de consolidation | (74) | 322 |
| - Déficit fiscal non activés | (546) | (115) |
| - Autres | 76 | 90 |
| Charge d'impôt effectivement constaté | (1 059) | (439) |
| Taux d'impôt effectif | 20,02% | 7,66% |

Le taux d'impôt effectif de 20,02% sur l'exercice 2023 contre 7,66% sur l'exercice 2022. La variation du taux d'impôt effectif provient principalement de la variation des déficits fiscaux non activés.

3.10 Résultat par action

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|---------------|---------------|
| Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros) | 4 482 | 5 476 |
| Nombre moyen d'actions en circulation | 8 088 182 | 6 883 952 |
| Nombre moyen d'instruments dilutifs | 0 | 0 |
| - dont bons de souscription actions | 0 | 0 |
| Nombre moyen d'actions dilué | 8 088 182 | 6 883 952 |
| - Résultat part du Groupe par action | 0,55 € | 0,80 € |
| - Résultat part du Groupe dilué par action | 0,55 € | 0,80 € |

3.11 Analyse du résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées

Au 31 décembre 2023, le résultat des activités destinées à la vente concerne les sociétés :

- ICAPE RUSSIE à la suite de la décision du Groupe de se désengager de ses activités en Russie compte-tenu du contexte géopolitique. Les délais d'obtention des agréments administratifs nécessaires à la cession des titres de la filiale russe étant régulièrement repoussés par l'administration locale, le groupe a décidé de procéder à la liquidation de la société au cours du premier semestre 2024 ;
- DIVSYS USA en raison de la volonté du groupe d'arrêter son activité d'assemblage de cartes électroniques exercée uniquement par cette société au sein du groupe pour se concentrer sur les activités de trading. Par ailleurs, le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur les actifs de cette filiale à la clôture 31 décembre 2023.

La répartition du résultat des activités destinées à être cédées est la suivante :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | | 31/12/2022 | |
|--|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| | ICAPE RUSSIE | DIVSYS USA | ICAPE RUSSIE | DIVSYS USA |
| Chiffre d'affaires | 1 207 (*) | 6 110 | 2 779 | 5 238 |
| Achats consommés | (452) | (2 764) | (1 239) | (2 630) |
| Charges externes | (203) | (1 017) | (848) | (1 446) |
| Charges de personnel | (178) | (2 739) | (264) | (2 727) |
| Impôts et taxes | - | (14) | - | (14) |
| Autres produits et charges d'exploitation | (24) | 47 | (3) | 8 |
| Résultat opérationnel courant avant amortissements (EBITDA) (1) | 350 | (377) | 425 | (1 572) |
| Dotations aux amortissements | (24) | (666) | (30) | (692) |
| Résultat opérationnel courant | 326 | (1 043) | 395 | (2 263) |
| Résultat sur cession de participations consolidées | - | - | - | - |
| Autres produits et charges opérationnels | - | - | (0) | (173) |
| Résultat opérationnel | 326 | (1 043) | 395 | (2 436) |
| Produits et charges de trésorerie | - | - | - | - |
| Coût de l'endettement financier brut | (2) | (47) | (3) | (28) |
| Coût de l'endettement financier net | (2) | (47) | (3) | (28) |
| Autres produits et charges financiers | 27 | (194) | (103) | 286 |
| Résultat avant impôts | 351 | (1 284) | 288 | (2 179) |
| Impôts sur les bénéfices | (61) | (9) | (78) | (5) |
| Résultat net | 290 | (1 293) | 210 | (2 184) |
| Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées | | (1 003) | | (1 974) |

(*) Le chiffre d'affaires d'ICAPE RUSSIE s'élève à 1,2 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre 2,8 M€ au cours de l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires résulte exclusivement à l'apurement des commandes antérieures la décision du Groupe de se désengager de ses activités en Russie.

4. NOTE SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE L'ETAT SUR LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

4.1 Immobilisations

4.1.0 Goodwill

L'analyse de la variation du goodwill peut être déclinée comme suit :

| (En milliers EUR) | 31/12/2022 | Impact de l'allocation du goodwill sur les acquisitions 2022 | Entrées de périmètre | 31/12/2023 |
|---------------------------|---------------|--|----------------------|---------------|
| Goodwill | 20 907 | - | 2 760 | 23 667 |
| Dépréciation du goodwill | - | - | - | - |
| Total Valeur Nette | 20 907 | - | 2 760 | 23 667 |

La décomposition du goodwill par entité et par secteur opérationnel est la suivante :

| (En milliers EUR) | 31/12/2022 | Impact de l'allocation du goodwill sur les acquisitions 2022 | Entrées de périmètre | 31/12/2023 |
|---------------------------------|---------------|--|----------------------|---------------|
| ICAPE DENMARK | 835 | | | 835 |
| MMAB GROUP AB | 9 702 | | | 9 702 |
| PRINCITEC | - | | 777 | 777 |
| SAFA 2000 | 6 802 | | | 6 802 |
| Total PCB Europe du Nord | 17 339 | - | 777 | 18 116 |
| IDELEC FRANCE | 3 392 | | | 3 392 |
| Total PCB Europe du Sud | 3 392 | - | - | 3 392 |
| ICAPE SOUTH AFRICA | 176 | | | 176 |
| Total Reste du monde | 176 | - | - | 176 |
| FIMOR ELECTRONICS | - | | 1 983 | 1 983 |
| Total CIPEM Tech Part | - | - | 1 983 | 1 983 |
| Total Général | 20 907 | - | 2 760 | 23 667 |

4.1.0.1 Allocation du goodwill sur les acquisitions antérieures

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe n'a procédé à aucune allocation du goodwill sur les acquisitions antérieures.

4.1.0.2 Détail des acquisitions de l'exercice 31 décembre 2023

Le Groupe a fait l'acquisition des sociétés suivantes en 2023 :

- Acquisition de 100% du capital social et des droits de vote de la société FIMOR ELECTRONICS, en date du 6 avril 2023, pour un montant total de 3.500 K€. Ce prix n'intègre pas de complément de prix ; et
- Acquisition de 100% du capital social et des droits de vote de la société PRINCITEC, en date du 12 septembre 2023, pour un montant total de 2.558 K€. Ce prix n'intègre pas de complément de prix.

Détermination de la juste valeur des actifs identifiables acquis

| <i>(En milliers d'euros)</i> | FIMOR | PRINCITEC | Total |
|---|--------------|------------------|--------------|
| <i>Taux d'acquisition</i> | <i>100%</i> | <i>100%</i> | |
| Valeur comptable de l'actif net acquis | 1 847 | 778 | 2 625 |
| - Annulation des fonds de commerce historiques | (764) | - | (764) |
| + Valorisation des relations clientèles | 681 | 1 415 | 2 096 |
| - Impact des impôts différés sur la valorisation des relations clientèles | (170) | (412) | (582) |
| - Retraitement des engagements de retraite | (103) | - | (103) |
| + Impact des impôts différés sur les engagements de retraite | 26 | - | 26 |
| Juste valeur des actifs identifiables acquis | 1 517 | 1 781 | 3 298 |

Détermination du goodwill

| <i>(En milliers d'euros)</i> | FIMOR | PRINCITEC | Total |
|---|----------------|------------------|----------------|
| <i>Taux d'acquisition</i> | <i>100%</i> | <i>100%</i> | |
| Juste de valeur des actifs identifiables acquis | 1 517 | 1 781 | 3 298 |
| - Elimination des titres internes acquis | - | - | - |
| - Prix d'acquisition | (3 500) | (2 558) | (6 058) |
| - Complément de prix | - | - | - |
| Goodwill | (1 983) | (777) | (2 760) |

Coûts liés à l'acquisition

Le Groupe a encouru 251 K€ de frais liés aux acquisitions (26 K€ chez ICAPE HOLDING pour l'acquisition de FIMOR ELECTRONICS et 225 K€ chez ICAPE GMBH pour l'acquisition de PRINCITEC). Ces frais sont reconnus dans le compte de résultat au sein des autres charges opérationnelles.

Chiffre d'affaires et résultat net sur les acquisitions

La contribution des entités acquises au cours de l'exercice 2023 représente 7.892 K€ sur le chiffre d'affaires global et 700 K€ sur le résultat net, détaillée comme suit :

| <i>(En milliers d'euros)</i> | FIMOR | PRINCITEC | Total |
|---|--------------|------------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 5 387 | 2 506 | 7 892 |
| <i>Poids sur le chiffre d'affaires global du Groupe</i> | <i>3,0%</i> | <i>1,4%</i> | <i>4,4%</i> |
| Résultat net | 480 | 220 | 700 |
| <i>Poids sur le résultat net global du Groupe</i> | <i>11,4%</i> | <i>5,2%</i> | <i>16,5%</i> |

Détail des acquisitions dans le tableau de flux de trésorerie

| <i>(En milliers d'euros)</i> | FIMOR | PRINCITEC | Total |
|---|--------------|------------------|--------------|
| Prix d'acquisition versé sur la période | 3 500 | 2 558 | 6 058 |
| Trésorerie active des filiales acquises | (388) | (255) | (643) |
| Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise | 3 112 | 2 303 | 5 415 |

4.1.1 Immobilisations incorporelles

| (En milliers EUR) | 31/12/2022 | Acquisitions | Dotations de l'exercice | Variations des cours de change | Business combination | Reclassements | 31/12/2023 |
|---|----------------|--------------|-------------------------|--------------------------------|----------------------|---------------|----------------|
| Concessions, brevets & droits similaires | 2 403 | 15 | | | 53 | 20 | 2 491 |
| Logiciels | 1 569 | 194 | | (7) | 42 | (24) | 1 773 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 220 | 298 | | | | (20) | 498 |
| Relations clientèles | 15 767 | 6 182 | | (86) | 2 095 | | 23 959 |
| Autres immobilisations incorporelles | 48 | | | (0) | | | 48 |
| Immobilisations incorporelles | 20 008 | 6 689 | - | (94) | 2 190 | (24) | 28 769 |
| Amortissements des concessions, brevets & droits similaires | (1 567) | | (350) | | (53) | | (1 970) |
| Amortissements des logiciels | (935) | | (417) | 3 | (36) | | (1 386) |
| Amortissements de la clientèle | (1 019) | | (1 075) | (1) | | | (2 096) |
| Amortissements des autres immobilisations incorporelles | (48) | | | | | | (48) |
| Amortissements des immobilisations incorporelles | (3 570) | - | (1 843) | 1 | (89) | - | (5 500) |
| Total valeur nette | 16 438 | 6 689 | (1 843) | (92) | 2 101 | (24) | 23 269 |

4.1.1.1 Clientèle

Au 31 décembre 2023, les relations clientèles ont une valeur brute de 24,0 M€ et une valeur nette de 21,9 M€. En comparaison, la valeur brute était de 15,8 M€ et la valeur nette de 14,8 M€ en 2022.

Les acquisitions s'élèvent à 6,2 M€ et correspondent aux acquisitions d'actifs opérationnels suivants :

- CIPEM GMBH : acquisition de la clientèle de la société BORDAN pour un montant de 1,5 M€ ;
- ICAPE GMBH : acquisition de la clientèle de la société HLT pour un montant de 0,8 M€ ;
- ICAPE USA : acquisition de la clientèle des sociétés PCB SOLUTIONS, NUJAY TECHNOLOGIES et USTEK INCORPORATED pour un montant total de 3,9 M€.

Par ailleurs, l'allocation du prix d'acquisition des sociétés FIMOR ELECTRONICS et PRINCITEC a donné lieu à une affectation en relations clientèles pour un montant total de 2,1 M€ (colonne « Business combination »). Plus de détail dans la note 4.1.0 relative au goodwill.

4.1.1.2 Autres actifs incorporels

Au 31 décembre 2023, les autres actifs incorporels ont une valeur brute de 4,8 M€ et une valeur nette de 1,4 M€. En comparaison, la valeur brute était de 4,2 M€ et la valeur nette de 1,7 M€ en 2022.

Ces actifs correspondent principalement aux logiciels acquis par le Groupe ainsi qu'aux frais de développements, notamment le développement de l'e-shop.

4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles hors contrats de location se décomposent de la manière suivante :

| (En milliers EUR) | 31/12/2022 | Acquisitions | Cessions | Dotations de l'exercice | Variations des cours de change | Regroupement d'entreprises | Reclassements et mises au rebut | 31/12/2023 |
|---|----------------|--------------|--------------|-------------------------|--------------------------------|----------------------------|---------------------------------|----------------|
| Constructions | 47 | 4 | - | - | - | 231 | - | 282 |
| Installations techniques, matériel & outillage | 6 862 | 748 | (15) | - | (513) | 606 | 125 | 7 813 |
| Matériel de bureau | 832 | 49 | (13) | - | (0) | 18 | 1 | 886 |
| Matériel de transport | 531 | 148 | (173) | - | (17) | 7 | - | 496 |
| Matériel informatique | 1 546 | 154 | (144) | - | (29) | 32 | 2 | 1 561 |
| Autres immobilisations corporelles | 163 | 11 | (100) | - | (7) | 248 | - | 316 |
| Immobilisations corporelles | 9 982 | 1 114 | (445) | - | (566) | 1 142 | 127 | 11 354 |
| Amortissements des constructions | (27) | - | - | (26) | - | (185) | - | (238) |
| Amortissements des installations techniques, matériel & outillage | (4 062) | - | 17 | (1 181) | 260 | (460) | 448 | (4 978) |
| Amortissements du matériel de bureau | (669) | - | 7 | (57) | 1 | (10) | (1) | (728) |
| Amortissements du matériel transport | (243) | - | 53 | (97) | 8 | (2) | - | (280) |
| Amortissements du matériel informatique | (1 138) | - | 144 | (206) | 13 | (31) | (1) | (1 219) |
| Amortissements des autres immobilisations corporelles | (99) | - | 94 | (47) | 5 | (107) | - | (155) |
| Amortissements des immobilisations corporelles | (6 237) | - | 315 | (1 614) | 287 | (796) | 446 | (7 599) |
| Total valeur nette | 3 744 | 1 114 | (130) | (1 614) | (279) | 346 | 573 | 3 755 |

4.1.3 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisations liés aux contrats de location en IFRS 16 se décomposent comme suit :

| (En milliers EUR) | 31/12/2022 | Acquisitions | Cessions | Dotations de l'exercice | Variations des cours de change | Reclassements et mises au rebut | 31/12/2023 |
|---|----------------|--------------|-------------|-------------------------|--------------------------------|---------------------------------|----------------|
| Constructions | 10 043 | 612 | (82) | - | (320) | 85 | 10 339 |
| Installations techniques, matériel & outillage | 318 | - | - | - | - | - | 318 |
| Matériel de transport | 1 948 | 67 | - | - | 0 | - | 2 015 |
| Matériel informatique | 687 | - | - | - | - | - | 687 |
| Autres immobilisations corporelles | - | 65 | - | - | - | - | 65 |
| Immobilisations corporelles | 12 996 | 745 | (82) | - | (320) | 86 | 13 424 |
| Amortissements des constructions | (4 328) | - | 82 | (1 585) | 164 | 116 | (5 551) |
| Amortissements des installations techniques, matériel & outillage | (21) | - | - | (64) | - | - | (85) |
| Amortissements du matériel transport | (1 101) | - | - | (320) | (0) | - | (1 421) |
| Amortissements du matériel informatique | (564) | - | - | (72) | - | - | (636) |
| Amortissements des autres immobilisations corporelles | - | (10) | - | - | - | - | (10) |
| Amortissements des immobilisations corporelles | (6 015) | (10) | 82 | (2 050) | 164 | 116 | (7 703) |
| Total valeur nette | 6 982 | 745 | - | (2 050) | (156) | 202 | 5 721 |

4.2 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent :

| (En milliers EUR) | 31/12/2022 | Acquisitions | Cessions | Dotations/ Reprises | Variations des cours de change | Variations de Périmètre | 31/12/2023 |
|--|--------------|--------------|------------|------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|--------------|
| Titres de participation | 5 | - | (5) | - | (0) | - | (0) |
| Titres immobilisés | 815 | (1) | - | - | - | - | 814 |
| Prêts, cautionnements et autres débiteurs - non courants | 320 | 19 | (0) | - | (5) | 21 | 354 |
| Actifs financiers non courants | 1 139 | 18 | (5) | - | (5) | 21 | 1 168 |
| Dépréciation des titres immobilisés | (610) | - | - | - | - | - | (610) |
| Dépréciations des actions propres | (5) | - | - | 5 | - | - | - |
| Dépréciation des immobilisations financières | (620) | - | - | 10 | - | - | (610) |
| Total valeur nette | 520 | 18 | (5) | 10 | (5) | 21 | 559 |

4.3 Stocks et en-cours

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | | |
|---|----------------|---------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Dépréciations | Valeurs nettes |
| Matières premières et autres approvisionnements | 724 | (25) | 699 |
| En-cours de production | 29 | 0 | 29 |
| Produits intermédiaires et produits finis | 82 | (1) | 81 |
| Stocks de marchandises | 10 599 | (51) | 10 548 |
| Total Stocks et en-cours | 11 434 | (77) | 11 357 |

| (En milliers EUR) | 31/12/2022 | | |
|---|----------------|---------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Dépréciations | Valeurs nettes |
| Matières premières et autres approvisionnements | 329 | - | 329 |
| En-cours de production | 52 | (24) | 27 |
| Produits intermédiaires et produits finis | 33 | - | 33 |
| Stocks de marchandises | 13 467 | - | 13 467 |
| Total Stocks et en-cours | 13 880 | (24) | 13 856 |

Les stocks de marchandises représentent les marchandises réceptionnées des fournisseurs et qui sont en cours d'acheminement vers le client final. Pour ces stocks, le risque lié à l'acheminement de la marchandise est supporté par le Groupe. Le transfert de contrôle des marchandises intervient après la livraison (en fonction de l'incoterm contractuel).

4.4 Créances clients et autres débiteurs

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | | |
|---|----------------|---------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Dépréciations | Valeurs nettes |
| Créances clients | 37 413 | (116) | 37 297 |
| Autres débiteurs | 4 591 | - | 4 591 |
| Créances clients et autres débiteurs | 42 004 | (116) | 41 888 |

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2022 | | |
|---|----------------|---------------|----------------|
| | Valeurs brutes | Dépréciations | Valeurs nettes |
| Créances clients | 37 218 | (47) | 37 170 |
| Autres débiteurs | 8 126 | - | 8 126 |
| Créances clients et autres débiteurs | 45 344 | (47) | 45 297 |

L'intégralité de ces créances sont exigibles à moins d'un an.

La ventilation des créances par échéance peut être présenté comme suit :

| | 31/12/2023 | | | |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------------------------|--------------------------------|
| | Total | Non échues | Echues depuis moins de 60 jours | Echues depuis plus de 60 jours |
| Clients et comptes rattachés | 36 447 | 24 626 | 11 653 | 168 |
| Factures à établir | 966 | 966 | - | - |
| Créances clients | 37 413 | 25 592 | 11 653 | 168 |

| | 31/12/2022 | | | |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------------------------|--------------------------------|
| | Total | Non échues | Echues depuis moins de 60 jours | Echues depuis plus de 60 jours |
| Clients et comptes rattachés | 36 031 | 28 445 | 4 072 | 3 515 |
| Factures à établir | 1 187 | 1 187 | - | - |
| Créances Clients | 37 218 | 29 631 | 4 072 | 3 515 |

4.5 Autres actifs courants

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| | Montant | Montant |
| Charges constatées d'avance | 549 | 862 |
| Créances d'impôt courant | 958 | 294 |
| Total Autres actifs courants | 1 507 | 1 156 |

4.6 Trésorerie

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--------------------------|---------------|---------------|
| | Montant | Montant |
| Disponibilités | 32 747 | 27 988 |
| Total Trésorerie | 32 747 | 27 988 |

4.7 Capitaux propres

4.7.1 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société ICAPE HOLDING s'élève à 3.235.272,80 euros. Il est composé de 8.088.182 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro.

4.7.2 Distribution

L'Assemblée Générale du 16 mai 2023 a décidé de prélever sur le poste « Autres réserves » la somme de 1.617.636,40 euros et de la distribuer aux actionnaires de la société ICAPE HOLDING à titre de dividende. Le montant de dividende ainsi alloué correspond à un dividende de 0,20 euro par action. Ce dividende a été mis en paiement le 15 juin 2023.

4.7.3 Actions propres

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe s'est rendu acquéreur de 11.825 actions par le biais du contrat de liquidité confié à la société de bourse Gilbert Dupont.

A la date du 29 décembre 2023, le compte de liquidité s'élevait à 25.473 actions. Toutes ces actions ont été annulées dans les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023.

4.8 Engagements envers les employés

Au 31 décembre 2023, les engagements de retraite s'élèvent à 474 K€ par rapport à 456 K€ en 2022.

L'évolution des engagements de retraite peut être analysée comme suit :

| <i>(En milliers d'euros)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|------------|------------|
| Valeur actualisée de la provision à l'ouverture | 456 | 662 |
| Coût des services rendus de l'exercice | 63 | 74 |
| Coût des services passés (réforme retraite) | (34) | - |
| Coût financier | 14 | 4 |
| Prestations réglées au cours de l'exercice | (35) | - |
| Mouvements de périmètre | 103 | - |
| Réévaluation du passif (gains / pertes actuariels) | (93) | (289) |
| Valeur actualisée de la provision à la clôture | 474 | 456 |

L'incidence des mouvements de périmètre pour 103 K€ concerne l'acquisition de la société FIMOR ELECTRONICS. Ce montant a été pris en compte lors de la détermination du goodwill (cf. Note 4.10.2).

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|----------------------------|----------------------------|
| HYPOTHESES ECONOMIQUES | | |
| Taux d'actualisation | Taux Iboxx 2023 (3,65%) | Taux Iboxx 2022 (3,20%) |
| Profil de carrière | 1,50% | 1,50% |
| Taux de charges sociales | | |
| Cadres | 45,00% | 45,00% |
| Non-cadres | 42,00% | 42,00% |
| HYPOTHESES DE COMPORTEMENTS SOCIAUX | | |
| Âges de départ à la retraite | | |
| Cadres | 64 | 62 |
| Non-cadres | 64 | 62 |
| Modalité de départ à la retraite | Âge | Âge |

4.9 Informations relatives à la dette financière

4.9.1 Emprunts et dettes financières

| (En milliers EUR) | 31/12/2022 | Emission | Remboursement | Variations des cours de change | Regroupement d'entreprises | Reclassement | 31/12/2023 |
|--|---------------|---------------|-----------------|--------------------------------|----------------------------|----------------|---------------|
| Emprunts obligataires | - | 6 078 | - | - | - | - | 6 078 |
| Emprunts auprès d'établissements de crédit - non courant (1) (2) | 14 555 | 38 130 | (24 910) | (13) | 222 | (1 799) | 26 185 |
| Dettes de location non courantes (2) | 5 703 | 573 | - | (125) | - | (1 765) | 4 386 |
| Intérêts courus sur emprunts - non courant | - | - | - | - | - | - | - |
| Total Dettes financières MLT | 20 259 | 44 780 | (24 910) | (138) | 222 | (3 564) | 36 649 |
| Emprunts auprès d'établissements de crédit - courant | 4 686 | 139 | (1 518) | (23) | - | 1 379 | 4 663 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 47 | 16 | (2) | (4) | 3 | 2 | 63 |
| Autres emprunts et dettes assimilées - courant | 2 | - | (1) | - | - | - | 0 |
| Dettes de location courantes (2) | 1 808 | 191 | (2 087) | (43) | - | 2 002 | 1 870 |
| Dettes de factoring (1) (2) | 16 739 | 1 232 | (1 829) | (18) | - | - | 16 125 |
| Intérêts courus sur emprunts - courant | 55 | 132 | (55) | - | 0 | - | 132 |
| Total Dettes financières CT | 23 337 | 1 710 | (5 492) | (87) | 3 | 3 383 | 22 853 |
| Total Emprunts et dettes financières | 43 595 | 46 490 | (30 403) | (225) | 224 | (181) | 59 502 |
| (1) Emission d'emprunts présentés dans le Tableau de flux de trésorerie | | 45 578 | | | | | |
| (2) Remboursement d'emprunts présentés dans le Tableau de flux de trésorerie | | | (30 346) | | | | |
| Dont Dette de loyer selon IFRS 16 | 7 511 | 764 | (2 087) | (168) | - | 237 | 6 256 |

Dettes Factor

Les contrats de cession de créances commerciales ne sont pas déconsolidant dans la mesure où le risque de retard de paiement ainsi que le risque de dilution ne sont pas transférés aux cessionnaires. La décomposition par contrat peut être ventilé comme suit :

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| CIPEM FRANCE | 2 994 | 2 313 |
| CIPEM HONG KONG | 929 | 495 |
| ICAPE DEUTSCHLAND | 2 246 | 2 993 |
| ICAPE FRANCE | 6 412 | 6 751 |
| ICAPE HONG KONG | 2 537 | 3 535 |
| ICAPE IBERICA | 580 | - |
| ICAPE ITALIA | 425 | 652 |
| Total Dettes Factor | 16 125 | 16 739 |

Emprunts obligataires et emprunts auprès des établissements de crédit

Afin de refinancer le prix d'acquisition du Groupe MMAB, la Société a sollicité du syndicat bancaire Crédit Agricole, HSBC, BNPP et Crédit du Nord la confirmation du Crédit Capex, qui a été confirmé le 31 janvier 2023 et intégralement tiré à hauteur de 10 millions d'euros.

Le Groupe a obtenu auprès de BPI, le 22 juin 2023, un prêt Croissance International d'un montant de 5 millions d'euros pour le financement de sa croissance externe.

Le Groupe a obtenu après du CIC, le 13 septembre 2023, un prêt d'un montant de 2 millions d'euros pour le financement partiel de l'acquisition de 100% des titres de la société PRINCITEC.

Le Groupe a également annoncé, le 20 décembre 2023, la mise en place d'un financement auprès d'un pool de 9 banques européennes, ainsi que l'émission d'Obligations Relance. L'opération de financement se compose d'un prêt de refinancement d'un montant total de 21 millions d'euros et d'une ligne de crédit de croissance externe de 40 millions d'euros dont 20 millions d'euros confirmés mais non tirés à date. Enfin, le Groupe a émis 6 millions d'euros d'Obligations Relance souscrites par le fonds Obligations Relance France, investissement géré par Tikehau Capital.

Les caractéristiques des emprunts auprès des établissements de crédit peuvent être résumées dans le tableau suivant :

| Date de contrat | Société | Désignation | VNC 31/12 2023 | VNC 31/12/2022 | Valeur nominale à l'émission | Date d'échéance | Taux d'intérêt | Devise | Modalité de remboursement (in fine / Mensualité constant) | Garanties données |
|-----------------|------------------|--|-------------------|-------------------|------------------------------------|--------------------|---|--------|---|--------------------------------|
| 05/2020 | ICAPE France | Crédit Agricole Emprunt PGE | 1 426 | 2 011 | 2 350 | 05/2026 | Taux fixe : 0,31% l'an | EUR | Mensualité constante | - |
| 05/2020 | ICAPE France | HSBC Emprunt PGE | 1 472 | 2 058 | 2 350 | 05/2026 | Taux fixe : 0,55% l'an | EUR | Mensualité constante | - |
| 05/2020 | SAFA | VR Banque Emprunt KFW | 322 | 451 | 500 | 06/2026 | Taux fixe : 3% l'an | EUR | Mensualité constante | - |
| 09/2021 | IDELEC | BNP Paribas Emprunt PGE | 360 | 512 | 600 | 04/2026 | Taux fixe : 1% l'an | EUR | Mensualité constante | - |
| 08/2022 | ICAPE USA | HSBC Bank Short term loan | 136 | 1 406 | 1 500 | N/A | LIBOR USD 1 mois + 3% l'an soit 235 points de base | USD | N/A | - |
| 06/2020 | PRINCITEC | COMMERZBANK | 164 | - | 300 | 2028 | Taux fixe : 3,03% l'an | EUR | Annuité constante | - |
| 11/2022 | ICAPE HOLDING | Prêt syndiqué (1) | - | 12 800 | 12 800 | 11/2029 | Taux Euribor 3M + marge 1,6% | EUR | Amortissement constant | Nantissement des titres (3) |
| 06/2023 | ICAPE HOLDING | BPI – Prêt Croissance International | 5 000 | - | 5 000 | 06/2030 | Taux fixe : 5,26% l'an | EUR | Remboursement trimestriel à partir de septembre 2025 | - |
| 09/2023 | ICAPE HOLDING | CIC – Acquisition PRINCITEC | 2 000 | - | 2 000 | 08/2029 | Taux fixe : 4,06% l'an | EUR | Remboursement semestriel à partir février 2024 | - |
| 12/2023 | ICAPE HOLDING | Prêt syndiqué (2) Tranche A1 | 15 300 | - | 15 300 | 12/2029 | Taux Euribor 3M + marge entre 1,50% et 2,20% | EUR | Remboursement semestriel à partir de juin 2024 | Nantissement des titres (3) |
| 12/2023 | ICAPE HOLDING | Prêt syndiqué (2) Tranche B1 | 2 700 | - | 2 700 | 06/2030 | Taux Euribor 3M + marge entre 2,10% et 3,15% | EUR | In fine | Nantissement des titres (3) |
| 12/2023 | ICAPE HOLDING | Prêt syndiqué (2) Tranche C1 | 3 000 | - | 3 000 | 12/2030 | Taux Euribor 3M + marge entre 3,75% et 4,25% | EUR | In fine | Nantissement des titres (3) |
| 12/2023 | ICAPE HOLDING | Obligations relances - Tikehau Capital | 6 078 | - | 6 078 | 12/2030 | Taux fixe : 6,70% l'an | EUR | In fine | Nantissement des titres (3) |
| | | TOTAL | 37 958 | 19 237 | | | | | | |
| | | <i>dont part à moins d'un an</i> | <i>4 655</i> | <i>4 682</i> | | | | | | |
| | | <i>dont part à plus d'un an</i> | <i>33 303</i> | <i>14 555</i> | | | | | | |

(1) Pool de 4 banques européennes (BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit du Nord, HSBC).

(2) Pool de 9 banques européennes (Banque Palatine, Banque Populaire Rives de Paris, BNP Paribas, CIC, Crédit Agricole, Crédit Lyonnais, HSBC, Landesbank Saar et FCT Tikehau Novo 2020).

(3) Nantissement des titres CIPEM France, ICAPE France et IDELEC (jusqu'à sa fusion avec ICAPE France).

4.9.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

L'échéancier des emprunts auprès des établissements de crédit et des dettes locatives peut être analysé comme suit :

| (En milliers EUR) | 2 023 | Moins de 1 an | Entre 1 et 5 ans | Plus de 5 ans |
|---------------------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|
| Emprunts obligataires | 6 078 | | | 6 078 |
| Emprunts et crédits bancaires | 30 848 | 4 663 | 15 863 | 10 321 |
| Dettes Factor | 16 125 | 16 125 | | |
| Dettes locatives | 6 256 | 1 870 | 4 386 | |
| Autres dettes financières | 195 | 195 | | |
| Total dettes financières | 59 502 | 22 853 | 20 249 | 16 399 |

| (En milliers EUR) | 2 022 | Moins de 1 an | Entre 1 et 5 ans | Plus de 5 ans |
|---------------------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|
| Emprunts obligataires | - | | | |
| Emprunts et crédits bancaires | 19 345 | 4 790 | 14 555 | |
| Dettes Factor | 16 739 | 16 739 | | |
| Dettes locatives | 7 511 | 1 808 | 5 703 | |
| Total dettes financières | 43 595 | 23 337 | 20 258 | - |

4.9.3 Répartitions des emprunts par type de devise

La répartition des emprunts auprès des établissements de crédit par type de devise s'analyse comme suit :

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| EURO | 30 907 | 17 835 |
| US DOLLAR | 136 | 1 406 |
| Emprunts et crédits bancaires | 31 043 | 19 241 |

4.9.4 Informations sur les dettes locatives

Les dettes locatives s'analysent comme suit :

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Location d'immeubles | 5 182 | 6 215 |
| Location de véhicules | 793 | 875 |
| Location de matériel informatique | 281 | 421 |
| Total dettes locatives | 6 256 | 7 511 |
| <i>Dont part courante</i> | <i>1 870</i> | <i>1 808</i> |
| <i>Dont part non courante</i> | <i>4 386</i> | <i>5 703</i> |

Les taux d'actualisation utilisés pour le calcul de la dette de location pour les principaux pays sont :

| Principaux pays | Immobilier | Matériel de transport | Matériel informatique |
|-----------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| France | 3,0% | <0,5% | 2,50% |
| Chine | 5,50% | NA | NA |

La variation des valeurs comptables des dettes locatives s'analyse comme suit :

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|--------------|--------------|
| Dettes de location à l'ouverture | 7 511 | 6 569 |
| Nouveaux contrats de location | 764 | 3 646 |
| Paievements des loyers | (1 870) | (1 775) |
| Coût financier | (217) | (244) |
| Ecart de conversion | (168) | (5) |
| Autre | 237 | (681) |
| Dettes de location à la clôture | 6 256 | 7 511 |

Les montant comptabilisés en résultat au titre des contrats de location sont :

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|----------------|----------------|
| Charge d'amortissement des droits de location | (2 050) | (2 054) |
| Charge d'intérêts sur les dettes de loyer | (217) | (244) |
| Autres produits ou autres charges | (0) | 14 |
| Total en résultat net | (2 267) | (2 284) |

La durée moyenne des contrats de locations peut être résumée comme suit :

| Durée moyenne des contrats de location | |
|--|---|
| Nombre d'année moyen Location de véhicules | 5 |
| Nombre d'année moyen Location de matériel informatique | 6 |
| Nombre d'année moyen Location d'immeuble | 7 |

4.10 Impôts différés

Les impôts différés comptabilisés sont les suivants :

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|-------------------------|----------------|----------------|
| Actifs d'impôt différé | 1 218 | 1 599 |
| Passifs d'impôt différé | (3 008) | (2 976) |
| Impôts différés | (1 790) | (1 377) |

Les impôts différés s'analysent comme suit :

| (En milliers EUR) | 31/12/2022 | Incidence résultat | Variations des cours de change | Variations de périmètre | Autres éléments | 31/12/2023 |
|--|----------------|--------------------|--------------------------------|-------------------------|-----------------|----------------|
| Différences temporaires | (346) | 228 | 5 | - | (80) | (194) |
| Activation des reports déficitaires | 1 331 | (99) | (42) | - | - | 1 191 |
| Retraitement IFRS 16 | 169 | (6) | (3) | - | - | 160 |
| Annulation des frais d'établissement | 22 | (1) | - | - | - | 21 |
| Retraitement des engagements de retraite | 118 | 2 | - | 26 | (23) | 122 |
| Relations clientèles | (2 596) | 156 | 2 | (582) | - | (3 020) |
| Ecart d'évaluation | (61) | 15 | 6 | - | - | (39) |
| Autres impôts différés | (13) | (26) | - | - | 10 | (29) |
| Impôts différés | (1 377) | 269 | (31) | (557) | (94) | (1 790) |

Le montant des déficits non activés au 31 décembre 2023 s'élève à 6,9 M€ en base équivalent à 1,5 M€ d'effet d'impôt dont 0,9 M€ pour le groupe d'intégration fiscale US (ICAPE USA et DIVSYS USA), 0,3 M€ pour ICAPE MEXICO0 et 0,2 M€ pour ICAPE CALIFORNIA.

Pour rappel, le montant des déficits non activés au 31 décembre 2022 s'élevait à 5,0 M€ en base équivalent à 1,4 M€ d'effet d'impôt dont 1,2 M€ pour le groupe d'intégration fiscale US (ICAPE USA et DIVSYS USA) et ICAPE CALIFORNIA.

4.11 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|---------------|---------------|
| | Montant | Montant |
| Dettes fournisseurs | 41 095 | 43 968 |
| Dettes sociales | 4 355 | 4 401 |
| Dettes fiscales (hors IS et CVAE) | 2 645 | 6 725 |
| Clients - Avances et acomptes reçus | 569 | 1 457 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 48 664 | 56 550 |

L'intégralité de ces passifs sont exigibles à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs se réfèrent aux factures fournisseurs reçues qui sont généralement payées entre 60 et 90 jours fin de mois, et environ 10 jours supplémentaires pour les fournisseurs qualifiés grâce à de meilleures conditions négociées.

4.12 Autres passifs courants

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|--------------|--------------|
| | Montant | Montant |
| Dettes sur compléments de prix (earn-out) | 4 311 | 6 470 |
| Produits constatés d'avance | 90 | 32 |
| Autres dettes courantes | 121 | 38 |
| Autres passifs courants | 4 522 | 6 540 |

Au 31 décembre 2023, les dettes sur compléments de prix (earn-out) s'élèvent à 4,3 M€ :

- 2,1 M€ sur ICAPE USA concernant l'acquisition des actifs opérationnels des sociétés NUJAY TECHNOLOGIES, PCB SOLUTIONS et USTEK INCORPORATED ;
- 1,3 M€ sur ICAPE HOLDING concernant l'acquisitions des sociétés ICAPE NETHERLANDS (JAPCC), ICAPE DENMARK (MON PRINT) et ICAPE Portugal (LUSODABEL) ;
- 0,9 M€ sur CIPEM DEUTSCHLAND concernant l'acquisition des actifs opérationnels de la société BORDAN.

Le versement de ces compléments de prix est conditionné aux performances économiques futures de ces activités.

4.13 Actifs et passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées

Au 31 décembre 2023, le résultat des activités destinées à la vente concerne les sociétés :

- ICAPE RUSSIE à la suite de la décision du Groupe de se désengager de ses activités en Russie compte-tenu du contexte géopolitique. Les délais d'obtention des agréments administratifs nécessaires à la cession des titres de la filiale russe étant régulièrement repoussés par l'administration locale, le groupe a décidé de procéder à la liquidation de la société au cours du premier semestre 2024 ;
- DIVSYS USA en raison de la volonté du groupe d'arrêter son activité d'assemblage de cartes électroniques exercée uniquement par cette société au sein du groupe pour se concentrer sur les activités de trading. Par ailleurs, le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur les actifs de cette filiale à la clôture 31 décembre 2023.

La répartition des actifs et passifs des activités destinées à être cédées est la suivante :

| <i>(En milliers EUR)</i> | ICAPE RUSSIE | DIVSYS USA |
|--|-------------------------|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles | 0 | 76 |
| Immobilisations corporelles | 130 | 2 319 |
| Droits d'utilisation | (65) | (281) |
| Actifs d'impôt différé | 23 | 24 |
| Total des Actifs non courants | 88 | 2 138 |
| Stocks et en-cours | 117 | 1 714 |
| Créances clients et autres débiteurs | 88 | 927 |
| Autres actifs courants | 0 | 16 |
| Trésorerie | 7 | 53 |
| Total des Actifs courants | 212 | 2 710 |
| Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés | 301 | 4 848 |
| Emprunts et dettes financières | 95 | 495 |
| Dettes de location non courantes | (48) | (193) |
| Passifs d'impôt différé | 18 | - |
| Total des Passifs non courants | 66 | 302 |
| Emprunts et concours bancaires courants | 42 | 363 |
| Dettes de location courantes | (21) | (182) |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 17 | 1 020 |
| Autres passifs courants | 22 | - |
| Total Passifs courants | 60 | 1 202 |
| Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés | 126 | 1 504 |

4.14 Informations complémentaires sur les instruments financiers

| <i>(En milliers EUR)</i> | | | 31/12/2023 | | | | | 31/12/2022 | |
|--|--|-------------|---------------------|-----------------|------------------------------------|--|--|---------------------|-----------------|
| | | | Valeur comptable | Juste valeur | Juste valeur par résultat | Juste valeur par autres éléments du résultat global | Instruments financiers au coût amorti | Valeur comptable | Juste valeur |
| ACTIF | | | | | | | | | |
| Prêts, cautionnements et autres créances | Prêts & créances | Catégorie 2 | 559 | 559 | | | 559 | 520 | 520 |
| Clients | Prêts & créances | Catégorie 2 | 37 297 | 37 297 | | | 37 297 | 37 170 | 37 170 |
| Autres débiteurs | Prêts & créances | Catégorie 2 | 1 929 | 1 929 | | | 1 929 | 2 330 | 2 330 |
| Créances fiscales | Prêts & créances | Catégorie 2 | 2 662 | 2 662 | | | 2 662 | 5 796 | 5 796 |
| Trésorerie | Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat | Catégorie 1 | 32 747 | 32 747 | 32 747 | | - | 27 988 | 27 988 |
| PASSIF | | | | | | | | | |
| Emprunts et dettes financières (1) | Passif financier au coût amorti | Catégorie 2 | 30 848 | 30 848 | | | 30 848 | 19 242 | 19 242 |
| Dettes fournisseurs | Passif financier au coût amorti | Catégorie 2 | 41 095 | 41 095 | | | 41 095 | 43 968 | 43 968 |
| Dettes sociales | Passif financier au coût amorti | Catégorie 2 | 4 355 | 4 355 | | | 4 355 | 4 401 | 4 401 |
| Dettes fiscales (hors IS et CVAE) | Passif financier au coût amorti | Catégorie 2 | 2 645 | 2 645 | | | 2 645 | 6 725 | 6 725 |

(1) Le Groupe considère que la juste valeur des emprunts bancaires correspond au coût amorti.

4.15 Gestion des risques financiers

La stratégie de gestion des risques financiers du Groupe vise à minimiser l'impact de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change sur les coûts et les flux de trésorerie.

4.15.1 Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe peut être exposé à la défaillance de l'une des contreparties bancaires qui gère sa trésorerie et une telle défaillance pourrait entraîner une perte financière pour le Groupe.

Gestion du risque : le Groupe fait appel pour ses disponibilités à des institutions financières de premier plan et, dès lors, estime ne pas supporter de risque de contrepartie significatif sur sa trésorerie.

4.15.2 Risque de contrepartie clients

Le Groupe est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients.

Gestion du risque : l'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Cependant, la Direction prend aussi en considération les facteurs pouvant exercer une influence sur le risque de crédit de la clientèle, notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité. La majorité des créances clients sont affacturés avec BNP Paribas et Eurofactor.

Le comité de crédit a défini une politique de crédit clients au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, si elles sont disponibles, aux états financiers, à des informations fournies par des organismes de crédit, à des données sectorielles et, dans certains cas, à des références bancaires. Pour chaque client, un seuil maximal de ventes est mis en place et revu annuellement sauf événement exceptionnel.

Près de 70% des clients sont en affaire avec le Groupe depuis plus de 5 ans et un montant très limité de leurs créances a été dépréciée avec constatation des pertes ou mise en défaut. A des fins de suivi du risque de crédit, les clients sont catégorisés selon leur profil de crédit. Par ailleurs, plus de 90 % des encours clients font l'objet d'une assurance auprès d'assureurs de premier plan.

4.15.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements liés aux passifs financiers du Groupe à leur échéance. Cela inclut, d'une part, le risque que des actifs ne puissent être mobilisés rapidement afin de faire face au règlement des passifs et, d'autre part, le risque de nonaccès au crédit à des conditions satisfaisantes.

Le Groupe est donc exposé au risque de ne pas disposer de la trésorerie suffisante pour honorer l'ensemble des passifs exigibles.

Le Groupe a souscrit un emprunt syndiqué auprès d'un pool de 9 banques européennes (Banque Palatine, Banque Populaire Rives de Paris, BNP Paribas, CIC, Crédit Agricole, Crédit Lyonnais, HSBC, Landeskank Saar et FCT Tikehau Novo 2020) en décembre 2023. Cet emprunt comporte une obligation de respect d'un ratio financier sur les comptes consolidés qui est égal aux dettes financières nettes (hors emprunts obligataires) par rapport à l'EBITDA consolidé.

Le Groupe a également émis un emprunt obligataire souscrit par le fonds Obligations Relance France, investissement géré par Tikehau Capital. Cet emprunt obligataire comporte une obligation de respect d'un ratio financier sur les comptes consolidés qui est égal aux dettes financières nettes par rapport à l'EBITDA consolidé.

Au 31 décembre 2023, le Groupe confirme respecter ces deux ratios.

Gestion du risque : l'équipe centrale de trésorerie gère le financement courant et prévisionnel et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en supervisant un niveau de disponibilité courant.

La plupart des excédents de trésorerie générés par les filiales sont rapidement mobilisables par ICAPE HOLDING qui porte l'essentiel de l'endettement bancaire du Groupe. D'autre part, le Groupe a recours à l'affacturage avec un montant de financement maximal de 15 M€ en France, 7,5 M€ en Allemagne, 1,5 M€ en Espagne, 1,2 M€ en Italie et 8,0 M\$ à Hong-Kong.

A noter que dans le cas d'un changement de contrôle de la société la holding du Groupe, tous les financements contractés, hors PGE, feraient l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire.

Les contrats d'affacturage du groupe sont renouvelés tous les ans par tacite reconduction depuis plusieurs années.

4.15.4 Risque de change

Le risque de change correspond au risque que l'évolution des taux de change affecte son compte de résultat, son bilan et ses flux de trésorerie.

L'exposition au risque de change opérationnel résulte des achats et ventes réalisés dans des devises différentes des devises fonctionnelles des filiales du Groupe. Ce risque est cependant limité du fait que les ventes et achats de marchandises sont majoritairement libellés en USD permettant ainsi une couverture naturelle complétée par l'utilisation de comptes bancaires en devises.

Le Groupe n'a pas recouru à des couvertures du risque de change au 31 décembre 2023.

L'exposition au risque de change sur les financements est limitée car aucune filiale ne porte de dettes bancaires externes significatives dans une devise différente de sa monnaie de référence.

Le groupe est également exposé au risque de conversion du bilan et du compte de résultat des filiales dont la devise de référence n'est pas l'euro.

Le Groupe n'a pas recouru à des couvertures du risque de change.

Les fluctuations des taux de change des monnaies fonctionnelles du Groupe, et en particulier les fluctuations affectant le dollar, peuvent impacter de manière significative les résultats et flux de trésorerie du Groupe, la valeur en euros de ses actifs et de ses passifs, ses fonds propres et, par conséquent, sa situation financière.

Figure ci-dessous une table de sensibilité du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant du Groupe aux variations concomitantes du dollar et du renminbi (yuan) :

| Sensibilité de toutes les devises USD / CNY | Currency / EUR (-10%) | Currency / EUR (-5%) | Currency / EUR (0%) | Currency / EUR (+5%) | Currency / EUR (+10%) |
|--|------------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Chiffres d'affaires (M€) | 166,7 | 173,2 | 179,5 | 185,8 | 192,3 |
| ROC (M€) | 8,4 | 8,7 | 8,9 | 9,2 | 9,4 |

Les variations négatives correspondent à une dépréciation de l'euro par rapport à la devise et inversement.

4.15.5 Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt est liée à l'existence dans un groupe d'un endettement à taux variable dont le coût à moyen terme peut varier en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

Gestion du risque :

Le contrat de prêt syndiqué souscrit en décembre 2023 comporte une part fixe et une part variable reposant sur l'Euribor 3 mois (E3M). Une obligation de couverture contre la variation de l'E3M de +/- 150 points de base sur un notionnel de 50% du montant emprunté sur une période de 4 années est prévue au contrat de prêt.

Le Groupe compte mettre en place cette couverture au cours du premier semestre 2024, conformément au contrat de prêt.

4.15.6 Risque de marché (prix des matières premières et coût du transport)

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation du prix des matières premières et du coût du transport sur sa marge commerciale.

5. NOTE SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

5.1 Incidence sur la variation du BFR

La variation du besoin en fonds de roulement figurant au tableau de flux de trésorerie est détaillée ci-dessous :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|----------------|----------------|
| Incidence de la variation des stocks | 3 787 | 3 930 |
| Incidence de la variation des créances clients | 4 461 | 7 579 |
| Incidence de la variation des dettes fournisseurs | (9 423) | (18 223) |
| Variation du Besoin en Fond de Roulement | (1 174) | (6 714) |

La réconciliation du BFR avec les éléments du Bilan est présentée comme suit :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|--------------|--------------|
| Stocks et en-cours | 11 357 | 13 856 |
| Créances clients et autres débiteurs | 42 022 | 45 532 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | (48 773) | (56 526) |
| Besoin en fond de roulement "simplifié" | 4 607 | 2 863 |
| Autres créances courantes du BFR | 420 | 631 |
| Autres passifs courants (hors fournisseur d'immobilisation) | (93) | (89) |
| Besoin en fond de roulement | 4 934 | 3 405 |

La Variation du Besoin en Fond de roulement présentée dans les flux de trésorerie opérationnelle s'entend nette des effets de change, de variation de périmètre et autres effets de reclassements et mise au rebut. Elle se décompose ainsi :

| <i>(En milliers EUR)</i> | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|----------------|----------------|
| Besoin en fond de roulement | 4 934 | 3 405 |
| Effet de variation du BFR arithmétique (1) | (1 529) | (3 543) |
| Effet de change (2) | 294 | (614) |
| Effet de périmètre (3) | 1 398 | (1 404) |
| Effet lié aux reclassements ou mise au rebut (4) | (1 337) | (1 153) |
| Variation du Besoin en fond de roulement (1+2+3+4) | (1 174) | (6 714) |

6. AUTRES NOTES

6.1 Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité

Les avantages à court terme comprennent la partie variable et fixe de la rémunération des dirigeants ainsi que les avantages en nature.

| <i>(En milliers d'euros)</i> | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Avantages à court terme (salaires, primes, etc.) | 1 776 | 1 543 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 0 | 0 |
| Indemnités rupture de contrat | 0 | 0 |
| Autres avantages à long terme | 0 | 0 |
| Total des rémunérations des dirigeants | 1 776 | 1 543 |

6.2 Engagements hors bilan

Dans le cadre du refinancement du 20 décembre 2023, le Groupe a conclu un contrat de nantisements de contre-titres concernant les filiales CIPEM France, ICAPE France et IDELEC France (jusqu'à la réalisation de la fusion avec ICAPE France).

6.3 Passifs éventuels

Néant.

6.4 Parties liées

Néant.

6.5 Effectifs

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|-------------------------|------------|------------|
| Effectifs en alternance | 7 | 5 |
| Effectifs temporaires | 6 | 7 |
| Effectifs permanents | 633 | 614 |
| Total Effectif | 646 | 626 |

6.6 Honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe

| (En milliers EUR) | 31/12/2023 | | | | | | Autres |
|---|------------|------------------|------------|------------|------------------|------------|-----------|
| | KPMG | | | BM&A | | | |
| | KPMG | Membre du réseau | Total KPMG | BM&A | Membre du réseau | Total BM&A | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 165 | 46 | 210 | 119 | 37 | 156 | 38 |
| Services autres que la certification des comptes | 45 | 36 | 81 | - | - | - | 7 |
| Total Honoraires hors taxes | 210 | 82 | 292 | 119 | 37 | 156 | 45 |

6.7 Evènements postérieurs à la clôture

Croissance externe :

Le Groupe a acquis le 12 février 2024 les actifs opérationnels de la société P.C.S. Srl, société italienne qui s'est reconvertie dans la distribution de circuits imprimés en 2015 après plus de trente ans en tant que producteur de PCB. Celle-ci dispose donc d'une expertise à 360° de la chaîne de valeur du PCB. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 0,7 millions d'euros en 2022.

Le Groupe a également acquis le 12 février 2024 l'intégralité du capital de la société STUDIO E2, société italienne qui dispose d'une quarantaine d'années d'expérience en matière de gestion de projet appliquée à tous les secteurs de l'électronique civile et industrielle. Son chiffre d'affaires s'est élevé près de 0,3 millions d'euros en 2022.

Fusions internes :

La société IDELEC a fusionné dans la société ICAPE France en date du 31 janvier 2024. Les deux sociétés étant détenues à 100% par la holding du Groupe, l'opération est soumise au régime simplifié des fusions entre sociétés sœurs.

La société PRINCITEC a fusionné dans la société ICAPE Deutschland en date du 20 février 2024. La société PRINCITEC était détenue à 100% par la société ICAPE Deutschland, elle-même détenue à 100% par la société ICAPE HOLDING.

Ces fusion internes ont pour objectif de rationaliser et de simplifier la structure juridique du Groupe pour conduire à une meilleure efficacité économique.

7. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

| Entités | 31/12/2023 | | | 31/12/2022 | | |
|----------------------------|----------------|------------------|-------------------|----------------|------------------|-------------------|
| | Taux d'intérêt | Taux de contrôle | Méthode de conso. | Taux d'intérêt | Taux de contrôle | Méthode de conso. |
| ICAPE HOLDING | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| CIPEM DEUTSCHLAND | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| CIPEM FRANCE | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| CIPEM HONG KONG | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| CIPEM USA | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| DIVSYS FRANCE | - | - | - | 100% | 100% | IG |
| DIVSYS USA | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| GIE CIPEM | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| GIE ICAPE | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE AB | - | - | - | 100% | 100% | IG |
| ICAPE BRAZIL | 80% | 100% | IG | 80% | 100% | IG |
| ICAPE CALIFORNIA | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE CANADA | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE CHANG AN EXPRESS | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE CHINA | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE CZECH REPUBLIC | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE DENMARK | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE DEUTSCHLAND | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE FRANCE | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE HONG KONG | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE HUNGARY | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE IBERICA | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE INDIA | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE ITALIA | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE JAPON | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE MALMO | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| MONSTERKORT | | | | | | |
| ICAPE MEXICO | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE NETHERLAND (JAPCC) | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE POLSKA | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE PORTUGAL (LUSODABEL) | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE RUSSIE | 80% | 100% | IG | 80% | 100% | IG |
| ICAPE SINGAPORE | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| ICAPE SOUTH AFRICA | 60% | 100% | IG | 60% | 100% | IG |
| ICAPE TRAX | 60% | 100% | IG | 60% | 100% | IG |
| ICAPE USA | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| IDELEC | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |
| MMAB GROUP AB | - | - | - | 100% | 100% | IG |
| PRINCITEC | 100% | 100% | IG | - | - | NI |
| SAFA 2000 | 100% | 100% | IG | 100% | 100% | IG |

IG : Intégration globale

NI : Non intégré

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a initié plusieurs opérations de fusion entre filiales détenues à 100% afin de rationaliser et de simplifier la structure juridique du Groupe. Les filiales suivantes n'apparaissent donc pas dans le périmètre de consolidation 2023 :

- Les sociétés françaises FIMOR ELECTRONICS et DIVSYS ont été absorbées par la société CIPEM SAS respectivement en date du 10 mai 2023 et du 1^{er} décembre 2023 ;
- Les sociétés suédoises ICAPE AB et MMAB GROUP AB ont été absorbées par ICAPE MALMO MONSTERKORT en date du 6 novembre 2023.

8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



BM&A
11, rue de Laborde
75008 PARIS

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023
ICAPE HOLDING S.A.
33, avenue du Général Leclerc - 92260 Fontenay-aux-Roses

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

BM&A
Société par actions simplifiée au capital de 6 840 900 €
RCS Paris B 810 786 335
11, rue de Laborde
75008 PARIS
Tél. 01 40 08 99 50
bma@bma-groupe.com
N° TVA Intracommunautaire : FR15348461443
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de Paris Ile-de-France



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



BM&A
11, rue de Laborde
75008 PARIS

ICAPE HOLDING S.A.

33, avenue du Général Leclerc- 92260 Fontenay-aux-Roses

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société ICAPE HOLDING S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ICAPE HOLDING S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

BM&A
Société par actions simplifiée au capital de 6 840 900 €
RCS Paris B 810 786 335
11, rue de Laborde
75008 PARIS
Tél. 01 40 08 99 50
bma@bma-groupe.com
N° TVA Intracommunautaire : FR15348461443
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de Paris Ile-de-France



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles

Les goodwills, les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles ont été testés par la Direction suivant les modalités décrites dans la note 2.5.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures mis en œuvre au sein du Groupe pour procéder aux tests de valeur, nous avons apprécié la cohérence et la pertinence de l'approche retenue par la Direction pour déterminer les unités génératrices de trésorerie au niveau desquelles sont réalisés les tests de valeur des actifs et avons examiné que les hypothèses, ayant conduit à la détermination de valeur des actifs des unités génératrices de trésorerie, sont appropriées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 mars 2024

KPMG SA

Rémi Toulemonde

Associé

Paris, le 27 mars 2024

BM&A

Eric Seyvos

Associé

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023

COMPTES SOCIAUX

1. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023

- BILAN ACTIF -

ICAPE HOLDING

| | 31/12/2023 | | | 31/12/2022 |
|---|-------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Brut | Amort. et Prov. | Net | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| Immobilisations incorporelles (1) | | | | |
| Frais d'établissement Frais de développement | | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | 20 054 | 10 224 | 9 830 | 1 020 |
| Fonds commercial | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains Constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres immobilisations corporelles | 868 751 | 788 508 | 80 243 | 150 056 |
| Immobilisations en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations financières (2) | | | | |
| Participations évaluées selon méthode équivalence | | | | |
| Autres participations | 38 227 351 | 796 368 | 37 430 983 | 29 993 486 |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | 433 881 | | 433 881 | 292 482 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE | 39 550 036 | 1 595 099 | 37 954 937 | 30 437 044 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks | | | | |
| Matières premières et approvisionnements | | | | |
| En cours de production de biens | | | | |
| En cours de production de services | | | | |
| Produits intermédiaires et finis Marchandises | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | |
| Créances (3) | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 1 200 132 | | 1 200 132 | 1 425 746 |
| Autres créances | 31 111 227 | 1 196 260 | 29 914 967 | 23 380 043 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | |
| Trésorerie | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | |
| Disponibilités | 5 744 072 | | 5 744 072 | 776 459 |
| Comptes de régularisation | | | | |
| Charges constatées d'avance | 185 632 | | 185 632 | 89 309 |
| Frais d'émissions d'emprunt à étaler | 1 051 972 | | 1 051 972 | 239 560 |
| Primes de remboursement des obligations | | | | |
| Ecarts de conversion actif | 21 | | 21 | 389 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | 39 293 056 | 1 196 260 | 38 096 796 | 25 911 505 |
| TOTAL ACTIF GENERAL | 78 843 092 | 2 791 359 | 76 051 733 | 56 348 548 |
| Renvois: | | | | |
| | | (1) Dont droit au bail : | | |
| | | (2) Dont part à moins d'un an : | | |
| | | (3) Dont part à plus d'un an : | | |

- BILAN PASSIF -

ICAPE HOLDING

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital social ou individuel (dont versé : 3 235 273) | 3 235 273 | 3 235 273 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 16 911 615 | 16 911 615 |
| Ecart de réévaluation | | |
| Réserve légale | 300 837 | 300 837 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées | | |
| Autres réserves | 913 464 | 4 936 671 |
| Report à nouveau | 645 245 | 645 245 |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | 37 584 | -2 409 519 |
| Situation Nette | 22 044 017 | 23 620 122 |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions réglementées | 334 586 | 196 341 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 22 378 603 | 23 816 462 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Produit des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| TOTAL AUTRES FONDS PROPRES | | |
| PROVISIONS | | |
| Provisions pour risques | 21 | 389 |
| Provisions pour charges | | |
| TOTAL PROVISIONS | 21 | 389 |
| DETTES (1) | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | 6 078 000 | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) | 28 131 395 | 12 853 478 |
| Emprunts et dettes financières divers (3) | 14 885 337 | 12 587 063 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 280 633 | 1 021 703 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 846 287 | 2 247 655 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 1 371 940 | 3 811 657 |
| Autres dettes | 79 027 | 5 246 |
| Produits constatés d'avance | | |
| TOTAL DETTES | 53 672 619 | 32 526 802 |
| Ecart de conversion passif | 490 | 4 895 |
| TOTAL PASSIF GENERAL | 76 051 733 | 56 348 548 |
| Renvois : | | |
| (1) Dettes : | | |
| à Plus d'un an | 31 242 286 | 10 971 429 |
| à moins d'un an | 22 430 333 | 21 555 373 |
| (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque : | | |
| (3) Dont emprunts participatifs : | | |

- COMPTE DE RESULTAT -

ICAPE HOLDING

| | | | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|------------------|--------|-------------------|-------------------|
| Produits d'exploitation | France | Export | | |
| Ventes de marchandises | | | | |
| Production vendue - biens | | | | |
| Production vendue - services | 5 068 284 | | 5 068 284 | 4 569 176 |
| Chiffre d'affaires net | 5 068 284 | | 5 068 284 | 4 569 176 |
| Production stockée | | | | |
| Production immobilisée | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | | 6 667 |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges | | | 41 412 | 43 471 |
| Autres produits | | | 19 350 | 95 888 |
| Total des produits d'exploitation I (1) | | | 5 129 046 | 4 715 202 |
| Charges d'exploitation | | | | |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane) | | | | |
| Variation de stock (marchandises) | | | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | | |
| Variation de stock (matières premières et approvisionnements) | | | | |
| Autres achats et charges externes (3) | | | 3 671 116 | 2 806 506 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 95 169 | 116 762 |
| Salaires et traitements | | | 2 102 479 | 2 404 791 |
| Charges sociales | | | 937 567 | 1 086 293 |
| Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort. | | | 151 468 | 90 355 |
| Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux prov. | | | | |
| Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov. | | | | |
| Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux prov. | | | | |
| Autres charges | | | 165 744 | 298 246 |
| Total des charges d'exploitations II (2) | | | 7 123 542 | 6 802 954 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | | | -1 994 497 | -2 087 752 |
| Opérations en commun | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée III | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré IV | | | | |
| Produits Financiers | | | | |
| Produits financiers de participations (5) | | | 3 600 000 | 2 377 104 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo. | | | 1 168 636 | 424 981 |
| Autres intérêts et produits assimilés (5) | | | | 2 319 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 1 269 294 | 177 854 |
| Différences positives de change | | | 184 276 | 56 567 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | 20 025 | |
| Total des produits financiers (V) | | | 6 242 232 | 3 038 825 |

- COMPTE DE RESULTAT -

ICAPE HOLDING

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Charges Financières | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | 1 465 839 | 1 736 104 |
| Intérêts et charges assimilées (6) | 1 870 304 | 530 388 |
| Différences négatives de change | | 578 463 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | 74 008 | 4 317 |
| Total des charges financières (VI) | 3 410 151 | 2 849 272 |
| RESULTAT FINANCIER (V) - (VI) | 2 832 081 | 189 553 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMP*TS (I - II + III - IV + V - VI) | 837 585 | -1 898 199 |
| Produits Exceptionnels | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 12 112 | |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 3 984 548 | 99 739 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | |
| Total des produits Exceptionnels VI | 3 996 660 | 99 739 |
| Charges Exceptionnelles | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 470 822 | 804 739 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 5 118 679 | 92 815 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | 138 245 | 85 510 |
| Total des charges exceptionnelles VII | 5 727 746 | 983 064 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII) | -1 731 086 | -883 325 |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise | | |
| Impôts sur les bénéfices | -931 085 | -372 005 |
| BENEFICE OU PERTE | 37 584 | -2 409 519 |
| Renvois: | | |
| (1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs : | 12 112,00 | |
| (2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs : | 4 958,00 | 37 421,00 |
| (3) Dont crédit-bail mobilier : | | |
| (3) Dont crédit-bail immobilier : | | |
| (5) Dont produits concernant les entreprises liées : | | |
| (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées : | | |

ICAPE HOLDING

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 76.091.220 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice net comptable de 37.584 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Évènements principaux :

Mouvements de titres :

La société a créé la filiale CIPEM DEUTCHLAND en janvier 2023 avec un capital de 25.000 euros. La société ICAPE BRESIL HK a été liquidée au début de l'année 2023.

Le 15 février 2023, la société a acquis l'intégralité du capital de la société FIMOR ELECTRONICS, société française spécialisée dans le négoce de pièces techniques. Le 6 avril 2023, la société a cédé l'intégralité des titres de la société FIMOR ELECTRONIS à la société CIPEM.

Le 17 mai 2023, la société ICAPE HOLDING a souscrit à l'intégralité des 500.000 actions créées lors de l'augmentation de capital de 5.000.000€, décidée par sa filiale la société CIPEM par compensation de compte courant.

En date du 25 mai 2023, la société a fait l'acquisition de :

- la société ICAPE CZECH REPUBLIC (ex MMAB GROUP SRO) auprès de la société MMAB GROUP AB,
- la société ICAPE HUNGARY (ex MMAB GROUP KFT) auprès de la société MMAB GROUP AB.

En date du 25 mai 2023, la société a cédé la société ICAPE AB à la société MALMO MONSTERKORT AB.

En date du 24 octobre 2023, la société ICAPE MMAB (ex MALMO MONSTERKORT AB) a procédé à une augmentation de capital de 1.839.740 euros. Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite par la société ICAPE HOLDING par compensation de compte courant.

Le 27 octobre 2023, la société ICAPE HOLDING a souscrit à l'intégralité des 53.266 actions créées lors de l'augmentation de capital de 532.660 euros, décidée par sa filiale la société DIVSYS FRANCE par compensation de compte courant. Le même jour, dans le prolongement de cette opération, la société a cédé les titres de la société DIVSYS France à la société CIPEM.

Financement :

Afin de refinancer le prix d'acquisition du groupe MMAB, la société a sollicité du syndicat bancaire Crédit Agricole, HSBC, BNPP et Crédit du Nord la confirmation du Crédit Capex, qui a été confirmé le 31 janvier 2023 et intégralement tiré à hauteur de 10 millions d'euros.

La société a obtenu auprès de BPI, le 22 juin 2023, un prêt Croissance International d'un montant de 5 millions d'euros pour le financement de sa croissance externe.

La société a obtenu après du CIC, le 13 septembre 2023, un prêt d'un montant de 2 millions d'euros pour le financement partiel de l'acquisition de 100% des titres de la société PRINCITEC.

La société a également annoncé, le 20 décembre 2023, la mise en place d'un financement auprès d'un pool de 9 banques européennes, ainsi que l'émission d'Obligations Relance. L'opération de financement se compose d'un prêt de refinancement d'un montant total de 21 millions d'euros et d'une ligne de crédit de croissance externe de 40 millions d'euros dont 20 millions d'euros confirmés non tirés à date.

Enfin, le même jour, la société a émis 6 millions d'euros d'Obligations Relance souscrites par le fonds Obligations Relance France, investissement géré par Tikehau Capital.

Gouvernance :

Le 19 juin 2023, le Conseil d'administration a nommé Yann Duigou, précédemment Chief Marketing Officer du Groupe, comme Directeur Général du groupe à la suite de la démission de Cyril Calvignac.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de renforcer la Direction Générale du Groupe avec la nomination de deux nouveaux Directeurs Généraux Adjointes, à savoir Arnaud Le Coguic qui devient Directeur Administratif et Financier du Groupe, et Bingling Li Sellam, qui remplace Yann Duigou dans ses fonctions de Chief Marketing Officer. Shora Rokni, Directrice Générale Adjointe, voit quant à elle son périmètre de responsabilités axé sur la stratégie d'acquisitions et d'intégration du Groupe.

La Direction Générale du Groupe ICAPE se compose ainsi d'un Directeur Général, épaulé de cinq Directeurs Généraux Adjointes.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2018-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Principaux Mouvements de l'exercice :

| Immobilisations Incorporelles et Corporelles D'exercice | Valeur brute Début | Augmentations | | Diminutions | | Valeur Brute Fin d'exercice |
|--|--------------------|---------------|---------------|-------------|--------------------|--------------------------------|
| | | Réévaluation | Acquisition | Virements | Cessions / Rebutis | |
| Frais d'établissement et de développement | - | - | - | - | - | - |
| Autres Immobilisations incorporelles | 10 354 | - | 9 700 | - | - | 20 054 |
| Total Immobilisations Incorporelles (I) | 10 354 | - | 9 700 | - | - | 20 054 |
| Terrain | - | - | - | - | - | - |
| Constructions | - | - | - | - | - | - |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | - | - | - | - | - | - |
| Installations générales, agencements, aménagement divers | 521 402 | - | 19 650 | - | 9 825 | 531 228 |
| Matériel de transport | 15 553 | - | 26 738 | - | 32 176 | 10 114 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 319 224 | - | 8 185 | - | - | 327 409 |
| Emballages récupérables et divers | - | - | - | - | - | - |
| Immobilisations corporelles en cours | - | - | - | - | - | - |
| Avances et acomptes | - | - | - | - | - | - |
| Total Immobilisations Corporelles (II) | 856 179 | - | 54 573 | - | 42 001 | 868 751 |
| Total Général (I + II) | 866 533 | - | 64 273 | - | 42 001 | 888 805 |

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

| Immobilisations Financières | Valeur brute Début D'exercice | Augmentations | | Diminutions | | Valeur Brute Fin d'exercice |
|---|----------------------------------|---------------|------------------|-------------|-------------------|--------------------------------|
| | | Réévaluation | Acquisition | Virements | Cessions / Rebuts | |
| Participations évaluées selon méthode équivalence | - | - | - | - | - | - |
| Autres participations | 31 325 419 | - | 7 437 629 | - | 535 698 | 38 227 351 |
| Autres titres immobilisés | - | - | - | - | - | - |
| Prêts & Autres Immobilisations financières | 292 482 | - | 141 398 | - | - | 433 881 |
| Total Général | 31 617 901 | - | 7 579 027 | - | 535 698 | 38 661 232 |

Amortissements :

| Amortissements | Début de l'exercice | Augmentations | | Diminutions | | Fin D'exercice |
|----------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| | | Amortissement | Amortissement | Amortissement | Amortissement | |
| Incorporelles | 9 333 | 890 | - | - | 10 224 | |
| Corporelles | 700 933 | 91 392 | 3 816 | - | 788 508 | |
| TOTAL | 710 266 | 92 282 | 3 816 | - | 798 731 | |

Durées d'amortissement :

| Immobilisations | Mode | Durée |
|-------------------------------|----------------------|------------|
| Cessions logiciels et brevets | Linéaire / Dégressif | 3 à 5 ans |
| Matériel Informatique | Linéaire / Dégressif | 3 ans |
| Matériel de Transport | Linéaire / Dégressif | 4 à 5 ans |
| Matériel de Bureau | Linéaire / Dégressif | 5 à 10 ans |
| Mobilier | Linéaire / Dégressif | 5 à 10 ans |
| Installations générales | Linéaire / Dégressif | 5 à 10 ans |

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Dépréciations :

| Dépréciation Actif Immobilisé | Début de l'exercice | Augmentations | | Diminutions | | Fin D'exercice |
|-------------------------------|---------------------|----------------|--------------|------------------|--------------|----------------|
| | | Dépréciation | Dépréciation | Dépréciation | Dépréciation | |
| Incorporelles | - | - | - | - | - | - |
| Corporelles | 5 191 | - | - | 5 191 | - | - |
| Financières | 1 331 934 | 646 439 | - | 1 182 005 | - | 796 368 |
| TOTAL | 1 337 125 | 646 439 | - | 1 187 196 | - | 796 368 |

Le montant des dépréciations des actifs financiers correspond aux dépréciations sur titres de participation qui sont détaillés dans le tableau des filiales et participations ci-dessous.

| Dépréciation Actif Circulant | Début de l'exercice | Augmentations | | Diminutions | | Fin D'exercice |
|------------------------------|---------------------|----------------|--------------|---------------|--------------|------------------|
| | | Dépréciation | Dépréciation | Dépréciation | Dépréciation | |
| Stocks et encours | - | - | - | - | - | - |
| Clients et comptes rattachés | - | - | - | - | - | - |
| Autres Actifs | 458 591 | 819 379 | - | 81 710 | - | 1 196 260 |
| TOTAL | 458 591 | 819 379 | - | 81 710 | - | 1 196 260 |

Le montant des dépréciations des autres actifs correspond aux dépréciations des comptes courants associés suivants :

- ICAPE CALIFORNIA : 556.543 euros pour le compte courant dont 179.663 euros au titre de l'exercice 2023,
- ICAPE MEXICO : 454.470 euros pour le compte courant dont 454.470 euros au titre de l'exercice 2023,
- ICAPE JAPAN : 185.246 euros pour le compte courant dont 185.246 euros au titre de l'exercice 2023,
- Total : **1.196.260** euros dont **819.379** euros au titre de l'exercice 2023.

Filiales et Participations :

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'entrée. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nominale.

La valeur retenue pour l'évaluation des filiales, dans le cadre de la détermination des provisions, est la valeur d'utilité.

Les titres de ICAPE RUSSE, ICAPE CALIFORNIA, ICAPE SINGAPORE, ICAPE MEXICO, ICAPE JAPAN, et ICAPE TRAX sont dépréciés à 100%. Ceux de ICAPE SOUTH AFRICA est dépréciée à 35%.

| | Capital | CAPITAUX PROPRES Hors Capital | Quote-part du capital détenue | Valeur Comptable des Titres détenus (brute) | Valeur Comptable des Titres détenus (nette) | Chiffres d'affaires HT | Résultat de l'exercice | Prêts et Avances consenties | Dividendes encaissés |
|----------------------------|----------|-------------------------------|-------------------------------|---|---|------------------------|------------------------|-----------------------------|----------------------|
| ICAPE CALIFORNIA | 45 249 | -670 814 | 100% | 45 829 | 0 | 56 712 | -103 779 | 545 499 | 0 |
| ICAPE BRAZIL | 131 710 | 237 528 | 80% | 230 000 | 230 000 | 870 059 | 59 131 | 36 440 | 0 |
| ICAPE USA | 185 520 | 461 944 | 100% | 152 777 | 152 777 | 12 265 398 | 306 709 | 4 797 304 | 0 |
| ICAPE MEXICO | 2 670 | -1 036 867 | 100% | 2 481 | 0 | 256 609 | -107 036 | 716 008 | 0 |
| ICAPE CANADA | 68 | -145 660 | 100% | 2 289 | 2 289 | 1 782 | -133 170 | 151 548 | 0 |
| ICAPE CHINA | 469 562 | 629 227 | 100% | 508 027 | 508 027 | 9 174 673 | 96 615 | 0 | 0 |
| ICAPE HONG KONG | 131 996 | 2 279 029 | 100% | 105 003 | 105 003 | 30 590 938 | 1 847 791 | 0 | -1 700 000 |
| ICAPE INDIA | 67 897 | 522 | 100% | 75 191 | 75 191 | 197 144 | 129 790 | 51 903 | 0 |
| ICAPE SINGAPORE | 47 975 | -47 975 | 100% | 44 100 | 0 | 0 | 199 514 | 0 | 0 |
| ICAPE JAPON | 63 967 | -323 898 | 100% | 83 640 | 0 | 185 322 | -90 525 | 185 246 | 0 |
| ICAPE CHANG AN EXPRESS | 0 | 367 316 | 100% | 41 697 | 41 697 | 3 840 973 | 245 061 | 0 | 0 |
| ICAPE TRAX | 15 | 79 818 | 60% | 420 739 | 0 | 1 658 284 | -692 855 | 1 912 022 | 0 |
| ICAPE SOUTH AFRICA | 5 | 257 622 | 60% | 399 095 | 259 516 | 1 876 140 | -21 177 | 0 | 0 |
| ICAPE DEUTSCHLAND | 25 000 | 537 329 | 100% | 25 000 | 25 000 | 24 721 966 | 483 051 | 9 114 381 | 0 |
| ICAPE RUSSE | 34 293 | 208 459 | 80% | 60 000 | 0 | 1 215 938 | 179 581 | 0 | 0 |
| ICAPE POLSKA | 11 522 | -301 941 | 100% | 10 966 | 10 966 | 1 470 629 | 17 222 | 256 091 | 0 |
| ICAPE NETHERLANDS | 18 000 | 1 299 705 | 100% | 3 244 541 | 3 244 541 | 4 173 661 | 153 355 | 0 | -200 000 |
| ICAPE HUNGARY | 7 837 | 173 318 | 100% | 193 791 | 193 791 | 969 093 | 137 611 | 0 | 0 |
| ICAPE DENMARK | 92581 | 197 602 | 100% | 1 252 500 | 1 252 500 | 2 065 385 | 18 167 | 0 | 0 |
| ICAPE MALMO MONSTERKORT AB | 2 071460 | -1 945 647 | 100% | 11 850 587 | 11 850 587 | 9 498 419 | -416 309 | 426 839 | -200 000 |
| ICAPE CZECH REPUBLIC | 8 089 | -149 258 | 100% | 6 281 | 6 281 | 298 456 | -5 926 | 0 | 0 |
| ICAPE PORTUGAL | 29 928 | 2 842 933 | 100% | 5 804 645 | 5 804 645 | 4 681 634 | 442 714 | 0 | -500 000 |
| ICAPE IBERICA | 50 000 | 287 239 | 100% | 56 000 | 56 000 | 5 510 204 | 241 697 | 773 576 | 0 |
| ICAPE ITALIA | 150 000 | 587 867 | 100% | 227 360 | 227 360 | 5 430 619 | 283 361 | 0 | 0 |
| IDELEC FRANCE | 40 000 | 1 013 875 | 100% | 4 773 727 | 4 773 727 | 3 706 189 | 296 608 | 0 | 0 |
| ICAPE FRANCE | 53 000 | 4 299 236 | 100% | 2 098 000 | 2 098 000 | 33 154 030 | 2 273 886 | 0 | -1 000 000 |
| CIPEM HONG KONG | 5 837 | 1 322 420 | 100% | 4 906 | 4 906 | 7 992 612 | 540 179 | 0 | 0 |
| CIPEM USA | 45 249 | 807 866 | 100% | 44 715 | 44 715 | 6 686 227 | 527 905 | 0 | 0 |

| | | | | | | | | | |
|-------------------|-------------------|--------------------|------|-------------------|-------------------|--------------------|------------------|-------------------|--------------------|
| CIPEM DEUTSCHLAND | 25 000 | 99 298 | 100% | 25 000 | 25 000 | 4 020 117 | 99 298 | 909 182 | 0 |
| CIPEM FRANCE | 5 133 000 | -952 095 | 100% | 5 261 221 | 5 261 221 | 14 291 769 | 656 320 | 0 | 0 |
| ICAPE DIVSYS USA | 1 085 973 | -3 230 380 | 100% | 1 177 244 | 1 177 244 | 7 336 712 | -314 913 | 4 630 787 | 0 |
| TOTAL | 10 033 404 | - 9 185 619 | | 38 227 351 | 37 430 983 | 198 197 696 | 7 349 878 | 24 506 826 | - 3 600 000 |

Autres Participations :

| | Valeur Comptable Titres détenus (Brute) | Valeur Comptable Titres détenus (Nette) | Prêts et avances consenties | Cautions | Dividendes encaissés |
|---------------------------------|---|---|-----------------------------|----------|----------------------|
| Filiales détenues de 10% à 50 % | | NEANT | | | |

Créances

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des Créances :

| ETAT DES CREANCES | | Montant Brut | A 1 an au plus | A plus d'un an |
|---|--|-------------------|-------------------|----------------|
| Créances rattachées à des participations | | - | - | - |
| Prêts | | - | - | - |
| Autres immobilisations financières | | 433 881 | - | 433 881 |
| Clients douteux ou litigieux | | - | - | - |
| Autres créances clients | | 1 200 132 | 1 200 132 | - |
| Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée | | - | - | - |
| Personnel et comptes rattachés | | 48 401 | 48 401 | - |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | | - | - | - |
| État et collectivités Publiques | Impôts sur les bénéfices | 63 734 | 63 734 | - |
| | Taxe sur la valeur ajoutée | 566 061 | 566 061 | - |
| | Autres impôts, taxes et versements assimilés | - | - | - |
| | Divers | 650 | 650 | - |
| Groupe et associés | | 30 111 935 | 30 111 935 | - |
| Débiteurs divers | | 320 445 | 320 445 | - |
| Charges constatées d'avance | | 185 632 | 185 632 | - |
| Totaux | | 32 930 871 | 32 496 990 | 433 881 |

Charges constatées d'avance :

| CCA | N | N - 1 |
|--------------|----------------|---------------|
| Exploitation | 185 632 | 89 309 |
| Financier | - | - |
| Total | 185 632 | 89 309 |

Valeur Mobilières de placement et trésorerie :

| Valeurs Mobilières de Placement | N | N - 1 |
|---------------------------------|------------------|----------------|
| Valeurs Mobilières de Placement | - | - |
| Banques | 5 744 072 | 776 459 |
| Total | 5 744 072 | 776 459 |

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

Capitaux propres :

| Libellé | Solde à L'ouverture | Affectation du Résultat | Autres variations | | Solde à la Clôture |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------------|-------------------|----------|--------------------|
| | | | + | - | |
| Capital Social | 3 235 273 | | | | 3 235 273 |
| Prime d'Emission | 16 911 615 | | | | 16 911 615 |
| Réserve légale | 300 837 | | | | 300 837 |
| Réserves statutaires, contractuelles | - | | | | - |
| Réserves réglementées | - | | | | - |
| Autres réserves | 4 936 671 | -2409519 | | -1613688 | 913 464 |
| Report à nouveau | 645 245 | | | | 645 245 |
| Résultat de l'exercice | -2 409 519 | 2409519 | 37584 | | 37 584 |

Le capital est composé de 8.088.182 actions de 0.40€ de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

La société détient 25.473 (soit 0,31 %) de ses propres actions.

Les titres de la société sont cotés sur le marché Euronext Growth.

Provisions pour Risques et Charges :

| PROVISIONS | Montant début ex. | Augmentations | Diminutions | Montant fin ex. |
|---|-------------------|---------------|-------------|-----------------|
| Provisions pour litiges | - | - | - | - |
| Provisions pour garanties données aux clients | - | - | - | - |
| Provisions pour pertes sur marchés à terme | - | - | - | - |
| Provisions pour amendes et pénalités | - | - | - | - |
| Provisions pour pertes de change | 389 | 21 | 389 | 21 |
| Provisions pour pensions et obligations similaires | - | - | - | - |
| Provisions pour impôts | - | - | - | - |
| Provisions pour renouvellement des immos | - | - | - | - |
| Provisions pour gros entretiens et grandes révisions | - | - | - | - |
| Provision pour charges soc. et fisc. sur congés à payer | - | - | - | - |
| Autres provisions pour risques et charges | - | - | - | - |
| TOTAUX | 389 | 21 | 389 | 21 |

État des Dettes :

| ETAT DES DETTES | Montant Brut | A 1 an au plus | + 1an, 5 ans au + | A + 5 ans |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Emprunts obligataires convertibles | - | - | - | - |
| Autres emprunts obligataires | 6 078 000 | - | - | 6 078 000 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine | - | - | - | - |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine | 28 131 395 | 2 967 109 | 14 842 857 | 10 321 429 |
| Emprunts et dettes financières divers | - | - | - | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 280 633 | 1 280 633 | - | - |
| Personnel et comptes rattachés | 926 368 | 926 368 | - | - |
| Sécurité sociale et autres organismes | 737 871 | 737 871 | - | - |
| Impôts sur les bénéfices | - | - | - | - |
| T.V.A. | 62 216 | 62 216 | - | - |
| Obligations cautionnées | - | - | - | - |
| Autres impôts et taxes | 119 832 | 119 832 | - | - |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 1 371 940 | 1 371 940 | - | - |
| Groupe et associés | 14 885 337 | 14 885 337 | - | - |
| Autres dettes | 79 027 | 79 027 | - | - |
| Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie | - | - | - | - |
| Produits constatés d'avance | - | - | - | - |
| TOTAUX | 53 672 619 | 22 430 333 | 14 842 857 | 16 399 429 |

Charges à Payer :

| Charges à Payer : | | Montant |
|-------------------|---|-----------|
| Congés payés | Congés payés | 77 152 |
| | Charges sociales | 34 162 |
| | Charges fiscales | - |
| Intérêts Cours | Emprunts et Dettes | - |
| | Dettes participations Groupes | - |
| | Dettes participations Hors Groupe | - |
| | Dettes sociétés en participation | - |
| | Fournisseurs | - |
| | Associés | 1 077 470 |
| | Banques | - |
| | Concours bancaires courants | - |
| Autres Charges | Factures à recevoir | 248 520 |
| | Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir | 34 472 |
| | Participations des salariés | - |
| | Personnel | 849 216 |
| | Organismes Sociaux | 400 000 |
| | Autres charges fiscales | 31 200 |
| | Divers | - |
| Total | 2 752 192 | |

Évaluation des créances et dettes en devises :

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires :

| | CA HT France | CA HT Export et intra-communautaire | Total |
|---------------------------------|------------------|--|------------------|
| Marchandises | - | - | - |
| Production | | | |
| Biens | - | - | - |
| Services | 2 232 867 | 2 835 418 | 5 068 285 |
| Chiffre d'affaires total | 2 232 867 | 2 835 418 | 5 068 285 |

Résultat financier :

| Résultat financier | N | N-1 |
|--|------------------|------------------|
| Produits financiers de participations | 3 600 000 | 2 377 104 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | 1 168 636 | 424 981 |
| Autres intérêts et produits assimilés | - | 2 319 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 1 269 294 | 177 854 |
| Différences positives de change | 184 276 | 56 567 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 20 025 | - |
| Total Produits Financiers | 6 242 232 | 3 038 825 |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | 1 465 839 | 1 736 104 |
| Intérêts et charges assimilés | 1 870 304 | 530 388 |
| Différences négatives de change | - | 578 463 |
| Charges nettes de cession de valeurs mobilières de placement | 74 008 | 4 317 |
| Total Charges Financières | 3 410 151 | 2 849 272 |
| Résultat Financier | 2 832 081 | 189 553 |

Le résultat financier s'élève à 2.832 k€ au 31 décembre 2023 et peut se décomposer de la façon suivante :

- Dividendes reçus pour 3.600 k€,
- Intérêts reçus sur comptes courants pour 1.162 k€,
- Reprises sur dépréciations sur titres de participation et comptes courants associés pour 1.269 k€,
- Produits de change pour 184 k€,
- Intérêts versés sur comptes courants pour (620) k€,
- Dotations aux dépréciations sur titres de participation et comptes courants associés pour (1.465) k€,
- Intérêts sur emprunts et dettes auprès des établissements bancaires pour (1.250) k€,
- Autres éléments non significatifs pour (48) k€.

Résultat exceptionnel :

Les produits et charges exceptionnelles tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'activité.

| Résultat exceptionnel | N | N-1 |
|--|-------------------|-----------------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 12 112 | - |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 3 984 548 | 99 739 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | - | - |
| Total Produits Exceptionnels | 3 996 660 | 99 739 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 470 822 | 804 739 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 5 118 679 | 92 815 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | 138 245 | 85 510 |
| Total Charges Financières | 5 727 746 | 983 064 |
| Résultat Exceptionnel | -1 731 086 | -886 325 |

Le résultat exceptionnel s'élève à (1.731) k€ au 31 décembre 2023 et peut se décomposer de la façon suivante :

- Moins-values nettes sur cession de titres de participations au sein du Groupe (FIMOR ELECTRONICS, ICAPE AB et DIVSYS FRANCE) pour (637) k€,
- Diverses indemnités contractuelles pour (465) k€,
- Reprise des frais d'émission d'emprunts concernant le prêt syndiqué refinancé en décembre 2023 pour (298) k€,
- Abandon de créance intragroupe pour (217) k€,
- Dotations aux amortissements dérogatoires pour (138) k€,
- Autres éléments non significatifs pour 24 k€.

Impôts sur les sociétés :

Intégration fiscale :

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2013, la société ICAPE HOLDING est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe fiscal ICAPE HOLDING.

La société ICAPE HOLDING agit en qualité de tête de groupe.

Chaque entité entrant dans le périmètre d'intégration fiscale supporte la même charge d'impôt que si elle n'avait pas été intégrée. Les dettes et créances d'impôt nées dans le cadre de l'intégration fiscale sont reconnues respectivement comme un passif ou un actif envers la tête de groupe.

La société DIVSYS FRANCE est sortie du périmètre en 2023 à la suite de sa fusion au sein avec la société CIPEM FRANCE, elle-même membre de l'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt :

| Ventilation de l'impôt | Compte de résultat | Retraitements fiscaux | Base fiscale | IS 25% |
|---------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|------------------|
| Résultat d'exploitation | (1 994 497) | 97 755 | (1 896 742) | - |
| Résultat financier | 2 832 081 | (3 995 933) | (1 163 852) | - |
| Résultat exceptionnel | (1 731 086) | 570 | (1 730 516) | - |
| Impôts sur les sociétés | 931 085 | (931 085) | - | 931 085 |
| <i>Dont Intégration fiscale</i> | <i>1 051 294</i> | <i>(1 051 294)</i> | - | <i>1 051 294</i> |
| <i>Dont Crédits d'impôts</i> | <i>(120 209)</i> | <i>120 209</i> | - | <i>(120 209)</i> |
| Total | 37 584 | (4 828 693) | (4 791 110) | 931 085 |

Au 31 décembre 2023, l'impôt sur les sociétés représente un produit de 931 k€ euros qui se décompose de la façon suivante :

- Produits d'intégration fiscale pour 1.051 k€,
- Crédits d'impôts mécénat pour (120) k€.

Déficit reportable :

Au 31 décembre 2023, le déficit reportable pour l'ensemble du périmètre d'intégration fiscale est de 2.021.837 euros, contre 1.435.901 euros au titre de l'exercice précédent.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt :

Néant.

AUTRES INFORMATIONS SPECIFIQUES

Identité de la société mère consolidante :

La société ICAPE HOLDING est la société consolidante du Groupe ICAPE.

Rémunération des dirigeants :

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen :

L'effectif moyen est de 13 personnes, dont 12 cadres et 1 apprenti

Engagements financiers donnés :

- Cautionnement solidaire consenti par ICAPE HOLDING en garantie d'un bail immobilier pour 57 k€
- Cautionnement solidaire consenti à la fondation ICAPE Planète Bleue à compter de l'année 2022 par ICAPE HOLDING pour 150 k€ sur 5 ans

Engagements de dettes assorties de sûretés réelles :

Dans le cadre du refinancement du 20 décembre 2023, le Groupe a conclu un contrat de nantissements de contres-titres concernant les filiales CIPEM France, ICAPE France et IDELEC France (jusqu'à la réalisation de la fusion avec ICAPE France).

Engagement retraite :

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,65 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 123 331 euros Pour un régime à prestations définies, il est fait application du règlement ANC 2013-02.

Évènements postérieurs à la clôture :

La société IDELEC a fusionné dans la société ICAPE France en date du 31 janvier 2024. Les deux sociétés étant détenues à 100% par la holding du Groupe, l'opération est soumise au régime simplifié des fusions entre sociétés sœurs.

Cette fusion interne a pour objectif de rationaliser et de simplifier la structure juridique du Groupe pour conduire à une meilleure efficacité économique.

2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



BM&A
11, rue de Laborde
75008 PARIS

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
ICAPE HOLDING S.A.
33 avenue du Général Leclerc - 92260 Fontenay-aux-Roses

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

BM&A
Société par actions simplifiée au capital de 6 840 900 €
RCS Paris B 810 786 335
11, rue de Laborde
75008 PARIS
Tél. 01 40 08 99 50
bma@bma-groupe.com
N° TVA Intracommunautaire : FR15348461443
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de Paris Ile-de-France



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



BM&A
11, rue de Laborde
75008 PARIS

ICAPE HOLDING S.A.

33 Avenue du Général Leclerc 92260 FONTENAY AUX ROSES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société ICAPE HOLDING S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ICAPE HOLDING S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

BM&A
Société par actions simplifiée au capital de 6 840 900 €
RCS Paris B 810 786 335
11, rue de Laborde
75008 PARIS
Tél. 01 40 08 99 50
bma@bma-groupe.com
N° TVA Intracommunautaire : FR15348461443
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de Paris Ile-de-France



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 37.430.983 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes « Filiales et participations » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

ICAPE HOLDING S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 mars 2024

KPMG SA

Paris, le 27 mars 2024

BM&A

Rémi Toulemonde

Associé

Eric Seyvos

Associé

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXPOSANT LES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Vous trouverez ci-dessous les projets de résolutions qui seront soumis aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2024. Chacune des résolutions proposées est précédée d'un paragraphe introductif en exposant les termes et motivations.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Résolutions 1 à 5 – Comptes de l'exercice 2023 et affectation du résultat

La **première résolution** porte sur l'approbation des comptes sociaux annuels. Le résultat net comptable de l'exercice 2023 s'élève à 37.584 euros. Les commentaires détaillés sur les comptes annuels figurent dans le Rapport financier annuel.

La **deuxième résolution** porte sur l'approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement qui s'élèvent à 72.361 euros.

La **troisième résolution** porte sur l'approbation des comptes consolidés annuels. Le résultat net comptable consolidé du groupe de l'exercice 2023 s'élève à 4.230 milliers d'euros. Les commentaires détaillés sur les comptes consolidés figurent dans le Rapport financier annuel.

Les **quatrième et cinquième résolutions** concernent l'affectation du résultat et la fixation du dividende. Il est proposé d'affecter le bénéfice de 37.584 euros sur le poste « Réserve légale » à hauteur de 22.690 euros et sur le poste « Autres réserve » à hauteur de 14.894 euros, et de prélever sur le poste « primes d'émission » une somme de 1.617.636,40 euros et de la distribuer aux actionnaires à titre de dividende. En conséquence, le dividende par action (en numéraire) serait fixé à 0,20 euros par action. Il serait détaché le 19 juin 2024 et mis en paiement à compter du 21 juin 2024.

Après cette affectation, le compte « *primes d'émission* » serait ainsi ramené à 15.293.978,60 euros.

Cette proposition de dividendes s'inscrit dans l'objectif indiqué par la Société à l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth de distribuer des dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 représentant environ 30% de son résultat net part du Groupe, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

approuve les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui font apparaître un bénéfice de 37.584 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, à savoir la somme de 72.361 euros.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

approuve les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui font apparaître un bénéfice net consolidé de 4.230 milliers d'euros.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

constatant que les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et approuvés par la présente Assemblée Générale font ressortir un bénéfice de l'exercice 2023 de 37.584 euros,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit 37.584 euros, sur les postes suivants :

- 22.690 euros sur le poste « Réserve légale », dont le montant serait ainsi ramené de 300.837 euros à 323.527 euros,
- 14.894 euros sur le poste « Autres réserve », dont le montant serait ainsi ramené de 913.464 euros à 928.358 euros,

prend acte que les dividendes distribués et mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| Exercice | Dividende total (€) | Dividende par action (€) | Dividende éligible à la réfaction (art. 243 bis CGI) | Dividendes non-éligibles à la réfaction (art. 243 bis CGI) |
|----------|---------------------|--------------------------|--|--|
| 2022 | 1.617.636,40 | 0,20 | 1.617.636,40 | - |
| 2021 | 224.000 | 1 | 224.000 | - |
| 2020 | Aucun | Aucun | Aucun | Aucun |

CINQUIEME RESOLUTION

Distribution d'un dividende prélevé sur le poste « primes d'émission »

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

constatant qu'il ressort des comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et approuvés par la présente Assemblée Générale l'existence de sommes distribuables à hauteur de 18.485.218 euros, auxquelles correspond au poste « *primes d'émission* » pour 16.911.615 euros, au poste « *autres réserves* » pour 928.358 euros et au poste « *report à nouveau* » pour 645.245 euros,

décide de prélever sur le poste « *primes d'émission* » une somme de 1.617.636,40 euros et de la distribuer aux actionnaires à titre de dividende,

précise que le compte « *primes d'émission* » de la Société est ainsi ramené à 15.293.978,60 euros et que, compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 20.760.969,60 euros,

précise que le montant du dividende ainsi alloué correspond à un dividende de 0,20 euro par action,

précise que le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 19 juin 2024 et sera mis en paiement le 21 juin 2024,

précise que dans le cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « *autres réserves* ».

Le dividende brut mentionné ci-avant s'entend avant tout prélèvement de nature fiscale et/ou sociale susceptible de s'appliquer à l'actionnaire en fonction de sa situation propre.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A du Code général des impôts, les dividendes perçus par les personnes physiques résidant fiscalement en France soumises à l'impôt sur le revenu sont (pour leur montant brut et sauf dispense sous conditions de revenus) soumis de plein droit à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu (article 200 A 1. du Code général des impôts), auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux à un taux de 17,2 %, soit une taxation globale à 30 %.

Par dérogation et sur option expresse, globale et irrévocable, ces dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif (article 200 A 2. du Code général des impôts), et sont alors éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, applicable sous certaines conditions. Cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique. Le dividende est dans cette hypothèse également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Conformément aux dispositions de l'article 117 quater, I-1 du Code général des impôts, une demande de dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% conforme aux dispositions de l'article 242 quater du Code général des impôts peut être formulée auprès de la Société avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement par les contribuables dont le « revenu fiscal de référence » de l'avant-dernière année n'excède pas un certain seuil, fixé à l'alinéa 3 du même article et sous réserve qu'ils en aient formulé la demande expresse lors du dépôt de la déclaration des revenus concernés, dans les conditions prévues à l'article 200 A 2. du Code général des impôts, pour les dividendes reçus en 2024.

Résolutions 6 à 7 – Approbation du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Par les **sixième et septième résolutions**, il vous est proposé d'approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes présentant les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, lequel fait état de conventions d'indemnité de départ conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 entre la Société et M. Yann Duigou et Christelle Bonnevie. Nous vous rappelons que ces trois conventions ont été préalablement autorisées par le Conseil d'administration le 19 juin 2023.

SIXIEME RESOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation d'une convention conclue avec M. Yann Duigou

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce,

approuve la convention d'indemnité de départ contraint conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 avec M. Yann Duigou et mentionnée audit rapport.

SEPTIEME RESOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation d'une convention conclue avec Mme Christelle Bonnevie

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce,

approuve la convention d'indemnité de départ contraint conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 avec Mme Christelle Bonnevie et mentionnée audit rapport.

Résolutions 8 à 11 – Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration vise notamment à un équilibre au regard des expériences et compétences de ses membres et de la représentation des hommes et des femmes, afin de permettre au Conseil d'administration de remplir au mieux la diversité de ses responsabilités. Le Conseil d'administration veille également à maintenir un juste équilibre en s'assurant de la présence de membres indépendants au regard des principes de gouvernance auxquels la Société se réfère. Ces objectifs sont réexaminés chaque année par le Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

Par les **huitième et neuvième résolutions**, le Conseil d'administration vous propose de renouveler, pour une durée de trois années, les mandats de M. Thierry Ballenghien (date de première nomination : 2021) et Madame Pascale Auger (date de première nomination : 2021) qui arrivent à échéance. Des commentaires plus détaillés, et notamment les biographies de ces administrateurs, figurent dans le Rapport financier annuel. Ces mandats renouvelés prendraient ainsi fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra courant de l'année 2027 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Par le vote des **dixième et onzième résolutions**, il vous est également proposé de ratifier la cooptation par le Conseil d'administration de M. Thomas Chea en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Cyril Calvignac, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la

réunion de la présente assemblée générale, et de renouveler, pour une durée de trois années, le mandat de M. Thomas Chea qui arrive donc à échéance. Des commentaires plus détaillés, et notamment la biographie de M. Thomas Chea, figurent dans le Rapport financier annuel. Ce mandat renouvelé prendrait ainsi fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra courant de l'année 2027 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Thierry Ballenghien

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que le mandat d'administrateur de M. Thierry Ballenghien vient à expiration ce jour,

décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, lequel prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra courant de l'année 2027 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

NEUVIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Pascale Auger

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que le mandat d'administrateur de Madame Pascale Auger vient à expiration ce jour,

décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, lequel prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra courant de l'année 2027 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

DIXIEME RESOLUTION

Ratification de la cooptation de M. Thomas Chea en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

ratifie la cooptation par le Conseil d'administration de Monsieur Thomas Chea, en qualité d'administrateur de la Société, intervenue lors de la réunion du Conseil d'administration du 19 juin 2023, en remplacement du mandat d'administrateur de Monsieur Cyril Calvignac, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de la présente assemblée générale des actionnaires de la Société.

ONZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Thomas Chea

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Thomas Chea vient à expiration ce jour,

sous réserve de l'adoption de la 10^{ème} Résolution ci-dessus,

décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, lequel prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra courant de l'année 2027 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Résolution 12 – Rémunération des membres du Conseil d'administration

Par la **douzième résolution**, il vous est proposé, en application de l'article L. 225-45 du Code de commerce, de fixer le montant de la somme fixe annuelle à allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité (ex-jetons de présence) à 90.000 euros au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2024, somme annuelle que le Conseil d'administration pourrait répartir librement entre ses membres.

DOUZIEME RESOLUTION

Fixation du montant de la rémunération annuelle globale allouée aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

décide de fixer le montant de la somme fixe annuelle prévue par l'article L. 225-45 du Code de commerce que la Société peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité (ex-jetons de présence) à 90.000 euros au titre de l'exercice à clore le 31 décembre 2024.

Le Conseil d'administration pourra répartir librement entre ses membres la sommes fixe annuelle allouée aux administrateurs.

Résolution 13 - Autorisation de rachat d'actions Icape

La **treizième résolution** est destinée à renouveler l'autorisation de rachat d'actions qui avait été conférée au Conseil d'administration par votre assemblée générale du 16 mai 2023, pour une durée de 18 mois.

Votre Conseil a utilisé cette autorisation pour poursuivre l'exécution du contrat de liquidité entre la Société et Gilbert Dupont. Ce contrat de liquidité a pour objet l'animation par Gilbert Dupont de l'action Icape Holding sur le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth à Paris. Les commentaires détaillés sur le contrat de liquidité figurent dans le Rapport financier annuel.

Au 31 décembre 2023, votre Société détenait directement et par l'intermédiaire du contrat de liquidité 25.473 actions, représentant 0,31% du nombre total des actions composant le capital.

La résolution soumise au vote fixe le nombre maximum d'actions que votre Société pourrait acquérir à 10% du nombre total des actions composant le capital de la Société à la date de réalisation des achats. Le prix d'achat par action ne pourrait pas excéder trente (30) euros.

Cette résolution reprend les finalités pour lesquelles vous vous êtes prononcés favorablement les années passées.

Ces achats pourraient ainsi permettre :

- (x) la mise en œuvre (i) de plans d'options d'achat d'actions, (ii) de plans d'attributions gratuite d'actions (ou plans assimilés), (iii) d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (ou plans assimilés), conformément aux dispositions légales en vigueur, par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ou (iv) d'allocation d'actions, au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, ainsi que (y) de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera,
- (x) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et (y) de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera,
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société,
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport,
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée Générale de la 15^{ème} Résolution ci-après,
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourraient être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et à tout moment, dans le respect des limites et modalités fixées par la réglementation.

Un rapport détaillé sur les opérations de rachat d'actions effectuées en 2023 par la Société figure dans le Rapport financier annuel.

TREIZIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément au Règlement européen n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 et aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à acheter ou à faire acheter, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur ou qui viendrait à l'être, sur tous marchés, y compris sur les systèmes multilatéraux de négociations (MTF) ou via un internalisateur systématique, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce biais), ces moyens incluant l'utilisation de tout contrat financier ou instrument financier à terme (tel que notamment tout contrat à terme ou option) à l'exclusion de la vente d'options de vente, dans le respect de la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, un nombre d'actions n'excédant pas 10% du capital social de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement),

décide que le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- (x) la mise en œuvre (i) de plans d'options d'achat d'actions, (ii) de plans d'attributions gratuite d'actions (ou plans assimilés), (iii) d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (ou plans assimilés), conformément aux dispositions légales en vigueur, par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ou (iv) d'allocation d'actions, au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, ainsi que (y) de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera,
- (x) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et (y) de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera,
- leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société,
- la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport,
- l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée Générale de la 15^{ème} Résolution ci-après,
- l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

fixe comme suit les modalités de cet achat :

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions s'élève à un million (1.000.000) d'euros, net de frais.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier sur le marché ou de gré à gré dans les limites permises par la réglementation en vigueur, notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs. Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Il est précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

Le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devra pas excéder, hors frais, trente (30) euros. Il est précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la Société.

Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, afin, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires concernées, de procéder aux allocations et, le cas échéant, aux réallocations permises des actions rachetées en vue de l'un des objectifs du programme à un ou plusieurs de ses autres objectifs, ou bien à leur cession, sur le marché ou hors marché.

L'Assemblée Générale **délègue** au Conseil d'administration, en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de division, de regroupement de titres et de distributions de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action,

donne tout pouvoir au Conseil d'administration, sous réserve du strict respect des textes légaux et réglementaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, afin de :

- juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat,
- déterminer les conditions et modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées,
- effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ; passer tout ordre de bourse,
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables,
- conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toute déclaration auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toute formalité,
- établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat,

et

- d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter et mettre en œuvre la présente autorisation,

fixe à dix-huit (18) mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution, soit jusqu'au 22 novembre 2025, date à laquelle elle sera considérée comme caduque si le Conseil d'administration n'en a pas fait usage.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle, dans le rapport prévu à l'article L. 225-100 du Code de commerce et conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par l'Assemblée Générale, notamment le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 dans sa quinzième résolution.

Résolution 14 – Attribution d'actions gratuites existantes

Par la **quatorzième résolution**, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites de la Société existantes, dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution, d'une durée de 38 mois, permettrait d'inscrire ces attributions d'actions Icape Holding dans un cadre favorable tant pour la Société et ses actionnaires que pour les bénéficiaires d'actions gratuites.

Les attributions gratuites d'actions ne pourraient porter que sur des actions existantes de la Société provenant d'achats effectués préalablement par elle dans les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur, à l'exclusion d'actions à émettre.

Il est précisé que les attributions pourraient être subordonnées à la réalisation d'une ou plusieurs conditions de performance.

Le dispositif d'intéressement à long terme représente un élément clef de la politique de reconnaissance du potentiel et des performances des collaborateurs du Groupe Icape. Grâce à sa durée et à ses conditions d'acquisition, il permet de fidéliser les bénéficiaires et de lier plus étroitement leurs intérêts à ceux des actionnaires.

La décision d'attribution prise par le Conseil d'administration porterait sur une période d'acquisition de 1 an minimum au terme de laquelle, si les conditions fixées par le Conseil d'administration sont remplies, l'attributaire deviendrait actionnaire. Le Conseil d'administration déterminerait la durée de l'éventuelle conservation des actions.

Il est proposé de fixer le plafond des attributions d'actions gratuites à 10% du capital.

QUATORZIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi (i) les salariés, ou certaines catégories d'entre eux, de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 dudit Code et/ou (ii) les mandataires sociaux, ou certaines catégories d'entre eux, qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, dans les conditions définies ci-après,

précise que les attributions gratuites d'actions ne pourront porter que sur des actions existantes de la Société provenant d'achats effectués préalablement par elle dans les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur, à l'exclusion d'actions à émettre,

décide que l'ensemble des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas être supérieur à 10% du capital social de la Société au moment de l'attribution et qu'à ce plafond de 10% s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à attribuer le cas échéant pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des bénéficiaires en cas d'opérations financières ou sur le capital ou sur les capitaux propres de la Société,

décide que les attributions effectuées en application de la présente délégation pourront être subordonnées à la réalisation d'une ou plusieurs conditions de performance ou autres critères éventuellement fixés par le Conseil d'administration,

décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, pour tout ou partie des actions attribuées, au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale d'un an,

décide que, dans les limites fixées aux paragraphes précédents, le Conseil d'administration déterminera la durée de la période d'acquisition et la durée de l'éventuelle période de conservation ; étant précisé qu'à l'issue de l'éventuelle période de conservation, ces actions ne pourront être cédées qu'en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables,

décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration des périodes d'acquisition susvisées en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale et que lesdites actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale,

confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, pour mettre en œuvre ou non la présente délégation, ainsi que celui d'y surseoir le cas échéant, dans les conditions légales ainsi que dans les limites et conditions ci-dessus précisées, et à l'effet notamment de :

- décider du nombre d'actions existantes à attribuer gratuitement, et procéder aux acquisitions des actions nécessaires en conséquence dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions,
- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions parmi (i) les salariés, ou certaines catégories d'entre eux, de la Société ou des sociétés ou groupements susvisés et les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce

et/ou (ii) les mandataires sociaux, ou certaines catégories d'entre eux, qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce,

- pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1 II al. 5 du Code de commerce, soit décider que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
- d'inscrire les actions gratuites sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci,
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, et notamment toute condition de performance qu'il jugera utile, ainsi que les modalités d'ajustement en cas d'opération financière de la Société,
- procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société,

prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-4 dudit Code,

décide que cette autorisation est donnée pour une période de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente décision, soit jusqu'au 22 juillet 2027, date à laquelle elle sera considérée comme caduque si le Conseil d'administration n'en a pas fait usage.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 12 avril 2022 dans sa treizième résolution.

Résolution 15 – Réduction de capital par annulation d'actions

Par la **quinzième** résolution, il vous est proposé de renouveler, pour une période de 18 mois, l'autorisation donnée à votre Conseil d'administration d'annuler, par voie de réduction du capital social, les actions achetées par la Société en vertu des autorisations données par votre assemblée dans le cadre du programme de rachat et de réduire le capital dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois.

L'annulation par la Société d'actions auto-détenues peut répondre à divers objectifs tels que, par exemple, une gestion active du capital, l'optimisation du bilan ou la compensation de la dilution résultant d'augmentations de capital.

Conformément aux dispositions légales, les actions ne peuvent être annulées que dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois.

QUINZIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue de procéder à des réductions de capital par annulation d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,

autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à annuler en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, soit jusqu'au 22 novembre 2025, les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la 13^{ème} Résolution ou toute résolution ayant le même objet et la même base légale, dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre (24) mois, et réduire corrélativement le capital social, étant rappelé que ce pourcentage s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale,

autorise le Conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée,

donne tout pouvoir au Conseil d'administration, sous réserve du strict respect des textes légaux et réglementaires, avec faculté de subdélégation, afin de :

- procéder à cette ou ces opérations d'annulation d'actions et de réduction de capital,
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital,
- en fixer les modalités,
- en constater la réalisation,
- procéder à la modification corrélatrice des statuts de la Société,
- effectuer toutes les formalités et déclarations auprès de tous organismes,
- et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 dans sa vingt-et-unième résolution.

Résolution 16 – Pouvoirs pour les formalités

La **seizième résolution** est une résolution usuelle qui permet d'effectuer les formalités requises par la loi après la tenue de l'Assemblée générale.

SEIZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale **décide** de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte, aux fins d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la législation en vigueur.

Annexe 1
Tableau des délais de paiement

Conformément à l'article L. 411-14 et D. 411-6, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2023 et la ventilation de ce montant par tranche de retard dans le tableau suivant :

| Dettes fournisseurs (en €) | | | | | | |
|--|---------------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | |
| | Non échues (0 jours) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 38 | 34 | 17 | 5 | 10 | 66 |
| Montant total des factures concernées TTC | 229.997 € | 708.173 € | 109.867 € | 23.001 € | (12.238) € | 882.802 € |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC | 21,72% | 66,88% | 10,38% | 2,17% | -1,16% | 78,28% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | |
| Montant TTC | Néant | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | Délais légaux : 60 jours | | | | | |

| Créances clients (en €) | | | | | | |
|--|---------------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | |
| | Non échues (0 jours) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 47 | 15 | - | 24 | 94 | 133 |
| Montant total des factures concernées TTC | 739.252 € | 71.256 € | - | 54.954 € | 271.713 € | 397.924 € |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC | 65,01% | 6,27% | - | 4,83% | 23,89% | 34,99% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | |
| Montant TTC | Néant | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | Délais légaux : 60 jours | | | | | |